

LA MODERNISATION EN ACTIONS

02. RÉSEAUX DES LYCÉES

ÉTAT DES LIEUX
AUTOMNE 2011



ministère

éducation
nationale
jeunesse

vie associative



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sommaire

1 CONTEXTE ET METHODOLOGIE.....	3
1.1 LE CONTEXTE DE L'ETUDE	3
1.2 LA METHODE.....	3
2 INTRODUCTION	7
2.1 LA NOTION DE RESEAU DE LYCEES : UN CONCEPT POLYSEMIQUE	7
2.1.1 <i>La définition de la mise en réseau des lycées selon la circulaire du 18 février 2011 : la perspective d'une formalisation en vue d'un maillage territorial ?.....</i>	<i>8</i>
2.1.2 <i>La définition du réseau portée par les acteurs locaux : des réseaux formalisés à toute collaboration ponctuelle.....</i>	<i>9</i>
2.1.3 <i>La définition retenue pour cette étude : tout travail « horizontal » entre lycées.....</i>	<i>12</i>
2.2 DES RESEAUX INEGALEMENT DEVELOPPES ET MAJORITAIREMENT INFORMELS.....	12
2.2.1 <i>Une perception variable de l'existence de réseaux des lycées mis en place antérieurement à la circulaire</i>	<i>13</i>
2.2.2 <i>Les académies ont saisi le dossier des réseaux de lycées de façon variée.....</i>	<i>13</i>
2.2.3 <i>Des réseaux majoritairement informels</i>	<i>15</i>
3 LES RESEAUX DE LYCEES AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX	17
3.1 AUX COTES DE RESEAUX QUI FONCTIONNENT OU PROGRESSED.....	19
3.1.1 <i>Mise en cohérence de la carte des formations.....</i>	<i>19</i>
3.1.2 <i>Lycées des métiers : vers une labellisation multi-établissements.....</i>	<i>23</i>
3.1.3 <i>Mise en réseau des formations d'enseignement supérieur et travail sur l'accès à l'enseignement supérieur</i>	<i>29</i>
3.1.4 <i>Stages de langues et de remise à niveau.....</i>	<i>36</i>
3.2 ... DES RESEAUX A FORT POTENTIEL...	41
3.2.1 <i>Mutualisation de locaux : internats et plateformes technologiques.....</i>	<i>41</i>
3.2.2 <i>Mutualiser les personnels enseignants.....</i>	<i>46</i>
3.3 ...D'AUTRES RESEAUX SUSCITENT DES INTERROGATIONS	51
3.3.1 <i>Les enseignements partagés</i>	<i>51</i>
3.3.2 <i>Les stages passerelles et les dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté</i>	<i>57</i>
4 FREINS ET LEVIERS	63
4.1 LES FREINS	63
4.1.1 <i>Les freins organisationnels</i>	<i>64</i>
4.1.2 <i>Les résistances culturelles.....</i>	<i>69</i>
4.1.3 <i>Les freins juridiques</i>	<i>71</i>
4.2 LES LEVIERS A DEVELOPPER	75
4.2.1 <i>Leviens organisationnels</i>	<i>75</i>
4.2.2 <i>Rôle de la dynamique académique.....</i>	<i>76</i>
4.2.3 <i>Arguments à développer</i>	<i>81</i>
5 CONCLUSION : QUELQUES PISTES	85
6 ANNEXES	89

Note de lecture : les entretiens ont été conduits en 2011 avant la publication du décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique. Ainsi dans l'étude, on parle d'inspections académiques et d'inspecteurs d'académie (IA).

1 Contexte et méthodologie

1.1 Le contexte de l'étude

■ La commande

La circulaire n° 2011-021 du 18 février 2011 émanant de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) encourage les académies à se saisir de la dynamique enclenchée par la réforme des lycées pour la recherche de la mise en réseau des lycées à l'échelle d'un territoire pertinent ainsi que de la bonne articulation avec les établissements d'enseignement supérieur voisins, dans la perspective de la mise en œuvre de l'orientation active.

« De nombreuses initiatives et projets existent d'ores et déjà dans les académies, et doivent se poursuivre ; la présente circulaire vise à les encourager au travers d'un référentiel national indicatif propre à éclairer l'ensemble des ambitions que la mise en réseau peut recouvrir, mais aussi à mieux les connaître afin de développer la mutualisation de l'information et l'échange des bonnes pratiques entre les académies.

Les autorités académiques sont invitées à se rapprocher du conseil régional pour que cette réflexion soit concertée, celui-ci ayant également intérêt, au plan des équipements et/ou au regard de ses investissements, à mutualiser ses projets. »

En vue de la préparation d'une journée nationale pour présenter un premier point d'étape, la direction générale de l'enseignement scolaire a confié fin août 2011 à la mission de la modernisation et des politiques locales (MMPL) la réalisation d'une étude portant sur l'état des lieux de la mise en place des réseaux des lycées sur un échantillon représentatif d'académies.

■ Le périmètre

Pour la réalisation de l'étude, les correspondants académiques « réseaux des lycées » ont été sollicités dans 16 académies : Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Limoges, Lyon, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Strasbourg, Toulouse et Versailles.

Une quinzaine de chefs d'établissement ont été contactés afin d'illustrer par leur témoignage les points relevés par les académies

1.2 La méthode

■ Recueil de l'information

Au mois d'octobre 2011, des rendez vous téléphoniques ont été pris et des grilles d'entretien ont été adressées aux correspondants académiques dont la liste a été fournie par la DGESCO.

Les entretiens téléphoniques se sont déroulés de fin octobre à décembre 2011 et ont fait l'objet de comptes rendus qui ont été validés par les interlocuteurs. Parallèlement, des contacts ont été pris avec les chefs d'établissement que les correspondants signalaient comme pouvant illustrer leurs propos.

La grille d'entretien qui a servi de fil conducteur aux échanges est disponible en annexe ; elle portait sur l'existence de réseau dans l'académie, sur la façon dont ces derniers avaient été constitués, sur leurs thématiques et mode de fonctionnement. Enfin elle abordait la question des freins et leviers au développement des réseaux de lycées et invitait l'interlocuteur à un premier bilan.

■ La qualité des interlocuteurs : différentes façons d'envisager le réseau

Les référents « réseaux des lycées » désignés dans les académies que nous avons étudiées n'ont pas un positionnement uniforme dans l'organigramme académique : 7 IA-IPR, 2 IA-DSDEN, 1 SGA et 2 SGA adjoints, 2 CSAIO, 1 Directeur de cabinet du recteur, 1 Conseiller technique du recteur.

Nous constatons une prédominance du corps des inspecteurs mais les statuts des correspondants « réseaux » sont variés. Cette diversité nous éclaire sur la façon d'aborder les mises en réseaux par les académies : ainsi l'accent a pu être mis davantage sur l'orientation quand un CSAIO pilotait le dossier ou sur la rationalisation de l'offre des formations quand un SGA adjoint chargé du suivi des moyens » avait en charge la thématique.

Académies	Qualité
Amiens	IA-IPR Mathématiques
Bordeaux	IA-IPR Sciences physiques et IA-IPR établissements et vie scolaire
Clermont-Ferrand	IA - DSDEN du Puy de dôme
Créteil	IA-IPR Directeur du Pôle pédagogique
Dijon	Secrétaire générale adjointe chargée de l'organisation scolaire et du pilotage académique
Limoges	CSAIO
Lyon	C SAIO
Nantes	IA-IPR Sciences physiques
Nice	IA-IPR Etablissements et vie scolaire
Orléans-Tours	IA-IPR Sciences économiques et sociales
Paris	IA-DSDEN chargé du second degré
Poitiers	Secrétaire général adjoint chargé des moyens et des dossiers transversaux
Reims	Secrétaire générale d'académie
Strasbourg	Directeur de cabinet (chef d'établissement)
Toulouse	IA-IPR EVS
Versailles	Conseiller technique du recteur pour la formation professionnelle initiale et continue

Cette diversité nous a permis de recueillir des points de vue différents selon leur positionnement, d'enrichir ainsi les informations collectées et d'obtenir une vision assez large de ce que sont les réseaux dans les académies.

■ Les limites

La première limite de notre étude tient à l'absence de définition partagée de ce qu'est un réseau (voir point 2.1) et donc à l'absence d'indicateurs pour dénombrer de façon fine les réseaux.

Dans ce contexte, les données recueillies ne peuvent être exhaustives et leur degré de précision dépend du niveau d'information détenu par les référents académiques. Nous avons pu en effet constater des différences fortes de niveau d'information selon l'intérêt que les interlocuteurs portaient au dossier. La diversité des expériences de collaboration entre lycées explique aussi en grande partie ce décalage constaté à de multiples reprises. Ainsi interroger directement les chefs d'établissement sur le terrain nous a permis de recouper les données présentées par les correspondants académiques qui étaient parfois assez loin de la réalité du fonctionnement du réseau dans les lycées concernés : soit les expériences mentionnées n'étaient pas avérées, soit les établissements avaient un fonctionnement très différent, soit enfin les établissements faisaient mention d'initiatives intéressantes dont le correspondant n'avait pas connaissance. C'est ce qui nous incite à penser que de nombreuses initiatives de fonctionnement proche d'un « réseau de lycées » n'ont pas été mentionnées.

Cependant, de grandes lignes ont pu être dégagées et une typologie assez nette des mises en réseaux des lycées a émergé de ces entretiens. En revanche, les réseaux pris en compte étant peu formalisés, il est extrêmement complexe de produire une estimation chiffrée du nombre de réseaux existants aujourd'hui dans les académies étudiées. Les données estimatives produites dans la partie suivante sont donc purement indicatives et doivent être considérées avec précaution.

2 Introduction

2.1 La notion de réseau de lycées : un concept polysémique

La principale difficulté du recensement des initiatives académiques de mise en réseau de lycées réside dans l'extrême diversité des formes que revêtent ces réseaux. Le premier résultat de notre étude est donc d'abord de souligner combien cette notion est polysémique. Nous attirons également l'attention sur la différence entre l'approche du réseau de lycées portée par la DGESCO dans sa circulaire de février 2011 et celle de nos interlocuteurs académiques : autant la première repose sur l'objectif de réseaux structurés à terme, autant la seconde est extensive et inclut la moindre coopération entre deux établissements. C'est ce qui nous a conduites à adopter une définition moyenne que nous présentons dans un troisième temps (voir le 1.1.3).

Qu'est-ce qu'un réseau ?

Focus sur la définition du *Trésor de la langue française informatisé*

Lors des entretiens avec les correspondants académiques, la notion de réseau a été évoquée dans ses différentes acceptions.

Le substantif trouve son étymologie du latin *retiolus*, petit filet, diminutif de *retis*, filet. Il a pris au fil du temps plusieurs sens :

Ensemble de tout ce qui peut emprisonner l'homme, entraver sa liberté, menacer sa personnalité.

-Tissu à mailles très léger

-Ensemble de lignes qui s'entrecroisent plus ou moins régulièrement. *Le réseau d'une toile d'araignée.*

-Entrecroisement de voies de passage. *Réseau confus, dense, inextricable* —*En partic.* Ensemble de voies de communications, ...de lignes aériennes, ferroviaires ou de télécommunication, ..., desservant une même unité géographique à partir d'un centre de commandement ou d'émission.

Ensemble de lieux (relais, stations) ou de personnes qui communiquent entre elles et dépendent généralement d'un organisme central.

-Ensemble des points et des personnes travaillant pour ... la prestation d'un service.

-Ensemble des villes réparties dans une région ou État, et ayant les unes avec les autres des relations de caractères divers. ¹

¹ Le trésor de la langue française informatisé (TLFI)

2.1.1 La définition de la mise en réseau des lycées selon la circulaire du 18 février 2011 : la perspective d'une formalisation en vue d'un maillage territorial ?

La circulaire du 18 février n'offre pas une définition figée du réseau de lycées. Elle en présente d'abord les objectifs :

- développement d'une offre de formation et de dispositifs éducatifs la plus complète et la plus lisible possible,
- création d'une interface avec l'enseignement supérieur comme levier sur l'orientation active des élèves,
- participation aux actions de prévention du décrochage,
- organisation des actions de formation continue pour les personnels enseignants et administratifs.

Elle propose ensuite un « référentiel national indicatif » de ce que peut recouvrir un réseau de lycées, mais sa définition reste ainsi ouverte, procédant plutôt d'exemples de dispositif qu'un réseau de lycées peut offrir. Cependant cette définition repose sur trois piliers : l'offre de formation, les liens avec l'environnement des lycées et la communication vis-à-vis des jeunes et de leurs familles.

Le référentiel national indicatif

Extrait de la circulaire du 18 février 2011

« Le réseau doit permettre d'élargir la palette des choix de formation et d'orientation des élèves sans accroître excessivement l'amplitude des déplacements des élèves, ou des professeurs eux-mêmes. Il doit donc être conçu en tenant compte de l'offre de transports et donc en lien avec les collectivités territoriales. Même si l'usage des technologies numériques doit permettre d'éviter certains déplacements d'élèves, l'échelle /périmètre retenue/ dépend principalement de la carte des transports collectifs, pendant et hors temps scolaire.

Véritable mise en cohérence territoriale de l'offre éducative et de formation, le réseau peut s'appuyer sur un, voire plusieurs, bassins de formation. Les autorités académiques sont les mieux à même, à partir d'un diagnostic des ressources et des besoins du terrain, d'en assurer l'organisation et la valorisation, en lien avec les orientations du projet académique.

2.1 Un réseau de lycées se caractérise par une offre de formation et une offre éducative les plus complètes possible, notamment dans les domaines suivants

- pour les lycées d'enseignement général et technologique :
 - . les enseignements d'exploration de la classe de seconde,
 - . les principales séries générales et technologiques, ainsi que l'ensemble des enseignements de spécialité,
 - . les enseignements facultatifs ;
- une offre significative de formations professionnelles organisée notamment autour de parcours « du CAP au BTS » et d'un ensemble de lycées des métiers couvrant à la fois les formations industrielles et tertiaires ;
- les principaux dispositifs éducatifs : internat, places labellisées « internat d'excellence », école ouverte, etc. ;
- une offre de stages hors temps scolaire : stages passerelles, stages de remise à niveau, stages d'anglais ;
- des dispositifs de raccrochage scolaire, fédérant les actions de la mission générale d'insertion (MGI), et la création expérimentale de dispositifs de micro-lycées.

2.2 La mise en réseau permet aux lycées de mieux structurer les relations entre les établissements et leur environnement

- meilleure articulation avec les établissements du territoire accueillant des **formations supérieures** (universités dont IUT, grandes écoles, CPGE, STS) - en veillant à limiter le nombre de places vacantes en STS et en CPGE : développement des « cordées de la réussite », préparation à l'entrée dans les filières sélectives, visites d'établissements, échanges d'enseignants ;
- renforcement du **partenariat avec les entreprises** pour améliorer la connaissance des métiers et l'insertion professionnelle, développer l'offre de stages (banque de stages) et pour développer le goût d'entreprendre ;
- élargissement de l'**ouverture culturelle, artistique et internationale** des établissements : partenariats avec des institutions culturelles et avec des établissements étrangers pour encourager les échanges et la mobilité des élèves, mise en cohérence de la carte des sections d'enseignement biculturel (SELO, sections internationales, sections binationales).

2.3 La mise en réseau de lycées permet de constituer un ensemble cohérent susceptible de servir de base à une communication volontariste vis-à-vis des jeunes et de leurs familles

La mise en réseau permet d'organiser plus efficacement la communication vers les jeunes et leurs familles sur l'offre de formation, de favoriser l'ambition scolaire par l'accès à une offre plus large. C'est pourquoi les réseaux de lycées doivent donner lieu à la production d'actions et de supports de communication à destination de ces publics, afin de rendre parfaitement lisible l'ensemble des formations et des dispositifs éducatifs organisés en leur sein. Le développement des complémentarités entre plusieurs lycées au sein d'un réseau est aussi un moyen de renforcer ou d'équilibrer l'attractivité de chacun des établissements qui le composent.

Seront développés au sein du réseau des outils susceptibles de favoriser toutes les formes d'échanges jugées pertinentes, notamment dans le domaine des environnements numériques de travail (site internet de réseau, visio-conférences, etc.) »

La notion de réseaux va bien plus loin que la simple association ponctuelle entre deux établissements. La circulaire du 18 février 2011 semble considérer qu'à moyen terme les réseaux de lycées constitueront un nouveau mode de maillage du territoire scolaire ayant vocation à regrouper l'ensemble des établissements. Ainsi les réseaux seraient la première entrée à la fois des familles et des partenaires extérieurs (enseignements supérieur, partenariats culturels, internationaux, avec les entreprises). Ce nouveau mode de fonctionnement sous-entend des mutualisations de ressources et éventuellement des déplacements d'élèves entre établissements pour des enseignements partagés.

La vision du réseau qui ressort de l'étude de la circulaire de février 2011 est celle d'une nouvelle entité supra-établissement, passant par la constitution de conseil de réseaux, la nomination d'un établissement animateur du réseau, sur le modèle de ce qui a été initié dans l'académie de Créteil depuis 2008.

2.1.2 La définition du réseau portée par les acteurs locaux : des réseaux formalisés à toute collaboration ponctuelle

Pour les correspondants académiques, la mise en réseau recouvre les objectifs définis par la circulaire. Cependant, à l'exception de l'académie de Créteil ou du projet des unités pédagogiques de site pour l'académie de Poitiers, ils mettent surtout en évidence des réseaux non formalisés, construits de manière empirique pour répondre à des besoins ou à des problèmes spécifiques.

« La mise en réseau des lycées s'est inscrite sur le terrain progressivement et n'est pas le fruit d'une stratégie académique raisonnée. À ce jour est mise en place une régulation des initiatives empiriques prises pour répondre à des besoins locaux et sur des

thématiques différentes. Cela ne correspond pas à une politique volontariste construite en amont. »

Sarah Roux-Perinet IA-IPR Orléans-Tours

De fait, la perception du réseau qui transparait au fil des entretiens est bien en-deçà de l'ambition de la circulaire. Ils signalent l'ensemble des initiatives de collaboration entre établissements, même si celles-ci restent ponctuelles et ne stabilisent pas une carte des réseaux de lycées à l'échelle de l'académie. Ainsi, ils citent aussi des expériences hors champ de la circulaire, notamment pour des questions de périmètres.

■ Le périmètre

➤ Pédagogique

Bien que l'étude porte sur les réseaux de lycées, des expériences de mise en réseaux citées ont concerné différents niveaux d'enseignement, comme si la frontière imposée était trop contraignante. Ont ainsi été évoqués des réseaux reliant selon des ambitions différentes : écoles / collèges / lycées ; collèges / lycées ; collèges / lycées / enseignement supérieur.

➤ Géographique

Il s'agit souvent de réseaux à géométrie variable selon la thématique les structurant. Le réseau et le bassin sont souvent confondus, mais le réseau peut se construire également à l'intérieur d'un établissement, d'un arrondissement, d'un quartier, d'une commune, d'un district ou d'un département.

■ Le vocabulaire

Les expressions employées par nos interlocuteurs lors des entretiens sont révélateurs des différents niveaux de perception du réseau. Sont ainsi employés diversement les termes de : répartition, échanges, mise en commun, travail ensemble, complémentarité, collaboration, coopération, mutualisations, fusion, label, réseaux types formalisés.

■ Les conditions

Que les correspondants académiques citent des réseaux existants à l'initiative des services académiques ou à celle des chefs d'établissement, tous s'accordent sur le point que le pivot de la mise en place des réseaux réside dans la volonté du chef d'établissement.

« Rien ne se passe si le chef d'établissement n'est pas acquis à la cause de la mise en réseau ». Il faut que la mise en réseau réponde à un besoin, , toutes les initiatives académiques se sont faites dans le dialogue. »

*Jérôme Chappa, directeur de cabinet du recteur,
Strasbourg*

Quelques tentatives de définition du réseau de lycées par les académies

Plusieurs académies ont produit des définitions du réseau de lycées, que ce soit à l'occasion des entretiens ou lors d'ateliers consacrés à la question.

Versailles : « Le réseau flou »

« Le fonctionnement des réseaux pour l'académie est proche de la notion de réseaux flous en mathématiques : l'appartenance plus ou moins importante de chaque entité à un élément plus grand, un ensemble sans limite stricte, une notion d'appartenance à un ensemble graduelle, c'est à dire qu'un élément peut appartenir, plus au moins fortement à cet ensemble.

Ces réseaux flous peuvent être en équilibre parfait alors qu'au premier abord, ils ont l'air en désordre complet (browniens).

Ce réseau flou peut être accompagné mais non piloté par le DAET. Il a un degré d'activité variable selon les priorités. C'est un réseau suffisamment dense pour que l'on puisse proposer toutes les solutions à l'élève sur un périmètre raisonnable : par exemple, un changement de statut en cours de formation qui nécessite des partenaires au niveau du bassin.

En conclusion l'objectif du réseau est de : « Fluidifier les parcours des élèves, faire en sorte qu'ils ne perdent pas de temps et soient toujours au bon endroit dans leur progression. »

Entretien avec Michel Pinçon, Conseiller technique du recteur pour la formation professionnelle initiale et continue, Versailles

Reims : « Le réseau comme une nouvelle réponse à l'exigence de qualité de l'institution »

« Finalité » : personnaliser le parcours de l'élève, favoriser l'accompagnement du parcours de l'élève

Démarche :

Identifier les difficultés rencontrées par les établissements d'un bassin, qui ne peuvent pas se régler au sein de l'établissement

Définir ce que le bassin peut apporter en associant les services du rectorat, les corps d'inspection, les collectivités territoriales

Faire des propositions concertées découlant d'avis partagés entre les différents acteurs

Actions :

Optimiser l'offre de formation

- mieux identifier les formations et l'ensemble des options (carte des langues) et renforcer la continuité sur le parcours de l'élève par une offre éducative en réseau

- dans l'enseignement professionnel, il s'agit aussi de renforcer la continuité des parcours de formation, dans ce contexte, l'attractivité des pôles de compétences est un élément important à prendre en compte.

Mutualiser les moyens de remplacement

Mutualiser les moyens matériels : salle multimédia...

S'appuyer sur l'expertise et les compétences particulières de chaque établissement

Regrouper les élèves selon leurs langues vivantes, leurs options...

Effets :

Une réactivité en termes de réponse permettant de faire des propositions aux élèves en cours d'année scolaire

Un renforcement des liens entre enseignants de différents établissements favorisant les groupes de travail et formations inter-établissements, les mutations et les mutualisations pédagogiques

*Extrait de la synthèse des ateliers consacrés à la mise en réseaux des lycées
Ateliers organisés lors des réunions départementales de rentrée des chefs d'établissement*

Poitiers : une définition pour un projet « Les Unités pédagogiques de site » (UPS)

«Le réseau type comporte 1 lycée, 1 lycée professionnel et les collèges de recrutement et les écoles de secteurs. Pour le fonctionnement, le réseau est envisagé comme une entité unique, comme un EPLE, une unité pédagogique de site (UPS) »

Entretien avec Mostefa Fliou,
Secrétaire général adjoint aux moyens, Poitiers

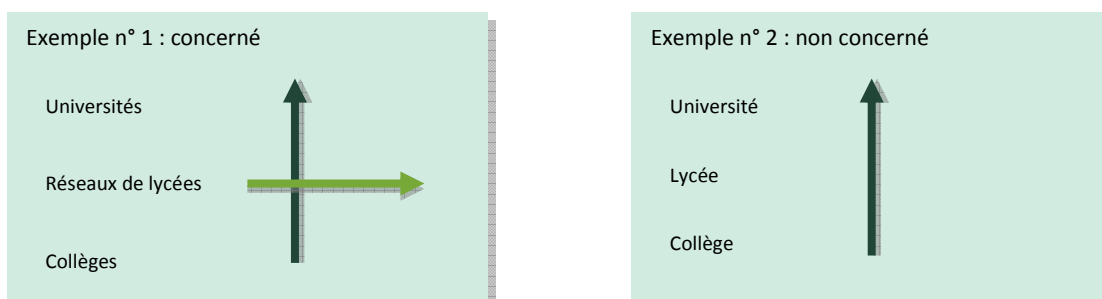
2.1.3 La définition retenue pour cette étude : tout travail « horizontal » entre lycées

Pour l'étude, a été considérée comme réseaux de lycées toute **collaboration horizontale entre lycées**.

Les initiatives de **collaboration verticale** « écoles / collèges / lycée » ou « lycée / enseignement supérieur » ont été exclues dès lors qu'elles n'impliquaient pas de travail horizontal entre les lycées.

Ainsi, beaucoup d'exemples de cordées de la réussite n'ont pas été intégrés à l'étude parce que ces cordées relèvent d'un fonctionnement purement vertical entre l'établissement d'enseignement supérieur et les lycées, sans que ces derniers interagissent.

En revanche les collaborations entre écoles, collèges, universités (notion de verticalité) sont intégrées si un réseau de lycées est concerné.



Nous n'avons pas non plus retenu comme « réseau » de lycées la simple mention d'internats d'excellence ou de dispositifs éducatifs mentionnés dans la circulaire comme pouvant faire partie de l'offre d'un réseau, dès lors que leur mise en place n'incluait pas de fonctionnement horizontal entre les établissements concernés.

2.2 Des réseaux inégalement développés et majoritairement informels

Pour les seules académies étudiées, notre étude a permis de relever de nombreuses expériences de collaboration entre établissements, qui peuvent être assimilées à des réseaux de lycées. Ces expériences ont souvent été initiées antérieurement à la circulaire, cette dernière ayant

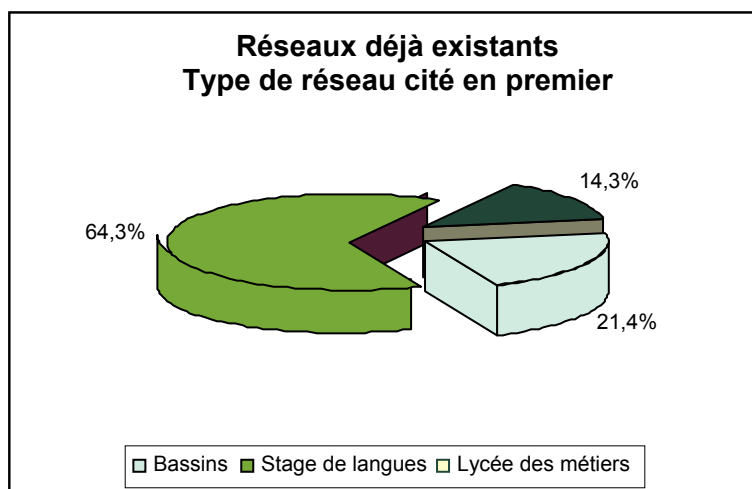
principalement permis aux académies de formaliser et de rationaliser l'offre existante. Enfin ces réseaux demeurent très majoritairement informels.

2.2.1 Une perception variable de l'existence de réseaux des lycées mis en place antérieurement à la circulaire

A notre interrogation sur l'existence de réseaux des lycées, près de 90% des académies ont répondu spontanément que des dispositifs existaient antérieurement à la circulaire. L'exemple de réseau cité en premier par les correspondants était généralement l'offre mutualisée de stages de langues.

Le premier enseignement de notre étude réside sans doute dans ce constat que l'écrasante majorité des académies associe à des réseaux de lycées les expériences de collaboration entre établissements qu'elles ont mises en place.

A contrario, l'académie de Bordeaux a indiqué ne pas recenser de réseau sur son territoire. Pourtant, on observe au sein de cette académie des exemples de collaboration entre établissements, notamment au niveau des bassins de formation. Selon le témoignage d'un membre de l'inspection générale en charge de cette académie, ces collaborations fonctionnent parfaitement et s'apparentent à bien des égards à une mise en réseau, au regard des expériences menées dans d'autres académies.



2.2.2 Les académies ont saisi le dossier des réseaux de lycées de façon variée

La circulaire de février 2011 a cependant agi comme moteur de la mise en réseau. Elle a permis d'entamer un travail de formalisation des initiatives existantes et l'engagement d'une réflexion, notamment au sein d'ateliers ou de groupes de travail mis en place par les académies, qui ont pu aboutir à une concrétisation des initiatives à la rentrée 2011.

Peu d'académies ont fait part de leur attente d'un cahier des charges et de retours d'expériences.

Académies	Niveau d'appropriation du dossier
Amiens	Des initiatives existaient avant la circulaire (enseignement d'exploration, stages de langues, partenariat bac pro / BTS) Une nouvelle impulsion initiée par le recteur suite à la circulaire, avec notamment la mise en place de pôles d'excellence en BTS. La réflexion suit son cours : l'accent est mis sur la mutualisation de l'offre de formation, notamment des enseignements d'exploration. Une réunion mensuelle entre les IA-IPR et le recteur permet de faire avancer le projet. Les chefs d'établissements sont fortement impliqués via les réunions de bassin.
Bordeaux	Pas de mise en réseau recensée comme telle au niveau académique. L'académie attend un cahier des charges national précis pour lancer la mise en place des réseaux. Un inspecteur général nous signale que les réunions de bassin jouent un rôle très fort dans l'académie.
Clermont-Ferrand	Des initiatives existaient avant la circulaire, principalement autour des lycées des métiers et du travail mené dans les bassins. Le recteur et les IA-IPR accompagnent les chefs d'établissement dans leur projet ; c'est principalement dans les réunions de bassin que naissent les initiatives de mutualisation et de travail en réseau. L'académie essaie de mettre en place des indicateurs territoriaux. Des réunions régulières sont organisées avec les établissements sur le modèle d'un dialogue de performance.
Créteil	Les réseaux de lycées ont été mis en place dès 2008 et se sont substitués aux bassins de formations. L'ensemble des lycées sont inscrits dans des réseaux de lycées fortement structurés avec des animateurs de réseaux et des réunions régulières des chefs d'établissement. Les réseaux de lycées ont évolué : depuis 2011, ils agrègent également les collèges de secteurs.
Dijon	Une tradition de dialogue entre les établissements lors des réunions de bassin existe dans l'académie où de nombreuses initiatives étaient à dénombrer dès avant la circulaire (visioconférences, stages de remise à niveau, stages de langues diplôme partagé avec l'enseignement agricole). La circulaire a conduit à mieux recenser ces initiatives et les accompagner au niveau académique. La réflexion suit son cours : un travail est mené sur la carte des langues et devrait aboutir pour la rentrée 2013. D'autres perspectives envisagées sont les fusions d'établissement et la mutualisation de la formation des personnels au niveau du bassin.
Limoges	Des initiatives existaient avant la circulaire (stages de langues et internats), même si la mise en réseau n'est pas très avancée. La circulaire conforte la réflexion engagée autour de la construction d'une carte des formations plus articulée entre établissements, permettant de rendre visibles de vrais parcours de formation. L'académie entend s'appuyer sur les bassins existants.
Lyon	De nombreuses initiatives existaient avant la circulaire, généralement à l'initiative des établissements (stages d'anglais, langues rares, enseignements d'exploration, mise en réseau de l'orientation en classe européenne, partenariat bac pro / BTS). La publication de la circulaire permet de formaliser ces initiatives et d'encourager l'ensemble des établissements à s'y inscrire. La réflexion en cours tourne autour de 4 axes : - construction d'une carte des formations claire, notamment pour l'implantation des enseignements d'exploration en seconde, avec un travail sur l'orientation des élèves - implantation des stages de remise à niveau et stages passerelle - développement des lycées des métiers multi-sites - développement des internats d'excellence en réseau. Le pilotage académique entend vraiment s'appuyer sur le travail mené par les chefs d'établissement en réunion de bassin et de ne pas imposer un modèle venu « d'en haut ».
Nantes	Plusieurs initiatives étaient à dénombrer avant la circulaire, autour des stages de langues et de remise à niveau. La circulaire a conduit à rationaliser l'offre de formation pour les langues vivantes et encourager les mutualisations pour les langues anciennes (visioconférences). Un autre axe de travail est la construction de parcours de formation du CAP au BTS lisibles pour les élèves et leurs familles.
Nice	Avant la circulaire, des initiatives existaient autour des stages d'anglais et des internats. La circulaire a donné lieu à une réflexion partagée entre l'équipe de direction académique et les chefs d'établissement dans les bassins. En avril 2011, lors d'un séminaire regroupant personnels d'inspection et de direction, un atelier était consacré à la mise en réseau des lycées. Les conclusions de l'atelier ont été débattues lors des réunions de bassin et servent de feuille de route pour le développement des réseaux. Un groupe de réflexion pour 2011-2012 a été mis en place avec des chefs d'établissements et des inspecteurs. Les pistes évoquées sont les suivantes : - Développer l'offre de stages en réseau - Développer les internats et internats d'excellence en réseau - Réflexion sur la carte des formations et l'implantation des enseignements d'exploration - Développement des lycées des métiers multi-établissements
Orléans-Tours	Des initiatives diverses sont à dénombrer en amont de la circulaire : mise en réseau des langues rares ou anciennes, stages d'anglais, cordées de la réussite. Des formations

	<p>mutualisées ont été organisées suite à la réforme de la filière STI ainsi que pour la mise en place de l'accompagnement personnalisé. Une expérimentation est menée sur des classes relais et la mise en place d'un micro-lycée.</p> <p>La mise en réseaux s'est donc inscrite sur le terrain sans stratégie raisonnée. Une régulation des initiatives est mise en place depuis la publication de la circulaire.</p> <p>La réflexion actuelle porte sur la mise en réseau des options, thématique mise à l'ordre du jour des réunions de bassin : l'horizon de mise en œuvre est la rentrée 2012.</p>
Paris	<p>De nombreuses initiatives existaient avant la circulaire, notamment des enseignements partagés de langues rares ou des mutualisations d'enseignement d'exploration. Les stages de langues sont mutualisés.</p> <p>Depuis 2010, le projet académique intègre la question de la mise en réseau. Un des axes du projet est "d'organiser la mise en réseau des écoles et des établissements et le développement des partenariats de proximité". L'axe central de la réflexion est donc la mise en commun de l'offre de formation au niveau des bassins pour tout ce qui est hors tronc commun, notamment les langues vivantes.</p>
Poitiers	<p>Des initiatives existaient avant la circulaire mais sa publication a été l'occasion d'intégrer pleinement la mise en réseau à la politique académique pour en faire un axe central de réflexion.</p> <p>Des réunions de bassin, puis des coordinateurs de bassins ont été organisées. Un schéma de réseau type a été défini : l'unité pédagogique de site qui comporte un lycée général, un lycée professionnel et les collèges de secteur. L'entrée privilégiée touche aux ressources humaines mais intègre d'autres dimensions : culture, sport, formation des enseignants, concertation des équipes éducatives, projet d'établissement, ouverture internationale...</p>
Reims	<p>Des initiatives non formalisées étaient à dénombrer avant la circulaire (lycées des métiers, stages d'anglais, formation continue des enseignants, enseignements d'exploration) qui a permis de formaliser l'existant.</p> <p>La circulaire légitime l'action académique et permet de la structurer autour d'une forte impulsion du recteur. Pour 2012 la mise en réseau des lycées sera insérée dans le projet académique. Depuis la circulaire, des réunions de bassin ont été organisées et à chaque fois un atelier a été consacré à la mise en réseau des lycées.</p> <p>Les pistes envisagées sont la construction de parcours de formation cohérents pour les élèves, le développement de suivis personnalisés pour les élèves de lycées professionnels (sessions d'accueil scolaires)</p>
Strasbourg	<p>De nombreuses expériences avaient été menées dans l'académie : stages de langues, stages passerelle, mise en réseau de l'offre de formation (latin, grec, biotechnologie, langues rares), mutualisations d'équipements, internats d'excellence, formation continue des enseignants.</p> <p>La politique académique repose sur le soutien des initiatives des chefs d'établissements et parallèlement des impulsions rectorales avec volontariat des chefs d'établissement. Un groupe de travail est mis en place pour l'année 2011-2012, regroupant des chefs d'établissement et des conseillers techniques du recteur.</p> <p>La réflexion s'oriente principalement vers une construction de la carte des formations mieux articulées au niveau des bassins de formation.</p>
Toulouse	<p>L'académie est en attentes d'échanges et de retours de pratiques.</p> <p>Des initiatives existaient avant la publication de la circulaire (mutualisation des enseignements d'exploration, visioconférences, places labellisées internats d'excellence, formation continue des enseignants).</p> <p>La circulaire a incité à formaliser l'existant. Une réflexion est en cours sur l'élaboration de la carte des formations qui devrait être articulée étroitement sur la carte scolaire. L'unité géographique pertinente paraît le bassin. La thématique va être abordée lors des réunions de bassins.</p> <p>D'autres pistes sont avancées : mise en réseau des agences comptables, gestion des ressources humaines...</p>
Versailles	<p>La notion de réseau est ancienne dans l'académie, ils sont structurés au niveau des bassins.</p> <p>La notion de réseau est devenue prégnante à chaque initiative depuis la publication de la circulaire.</p> <p>Les axes privilégiés sont la construction de la carte des formations (notamment pour les langues et les enseignements d'exploration), le développement des lycées des métiers et les plateformes technologiques.</p>

2.2.3 Des réseaux majoritairement informels

Les réseaux recensés dans les académies sont majoritairement informels et relèvent, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, davantage de la collaboration entre établissements que d'une mise en réseau proprement dit. La plupart des expériences étudiées mettent en relation un nombre réduit d'établissements, souvent deux lycées, parfois trois, rarement plus de quatre. Les réseaux restent donc de taille réduite. Ils ne donnent généralement pas lieu à la constitution de structures formalisées telles que des « conseils de réseaux ». Si des « animateurs de réseaux » émergent, c'est

majoritairement de façon officieuse, parce qu'un chef d'établissement prend le « leadership », mais les chefs d'établissement interrogés insistent généralement sur le fonctionnement d'égal à égal qui est le leur dans le cadre de ces mises en commun.

L'académie de Créteil représente cependant une exception évidente et intéressante. Elle a amorcé le maillage de son territoire sous la forme de réseaux depuis 2008 ; ceux-ci remplacent aujourd'hui les bassins de formation : l'ensemble de ses lycées s'inscrit donc dans un réseau. Les réseaux y sont de taille importante regroupant une dizaine de lycées et aussi, depuis la rentrée 2011, leurs collèges de secteurs. Des animateurs de réseaux sont nommés par le recteur et les chefs d'établissement se réunissent régulièrement en conseil de réseau².

Il convient par ailleurs d'indiquer que l'académie de Poitiers envisage pour la rentrée 2012 de généraliser des « unités pédagogiques de site », qui sont aussi des réseaux formalisés³.

² Voir pour une présentation de ce fonctionnement et de son évolution l'étude de cas sur l'académie de Créteil en annexe

³ Voir leur présentation dans le chapitre 2.2.2.1

3 Les réseaux de lycées aujourd'hui : état des lieux

A partir des entretiens menés, une première typologie des mises en réseaux des lycées tels qu'observés sur le terrain et relevés par les interlocuteurs académiques peut être élaborée. Celle-ci regroupe les réseaux en huit types selon des entrées thématiques. Ce sont en effet plus les sujets des collaborations entre lycées qui varient que la forme ou le fonctionnement des « réseaux ».

Réseau de type 1 - Mise en cohérence de l'offre de formation

Répartition des spécialités, enseignements d'exploration ou des options

Travail commun sur l'orientation des élèves : communication **vis-à-vis des familles**

Réseau de type 2 : Enseignements partagés entre établissements sur l'année

Avec déplacement des élèves (langues rares, langues anciennes, EDO,...)

Avec visio-conférences (langues anciennes)

Réseau de type 3 : mutualisation des « stages »

Echanges de services ponctuels : stages de langue et stages de remise à niveau

Réseau de type 4 : accompagnement des élèves

Coopération tout au long de l'année : stages passerelle

Réseau de type 5 : Lycée des métiers et labels multi sites

Réseau de type 6 : Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

Mise en réseau de formation d'enseignement supérieur en lycée (BTS, classes prépa)

Cordées de la réussite

Réseau de type 7 : Mise en commun des locaux

Mutualisation de locaux ou de plateformes technologiques

Internats d'excellence et internats : avec + ou - d'implication pédagogique entre établissements

Réseau de type 8 : Personnels enseignants

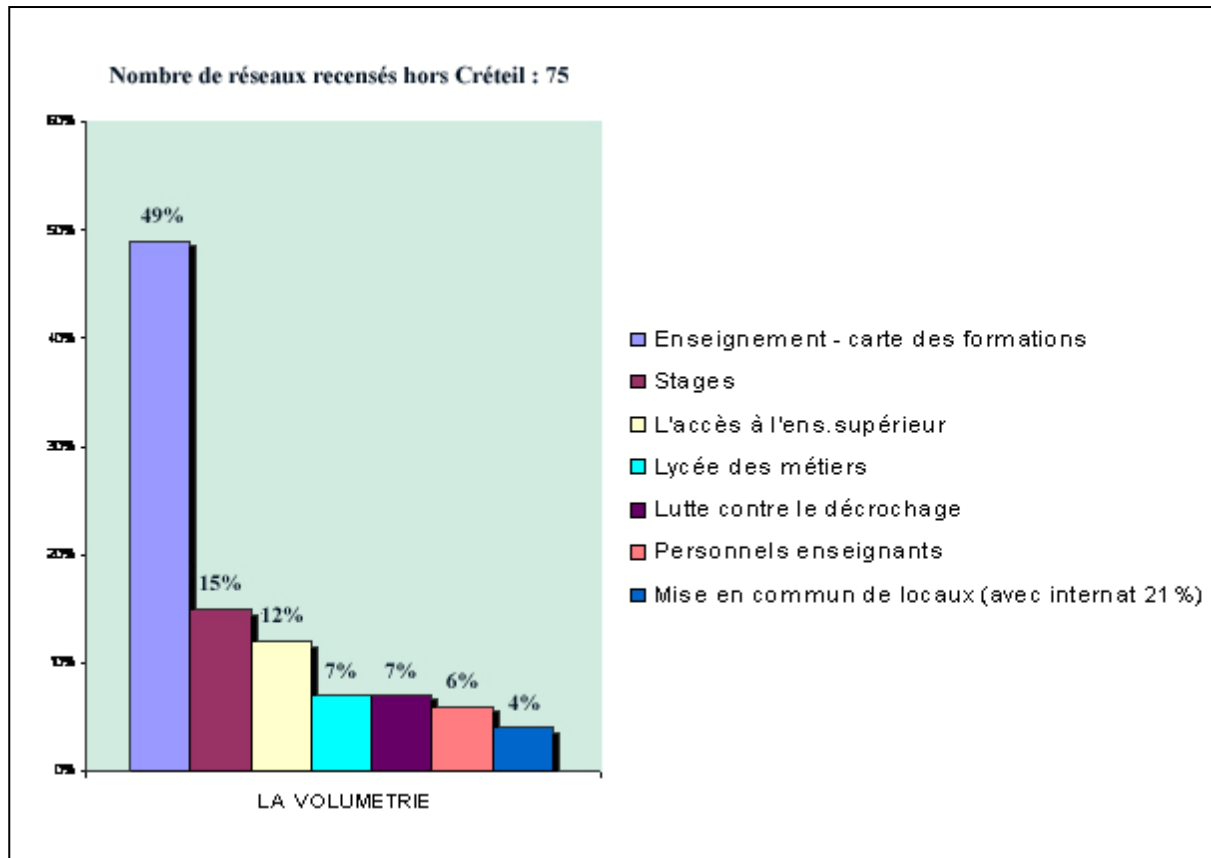
Formation des enseignants

Organisation d'échanges de personnels pour des diplômes partagés

Partenariat Agriculture / Ministère de l'Education nationale

Ces différents types de réseaux ne s'observent pas sur le terrain avec la même fréquence. Malgré les difficultés, rappelées en préambule de l'étude, à chiffrer précisément le nombre de réseaux, nous pouvons proposer une première appréciation quantitative de la répartition par thèmes. Le calcul s'est effectué sur l'ensemble des initiatives recensées « hors Créteil » : les réseaux de l'académie de Créteil sont à la fois trop aboutis pour être comparés à ceux des autres académies et souvent multithématiques.

Le type de réseau qui ressort nettement est d'abord centré sur la mise en cohérence de l'offre de formation ; il représente près de la moitié des initiatives recensées. Hormis les stages et le travail mené sur l'accès à l'enseignement supérieur, légèrement plus fréquents, les autres types de réseaux sont représentés de manière équivalente.



Nous avons choisi de ne pas présenter ces réseaux de façon linéaire mais de les regrouper en trois catégories selon que ces types de réseaux nous paraissent développer des initiatives qui fonctionnent déjà pleinement (1.1), semblent porteuses d'expériences à approfondir (1.2) ou, au contraire, soulèvent des interrogations (1.3).

3.1 Aux cotés de réseaux qui fonctionnent ou progressent...

Les premières expériences de réseaux que nous présentons sont les expériences qui ont déjà fait leurs preuves ou sont en progression. Dans cette catégorie, nous retrouvons la mise en cohérence de l'offre de formation, les lycées des métiers, le travail sur l'accès à l'enseignement supérieur et les stages ponctuels (remise à niveau, langues...).

3.1.1 Mise en cohérence de la carte des formations

Le premier type de réseau de lycées qu'il est possible de recenser sur le terrain concerne la mise en cohérence de la carte des formations. Entrée thématique la plus fréquente, c'est aussi celle qui paraît le mieux fonctionner.

■ Etat de l'existant

La circulaire du 18 février 2011 propose un référentiel national indicatif qui définit le réseau de lycées d'abord par l'offre de formation :

“Un réseau de lycées se caractérise par une offre de formation et une offre éducative les plus complètes possibles, notamment dans les domaines suivants

- pour les lycées d'enseignement général et technologique :

. les enseignements d'exploration de la classe de seconde,

. les principales séries générales et technologiques, ainsi que l'ensemble des enseignements de spécialité,

. les enseignements facultatifs ;

- une offre significative de formations professionnelles »

Elle incite ainsi les académies à mettre en réseau l'ensemble des enseignements d'exploration, de spécialité et facultatifs pour proposer la carte des formations la plus complète possible couvrant si possible l'ensemble des séries d'enseignement général et technologique et une offre riche de formations professionnelles.

Beaucoup d'académies se sont saisies de cet encouragement à mettre leurs lycées en réseau pour lancer une réflexion sur l'organisation de leur carte des formations. Ainsi les académies envisagent la circulaire comme un levier pour repenser l'implantation des formations, notamment des langues vivantes, des spécialités et des enseignements d'exploration. Cette réflexion est accompagnée d'une meilleure communication permettant de rendre plus visibles des parcours de formation.

Peu d'académies cependant ont déjà concrétisé cette réflexion, même si quelques expériences antérieures à la circulaire sont à dénombrer. La mise en œuvre est généralement proposée au plus tôt pour la rentrée scolaire 2012 voire 2013.

Académies	Absence d'initiatives	Expériences de coordination entre établissements	Réflexion en cours sur l'implantation des enseignements	Travail sur la communication autour des parcours de formation
Amiens			Réflexion sur la mutualisation de l'offre de formation, notamment en seconde pour éviter les orientations par défaut d'offre dans le lycée	
Bordeaux	<input checked="" type="checkbox"/>			
Clermont-Ferrand		Expériences sur les enseignements d'exploration (EDO) à Clermont, Aurillac et Montluçon		
Créteil		Un travail de coordination a été mené		Expériences de travail sur l'orientation et la communication dans plusieurs réseaux
Dijon			Réflexion sur la carte d'implantation des langues en cours pour mise en oeuvre à la rentrée 2013	
Limoges			Réflexions sur une carte des formations "articulée" pour tous les enseignements complémentaires et qui doit permettre une offre de formation large au niveau du bassin ou du réseau :	Parallèlement, l'académie souhaite mettre en évidence des parcours de formation identifiées pour les élèves et leurs parents
Lyon		Expériences sur les classes européennes et l'implantation des sections STI2D et STI2S	Réflexion en cours pour poursuivre le travail entamé sur les EDO et de façon générale sur l'orientation en 1ère des élèves	Volonté de rendre visibles des parcours de formation
Nantes			Piste envisagée : mise en cohérence de la carte des formations et répartition des options entre les établissements du bassin ou du réseau	Volonté de rendre visibles et effectifs des parcours de formation dans l'enseignement professionnel du CAP au BTS
Nice			Mise en place d'un groupe de réflexion académique sur la mise en réseau qui travaille notamment sur la carte des langues, la carte des formations et l'implantation des EDO	
Orléans-Tours		Expérience à Tours sur le latin	Volonté d'étendre cette expérience à la rentrée 2012. Une réflexion a été lancée dans les réunions de bassin sur la mise en réseau des options.	Travail en cours sur l'orientation et la communication autour des filières permettant les poursuites d'études
Paris			Réflexion en cours sur l'implantation des enseignements qui cible d'abord l'implantation des langues rares et les options en classes préparatoires. Constitue un axe du projet académique.	
Poitiers			Réflexion en cours pour mieux gérer les flux d'élèves en 2nde et 1ère et leur répartition entre les lycées	Mise en place d'une charte information / orientation au niveau des réseaux (en cours)
Reims			Réflexion menée au niveau des bassins de formation	Travail de recensement des partenariats entre établissements pour identifier les parcours des élèves
Strasbourg			Piste envisagée : intégrer les réseaux dans la construction de la carte des formations bac - 3 / bac + 3 Un groupe de travail académique a été mis en place	Expériences de travail sur l'orientation et la communication dans quelques établissements
Toulouse		Il existe déjà une répartition des enseignements d'exploration entre établissements dans les zones urbaines	Réflexion en cours sur l'intégration des réseaux dans la construction de la carte des formations étroitement articulée sur la carte scolaire et qui intègre des mutualisations	
Versailles			Réflexion sur la carte des formations au niveau des bassins, qui va s'articuler dans les réseaux	Travail sur la constitution de parcours d'élèves, dans une approche de lisibilité et de fluidité de l'orientation

■ Des “réseaux” qui permettent une meilleure répartition des élèves

Dans l'ensemble, les académies souhaitent construire une nouvelle carte des formations bâtie autour d'une plus grande cohérence territoriale : chaque bassin ou réseau doit offrir la plus grande carte possible des formations, tout en évitant au maximum les doublons. Cette démarche a en partie une visée de rationalisation budgétaire, mais elle a aussi pour objectif de faciliter l'orientation des élèves. La mise en cohérence de l'offre de formation revient généralement à organiser en amont les flux d'élèves et les répartir entre les différents établissements du réseau en fonction de l'offre de formation et de leurs vœux d'orientation. Elle ne vise généralement pas à faciliter le passage des élèves d'un établissement à l'autre mais à ce qu'ils choisissent leur établissement de façon plus pertinente. Cette réflexion est indissociable d'une réflexion sur les modalités d'affectation des élèves dans les lycées, notamment autour du logiciel Affelnet, dans la lignée du travail autour de l'assouplissement de la carte scolaire.

L'académie de Paris propose de reconstruire une carte de l'implantation des enseignements de langues à partir de la carte existante, qu'elle ferait évoluer vers davantage de mutualisations. Le schéma proposé est de confier l'enseignement d'une langue rare à un établissement, qui devient le « pôle d'enseignement » pour cette langue.

Par exemple, l'académie propose que, dans le 9ème arrondissement, le lycée Jules Ferry accueille l'enseignement de russe et que les autres établissements du bassin y envoient leurs élèves, y compris des établissements plus prestigieux comme le lycée Condorcet. Les réflexions sont en cours pour une mise en œuvre à la rentrée 2012. Actuellement ces propositions sont présentées dans les réunions de bassin pour mesurer l'écho qu'elles suscitent. Si le degré d'adhésion au projet des chefs d'établissement est variable, on ne note pas d'opposition farouche : les chefs d'établissements n'ignorent pas qu'à défaut d'un dispositif commun, les langues rares sont susceptible de disparaître complètement de leurs établissements. Les chefs d'établissement restent en revanche circonspects quant à la faisabilité notamment à cause des problèmes d'emploi du temps. La commande passée aux réunions de bassin est que les chefs d'établissements se penchent sur la question et proposent des pistes de réflexion.

« Les langues vivantes sont 'le noyau dur' de la question. »

Philippe Fatras, IA-DSDEN second degré, Paris

Focus sur l'implantation des classes européennes dans l'académie de Lyon

C'est l'académie de Lyon qui a le plus avancé dans ce projet qu'elle portait avant la publication de la circulaire. Les premiers travaux ont été conduits autour de l'implantation des différentes classes européennes. Les services académiques ont ainsi veillé à structurer leur implantation : chaque secteur doit pouvoir bénéficier de l'ensemble de la gamme des classes européennes, en évitant les doublons, la politique retenue vise à ce que deux lycées voisins n'offrent pas la même spécialité. Ce travail a permis de mener un vrai assouplissement de la carte scolaire, de ne pas pénaliser les élèves et d'offrir une couverture large des différents secteurs. Ce principe d'organisation de l'offre de formation est étendu à la politique académique d'orientation. L'idée est que n'importe quel élève puisse postuler sur n'importe quelle formation. Si l'on considère les sciences de l'ingénieur, on voit qu'elles ne sont pas offertes dans tous les établissements, mais l'élève peut en tous les cas postuler par le biais d'un secteur élargi, pour un établissement qui offre cet enseignement. Affelnet est ainsi mis au service d'une structuration de l'offre de formation en lycées. L'outil ne prime pas sur la politique menée, il la sert. La même réflexion vaut pour l'ensemble des enseignements d'exploration.

Entretien avec Luc Maerten, CSAIO, Lyon

■ Une volonté de rendre lisibles des parcours de formation

Ce travail sur la carte des formations s'accompagne d'une volonté de rendre visibles les parcours de formation qui s'offrent aux élèves sur un territoire donné, secteurs, bassins ou réseaux. Il semble que cette évolution de l'implantation des formations incite les académies à mettre en place une meilleure communication auprès des élèves, des parents d'élèves, des enseignants et des établissements (notamment des collèges). Elles axent alors le réseau sur la lisibilité des poursuites d'études et des parcours de formation. Cet axe de travail est généralement encore à l'état de piste de réflexion dans plusieurs académies mais il a aussi été expérimenté directement par plusieurs réseaux d'établissements.

“Il est important de structurer le parcours sur une perspective et de ne pas focaliser le réseau sur la découverte de l'enseignement d'exploration de seconde”

Luc Maerten, CSAIO, Lyon

L'académie de Limoges souligne ainsi que l'objectif de l'articulation des enseignements serait que, sur un secteur géographique donné, des parcours de formation soient rendus lisibles, pour les élèves et les parents, ces parcours s'articulant autour de pôles de compétences. Elle cite comme exemple les filières d'enseignement professionnel : du CAP, au BTS en passant par le bac Pro, il s'agit de rendre lisibles de façon évidente les établissements où sont implantées les différents niveaux de formations, pour une filière donnée.

Deux exemples de communication sur les parcours de formation

Focus sur les expériences de La Courneuve (académie de Créteil) et de Molsheim et Obernai (académie de Strasbourg)

Dans l'académie de Créteil, le réseau de **La Courneuve** a comme axe central de son travail en réseau la volonté de “rendre accessible à tous l'information relative aux parcours et à l'offre de formation”.

Outre un travail de recensement de l'ensemble des formations offertes sur son territoire, le réseau a choisi de travailler sur sa communication. Ainsi, c'est en commun que les chefs d'établissement organisent chaque année un forum des formations qui permet de présenter à l'ensemble des élèves, parents d'élèves et enseignants de collèges l'offre de formation et les parcours et poursuites d'études possibles. Le réseau organise aussi des “rallyes” à destination des professeurs principaux intervenant en 4ème et 3ème des collèges de secteur et les invite à visiter les différents lycées pour qu'ils puissent mieux présenter les formations et relayer les informations sur les parcours de formation.

Enfin le réseau de la Courneuve édite chaque année, avec le soutien de la communauté de communes, une brochure présentant l'ensemble des formations du réseau. Claire et accessible, elle présente l'ensemble des formations dispensées dans les lycées du réseau et les CFA du territoire. Elle constitue un outil essentiel de la politique de communication du réseau qui rend visible et compréhensible à tous l'offre d'enseignement du réseau.

*Entretien avec Jean-Luc Héraud,
Proviseur Lycée Jacques Brel, La Courneuve*

A **Molsheim et Obernai** dans l'académie de Strasbourg, les lycées publics travaillent ensemble depuis une dizaine d'années, sans être formellement structurés en réseau. Les chefs d'établissement ont pris l'habitude de travailler ensemble au sein du groupe d'animation de district et ont axé leur collaboration sur l'orientation des élèves. Ainsi, ils jouent la carte de la complémentarité et non de la concurrence face aux collèges de secteur et mènent un travail commun sur la présentation de l'ensemble de l'offre de formation sur les deux villes : cette présentation comprend donc les lycées généraux, professionnels ou technologiques de Molsheim avec chacun leur spécificité (orientation tertiaire ou technique) et le lycée agricole d'Obernai. Les présentations des lycées devant les élèves de 3ème se font donc à plusieurs voix, en associant plusieurs chefs d'établissement, et mettent en valeur les poursuites d'études possibles dans l'ensemble des lycées publics des deux villes. Enfin, le groupe d'animation du district a mis en place une formation à destination des professeurs principaux de 4ème et 3ème des collèges de secteur pour les informer de l'ensemble de l'offre de formation des lycées des deux villes. La collaboration s'illustre de nombreuses manières : ainsi un enseignant du lycée Marchal est venu présenter les sections STIDD au lycée Henri Meck dans l'ensemble des classes de seconde.

*Entretien avec Mme Scheller,
Proviseur adjointe du lycée Henri Meck à Molsheim*

3.1.2 Lycées des métiers : vers une labellisation multi-établissements

Un second type de réseaux est celui des lycées des métiers. En pleine expansion, il est un des rares types de réseaux existants à donner lieu à une réelle formalisation.

L'article 33 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, codifié à l'article L 335-1 du code de l'Education, dispose qu'un label « lycée des métiers » peut être délivré par l'État aux établissements d'enseignement qui remplissent des critères définis par un cahier des charges national. Les conditions d'obtention du label « lycées des métiers » ont été précisées par le décret n° 2005-1394 du 10 novembre 2005, codifié aux articles [D.335-1 à D. 335-4 du code de l'éducation](#). Ces articles définissent les critères nationaux obligatoires pour les établissements candidats à la labellisation, ainsi que la procédure à suivre. Ils sont complétés par la circulaire n°204 du 29 novembre 2005⁴.

Le label « lycée des métiers » qualifie certains établissements qui offrent une palette étendue de formations et de services, grâce notamment à un partenariat actif, tant avec le milieu économique qu'avec les collectivités territoriales, et en premier lieu la région. Le label met en évidence la cohérence d'une offre de formation, la prise en compte des attentes des élèves et l'adaptation aux besoins des employeurs. Il constitue un indicateur d'excellence pour les voies technologique et professionnelle.

Sur les 799 lycées des métiers recensés en 2010, le label concerne encore généralement, pour une grande majorité, un seul établissement. Bien que cette situation soit confirmée en partie par les entretiens menés avec les académies, on peut cependant observer une tendance à élargir le label à des réseaux de lycées ou de plateformes, constitués autour d'un métier et d'un parcours qui va du CAP à l'enseignement supérieur. Bien que la labellisation « lycée des métiers » existe depuis longtemps, la démarche a été revitalisée par la réflexion autour de la mise en réseau des lycées suscitée par la circulaire de février 2011.

⁴ BO n°45 du 8 décembre 2005

Parce qu'ils existent depuis plus de dix ans, les lycées des métiers sont un terrain d'observation pertinent des mutations intervenues. D'un label à une entité – l'établissement – ils évoluent progressivement vers une labellisation accordée à un réseau multi-établissements. Soutenue par le travail sur la mise en réseau des lycées, la réflexion s'oriente vers un élargissement à des pôles de compétences.

Académies	commentaires
Amiens	Sur 41 lycées, 9 sont constitués en partenariat lycée professionnel / lycée d'enseignement général et technologique et 1, le lycée polyvalent (SEP Le Corbusier), est annexé au lycée hôtelier.
Bordeaux	38 lycées des métiers
Clermont-Ferrand	30 lycées sont labellisés lycées des métiers dans l'académie de Clermont-Ferrand dont deux sont labellisés multi sites (agrément lié à la notion de multi sites), deux autres ont été labellisés et se sont ensuite placés dans une logique de réseau. Pour être labellisé « lycée des métiers », un lycée doit proposer tous les niveaux d'enseignement : de niveau V et IV jusqu'au BTS. C'est pourquoi à Clermont Ferrand, 4 établissements présentant des enseignements complémentaires se sont associés par convention pour pouvoir être labellisés. Une charte académique et des conventions type ont été élaborées. Ce travail a été effectué à l'initiative de la DAFPIC. Les lycées des métiers en réseau n'obéissent pas à une logique géographique mais d'offre de parcours.
Créteil	54 lycées des métiers
Dijon	14 lycées des métiers
Limoges	9 lycées des métiers Dans la Creuse, le Lycée professionnel de St Vaury travaille à un réseau avec le Lycée du bâtiment de Felletin sur des modules de formation pour le Photovoltaïque complémentaires aux formations classique du bâtiment
Lyon	Un des axes forts sur lesquels l'académie souhaite travailler est le lycée des métiers. Les lycées des métiers sont bien développés dans l'académie de Lyon (51) mais trop souvent organisés autour de la totalité de l'offre de formation du lycée. L'académie de Lyon souhaite spécialiser ces lycées sur un ou plusieurs métiers identifiés et non labelliser un lycée pour l'ensemble des formations qu'il offre. La mise en réseau peut être un levier pour constituer des plateformes autour d'un métier et passer de la labellisation d'une entité géographique « établissement » à la mise en réseau des lycées autour d'un métier qui coordonne et fédère l'ensemble des formations, voire l'intégralité de l'offre de formation, qui s'y rapporte. Ceci permettrait une meilleure lisibilité pour les élèves et pour les partenaires. Mais les lycées de métiers sont très fortement marqués par la concurrence entre établissements. Les résistances sont notamment dues au fait que les personnels ont l'impression que les élèves viennent dans un lycée plutôt que vers un métier,
Nantes	28 lycées des métiers
Nice	19 lycées des métiers Les perspectives sont que le lycée des métiers ne soit plus implanté uniquement dans un établissement : plusieurs lycées pourraient composer en complémentarité un lycée des métiers. <i>Un projet pourrait être de regrouper trois lycées pour former un « lycée des métiers de la mer ».</i>
Orléans-Tours	48 lycées des métiers
Paris	23 lycées des métiers dont 4 réseaux : - Lycée des métiers de la communication et de la gestion d'entreprise : LT Roger Verlomme, LP Beaugrenelle et LP Claude Anthime Corbon - Lycée des métiers de la mode et de l'esthétique : LP Octave Feuillet et lycées Marie Laurencin, Turquetil, Fortuny (Esthétique) et d'Alembert - Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration : LPO Drouant et LP Belliard - Lycée des métiers de la photographie et de l'image : LT Auguste Renoir et LP Brassai
Poitiers	23 lycées des métiers Deux établissements pourraient faire l'objet d'un regroupement avec à sa tête un proviseur et un proviseur adjoint qui pourrait être l'ancien chef d'établissement d'un des deux EPLE.
Reims	L'académie de Reims compte, au titre de l'année scolaire 2010-2011 22 établissements scolaires labellisés. Quatre établissements portent le label « Métiers de l'hôtellerie-restauration. Une mise en réseau existe entre les quatre établissements pour ce qui concerne notamment la poursuite d'études en BTS que seul un lycée offre. Quatre établissements portent le label « Métiers de l'industrie ». Si ces établissements œuvrent prioritairement au sein de leur zone géographique, notamment dans le département, ils ne parviennent que très rarement à fonctionner en réseau en raison de leur éloignement les uns des autres.
Strasbourg	23 lycées des métiers lycée des métiers en partenariat : LEGT Alphonse Heinrich et LP Charles Goulden
Toulouse	42 lycées des métiers Les lycées des métiers ne peuvent être qualifiés de réseaux car il s'agit d'un cursus au sein d'un même établissement.
Versailles	61 lycées des métiers La notion de réseaux existait avant la circulaire, en particulier pour les lycées des métiers. Le lycée des métiers met en réseau les établissements, dans ce cas le chef de file peut être le chef d'établissement du lycée labellisé. Le label est accordé au lycée avec son réseau. Pour le travail entre LEGT et LP, il s'agit davantage de perméabilité du réseau que de mutualisation. Il y a peu de lycées polyvalents qui soient des « vrais » lycées polyvalents.

■ La nécessité de s'associer

Les limites de la proposition d'un cursus complet au sein d'un seul établissement, notamment pour l'accès au BTS, ont conduit des établissements concernés par un même métier à jouer la carte de la complémentarité en s'associant pour remplir les conditions nécessaires à une labellisation. Outre une meilleure lisibilité des parcours pour les élèves, cela permet à certains petits établissements, le plus souvent ruraux, d'obtenir un label auquel ils ne pourraient prétendre seuls. « *Si le lycée des métiers ne paraît pas pouvoir s'appliquer avec suffisamment d'objectifs atteints à certaines entités, il le peut dès lors que l'on en associe avec pertinence plusieurs.*⁵ ».

Ces dispositifs, en assurant une fluidité, une lisibilité des parcours, sont aussi une incitation à la poursuite d'études en sensibilisant les élèves, par des stages d'insertion, par une information plus complète à la réalité des métiers.

« Avoir des établissements clairement identifiés comme support d'une formation est aussi très rassurant pour l'élève. S'il voit que les établissements vivent en réseau, qu'il est facile d'envisager l'orientation qu'il souhaite dans un lycée autre que le sien mais qu'il identifie bien, il peut avancer dans son projet de formation. C'est une entrée intéressante que celle de la mise en réseau pour l'élève, par une recherche de gain en termes de lisibilité des parcours scolaires, de véritable complémentarité des établissements. »

Luc Maerten, CSAIO, Lyon

Parce que la constitution de réseaux par les lycées des métiers, lorsqu'elle existe, s'inscrit dans une démarche structurée, encadrée (conventions cadre, charte, indicateurs de qualité ...), ceux-ci sont porteurs d'une définition claire du réseau, facilement cernable et quantifiable. Ils peuvent constituer une référence, une impulsion à la réflexion sur la mise en réseau des lycées.

« Dans le fonctionnement en réseau le bilan est jugé positif (résultats des élèves, organisation, mobilisation de personnes ressources) dès lors que sont clairement définis les objectifs, les modalités, les contenus et les moyens. »

Catherine Vieillard, Secrétaire générale, Reims

L'académie de Clermont-Ferrand est sans doute celle qui a poussé la logique de l'association des établissements la plus loin, en impulsant une dynamique de regroupements d'établissements.

A l'initiative du DAFPIC, une charte académique et des conventions ont été élaborées pour faciliter les démarches des établissements et encourager les établissements d'enseignement professionnel à passer d'une logique de labellisation d'un établissement à celle d'un métier en réseau.

⁵ Rapport IGEN janvier 2002 : le lycée des métiers, constat, enjeux et perspectives.

Focus sur les lycées des métiers Académie de Clermont-Ferrand

Extrait d'un document des services académiques à destination des établissements

Dans l'académie de Clermont-Ferrand des lycées des métiers s'associent entres eux.

“Quoi ?

La démarche qualité « lycée des métiers » permet à des lycées professionnels ou technologiques (publics ou privés sous contrat) volontaires de s'associer autour de métiers ou d'un ensemble de métiers ayant des similitudes ou des complémentarités.

Combien et qui ?

À ce jour, 13 lycées (dont 5 privés sous contrat) se sont associés autour des métiers suivants.

Établissements	Labels	Métiers ou ensemble de métiers avec similitudes ou complémentarités.
Lycée Sidoine Apollinaire (CFD)	Label multi-site	Métiers des services aux entreprises
LP Amédée Gasquet (CFD)		
LPP sous contrat Godefroy de Bouillon (CFD)	Label multi-site	Métiers de l'industrie et des services aux entreprises
LP sous contrat Anna Rodier (CFD)		
Lycée d'enseignement général et hôtelier Chamalières	Label multi-site	Métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du Tourisme
LP François Rabelais (Brassac)		Métiers de l'hôtellerie, de la restauration
Lycée privé sous contrat Fénelon (CFD)	Label multi-site	Métiers de la santé et social
Lycée privé sous contrat Sainte Thècle (CFD)		
LP privé sous contrat Les Cordeliers (CFD)		
Lycée La Fayette, lycée des métiers de l'ingénierie industrielle (CFD)	4 labels en réseau	Métiers de l'industrie
LP Roger Claustres, lycée des métiers des réalisations industrielles et artisanales (CFD)		
LP Vercingétorix, lycée des métiers des technologies industrielles et de la communication (Romagnat)		
LP Henri Sainte Claire Deville, lycée des métiers des technologies industrielles (Issoire)		

Pourquoi ? Quels intérêts ?

Ces lycées s'associent principalement pour :

- identifier et valoriser des pôles de compétences,
- offrir une gamme de diplômes suffisante,
- mettre en œuvre des projets communs et des politiques de partenariats,
- poursuivre la promotion des voies technologique et professionnelle au travers des labels qualité,
- mutualiser des ressources pédagogiques et des équipements.

Comment ?

Lorsque deux ou trois établissements géographiquement proches et proposant des formations dans le même champ professionnel s'associent pour offrir une gamme de diplômes suffisante et complémentaire, permettant de sécuriser des parcours complets et individualisés du CAP au BTS (et au-delà), ils candidatent ensemble pour une labellisation multi-site.

La labellisation est attribuée suite à un audit réalisé à partir de la grille d'audit. Ce référentiel met en avant les complémentarités entre les lycées.

Lorsque des lycées des métiers déjà labellisés dans le même champ professionnel s'associent en vue d'une part de mieux promouvoir un champ professionnel et, d'autre part, de mutualiser des ressources pédagogiques ou des équipements pour tendre vers l'excellence, ils s'engagent par signature d'une convention à respecter la charte des lycées des métiers en réseau."

Rédaction : Sandrine Perrier, CFC, responsable du service Qualité à la DAFPIC. Validation : Christian Félicité, DAFPIC

Le fonctionnement concret d'un lycée des métiers en réseau repose principalement sur l'articulation entre différents niveaux de formations professionnelles, soit pour permettre une poursuite d'études post CAP en bac pro puis BTS, soit pour offrir des possibilités de spécialisation aux élèves ayant achevé un premier cursus. Le lycée des métiers repose ainsi à la fois sur la mutualisation de ressources pédagogiques et d'offres éducatives, sur des échanges d'élèves, mais aussi de personnels et de matériels. Le cas du lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration implanté à Chamalières et Brassac permet de bien appréhender à la fois les plus-values d'un tel fonctionnement mais aussi les limites du label multi-site, notamment pour les échanges d'élèves dans deux sites géographiques très différents et éloignés.

Focus sur le lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration de Chamalières et Brassac

Le lycée des métiers regroupe le lycée hôtelier de Chamalières, qui prépare aux bacs pro, techno et aux BTS : 700 élèves 350 internes, et le lycée professionnel de Brassac qui n'assure la préparation que de CAP très spécialisés : 150 élèves et un internat.

Les deux établissements sont distants d'environ 50 km et sont implantés sur le même département. La labellisation porte sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration

Le partenariat entre les deux établissements comporte 6 axes :

- 1) Adaptation des élèves de CAP en bac pro : organisation de stages d'insertion. Le lycée de Chamalières accueille les élèves en dernière année de CAP du lycée de Brassac pendant une semaine pour qu'ils voient la différence entre le CAP et le bac pro ;
- 2) Faciliter l'accès des élèves à une spécialisation via CAP ou mention complémentaire après le bac pro : les élèves de Chamalières peuvent compléter leur bac par un CAP préparé à Brassac ;
- 3) Echange de professeurs pour les jurys d'examens et concours (dans l'hôtellerie restauration, concours et examens très nombreux) ;
- 4) Echanges de pratiques professionnelles autour des démarches pédagogiques pour mentions complémentaires (possibles dans les 2 établissements) ;
- 5) Participation du lycée de Brassac à la journée d'accueil des professeurs principaux de 3^{ème} du lycée de Chamalières. Informations sur l'ensemble du panel des formations ;
- 6) Transfert de matériel.

Ce qui fonctionne :

Les échanges de professeurs : ils sont associés pour les préparations de jury de concours, réunion d'échange de pratiques professionnelles.

Le transfert de matériel : lors de renouvellement de matériel à Chamalières, le lycée de Brassac est consulté pour savoir si le matériel précédent l'intéresse.

Ce qui ne fonctionne pas, les passerelles et l'échange d'élèves, plus problématiques :

Les échanges d'élèves : les élèves du lycée de Chamalières sont accueillis en priorité en classe de seconde et le lycée manque souvent de place pour accueillir les élèves de Brassac. Lorsque l'équipe éducative pressent que le lycée ne pourra pas accueillir les élèves de CAP, les stages ne sont pas organisés. « *Le projet ne peut pas aboutir faute de place chez moi..... en septembre 2011, nous ne ferons aucune intégration faute de place en 1^{ère} professionnelle* »

Dans le sens contraire, les élèves en bac pro à Chamalières ont du mal à aller préparer un CAP à Brassac, principalement pour des questions de distance : les élèves de Chamalières, vivant dans un environnement urbain même lorsqu'ils sont internes, ne sont pas attirés par une scolarité à Brassac, établissement relativement isolé et en milieu rural.

Le frein essentiel : les 2 lycées ne sont pas dans un territoire identique, pas de dynamique de territoire entre les 2 établissements.

Si le lycée de Brassac qui ne prépare qu'à des CAP restauration très spécialisés n'était pas en partenariat, il n'aurait pu prétendre au label, son offre n'étant pas assez large.

Entretien avec Mme Pélissier, proviseure du lycée de Chamalières

■ D'un établissement « professionnel » à un pôle de compétences

Le lycée des métiers a vocation à proposer une palette des formations la plus complète possible préparant à un métier identifié et des dispositifs assurant la fluidité des parcours.

Cet objectif a conduit, au niveau académique, à penser plus globalement la carte des formations, et fait surgir, au niveau des bassins, des réflexions pour les établissements préparant à des formations identiques ou complémentaires. Au niveau des lycées, les équipes se sont mobilisées pour tenter de rationaliser l'offre de formation.

Ces travaux ont créé une synergie, préparé un terrain favorable à des associations, des constitutions de réseaux, voire de pôles de compétences sur un même domaine de formation allant du CAP au master 2.

Focus sur le pôle de compétences aéronautique de l'académie de Versailles

Le lycée de l'aéronautique Alexandre Denis à Cerny, fait partie d'un réseau qui inclut l'université d'Évry. Le dispositif est piloté depuis l'académie à travers un réseau « aérosynergie ». L'objet est de mettre en relation tout ce qui a trait à l'aéronautique en matière de formation dans l'académie de Versailles quel que soit le niveau de formation.

Quatre établissements travaillent en réseau pour offrir une formation aux métiers de l'aéronautique par la préparation de diplômes allant du CAP au Master. Ce réseau représente un "PÔLE DE COMPETENCES AERONAUTIQUES". Il doit permettre à chacun de construire son parcours individuel de formation intégralement dans la région.

Appuyés par le Conseil Régional et les branches professionnelles (GIFAS et FNAM), ces établissements mutualisent leurs ressources humaines et matérielles pour offrir aux jeunes des parcours de formation de qualité, diversifiés et complémentaires.

Michel Pinçon, Conseiller technique du recteur pour la formation professionnelle initiale et continue, Versailles

La mise en réseau des lycées des métiers paraît une piste féconde, déjà largement explorée dans certaines académies et qui gagnerait à être exploitée de façon plus systématique dans l'enseignement professionnel.

3.1.3 Mise en réseau des formations d'enseignement supérieur et travail sur l'accès à l'enseignement supérieur

Un troisième thème autour duquel sont construits de nombreux réseaux est l'accès à l'enseignement supérieur. Cependant, les initiatives recensées ont peu suivi les préconisations de la circulaire de faire du réseau de lycées l'interface des relations avec les établissements d'enseignement supérieur environnants. Généralement, c'est la mise en réseau des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des lycées qui est privilégiée.

■ Etat des lieux

Le référentiel national indicatif proposé dans la circulaire du 18 février 2011 propose, comme second critère définissant le réseau de lycées, son rôle d'interface structurant les relations entre les établissements et leur environnement, notamment concernant l'enseignement supérieur. Ainsi la mise en réseau des lycées doit permettre une « *meilleure articulation avec les établissements du territoire accueillant des formations supérieures (universités dont IUT, grandes écoles, CPGE, STS) - en veillant à limiter le nombre de places vacantes en STS et en CPGE : développement des "cordées de la réussite", préparation à l'entrée dans les filières sélectives, visites d'établissements, échanges d'enseignants* ».

Beaucoup de lycées ont donné suite à cet encouragement à travailler en direction de l'enseignement supérieur mais ont choisi de structurer leur réseau autour d'une meilleure articulation entre les formations d'enseignement supérieur dispensées au sein des lycées plutôt que de faire du réseau l'interface avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur environnants.

Académies	Interface pour les relations avec l'enseignement supérieur	Réseau des formations supérieures dispensées en lycées	Cordées avec fonctionnement vertical	Cordées avec fonctionnement horizontal	Liaisons bac pro / BTS
Amiens		Mise en place d'un "pôle d'excellence" pour les BTS de Beauvais et Saint Quentin : possibilité pour un étudiant de suivre une formation complémentaire à son BTS dans un autre BTS de la ville. Volonté de mettre en réseaux les options en classes préparatoires	<input checked="" type="checkbox"/>		Deux établissements ont contractualisé sur cet objectif à Clermont de l'Oise Initiatives dans le réseau de la cité scolaire Amiens Sud
Bordeaux			<input checked="" type="checkbox"/>		
Clermont-Ferrand			<input checked="" type="checkbox"/>		
Créteil	Les réseaux sont construits comme une interface avec l'enseignement supérieur.	Certains réseaux intègrent l'offre de STS et CPGE dans leur travail en réseau et y réservent des places pour les élèves du réseaux.	<input checked="" type="checkbox"/>		Quelques expériences.
Dijon			<input checked="" type="checkbox"/>		
Limoges	Partenariat du réseau BTP avec l'université			<input checked="" type="checkbox"/>	Se pratique dans le cadre de la cordée BTP Egletons + cordées inter-lycées
Lyon			<input checked="" type="checkbox"/>		Une expérimentation de lien entre un lycée

					professionnel et un BTS a permis de doubler les poursuites d'études en BTS
Nantes			<input checked="" type="checkbox"/>		Mise en place de parcours CAP – bac pro – BTS avec réservation de places pour les élèves de bac pro
Nice			<input checked="" type="checkbox"/>		
Orléans-Tours			<input checked="" type="checkbox"/>		
Paris		Volonté de mettre en réseau les options en classes préparatoires	<input checked="" type="checkbox"/>		
Poitiers	Organisation de forums et journées portes ouvertes		<input checked="" type="checkbox"/>		
Reims			<input checked="" type="checkbox"/>		Liens bac pro / BTS Travail spécifique sur les lycées des métiers proposant des BTS
Strasbourg			<input checked="" type="checkbox"/>		Parrainages lycées pro et BTS
Toulouse			<input checked="" type="checkbox"/>		
Versailles		Réseaux de BTS disciplinaires	<input checked="" type="checkbox"/>		

■ Peu de relations avec l'enseignement supérieur

Peu d'académie ont mis en place des relations avec l'enseignement supérieur qui soient structurées au niveau du réseau des lycées, si ce n'est à Créteil où cette idée est née et est portée par l'ensemble des réseaux. Le correspondant académique définit d'ailleurs en des termes proches de la circulaire le rôle des réseaux vis à vis de l'enseignement supérieur.

“L'autre idée des réseaux c'est de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et de leur permettre d'avoir une communication cohérente vis-à-vis de l'enseignement supérieur.”

*Patrick Lepivert, IA-IPR,
Directeur du pôle pédagogique, Créteil*

Focus sur les liens des réseaux de lycées de l'académie de Créteil avec l'enseignement supérieur

A Créteil, la volonté de faire travailler les réseaux avec l'enseignement supérieur est un axe central de la politique académique de développement des réseaux de lycées. L'ensemble des réseaux ont donc développé des liaisons avec l'enseignement supérieur, avec l'objectif de favoriser la poursuite d'études, notamment vers l'université Paris-Est Créteil. Les élèves ont en effet tendance à quitter l'académie pour leurs études post-bac pour deux raisons principales, l'attractivité de Paris intra-muros et les problèmes de connexion de transports qui pénalisent les sites de l'académie :

« Les contacts que j'ai avec les universités le montrent, on a l'université de Paris-Est Créteil qui est implantée à la fois à Créteil et le long de la ligne A de RER. Si un bachelier qui habite Créteil doit rejoindre Marne la Vallée pour suivre une filière qui l'intéresse, il doit repasser par Paris et donc il ne va pas jusqu'à Marne la Vallée, il s'arrête à Paris où il essaie de rentrer dans une université parisienne. Même s'il y a une ligne de bus directe entre le campus de Créteil et le campus de Chalon sur Marne, une ligne de bus sans arrêt, donc qui prend l'autoroute, il y a quasiment ¾ d'heures de trajet sans arrêt, notamment pour rejoindre les cités universitaires qui sont sur le campus de Chalon sur Marne. Mais une heure et quart, une heure et demi de transport, c'est à peu près la même chose pour aller dans une université parisienne, donc les étudiants ont naturellement tendance à faire un tout droit vers Paris. »

Pour tenter de favoriser la poursuite d'études au sein de l'université Paris-Est Créteil, l'académie entretient des liens réguliers avec cette université. Ainsi un professeur de l'université Paris-Est Créteil, M. Fauconnier, est chargé d'une mission sur cette question centrée sur la communication entre les lycées et l'enseignement supérieur pour favoriser la fluidité post bac. Il anime notamment un groupe de travail avec trois inspecteurs de sciences physiques et mathématiques notamment, pour faire le lien sur la poursuite d'études en sciences. Pour chacun des réseaux, les contacts avec l'enseignement supérieur sont identifiés et il y a deux réunions par an où les proviseurs des établissements de chacun des réseaux rencontrent leurs interlocuteurs des universités pour améliorer la communication avec les élèves sur les filières d'enseignement supérieur.

*Entretien avec Patrick Lepivert, IA-IPR,
Directeur du pôle pédagogique, Créteil*

Ces liens avec les universités se traduisent au sein des réseaux par des initiatives concrètes, notamment l'investissement des universités ou l'organisation de journées dédiées à la question de la valorisation de l'ambition dans la poursuite des études post-bac.

Focus sur Noisy le Grand et Meaux, académie de Créteil L'exemple de deux réseaux sur l'enseignement supérieur

Dans l'académie de Créteil, les réseaux sont généralement organisés autour de plusieurs axes thématiques et l'un d'entre eux est toujours la mise en place et la structuration de liens pérennes avec les établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi au réseau de Rives de Marne Est (Noisy-le-Grand, Bussy Saint-Georges, Champs sur Marne, Lognes, Noisiel, Torcy, Neuilly sur Marne), le premier axe de travail est une collaboration avec l'université de Marne de Vallée. Philippe Thirion, animateur du réseau et proviseur du lycée Lycée Flora Tristan à Noisy le Grand est membre du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) de l'université et a fait nommer une seconde proviseur du réseau parmi les personnalités qualifiées. Cette implantation dans un des conseils de l'université leur permet de travailler à établir des ponts avec l'établissement mais également à être au fait des problématiques de l'orientation et de la vie universitaire pour mener un travail précis au sein du réseau sur ces questions avec les lycéens futurs étudiants.

Au sein du réseau Seine et Marne Nord, les trois lycées publics de la ville de Meaux organisent chaque année conjointement une « journée de l'excellence », orientée sur la poursuite d'études post bac. Ils organisent un forum de présentation des formations post-bac d'excellence pour inciter les élèves à s'y inscrire et des tables rondes autour de thématiques spécifiques (la féminisation des études scientifiques par exemple).

*Entretien avec Philippe Thirion
Proviseur du lycée Flora Tristan à Noisy le Grand*

*Entretien avec Michel Djarian,
Proviseur du lycée Henri Moissan, Meaux*

■ La construction d'un réseau des formations d'enseignement supérieur

Lorsque des réseaux travaillent sur l'enseignement supérieur, ils ont souvent choisi de commencer par mieux articuler leur offre de formation en CPGE et STS au niveau de leur réseau. Ainsi ils mènent généralement un travail de recensement des formations disponibles dans le réseau et de communication vis à vis des élèves pour les inciter à se saisir d'abord des opportunités de poursuite d'études qui existent dans le réseau.

Focus sur l'académie de Créteil L'exemple du réseau "Seine et Marne Nord"

Dans l'académie de Créteil, au sein du réseau "Seine et Marne Nord", les lycées de la ville de Meaux se sont coordonnés pour faciliter l'accès des élèves du réseau aux classes préparatoires et pour leur faire profiter de l'offre dense des lycées de Meaux. Une action de sensibilisation est menée en amont : les classes préparatoires sont présentées dans toutes les classes de terminale du réseau.

*Entretien avec Michel Djarian,
Proviseur du lycée Henri Moissan, Meaux*

Plusieurs réseaux ont également mis en place des procédures d'accès prioritaire des élèves du réseau à leur formation d'enseignement supérieur en leur réservant des places.

Focus sur la mise en place de « pôle d'excellence » pour les étudiants de STS Académie d'Amiens

Cette initiative a été préparée dans l'année 2010-2011 et mise en place à la rentrée de septembre 2011.

L'idée est que dans une ville où il existe une offre de BTS variée, il est possible de créer des ponts entre BTS et faire en sorte que les étudiants aient une formation « généraliste ». Par exemple, un étudiant en BTS industriel peut suivre une formation commerciale ou en comptabilité. L'avantage est que ces étudiants qui suivent une formation souvent très spécialisée puissent développer une approche globale, sans être spécialiste de la comptabilité par exemple. Il est également fait en sorte que chaque entreprise qui accueille des stagiaires de BTS les accueille en binôme industriel / tertiaire afin de permettre plus d'échanges et une meilleure interconnaissance.

A la rentrée de septembre 2011, cette initiative a été proposée dans deux villes : Saint-Quentin dans l'Aisne et Beauvais, dans l'Oise.

A Saint-Quentin, le réseau a été inauguré par le ministre de l'enseignement supérieur, Laurent Wauquiez. L'initiative a été une vraie réussite : la réunion d'information a drainé 360 étudiants, ce qui semble indiquer que le dispositif correspond à une véritable attente

*Entretien avec Bernard AGUER,
IA-IPR mathématiques, Amiens*

■ Liaisons bac pro / BTS

Dans le cadre du travail menés entre lycées pour mieux articuler les établissements d'un réseau et coordonner les formations, nous relevons plusieurs cas dans lesquels l'approche s'est centrée sur le lien entre élèves de bac pro. Généralement ces partenariats mettent en relation deux établissements, l'un formant les élèves en bac professionnel, l'autre les accueillant en BTS.

Le premier axe de la collaboration est généralement d'encourager la poursuite d'études en BTS et donc de favoriser l'ambition scolaire des élèves de bac pro qui n'osent pas toujours candidater en BTS.

Focus sur les binômes BTS / bac pro Académie de Lyon

L'académie de Lyon expérimente depuis 2010 une « mise en réseau » par constitution de binômes lycée professionnel / lycée général. Le principe est d'accompagner des élèves de bac pro vers des BTS tertiaires.

L'idée est d'accompagner les élèves durant la dernière année de bac pro et de première année de BTS. L'académie a ainsi constitué huit binômes LP / LG, notamment pour les filières tertiaires. *« Comme dit Saint-Exupéry dans le Petit Prince, « on s'apprivoise », on apprend à travailler ensemble. Ainsi ils voient qu'ils ont plus intérêt à mieux travailler ensemble qu'à être dans le réflexe de repli, le 'protectionnisme' mal compris. »*

L'expérience apparaît concluante : les élèves de bac pro ont tendance à mieux identifier les formations des lycées avec lesquels ils ont été en contact. L'académie a ainsi doublé en juin 2011 et dans les LP concernés le nombre d'élèves issus de bac pro inscrits en BTS.

Ces expériences de binômes se traduisent sur le terrain par une multitude d'initiatives. Ainsi au lycée de la Martinière Diderot une cordée se met en place à destination de lycées professionnels, pour sensibiliser les élèves de bac pro industriels à l'orientation vers un BTS.

Entretien avec Luc Maerten, CSAIO, Lyon

Le second axe de travail de ces réseaux bac pro / BTS est de veiller à organiser un suivi des étudiants de BTS issus de bac pro afin de réduire l'échec en BTS. Ces lycées mettent ainsi en place un accompagnement spécifique pendant la première année de BTS voire une préparation en amont pour les élèves qui envisagent de poursuivre en BTS.

Focus sur l'académie d'Amiens Lycée Cassini à Clermont de l'Oise Lycée Roberval à Breuil le Vert

Ces deux lycées mènent une expérience de liaison rapprochée pour le suivi des étudiants de bac pro issus du lycée Roberval à Breuil le Vert qui poursuivent leurs études en post-bac au lycée Cassini de Clermont de l'Oise.

L'idée a émergé dans le courant de l'année 2010-2011. Elle vient du constat de l'équipe de direction d'un fort taux d'échec en BTS des élèves issus de bac pro, notamment dû à un retard dans les disciplines générales.

A partir de la rentrée de septembre 2011 ont été mis en place des modules de soutien et de remise à niveau assurés par les enseignants du lycée Cassini à destination des élèves de bac pro scolarisés en BTS CGO (comptabilité). Il s'agit principalement de remise à niveau en mathématiques.

Les équipes ont très envie de poursuivre et de creuser l'expérience pour l'année prochaine. Sont ainsi envisagés :

- . un suivi renforcé des élèves en terminale bac pro qui souhaitent poursuivre en BTS l'année suivante par les enseignants du lycée Roberval dans le cadre de l'accompagnement personnalisé,
- . un stage de deux jours de remise à niveau juste avant la rentrée scolaire au sein du lycée Cassini pour ces élèves
- . une implication des enseignants d'autres disciplines
- . un élargissement au BTS « management des unités commerciales ».

Si cette initiative constitue bien une expérience de mise en réseau pour la proviseure du lycée Cassini, elle note que les liens entre les deux établissements se font principalement au niveau des équipes enseignantes. L'expérience n'a pas spécialement renforcé les liens entre les équipes de direction : « *On se connaît bien par ailleurs !* ». Un simple coup de fil entre les chefs d'établissement a suffi pour lancer l'initiative qui a ensuite été suivie par les chefs de travaux des deux lycées. Les réunions qui ont lieu aujourd'hui sur cette expérience impliquent uniquement les professeurs.

*Entretien avec Isabelle Hombert,
Proviseure du lycée Cassini, Clermont de l'Oise*

Ce travail sur l'orientation des élèves issus du bac pro en BTS et ces binômes entre lycées professionnels et généraux semble finalement les apparenter à un fonctionnement proche de celui du lycée polyvalent.

La question de la poursuite d'études post bac paraît donc largement abordée dans les réseaux existants ou dans les collaborations que nous avons recensées, mais elle est généralement orientée sur un travail interne au réseau, par la valorisation des filières d'enseignement supérieur qu'offrent les lycées.

■ Cordées de la réussite : un travail généralement vertical

Toutes les académies ont mis en place des cordées de la réussite par lesquelles sont organisés des liens entre des formations d'enseignement supérieur et des lycées, les étudiants venant aider les élèves des lycées. Ces cordées n'induisent cependant une collaboration horizontale entre établissements que dans un nombre réduit de cas. Souvent les établissements d'enseignement supérieur qui pilotent la cordée sont en lien avec plusieurs lycées ; cependant ces relations restent généralement bilatérales et les lycées impliqués dans la cordée de la réussite ne sont pas amenés à avoir des relations entre eux. Ainsi, à Créteil, il s'est avéré que la carte des cordées de la réussite et la carte des réseaux ne concordaient pas, et il est à noter que les deux dossiers avaient été confiés à deux chargés de mission différents.

Focus sur les cordées de la réussite dans l'académie d'Amiens Un travail essentiellement « vertical »

Il existe 9 cordées de la réussite dans l'académie d'Amiens mais elles fonctionnent plutôt sur un mode vertical. Elles impliquent l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de l'Académie et s'adressent à l'ensemble des 44 lycées de l'académie.

Les lycées reçoivent des visites de l'Université Picardie Jules Verne (UPJV) : des étudiants « ambassadeurs » viennent présenter les filières et les façons dont s'organisent les études (modes de vie etc.). Les cordées reposent également sur le « 220 pour 220 », un système de tutorat à destination des lycéens, qui sont suivis au lycée mais aussi durant leur première année d'études supérieures (ce tutorat est intégré au plan réussite en licence).

Le lien que peuvent avoir les lycées entre eux dans ces cordées est principalement matériel : lorsque la tête de cordée se déplace, elle se rend dans un lycée qui accueille également des élèves d'autres lycées. La mutualisation concerne donc le regroupement ponctuel d'élèves pour des manifestations particulières.

*Entretien avec Bernard AGUER,
IA-IPR mathématiques, Amiens*

Dans l'académie de Limoges, nous avons pu isoler le cas d'une cordée où les deux lycées participants se coordonnent et travaillent ensemble autour des différentes actions menées dans le cadre de la cordée. Celle-ci induit donc bien une collaboration horizontale entre établissements.

Focus sur une cordée de la réussite avec relations horizontales entre lycées Cordée de la réussite ENSIL – lycée Turgot, lycée Dautry Académie de Limoges

2 lycées d'enseignement technologique à Limoges, les lycées Turgot et Dautry, sont en lien avec une école d'ingénieurs : l'ENSIL. Le réseau est orienté autour des disciplines biotechnologies et STL. Le lycée Turgot possède une CPGE sciences de l'ingénieur. Six collèges plutôt défavorisés sont également regroupés autour du réseau.

Le réseau a débuté en 2009 sous l'impulsion du recteur et fonctionne vraiment depuis 2010.

Les lycéens assurent un tutorat des collégiens. Des ateliers scientifiques sont mis en œuvre dans les deux lycées : les enseignants préparent pendant un mois les ateliers destinés aux élèves de 3^{ème} au sein du lycée. Les labos très modernes, accueillent une journée par mois les collégiens. Les élèves passent donc dans plusieurs ateliers pendant environ 4h et ce plusieurs fois dans l'année.

Concernant les lycéens, les étudiants de l'ENSIL et de la CPGE de Turgot assurent un tutorat pour les élèves de première et terminale des deux lycées. Des visites des labos de l'ENSIL et des interventions de l'association des anciens élèves sont organisées pour les lycéens (description des métiers, échanges, travail sur des thématiques scientifiques.....). Les deux proviseurs et le directeur de l'ENSIL, se rencontrent régulièrement pour se concerter sur les actions à organiser.

Entretien avec Jean-Claude Pujol, CSAIO Limoges

Enfin, il convient de préciser que nous avons relevé plusieurs cas de cordées de la réussite entre lycées. La tête de cordée est un lycée proposant des sections d'enseignement supérieur (CPGE ou STS) qui impulse des actions en direction de ses lycées partenaires, comme le ferait une université. Cependant, même si ces cordées sont à proprement parler des cordées inter-lycées, leur fonctionnement demeure largement "vertical" : les lycées partenaires n'ont pas de relations entre eux ; en conséquence, le "réseau" n'en est pas un puisqu'il se limite à des relations bilatérales des STS ou CPGE avec les lycées de la cordée.

Focus sur des lycées « tête de cordée »

Le lycée Louis Thuillier à Amiens – Académie d'Amiens

Le lycée Louis Thuillier qui accueille plus de 700 élèves en classes préparatoires est devenu tête de cordée de la réussite en s'adressant principalement aux collèges classés en éducation prioritaire de l'agglomération amiénoise pour installer une continuité entre collège, lycée et classe préparatoire. Il s'agit de repérer les élèves les plus méritants dès la 3^{ème} : « la prépa, pourquoi pas moi ? ». Est également intégré l'internat d'excellence Guy Maréchal : les élèves de 3^{ème} accéderaient pour certains d'entre eux au lycée Louis Thuillier qui a aussi des places labellisées « internat d'excellence » : « Voyez un peu le parcours vertical que pourrait faire un de ces élèves de 3^{ème} ! »

*Entretien avec Guy Le Blanche,
proviseur du lycée Louis Thuillier*

Lycée Voltaire, à Orléans – Académie d’Orléans-Tours

L’objectif est le repérage anticipé des élèves et la promotion de la poursuite d’études post bac. Seul le lycée Voltaire possède une prépa tertiaire dans l’académie, la cordée est principalement orientée sur les classes préparatoires, notamment technologiques.

La première étape consiste en un repérage des élèves en sciences et technologies de la gestion (1^{ère} et terminale STG) susceptibles de poursuivre un cursus plus long et de faciliter leur intégration aux classes prépas tertiaires. La communication est faite en direction des lycéens, des proviseurs et des familles pour « qu’ils osent la classe prépa ». Une présentation par les enseignants de prépa ou de BTS est effectuée dans les différents établissements pour promouvoir l’accès à la prépa. Les établissements participent aux opérations « porte ouverte », rencontrent des élèves mais aussi des enseignants. Le lycée Voltaire accueille des élèves pour qu’ils aient une bonne connaissance de ce qui est attendu dans ces formations.

Le réseau repose aussi sur le parrainage : les lycéens de terminale STG repérés sont parrainés par un étudiant de 1^{ère} année de prépa qui pourra continuer à l’aider lorsque le lycéen sera en 1^{ère} année de prépa et lui en seconde.

Cette cordée est l’occasion d’un véritable travail en réseau, une douzaine de lycées sont mobilisés et concernés par cette opération sur l’académie qui est en train de prendre de l’ampleur. Il y a communication et échanges réguliers entre les établissements : réunion de début d’année où est décidée la stratégie d’action avec des échéances (calendriers) puis échanges directs entre établissement, enseignants, lycéens.

*Entretien avec M. Triquet
Proviseur du lycée Voltaire à Orléans*

La question des cordées de la réussite a été difficile à traiter dans le cadre de la mise en place des réseaux de lycées. Les correspondants académiques citent presque tous leurs cordées lorsqu’ils sont interrogés sur les réseaux, alors même, et ils en conviennent, qu’elles ne relèvent pas d’un fonctionnement en réseau horizontal. Mais les cordées de la réussite sont mentionnées dans la circulaire comme un des dispositifs relevant des réseaux de lycées. Il conviendrait de préciser les modalités selon lesquelles une cordée de la réussite peut faire partie d’un projet de réseaux et comment elle peut inclure des relations “horizontales” entre lycées.

3.1.4 Stages de langues et de remise à niveau

Parmi les réseaux existants et dont le fonctionnement s’avère positif, il faut citer également l’organisation de stages de langues et de remise à niveau. C’est une entrée thématique largement répandue dans les initiatives recensées sur le terrain, qui peut être considérée comme un levier efficace pour développer des réseaux. En effet mutualiser l’offre de stage reste assez aisé à mettre en place, la collaboration est alors susceptible d’évoluer vers un réseau plus approfondi, même si ces expériences débouchent encore généralement sur de simples échanges de services ponctuels entre lycées.

L’organisation des stages de langues est précisée par [la circulaire n° 2010-008 du 29-1-2010 parue au Bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010](#) : "Les stages de langues [sont] axés sur la pratique intensive de l’oral et organisés en groupe restreint pendant les vacances scolaires, sur la base du volontariat des élèves.... », complétée par la [note de service n° 2010-248 du 31 décembre 2010](#) : relative au renforcement des compétences orales des élèves – stages d’anglais gratuits au lycée pendant les vacances scolaires.

La réforme du lycée a prévu des stages de remise à niveau pour tous les élèves volontaires. La [circulaire n° 2010-010 du 29 janvier 2010](#) précise les modalités de mise en place des stages de remise à niveau. « Destinés principalement à éviter le redoublement, [ils] s'adressent aux élèves volontaires des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels auxquels le conseil de classe aura recommandé de suivre un tel stage. Ils concernent les élèves de la classe de seconde à la classe terminale.... Les lycées peuvent organiser des stages sur les différentes périodes de vacances scolaires en tant que de besoin. Les sessions se déroulent sur deux semaines au maximum, à raison d'une durée moyenne de vingt heures par semaine. »

Académies	Commentaires des académies
Amiens	A Amiens, les stages sont offerts dans un lycée de la ville qui ouvre alors ses portes aux élèves des autres lycées. Des initiatives semblables sont organisées à Compiègne et au niveau de la plupart des bassins de formation.
Bordeaux	Pas d'information sur le sujet.
Clermont-Ferrand	Les stages sont peu importants mais il existe une offre dans l'ensemble des lycées. La faible importance des stages de langues dans les territoires ruraux s'explique par l'arrêt des transports scolaires pendant les vacances. Tous les ans, des offres pédagogiques sont proposées et ne trouvent pas de demandes à cause de problèmes de transport.
Créteil	La mise en place des stages fonctionne bien dans le cadre des réseaux. En particulier pour les établissements proches où ça ne pose pas de difficulté. En général l'établissement le plus accessible s'il a les ressources nécessaires monte les stages de langues ou de remise à niveau.
Dijon	L'initiative de mutualisation des stages de langues a été lancée mais s'est heurtée à des difficultés de transport. Concernant la mise en place des stages de remise à niveau, les établissements ont été incités à travailler ensemble. Cela fonctionne à Chalon sur Saône, notamment lorsque les élèves ont peu à se déplacer.
Limoges	Les stages existent depuis 3 ans en anglais. Ils sont mutualisés pour les lycées de Brive et de Limoges. Un lycée par ville organise les stages et accueille indifféremment les élèves de tous les lycées de la ville.
Lyon	Les stages d'anglais sont proposés depuis 4 ans pendant les vacances. De fait, on aboutit parfois à une sorte d'offre « en réseau ». Progressivement, l'ensemble des établissements se sont impliqués, se sont organisés mais au départ il ne s'agit pas d'un objectif de mise en réseau. Dans le cas des stages d'anglais, le pilotage est effectif, conduit par les IA-IPR de langues qui ont travaillé avec les établissements volontaires en agrégeant progressivement les autres établissements.
Nantes	La mutualisation des stages ne rencontre pas un grand succès, seul un établissement à Nantes accueille les élèves des autres établissements. Les autres établissements organisent leurs propres stages et ne proposent pas l'accueil d'autres élèves. Les chefs d'établissement sont réticents à l'ouverture de l'établissement pendant les vacances en raison des coûts de fonctionnement supplémentaires induits.
Nice	Il existe, pour l'instant, des réseaux fondés sur l'offre en matière de stages d'anglais : un lycée tête de pont par bassin, avec des fonctionnements et une efficacité très variables suivant l'engagement des proviseurs. L'expérience démontre toutefois que la proximité joue beaucoup.
Orléans-Tours	Une logique de travail ensemble s'est développée grâce aux stages d'anglais mis en place depuis 2000. La répartition géographique est variable il existe : Des réseaux infra bassin pour les stages de remise à niveau en classe de seconde (2 établissements de Bourges Alain Fournier et PE Martin) Des réseaux à l'échelle du bassin pour les stages d'anglais ex : à Bourges 4 établissements qui pratiquent une rotation sur les locaux utilisés aux différentes vacances.
Paris	L'académie est assez en pointe sur la question : plus de 880 élèves ont participé aux stages organisés en 2010. Les établissements s'entendent pour proposer ces stages à tour de rôle et accueillir des élèves des établissements voisins.
Poitiers	Travail en cours sur la formalisation des réseaux
Reims	A l'initiative de l'académie sont relevés des mises en réseaux concernant les parcours de formation et des stages de langues vivantes. Ces actions, créées soit à la demande de chefs d'établissement soit sur incitation du recteur ou de l'IADSDEN et après appel d'offre, sont basées sur le volontariat. Les stages d'anglais sont organisés par un établissement pour plusieurs établissements. (42 lycées organisent des stages hors temps scolaire)
Strasbourg	Les stages de langues et de remise à niveau sont proposés en réseau. L'initiative est

	rectorale, même si elle s'appuie sur le volontariat des établissements.
Toulouse	N'a pas été évoqué pendant l'entretien
Versailles	L'offre de stage est mutualisée entre établissements, mais l'effectivité de la fréquentation de ces stages par les élèves des autres établissements reste difficile à mesurer. Ils fonctionnent comme l'école ouverte, un établissement support ouvre les stages pour les autres établissements.

Les stages de langues sont cités spontanément par les interlocuteurs académiques comme exemples de réseaux préexistants à la circulaire. Fonctionnant hors temps scolaire, ils sont plus faciles à mettre en place. Ils ne s'inscrivent pas dans l'offre de formation de l'établissement et ne donnent pas lieu à une éventuelle concurrence. En revanche le problème des transports pour les zones rurales est un facteur à prendre en compte.

■ Une pratique largement répandue de mutualisation des locaux et des enseignants...

Toutes les académies proposent des stages, hors temps scolaire ou ponctuels sur une partie de l'année. Si le principe d'ouvrir l'établissement pour ses propres élèves demeure, on dénombre de nombreuses expériences de mutualisations de locaux et d'enseignants sur des périmètres géographiques variables. Un établissement peut ouvrir une ou des classes aux élèves des établissements voisins ou aux élèves d'un bassin d'éducation. L'organisation peut être basée sur le volontariat et laissée à un établissement qui se spécialise dans l'accueil des élèves pour ces stages ou sur une entente pour une organisation à tour de rôle.

Dans l'ensemble, l'origine de ces offres mutualisées est souvent double. Les établissements en sont souvent eux-mêmes à l'origine, notamment lorsque le vivier d'élèves ou d'enseignants volontaires pour ces stages est trop restreint. Lorsque les chefs d'établissement ont l'habitude de travailler ensemble, notamment dans les réunions de bassin, la solution d'une mise en réseau des stages paraît assez automatique. Mais ces expériences peuvent aussi relever d'une politique d'incitation académique.

Focus sur les expériences de mise en réseau des stages de langues et remise à niveau

A Lyon, une offre mutualisée par la force des choses pour les stages de langues

Dans l'académie de Lyon, les stages d'anglais sont proposés depuis 4 ans pendant les vacances. Cette offre a été aujourd'hui mise « en réseau » lorsque tous les établissements d'un secteur ne souhaitent pas ouvrir pendant les vacances et qu'il faut trouver des professeurs volontaires. Progressivement, l'ensemble des établissements se sont impliqués et organisés mais l'objectif de départ n'était pas une mise en réseau.

Dans le cas des stages d'anglais, le pilotage effectif est conduit par les IA-IPR de langues qui ont travaillé avec les établissements volontaires en agrégeant progressivement les autres établissements.

Entretien avec Luc Maerten, CSAIO, Lyon

A Créteil, la structuration d'une offre généralisée en réseau pour les stages de langues et de remise à niveau

Au sein de l'académie de Créteil, l'offre de stages de langues est mutualisée : les élèves de différents établissements sont accueillis dans un lycée qui propose les stages. Des stages de remise à niveau sont également organisés de façon mutualisée. Plusieurs réseaux organisent des stages « prépa bac ». Ainsi, pour le réseau rives de Marne Est – Académie de Créteil, des stages de révision pour le baccalauréat sont organisés au niveau du réseau le mercredi après-midi. Chaque série est accueillie par un lycée, quel que soit l'établissement d'inscription des élèves.

*Entretien avec Patrick Lepivert, IA-IPR,
Directeur du pôle pédagogique, Créteil*
*Entretien avec Philippe Thirion, proviseur du lycée Flora Tristan,
Réseau rives de Marne Est (Noisy le Grand)*

■ ...dont la réussite est liée à la géographie.

Une distinction s'avère cependant nécessaire entre les zones urbaines où les stages mutualisés fonctionnent bien et les zones rurales où ils rencontrent souvent peu de succès et où, comme Clermont-Ferrand, si l'offre est maintenue malgré tout, la concrétisation demeure marginale.

Pour les stages de langues, il convient de faire la différence entre le discours officiel « on ouvre » et la réalité plus difficile à cerner.

*Michel Pinçon, Conseiller technique du recteur
pour la formation professionnelle initiale et continue,
Versailles*

Dans les zones urbaines, les grandes agglomérations, les mises en réseau peuvent s'imposer comme une évidence pour l'organisation des stages. À l'occasion de réunions de bassin, de districts, les chefs d'établissement, après avoir identifié les besoins, peuvent prévoir la mise en place des stages en fonction de périmètres géographiques accessibles facilement.

Dans les zones rurales, le besoin de stages de langues existe mais la mise en réseau se heurte aux problèmes de transports, aux réticences des parents quant aux déplacements des jeunes, aux coûts d'organisation.

De la même façon, **pour les stages de remise à niveau** qui sont souvent des préparations aux épreuves d'examen ou à l'accès à l'enseignement supérieur, les mises en réseaux des établissements pour l'offre de stages fonctionnent bien dans les zones urbaines, plus difficilement dans les zones rurales.

La mise en réseau des établissements pour l'organisation des stages peut créer une dynamique de travail en commun. Dans les zones rurales en revanche, elle peut susciter le découragement au regard des difficultés rencontrées notamment en matière de transports et de mobilité des élèves.

Les cas de Créteil et Nice illustrent bien ces différentes contraintes : à Nice, les stages sont organisés par bassins ; à Créteil, chaque réseau organise la mutualisation. Cependant ce schéma peut buter sur des difficultés d'ordre local : l'académie de Nice a ainsi recensé les raisons de la non organisation des stages par certains lycées.

Focus sur la mise en réseau des stages d'anglais dans l'Académie de Nice

La répartition des stages est organisée en bassins.

Les établissements organisent à tour de rôle ces stages et la fréquentation dépend fortement de l'information communiquée ou non aux familles par les chefs d'établissements.

Le tableau ci-dessous fait état des établissements scolaires qui ont accueilli au moins une fois des élèves d'autres établissements dans les stages d'anglais intensifs qu'ils organisaient durant les vacances de 2008 à 2011.

Certains d'entre eux n'ont pas organisé de stages en 2010-2011 pour diverses raisons dont un changement dans l'équipe de direction (CED)
la présence de travaux dans l'établissement (T),
la mutation d'un professeur à l'origine de la tenue des stages (MP)

BASSINS : ALPES-MARITIMES et VAR	
MENTON ROYA	Lycée Pierre et Marie Curie, Menton
NICE EST	Lycée Masséna, Nice (MP rentrée 2011) Lycée les Palmiers, Nice
NICE TROIS VALLEES	Lycée Beau Site, Nice Lycée d'Estienne d'Orves
NICE CAGNES	Lycée les Eucalyptus, Nice (T)
ANTIBES VALBONNE	Lycée Audiberti, Antibes
CANNES GRASSE	Lycée Amiral de Grasse, Grasse
VAR	
DRAGUIGNAN	Lycée Léon Blum, Draguignan
FREJUS SAINT-RAPHAEL	Lycée du Val d'Argens, Le Muy Lycée Camus, Fréjus Lycée Saint-Exupéry, Saint-Raphaël Lycée du Golfe de Saint-Tropez, Gassin (T)
BRIGNOLES	<i>Lycée Raynouard, Brignoles : situation particulière liée à la situation géographique. Difficile pour les élèves du lycée Janetti de Saint-Maximin (transports scolaires).</i>
TOULON	Lycée Rouvière, Toulon (CED+T)
HYERES	Lycée Jean Aicard, Hyères Lycée Costebelle, Hyères
LA SEYNE SUR MER	NEANT

Concernant l'académie de Créteil, le correspondant académique souligne les liens entre réseaux de transport et succès de l'offre de stage en réseau.

Focus sur les stages de langues et de remise à niveau dans l'Académie de Créteil

Les stages de langues et de remise à niveau sont proposés de façon mutualisée pour chacun des réseaux de l'académie et l'expérience est concluante selon le correspondant académique. L'établissement mutualisateur peut accueillir jusqu'à 250 élèves.

« Ça, ça marche bien ! En particulier pour les établissements proches où ça ne pose pas de difficultés. En général l'établissement le plus accessible s'il a les ressources nécessaires, monte les stages de langues ou de remise à niveau qui évoluent de plus en plus dans le courant de l'année pour devenir du « prépa bac » de remise en confiance des jeunes pour l'examen. Soit des stages, juste avant la rentrée scolaire. Et ça, ça se fait bien dans le cadre des réseaux. Si je prends l'exemple de Meaux, l'essentiel des stages se faisaient à Jean Vilar, donc les élèves de Moissan, de Coubertin, allaient au lycée Jean Vilar, y compris les enseignants des autres établissements qui intervenaient dans le dispositif. A Pâques, j'ai fait la visite pendant les vacances, on avait 250 élèves ! Et pour faciliter les transports, par exemple de Longperrier, un bus existait, donc certains élèves venaient en bus. »

Ainsi les élèves se déplacent d'une ville à l'autre, notamment grâce à l'existence d'un bon réseau de transport en commun, ce qui n'est pas le cas partout. M. Lepivert souligne ainsi combien la réussite de la mutualisation des stages est contingente de l'offre de transport.

« ... dans cet exemple là, les élèves de Longperrier allaient à Meaux. Mais ce réseau est particulier, notamment en termes de transports, parce que c'est un réseau qui pourrait bien fonctionner, mais il n'existe que la ligne de train qui va de Meaux à Chelles, les autres sont éloignés et pas de moyen de transports évidents. C'est intéressant de réfléchir à la façon de

s'adresser à ces établissements, sinon la notion de réseaux va s'étioler aux établissements proches les uns des autres en centre ville. »

*Entretien avec Patrick Lepivert, IA-IPR,
Directeur du pôle pédagogique, Créteil*

L'offre de stages en réseau relève pour l'instant plus de l'échange ponctuel entre établissements que de la construction de réseaux formalisés. En revanche, elle doit être considérée comme un levier intéressant pour faire travailler ensemble les lycées et aboutir, à terme, à construire de véritables réseaux.

3.2 ... des réseaux à fort potentiel...

A côté de ces réseaux pour lesquels nous avons recensé de nombreuses expériences principalement réussies, se dégage une catégorie d'initiatives, plus rares mais à fort potentiel. Si ces entrées thématiques n'ont pas été saisies par l'ensemble des académies ni ne sont très développées sur le terrain, elles paraissent promises à un renforcement dans l'avenir.

3.2.1 Mutualisation de locaux : internats et plateformes technologiques

Une autre thématique saisie par les établissements pour la constitution de "réseaux" des lycées est d'abord matérielle. Il s'agit de mutualisation de locaux, que ce soit des places en internats ou des plateformes technologiques. Dans les deux cas, ces mises en commun ont des implications pédagogiques évidentes mais les motivations premières de la mutualisation restent matérielles. C'est peut-être ce qui explique que ces mutualisations demeurent actuellement souvent à l'état d'échanges de services entre établissements et ne donnent pas forcément lieu à la construction d'un véritable réseau.

■ Etat des lieux

Bien que citée par presque tous les interlocuteurs comme une piste envisagée pour le développement des réseaux, on notera que la question de la mutualisation de locaux n'est pas abordée directement par la circulaire de février 2011.

Néanmoins, la circulaire fait une large place aux internats d'excellence qui sont cités comme un des exemples de dispositifs éducatifs que peut proposer un réseau, sous la forme d'un établissement dédié ou de places labellisées. La mise en commun de plateformes technologiques n'est pas mentionnée.

Les internats d'excellence participent de la politique d'égalité des chances du ministère de l'éducation nationale. Mis en place à partir de la rentrée 2009, ils s'adressent aux élèves motivés qui ne disposent pas d'un contexte favorable pour étudier et réussir. Ils offrent à ces élèves un accompagnement renforcé et des conditions de vie qui augmentent leur chance de réussite scolaire et contribuent à leur épanouissement personnel. L'offre se décline soit en places réservées au sein d'internats existants appelées « places labellisées » qui permettent une offre de proximité répartie sur l'ensemble du territoire ; soit en établissements entièrement dédiés au projet d'internat d'excellence.

Sources réglementaires :

[Charte pour la labellisation de places "internat d'excellence"](#)

[Circulaire interministérielle n° 2010-099 du 8 juillet 2010](#)

[Circulaire interministérielle n° 2009-073 du 28 mai 2009](#)

[Circulaire n° 2009-061 du 28 avril 2009](#)

[Note interministérielle du 23 mai 2008](#)

Les plateformes technologiques (PFT) ont pour mission d'organiser sur un territoire le soutien apporté à l'innovation et à la modernisation des entreprises par les établissements d'enseignement : les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, les établissements d'enseignement supérieur et les structures publiques ou privées disposant de plateaux techniques identifiés autour d'une thématique commune.

Outre l'objectif de mutualiser leurs compétences et ressources pour le développement économique régional, les PFT ont également un objectif pédagogique : l'exécution de prestations pour les entreprises est l'occasion pour l'élève de mettre en œuvre ses acquis, d'appréhender l'entreprise et de faciliter son insertion. Elle est, pour le lycée, l'opportunité de valoriser la voie technologique et professionnelle et le cas échéant, d'adapter sa formation. Elle permet à l'enseignant de générer une source d'innovation pédagogique.

Une moitié seulement des académies recense des initiatives de mutualisation de locaux, allant des internats aux plateformes technologiques. Concernant les internats d'excellence, ils n'impliquent pas forcément un fonctionnement en réseau avec d'autres établissements ; nous n'avons, en conséquence, retenu que les académies dans lesquelles ces internats d'excellence étaient pensés comme pouvant ou devant s'insérer ou se développer dans une logique de réseau.

Académies	Non concerné	Internat : places en réseaux	Internat d'excellence en réseau	Plateformes technologiques en réseau
Amiens	<input checked="" type="checkbox"/>			
Bordeaux	<input checked="" type="checkbox"/>			
Clermont-Ferrand		8 internats fonctionnent à Clermont-Ferrand de façon coordonnée pour la gestion de flux d'élèves. Un travail est en cours pour que les établissements évoluent vers un accompagnement individualisé des élèves (meilleur suivi pédagogique, aide aux devoirs)	L'internat d'excellence peut être une bonne piste : aujourd'hui, il existe sur 3 sites	
Créteil				
Dijon	<input checked="" type="checkbox"/>			
Limoges	<input checked="" type="checkbox"/>			
Lyon			Piste étudiée pour approfondir les réseaux : l'internat d'excellence doit permettre d'identifier un réseau et à l'élève de bénéficier de l'ensemble de l'offre de formation de ce réseau de lycées.	
Nantes	<input checked="" type="checkbox"/>			
Nice		Déficit de places à Nice et Toulon : les établissements passent des conventions entre eux pour l'accueil des élèves		
Orléans-Tours			Les 3 internats d'excellence travaillent ensemble pour coordonner leur projets pédagogiques et l'accueil des élèves : vers un réseau des internats d'excellence ?	
Paris		Mutualisation des places en internat pour les élèves de classe	L'internat d'excellence est une piste pour développer du réseau	Des réseaux pour des plateformes technologiques

		préparatoire		doivent pouvoir être envisagés
Poitiers	<input checked="" type="checkbox"/>			
Reims	<input checked="" type="checkbox"/>			
Strasbourg		Mutualisation d'internats	L'internat d'excellence fonctionne avec 4 établissements ayant des places labellisées	La mutualisation de plateformes technologiques est bien développée : trois réseaux sont à dénombrer
Toulouse			Un suivi plus qualitatif des élèves accueillis en internat d'excellence issus d'autres lycées est à développer : c'est une piste actuelle de travail	
Versailles				Existence de mutualisation de plateformes technologiques dans le cadre de GIP

■ Internats : des échanges de services entre établissements

Notre enquête nous a permis de dénombrer plusieurs cas de collaboration entre lycées autour de l'hébergement des élèves internes. Deux cas de figure sont à différencier : soit les lycées travaillent ensemble autour d'un établissement avec internat qui accueille les élèves de l'ensemble des établissements, soit plusieurs lycées avec internat se coordonnent et se répartissent les élèves. Ces observations font cependant ressortir qu'il ne s'agit pas de réseau à proprement parler mais plutôt d'un travail partenarial pour une meilleure répartition des élèves et une meilleure organisation de l'accueil. La collaboration est plutôt de l'ordre de l'échange de service ponctuel et n'est pas formalisée dans le cadre d'une structuration en réseau.

Ainsi, à Nice et Toulon, on constate un manque de places en internat, notamment dans les lycées professionnels. Les lycées offrant des places en internat s'ouvrent aux élèves des autres lycées de la ville. La collaboration s'arrête là et n'est pas l'amorce d'un travail en réseau : il s'agit de conventions passées entre les établissements. A Paris, les lycées ayant des classes préparatoires mutualisent en partie leur offre d'internat. Ainsi certains lycées gèrent l'internat des élèves de classes préparatoires scolarisés dans d'autres établissements.

Cependant cette collaboration peut être une accroche pour développer un travail en réseau. C'est notamment ce qu'on observe dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Focus sur l'académie de Clermont-Ferrand Le travail en réseau des internats

Les internats à Clermont Ferrand se sont constitués dans une logique de mise en réseau : 7 à 8 lycées organisent tous les ans l'accueil des élèves, la fourniture des repas et le transport.

Un travail est en cours pour que les établissements évoluent vers un accompagnement individualisé des élèves (meilleur suivi pédagogique, aide aux devoirs...). L'accueil est organisé de façon à offrir un accueil pédagogique et pas seulement hôtelier.

Cependant, les effectifs fluctuants rendent difficiles la répartition des moyens et la pérennisation des actions. Actuellement par exemple, la répartition des surveillants s'organise sur l'établissement receveur.

Entretien avec Luc Launay IA-DSDEN Clermont-Ferrand

■ Internats d'excellence : une piste pour du travail en réseau

Concernant les internats d'excellence et les places labellisées "internat d'excellence", les correspondants académiques signalent généralement qu'ils constituent une bonne piste pour approfondir et développer la mise en réseau des lycées, même si cette piste reste encore à l'état d'étude. Ainsi à Paris, l'implantation d'un internat d'excellence est l'occasion de faire travailler ensemble plusieurs établissements : les lycées Coubertin, Jean Zay et Lourcine.

Le cas de Lyon est emblématique. Aujourd'hui, les internats d'excellence sont bien implantés dans l'académie mais l'académie envisage de « passer un nouveau palier » : l'offre d'une place en internat d'excellence doit être pensée comme facilitatrice de la mise en réseau. L'idée de l'académie est que l'internat d'excellence permette d'identifier un réseau : si l'élève est en internat d'excellence dans un réseau, il bénéficiera bien évidemment de l'ensemble de l'offre de formation de ce réseau de lycées. A Strasbourg, l'internat d'excellence de Guebwiller travaille beaucoup sur les langues et les partenariats avec l'Allemagne, il est en lien avec trois CIO : un CIO de secteur, un CIO orienté sur les relations franco-allemandes, un « CIO » implanté en Allemagne.

A Toulouse, l'accent est plutôt mis sur l'accueil pédagogique des élèves. Le correspondant académique déplore ainsi que l'accueil des élèves en places labellisées quand ils sont scolarisés dans un autre lycée relève plutôt d'une logique hôtelière, sans suivi avec l'établissement "de jour". Pour les internes, des réunions entre CPE sont organisées mais les échanges portent davantage sur le comportement que sur l'articulation du travail personnel et du travail en classe. Une piste de travail envisagée par l'académie est d'introduire "plus de qualitatif" dans le fonctionnement des internats et de mettre en place un "lien organique" entre les établissements qui ont les élèves en cours et l'établissement qui les accueille en internat. Cela passe par plus de suivi des élèves et la nomination d'un vrai tuteur dédié, au-delà du CPE, serait nécessaire.

L'académie d'Orléans-Tours est sans doute celle qui est allée le plus loin dans la logique de mise en réseau des internats d'excellence. Les trois établissements ont en effet travaillé ensemble pour obtenir leur labellisation.

Focus sur l'académie d'Orléans-Tours La naissance d'un réseau d'internats d'excellence

Les internats d'excellence au nombre de trois depuis la rentrée 2011 dans l'académie : les collèges La Bruyère à Tours (Indre et Loire) et Alphonse Karr à Mondoubleau (Loir et Cher) et le lycée Maurice Genevois à Ingré (Loiret) ont travaillé ensemble et échangé sur leurs projets éducatifs dans le cadre de rencontres organisées par le référent académique. La mutualisation a donc eu lieu en amont, de façon à répondre aux difficultés susceptibles d'être rencontrées par les différents établissements. Compte tenu de l'éloignement de ces 3 internats, les activités éducatives ne sont pas conçues sur une logique commune. Elles constituent un élément de l'identité propre de l'établissement.

Malgré leur nombre réduit, ces trois établissements sont perçus comme une première étape dans la constitution d'un réseau qui devrait s'étoffer à court ou moyen terme avec la concrétisation du schéma régional des internats d'excellence.

Entretien avec Sarah Roux-Perinet, IA-IPR Orléans-Tours

Dans le cas des internats comme des internats d'excellence, les académies semblent vouloir passer d'une logique d'échange de services matériels à une collaboration plus poussée, qui mette l'accueil des élèves au centre de ses préoccupations.

■ Plateformes technologiques en réseau : rares mais à développer ?

Notre enquête n'a pas fait ressortir beaucoup d'expériences de mise en commun de plateaux techniques et plateformes technologiques. Ces expériences sont à dénombrer dans trois académies : Paris, Strasbourg et Toulouse, mais elles n'occasionnent pas toujours du travail en réseau et relèvent plutôt de l'échange de service, notamment à Paris.

A Versailles, les plateformes technologiques communes à des établissements sont bien antérieures à la circulaire et sont constituées en GIP avec un CA composé des représentants des chefs d'établissement ou des directeurs de composantes universitaires, représentants des entreprises, un bureau qui est une extraction du CA et un conseil scientifique composé des inspecteurs, des chefs de travaux et des professeurs. Le fonctionnement s'approche ici d'un réseau formalisé, même s'il n'occasionne pas une collaboration plus poussée et reste délimité à la gestion de la plateforme commune.

A Strasbourg, les échanges autour de plateformes technologiques sont assez développés.

Focus sur l'académie de Strasbourg Des "réseaux" autour des plateformes technologiques ?

L'académie de Strasbourg dénombre plusieurs « réseaux » de lycée, collaborant autour de mutualisation d'équipements. Sont ainsi cités :

. Dans le domaine de la plasturgie dans deux lycées, 1 bas-rhinois, 1 haut-rhinois :

→ Lycée du Haut-Barr à Saverne et lycée Lazare de Schwendi à Ingersheim

. dans le domaine de la productique dans 2 lycées bas-rhinois :

→ Lycée Couffignal à Strasbourg / lycée Heinrich de Haguenau

. Mutualisation de locaux entre deux lycées bas-rhinois :

→ Lycée Maurois et lycée Goulden à Bischwiller

Les élèves des lycées partenaires se rendent en transport pour certains cours sur la plateforme technologique d'un des lycées.

*Entretien avec Jérôme Chappa
Directeur de cabinet du recteur*

Un échange de compétences pour un BTS technico-commercial

Depuis une dizaine d'année, le lycée Henri Meck propose un BTS technico-commercial pour lequel les enseignements généralistes et commerciaux sont effectués en son sein, les enseignements techniques au sein du lycée voisin Marchal.

Les élèves sont administrativement rattachés au lycée Henri Meck qui utilise une partie de sa dotation horaire globalisée pour des enseignants en poste au lycée Marchal.

Plus qu'une mise en réseau, il s'agit d'un partenariat ponctuel, d'une mutualisation motivée par l'absence d'équipements techniques au sein du lycée Henri Meck.

*Entretien avec Mme Scheller,
Proviseur adjointe du lycée Henri Meck à Molsheim*

L'académie de Strasbourg présente une expérience originale de mise à disposition de locaux de lycées pour des enseignements en licence professionnelle. Cependant cette expérience relève plutôt de l'échange de service avec l'université, sous la forme d'une convention qui permet la mise à disposition de locaux et d'enseignants. Alors que ces conventions sont passées avec plusieurs lycées de Strasbourg, il n'existe pas de relations horizontales entre ces établissements (liens en bipartite avec l'université uniquement).

Enfin, l'académie d'Orléans-Tours a mis en place des échanges de salles spécialisées entre lycées voisins pour les enseignements de sciences et vie de la terre (SVT).

Focus sur la mise en commun de locaux de SVT Académie d'Orléans-Tours

L'initiative est liée à la mise en place de la réforme des lycées. Certains établissements ne possédaient pas les salles ou le matériel nécessaires (4 établissements non dotés de salles spécifiques pour cette discipline). Si cela était possible dans un établissement proche, ils ont alors mis en commun l'enseignement des SVT.

Entretien avec Sarah Roux-Perinet, IA-IPR Orléans-Tours

Les internats, internats d'excellence et mutualisation d'équipements techniques, malgré des natures très différentes, sont confrontés à la même problématique. Si ces dispositifs amènent aujourd'hui des établissements à travailler ensemble, ils ne conduisent pas toujours à construire du réseau à proprement parler. Mais pour tous, la question se pose de l'approfondissement pédagogique des relations entre lycées et les échanges de locaux sont appelés à ne plus être que des échanges de services ponctuels mais bien un levier pour développer le travail en commun. Ils peuvent donc être considérés comme des dispositifs à fort potentiel pour le développement des réseaux.

3.2.2 Mutualiser les personnels enseignants

Le second type de réseau encore peu développé mais qui nous paraît appelé à prendre de l'ampleur concerne une entrée thématique radicalement différente, celle de la mise en commun des personnels enseignants.

La notion de mise en réseau pour les personnels enseignants recouvre à la fois la mise en place de la formation continue, l'organisation des échanges d'enseignants entre établissements et les possibilités d'affectation sur une entité plus large que l'établissement.

La possibilité de mise en réseau des formations des enseignants voire des personnels administratifs est effectivement envisagée dans la circulaire de février 2011. En revanche la possibilité d'échanges d'enseignants entre établissements, voire d'affectation partagée des enseignants, n'est pas évoquée. Les deux options font pourtant largement partie des pistes étudiées par les académies pour développer les réseaux.

Académies	commentaires académies
Amiens	
Bordeaux	
Clermont-Ferrand	
Créteil	
Dijon	Une perspective actuellement en réflexion peut être de développer la formation des personnels au niveau des bassins.
Limoges	
Lyon	
Nantes	A Nantes, l'Éducation nationale travaille en collaboration avec l'enseignement agricole depuis longtemps : La formation des enseignants va utiliser la notion de réseau, notamment le réseau constitué par le bassin.
Nice	La formation des personnels est mise en réseau mais au niveau des collèges. Ainsi ont été mis en place des stages de formation à l'évaluation des compétences du socle au niveau des bassins. Pour les lycées, la politique académique est plutôt de s'adresser à chaque établissement pour que ces stages débouchent sur des actions spécifiques dans l'établissement.
Orléans-Tours	Des formations spécifiques ont été mises en place à la suite de la réforme de la filière STI. Une formation a été mise en place pour l'accompagnement personnalisé.

Paris	
Poitiers	A chaque fois que cela s'avère pertinent, le niveau de proximité (bassin) devra être privilégié pour la formation des enseignants, compte tenu de son efficacité et de son efficience. Un partenariat entre le LEGT de Jonzac et le lycée agricole se traduit par un échange d'enseignants. Une convention annuelle est conclue avec la DRAAF.
Reims	La formation continue des personnels est mutualisée par bassin. L'enseignement agricole est en cours d'association grâce à un rapprochement avec la DRAAF sur la carte des formations.
Strasbourg	
Toulouse	La formation continue des personnels est mutualisée au niveau des bassins.
Versailles	La mise en réseau pour la formation des personnels est moins évidente. L'axe de la mise en réseau est l'élève. La formation des personnels peut être faite au niveau du bassin dans un réseau déjà existant mais aucun réseau constitué uniquement pour la formation des personnels.

■ La formation continue des personnels enseignants

La formation continue des personnels enseignants est organisée par les plans académiques de formation. Elle est généralement mise en place au niveau des bassins. Si l'on ne peut réellement qualifier cette mutualisation de la formation de mise en réseau, le travail en commun, les rencontres entre enseignants, les échanges participent de la démarche et la favorisent.

➤ Les formations transversales

Elles sont mutualisées au niveau du bassin dans la majorité des académies. Dans quelques académies, les enseignants des lycées agricoles sont associés aux formations.

Cependant, même lorsque la formation continue n'est pas en réseau, comme pour d'autres thèmes, la réflexion engagée sur la mise en réseau des lycées inclut les formations des enseignants.

« Une perspective actuellement en réflexion peut être de développer la formation des personnels au niveau des bassins. »

Bernard Leroux, IA-IPR, Nantes

Focus sur la formation des enseignants dans l'académie de Reims Une mutualisation par bassin

A Reims, la formation continue des personnels est mutualisée par bassin : **l'offre de stages est large**, 17 thématiques sont proposées et regroupent pour chaque stage les enseignants de plusieurs établissements.

Exemple: formation sur les projets et pratiques transdisciplinaires, la démarche de projet, le travail en équipe...

L'enseignement agricole est en cours d'association grâce à un rapprochement avec la DRAAF sur la carte des formations

Sarah Roux-Perinet, IA-IPR, Orléans-Tours

➤ Les formations spécifiques des enseignants

Si les formations transversales sont souvent organisées au niveau des bassins, la mutualisation de l'offre de formation pour les enseignements nouveaux ou les réformes en cours est quasi systématiquement mise en place de façon mutualisée.

La réforme des lycées

La réforme des lycées a aussi été une source de développement et d'organisation de stages de formation communs à plusieurs établissements. *« La formation continue des personnels est mutualisée au niveau des bassins, celle des assistants d'éducation et des enseignants est mise en place cette année pour la mise en œuvre de la réforme des lycées Joël Fau, IA-IPR Toulouse »*

Pour l'accompagnement personnalisé, une formation mise en place dans l'académie de Reims a réuni 17 établissements et 70 enseignants. Il s'agit cependant d'une mutualisation ponctuelle.

La réforme de la filière STI

La formation des professeurs de STI2D a été organisée selon une offre mutualisée, à l'initiative du groupe pilotage académique DRH, IA-IPR STI, DAFPEN à Orléans-Tours. La formation a constitué dans ce cas un levier pour une mutualisation des ressources pédagogiques et la construction d'un réseau d'enseignants.

« Des formations ont été mises en place à la suite de la réforme de la filière STI. La répartition des STI2D 6 et 7 est très dispersée. La formation des enseignants a été mutualisée et a très bien fonctionné. Un groupe de pilotage académique a été initié qui a permis la création d'une plateforme web et d'une liste de diffusion. Les professeurs échangent entre eux et mettent en commun les ressources pédagogiques. Au-delà de la mise en réseau de la formation, ce fonctionnement a créé une dynamique de mutualisation des ressources. »

Sarah Roux-Perinet, IA-IPR, Orléans-Tours

Introduction des nouveaux enseignements « droit et grands enjeux du monde contemporain » et « Informatique et sciences du numérique » à la rentrée 2012 et mise en réseaux.

A Nice, la formation des enseignants va utiliser la notion de réseau, notamment le réseau constitué par le bassin. Le choix a été fait d'ouvrir ces enseignements de façon uniforme sur le territoire académique dans 25 EPLE et de former des enseignants qui, à leur tour, à la rentrée 2013 formeront les enseignants des établissements de leur voisinage.

A Orléans-Tours, *« dans les deux cas les formations des professeurs sont organisées à l'échelon académique cette année de façon à construire un discours commun, et surtout à ne pas déplacer des universitaires pour des publics à effectifs restreints. »*

Une mutualisation qui peut aller au delà de l'Education nationale

Au delà de l'éducation nationale, les stages de formation peuvent être ouverts aux enseignants des lycées agricoles. C'est notamment le cas de l'académie de Nice où l'éducation nationale travaille en collaboration avec l'enseignement agricole depuis longtemps. Ainsi les chefs d'établissement des lycées agricoles sont invités aux réunions de bassin. La formation des enseignants des lycées agricoles sur l'accompagnement personnalisé a été intégrée dans la formation des enseignants relevant de l'éducation nationale.

Cette pratique de collaboration sur la formation peut être une amorce à des collaborations futures voire à des mutualisations d'enseignements, comme c'est le cas dans l'académie de Dijon.

Focus sur les liens avec l'enseignement agricole Académies de Dijon

L'académie mène depuis longtemps un travail de collaboration avec l'enseignement agricole sur la carte des formations pour proposer des formations complémentaires et non redondantes. Cette collaboration a donné lieu à des expériences de travail en commun Education nationale / enseignement agricole.

Le lycée Denis Nisard offre pour la troisième rentrée un CAP partagé avec le lycée agricole La Barotte. Les élèves suivent les enseignements généraux au lycée Denis Nisard et les enseignements professionnels au lycée de La Barotte. Généralement les enseignements professionnels sont regroupés sur une journée entière pour simplifier les déplacements. Les élèves sont transportés d'un établissement à l'autre dans le mini bus du lycée Nisard même si les deux établissements ne sont distants que de 3 kilomètres.

12 élèves sont concernés par ce CAP. La première promotion a passé son CAP en juin 2011 avec 100% de réussite. Il a fallu un petit temps d'adaptation, notamment pour les enseignants du lycée La Barotte qui étaient plutôt habitués à un public d'adultes ou d'apprentis.

L'idée de ce diplôme partagé a émergé parce que le lycée Nisard voulait étoffer son offre de formation en enseignement professionnel – il n'offrait initialement qu'un CAP petite enfance et bac pro service de vie locale. Or le lycée La Barotte avait déjà tous les équipements nécessaires pour la formation – dans le cas contraire, l'équipement aurait été beaucoup trop lourd financièrement.

Ce diplôme partagé n'est possible que parce que les deux établissements ont manifesté une très grande volonté de travailler ensemble. La principale difficulté a consisté dans la contrainte juridique pour permettre les échanges d'enseignants. Il a fallu énormément de réunions en amont entre les équipes de direction, les inspecteurs, les enseignants pour réussir à monter le projet, notamment pour trouver une solution qui lève les obstacles juridiques. Actuellement le MEN a recruté un vacataire qui travaille au lycée La Barotte. Un enseignant de la Barotte a été détaché au sein d'un corps enseignant de l'Éducation nationale et enseigne actuellement au lycée Denis Nisard.

Cette expérience a été rendue possible notamment par le travail en commun mené dans le cadre de la formation continue et du réseau des GRETA. L'enseignement en formation initiale en a découlé. Le conseil régional a également fourni un gros effort de financement du matériel nécessaire à cette formation.

*Entretien avec Véronique Couvreur,
Proviseure adjointe du lycée Denis Nisard de Chatillon sur Seine*

■ **Les échanges d'enseignants**

Les échanges d'enseignants entre établissements peuvent s'inscrire dans la logique de mise en réseau des enseignements, et constituer un aboutissement de la démarche.

Ainsi au lycée des métiers de l'hôtellerie à Clermont-Ferrand, où les professeurs des deux établissements travaillent ensemble, des échanges sont pratiqués pour les jurys d'examens et de concours. Il existe aussi des mises en réseaux embryonnaires avec l'enseignement agricole et des échanges de professeurs entre les LEGT et les lycées agricoles, notamment dans les disciplines générales à Toulouse.

Dans des disciplines très spécifiques, les établissements peuvent être conduits à échanger leurs enseignants pour des durées plus ou moins importantes.

Focus sur un réseau ponctuel d'«échange d'enseignants» Lycée Voltaire, Orléans

Le réseau intervient principalement dans la recherche de compétences. Il s'agit de pouvoir au recrutement de certains enseignants de disciplines particulières, notamment en section européenne, où une certification est nécessaire pour enseigner. Un repérage des enseignants qui pourraient intervenir est effectué par les corps d'inspection.

En cas d'absence, une mutualisation des compétences est également mise en œuvre. En cas d'absence d'un enseignant, des échanges entre établissements sont pratiqués. Ex un enseignant en congé maternité est remplacé par plusieurs enseignants d'autres établissements. Ce travail peut s'appliquer pour tous les enseignements spécifiques.

Ce travail en réseau nécessite un repérage des compétences spécifiques dans les établissements afin de pouvoir échanger les enseignants si besoin. Il est anticipé lors des réunions de rentrée où les échanges possibles sont envisagés avec l'aide des services rectoraux.

Selon M. Triquet, il serait nécessaire cependant de formaliser davantage cette démarche par exemple par la constitution d'une banque de données des compétences spécifiques car c'est le plus souvent par contact avec tel ou tel établissement que se font ces échanges.

*Entretien avec M. Triquet
Proviseur du lycée Voltaire à Orléans*

Dans l'académie de Créteil, une expérience intéressante est à relever : les échanges d'enseignants entre deux lycées de Meaux sur une durée déterminée ont permis l'implantation d'une filière spécialisée.

Focus sur la mise en place de la section « sanitaire et social » Lycées Jean Vilar et Henri Moissan – Meaux, académie de Créteil

En 2009-2010, le lycée Jean Vilar a ouvert une section « sanitaire et social » qui était auparavant implantée uniquement au sein du lycée Henri Moissan. Les deux établissements ont travaillé ensemble pour permettre la mise en place de cette nouvelle filière. Ainsi, le lycée Henri Moissan a accepté que deux enseignants de biotechnologie et SMS expérimentés partagent leur service sur les deux établissements pour monter la section, impulser une dynamique à Jean Vilar et épauler les collègues nouvellement nommés.

Au bout de deux ans, il a été estimé que Jean Vilar disposait désormais d'assez de compétences en interne et cet échange n'a plus cours. Mais il illustre une autre facette de la coopération entre établissements : quand les lycées travaillent ensemble, des échanges ponctuels peuvent permettre de développer de nouveaux enseignements.

*Entretien avec Michel Djarian,
Proviseur du lycée Henri Moissan, Meaux*

Bien que les échanges d'enseignants et l'organisation des formations des personnels enseignants ne soient pas toujours mutualisés ou, lorsqu'ils le sont, ne soient pas toujours adossés à des réseaux structurés, ils paraissent aujourd'hui une solution à fort potentiel pour le développement de réseaux. Ce sont d'ailleurs des dispositifs ou des solutions avancés par la plupart des correspondants académiques pour mettre en place les réseaux ou les approfondir.

3.3 ...d'autres réseaux suscitent des interrogations

3.3.1 Les enseignements partagés

■ Etat des lieux

La question des enseignements partagés entre établissements n'est pas abordée frontalement dans la circulaire sur les réseaux de lycées, même si elle transparaît dans l'évocation de déplacement d'élèves entre établissements sur le temps scolaire. Elle paraît cependant l'une des pistes envisagée sérieusement par le ministère et une attente importante pour la mise en place des réseaux. L'idée est que certains enseignements (langues, enseignements d'exploration notamment) concernant de faibles effectifs d'élèves puissent être proposés dans un seul établissement qui accueillerait, pour cet enseignement uniquement, des élèves issus d'autres établissements.

Les académies se sont toutes positionnées, sur cette question qui leur paraît dans la nature même d'un réseau de lycées. Toutes voient, semble-t-il, les enseignements partagés comme l'horizon du réseau, qu'il soit, selon les correspondants académiques, à souhaiter ou non. Ceux-ci soulèvent de nombreuses interrogations qui sont étudiées dans la partie suivante consacrée aux freins au développement des réseaux de lycées.

Des expériences d'enseignements partagés entre lycées existent depuis longtemps, notamment en zone urbaine pour les langues vivantes rares. Généralement ces expériences ne donnaient pas lieu à la constitution d'un réseau mais relevaient plutôt d'une collaboration ponctuelle, à visée essentiellement pratique, entre établissements. C'est généralement ce qui ressort des cas étudiés : les échanges d'élèves ne conduisent pas nécessairement à construire des réseaux de lycées, même si elles peuvent en être un levier sérieusement étudié.

Académies	Absence d'initiatives	Langues enseignement partagé	EDO ou options en enseignement partagé	Autres enseignements partagés
Amiens			Une expérience est menée dans 3 lycées voisins (cité scolaire)	
Bordeaux	<input checked="" type="checkbox"/>			
Clermont-Ferrand		Expériences menées sur les langues rares (chinois) à Clermont-Ferrand		
Créteil		Expériences menées dans le cadre des réseaux	Quelques expériences menées dans le cadre des réseaux	
Dijon		Expériences par visioconférence (chinois et italien) au lycée de Châtillon		Diplôme partagé avec un lycée agricole avec déplacement d'élèves (au lycée du Chatillon)
Limoges	<input checked="" type="checkbox"/>			
Lyon		Expériences anciennes sur les langues rares, notamment à Lyon (hébreux...)	Expérience menée depuis quelques années entre deux lycées de Villeurbanne pour les sciences de l'ingénieur	
Nantes		Expérience menée sur les langues anciennes		
Nice	<input checked="" type="checkbox"/>			
Orléans-Tours		Expérience à Tours pour l'enseignement du latin	Extension envisagée pour les EDO à la rentrée 2012 Mise en réseau existant pour les enseignements de SVT	
Paris		Expérience très ancienne formalisée dans le dispositif	Mise en réseau des options en classe	

		“langues inter-établissements” : les établissements offrant des langues rares (arabe, turc, hongrois, japonais, chinois, etc.) accueillent des élèves d’autres lycées	préparatoire est envisagée Un lycée porte de la Villette accueille des élèves d’autres établissements pour un enseignement médico-social	
Poitiers	<input checked="" type="checkbox"/>			
Reims		?	Mutualisation de l’ensemble des EDO sur deux établissements à Epernay	
Strasbourg		Expériences menées depuis plusieurs années sur les langues rares et langues anciennes en milieu urbain	Un lycée spécialisé en biochimie accueille des élèves d’autres lycées pour les EDO	Cours partagés avec un lycée agricole
Toulouse		Télé-enseignement mis en oeuvre pour des langues rares comme le chinois	Une mutualisation existe pour les enseignements d’exploration à Toulouse et dans les villes préfecture	
Versailles	<input checked="" type="checkbox"/>			

■ Echanger les élèves ne signifie pas construire du réseau

On dénombre de nombreuses expériences d’enseignements partagés, notamment d’enseignements rares, dispensés dans un établissement spécifique, qui accueille pour ces cours des élèves d’autres lycées. La pratique de travail en commun la plus répandue apparaît l’accueil d’élèves d’autres établissements pour des langues rares. Ces échanges d’élèves sont bien antérieurs à la publication de la circulaire de février 2011.

Dans l’ensemble, ces pratiques ne relèvent pas de la construction d’un réseau de lycée : les établissements voient ce système comme un échange de service ponctuel, répondant à un besoin particulier. Les relations entre les établissements n’en sont pas pour autant plus approfondies. Il faut souligner que ces échanges concernent généralement un nombre très réduit d’élèves.

Focus sur l’académie de Paris Le dispositif “Langue inter-établissements” (LIE)

L’académie de Paris apparaît comme celle qui a la plus grande expérience en matière d’enseignement partagé en langues. Les échanges d’élèves entre établissements y sont pratiqués « depuis toujours ». Ils sont aujourd’hui formalisés via le dispositif « Langues inter-établissements ». Certaines langues vivantes sont enseignées dans un petit nombre d’établissements : chinois, japonais, arabe, hébreu, turc, portugais, hongrois, Cependant, les cours sont organisés de telle sorte qu’ils peuvent être suivis par tous les élève des autres lycées de l’académie.

Ces enseignements ne nécessitent pas une collaboration forte entre les établissements : les élèves suivant la langue rare sont accueillis sur des créneaux horaires facilitant les échanges, le mercredi après-midi ou le soir de 18h à 20h, voire le samedi. Les élèves se déplacent par leurs propres moyens pour rejoindre le lycée où la langue est dispensée.

Les cours de langues inter-établissements sont ouverts à l’inscription des élèves de toute l’académie, scolarisés dans des lycées publics ou privés sous contrat. L’élève intéressé doit solliciter son inscription à la rentrée scolaire dans l’établissement offrant la langue rare souhaitée et remettre un dossier d’inscription qui comprend un formulaire à remplir par le chef de l’établissement d’origine qui atteste “avoir été informé de l’inscription en langue inter-établissements”. La relation entre les établissements se fait donc par l’intermédiaire de l’élève uniquement.

■ Des expériences d'enseignement partagé avec réseau ?

Quelques expériences récentes, issues de la mise en place de la réforme du lycée sont plus proches de la construction d'un réseau de lycées. Ainsi, plusieurs cas recensés conduisent à une collaboration plus poussée entre les établissements. Il s'agit principalement de mise en commun d'enseignement d'exploration. Le cas de la cité scolaire "Amiens sud" présenté ci-dessous est exemplaire : la mise en commun des enseignements d'exploration a permis d'entamer une collaboration qui va se poursuivre au-delà et renverse une logique de concurrence qui régentait jusque là les relations entre les trois lycées voisins. Les enseignements partagés sont ici un levier pour mener d'autres actions en commun.

Focus sur l'académie d'Amiens Le réseau cité scolaire "Amiens Sud"

Les trois lycées Louis Thuillier, Edouard Branly et Edouard Gand sont situés dans une cité scolaire « Amiens sud » sur un périmètre limité de 50 hectares. Traditionnellement, les relations entre ces trois établissements étaient plutôt concurrentielles : le lycée Thuillier, seul lycée offrant des filières générales, était accusé par ses voisins de récupérer les meilleurs élèves. Avec la mise en place de la réforme du lycée et des enseignements d'exploration, l'idée a émergé de travailler ensemble pour profiter de façon positive de cette proximité et offrir une palette plus complète d'enseignements avant le choix d'orientation en seconde. Cette expérience s'est mise en place à la rentrée 2010.

Mise en commun des enseignements d'exploration :

L'ensemble des enseignements d'exploration sont proposés le jeudi après-midi sur le créneau 14h-15h30 / 15h30-17h qui a été banalisé pour toutes les classes de 2nde des trois lycées. Les élèves peuvent suivre l'enseignement de leur choix, quel que soit leur lycée d'inscription administrative.

La circulation d'un lycée à l'autre est rendue aisée par leur proximité, il n'y a donc pas d'obstacle matériel à ce fonctionnement partagé. Il n'a suscité aucune controverse.

Travail en commun sur l'orientation des élèves :

A la fin du premier trimestre, les élèves pour lesquels semble devoir être envisagée une orientation vers une filière professionnelle ou technologique ont la possibilité de changer d'enseignement d'exploration pour découvrir progressivement leur possible future orientation et établissement d'accueil. Ce fonctionnement souple et ce partenariat avec les lycées voisins s'est avéré très positif en 2010-2011 et a permis davantage de réorientations consenties et co-construites par les élèves. Ainsi, le lycée Louis Thuillier a envoyé 33 élèves en fin de seconde dans les établissements voisins (17 en STI et 16 en STG), ce qui est considérable pour l'établissement. De fait, le lycée Thuillier y perd l'équivalent d'une division de première au profit de ses voisins mais étant le lycée d'enseignement général, il ne souffre pas des mêmes difficultés de recrutement.

Classes européennes :

Pour la rentrée scolaire 2012, le lycée Branly souhaite mettre sur pied une section européenne orientée sur les sciences de l'ingénieur. Le lycée Thuillier qui a depuis longtemps une section européenne (mathématiques / physiques) va collaborer avec son voisin à deux niveaux :

- Mise à disposition de la ressource enseignante : c'est un enseignant de mathématiques du lycée Thuillier qui effectuera les heures en anglais au lycée Branly
- Campagne de promotion auprès des élèves de 3ème « à quatre mains » : les deux proviseurs vont présenter conjointement devant leurs collègues principaux et les parents d'élèves l'ensemble de l'offre de classes européennes. Ils organisent ensemble une journée « portes ouvertes ».

Cette expérience de renforcement de l'offre en section européenne anglais sur la cité scolaire Amiens Sud a aussi pour ambition d'éviter la déperdition d'élèves non sélectionnés en section

européenne au lycée Thuillier et qui choisissent alors plutôt de poursuivre dans l'enseignement privé, au lycée de la Providence situé à proximité.

La première expérience de mise en commun des enseignements d'exploration a donc permis de nouer des liens entre les équipes de direction, de monter d'autres actions et d'approfondir la collaboration. Cette « mise en réseau » a été rendue possible à la fois par la proximité géographique immédiate mais aussi par le contexte démographique compliqué pour les lycées Gand et Branly. Ces derniers avaient des difficultés de recrutement à l'entrée en 1^{ère} ; ils espéraient donc que cette offre élargie allait leur permettre de bénéficier de réorientation, ce que l'expérience a d'ailleurs démontré.

A la rentrée 2011, les deux proviseurs des lycées Branly et Gand ont changé mais le travail était largement assez enclenché pour se poursuivre sans difficulté.

*Entretien avec Guy Le Blanche,
proviseur du lycée Louis-Ferdinand Thuillier*

D'autres réseaux, construits antérieurement à la circulaire, comme dans l'académie de Créteil ont tenté de mettre en place des enseignements partagés, dans le cadre d'une collaboration renforcée liée à la construction du réseau.

Focus sur le réseau « Seine et Marne Nord » Académie de Créteil

Le réseau « Seine et Marne Nord » est le premier réseau à avoir été mis en place dans l'académie de Créteil, il regroupe les établissements des villes de Meaux, Chelles, Longperrier, Claye Souilly, Dammartin en Geôle, La ferté sous Jouarre, Lagny sur Marne, Serris, Congis, Thorigny sur Marne et Coulommiers. Ce réseau est le résultat d'une volonté académique forte. Initialement les établissements de Meaux travaillaient peu ensemble et étaient plutôt dans une logique de concurrence. Le réseau a permis de « créer du lien » et donné l'habitude aux chefs d'établissement de dialoguer et travailler ensemble. Il perdure aujourd'hui malgré le départ des chefs d'établissement qui l'ont initié et porté, ce qui prouve qu'il a réussi à prendre racine. Ce réseau axe son travail en commun sur la constitution d'un réseau d'enseignement supérieur, sur la mutualisation des stages de remises à niveau. Un autre axe de travail, au niveau de la seule ville de Meaux, est la mise en commun des options rares.

Ainsi, les lycées généraux de Meaux ouvrent leurs options rares aux élèves des autres lycées de la ville : cette mutualisation se fait pour l'italien, le portugais, le russe, le vietnamien et le chinois, ainsi que pour les cours de théâtre. Les échanges d'élèves se font via une convention entre établissements. Les horaires des cours sont placés le mercredi après-midi et en fin de journée, à partir de 16h afin de faciliter les déplacements des élèves. Ces échanges concernent cependant peu d'élèves : une quinzaine d'élèves, toutes options confondues, sont concernés pour l'année 2011-2012. L'option théâtre a attiré jusqu'à 6 élèves du lycée Jean Vilar au lycée Henri Moissan la première année, mais ils sont beaucoup moins nombreux aujourd'hui. Ces échanges ne sont pas actuellement envisagés avec l'ensemble des villes du réseau.

Pour les proviseurs, cette formule a l'avantage de préserver la mixité du recrutement de chaque établissement, alors qu'une répartition des options rares entre les établissements pourrait amener les élèves à effectuer des choix d'orientation pour contourner la sectorisation

*Entretien avec Michel Djarian,
proviseur du lycée Henri Moissan, Meaux*

Il faut donc souligner que dans un réseau comme celui de « Seine et Marne Nord », les enseignements partagés restent marginaux : ils ne sont pas proposés pour l'ensemble des établissements du réseau mais seulement ceux de la ville de Meaux et ne concernent qu'entre 6 et 15 élèves. Ce constat se retrouve dans la plupart des réseaux de l'académie de Créteil qui ne

pratiquent que marginalement des enseignements partagés, pour des raisons essentiellement pratiques (déplacement des élèves) ou administratives (limites départementales).

Dans l'ensemble les expériences d'enseignement partagé restent donc relativement marginales, même dans le cadre des réseaux aboutis et fonctionnant de façon régulière. Les freins semblent plus importants que les gains, éléments sur lesquels nous reviendrons dans la partie 2.1.

■ Des expériences d'enseignement par visioconférences

Une autre modalité d'enseignements partagés entre établissements est le recours à la visioconférence. Cette dernière peut sembler une piste encourageante pour multiplier les échanges entre lycées.

Nous avons dénombré plusieurs types de visioconférences. Dans une première configuration, les cours ont intégralement lieu par visioconférence : ils sont assurés par un enseignant à distance pour des élèves d'un ou plusieurs autres établissements. Dans une seconde configuration, la majorité des heures hebdomadaires sont effectuées en visioconférences, une partie est assurée en présentiel par un autre enseignant qui vient en appui et n'est pas forcément spécialiste de la discipline. Un assistant pédagogique supervise généralement les séances de visioconférences.

Ce type de solution technique, présentée comme une réponse aux difficultés de transport des élèves, a principalement été expérimenté pour des enseignements de langues anciennes ou rares. A Toulouse, elle concerne l'enseignement du chinois. A Nantes, le dispositif a d'abord été testé pour les langues anciennes en collège et devrait être élargi à la rentrée 2012 à des enseignements de langues "rares" : japonais et allemand au lycée Don Bosco en visioconférence avec le lycée Saint Michel à Château-Gontier (Mayenne). Bien que testé en collège, le dispositif est intéressant et paraît transposable en lycée. Le gain en matière budgétaire est évident puisqu'un enseignant s'adresse simultanément à une classe en face à face et à plusieurs autres classes par visioconférence. Le gain pédagogique est aussi évident puisque cette solution a permis de maintenir l'enseignement de langues anciennes dans de nombreux établissements où le faible nombre d'élèves inscrits empêchait l'ouverture de l'option.

Focus sur les enseignements de latin-grec par visioconférence L'expérience de collèges dans l'académie de Nantes

Un professeur de lettres classiques donne son cours dans une classe et ce cours est diffusé par visioconférence dans d'autres lycées et collèges. Cet enseignement est complété par 1h en « présentiel » qui peut être assurée par un professeur de lettres modernes.

Ce dispositif a été mis en place du fait des faibles effectifs en latin grec (inférieur à 6 élèves) qui impliquent soit la suppression de l'option dans les ¾ des établissements, soit le maintien dans l'ensemble de l'académie grâce à la mise en réseau. L'intérêt de la visioconférence pour la mise en réseau est qu'elle permet de surmonter les contraintes géographiques. Les craintes des enseignants ont été surmontées grâce à un bon accompagnement. Le fonctionnement est satisfaisant.

2 réseaux enseignement public de ce type sont bâtis sans contraintes géographiques autour de collèges :

Sarthe -> Maine et Loire

Vendée -> Maine et Loire

1 réseau enseignement privé impliquant des lycées

Entretien avec Bernard Leroux IA-IPR Nantes

Un lycée de l'académie de Dijon a également testé les enseignements en visioconférences pour le chinois sans aucun enseignement en présentiel. L'expérience paraît une réussite après quatre années de mise en place. En revanche, le gain budgétaire est moins net, si ce n'est en économie de frais de déplacement, puisqu'un enseignant est mobilisé pour une seule classe.

Focus sur l'enseignement d'une langue rare en visioconférence Le chinois au lycée de Chatillon du Seine Académie de Dijon

Pour la 4^{ème} année, le lycée Denis Nisard offre à ses élèves une option LV3 en langue chinoise par visioconférence. Cette option concerne une grosse dizaine d'élèves par niveau. Il existe trois groupes de LV3 : un par niveau (2^{nde}, 1^{ère}, Tle), il y a donc 9 heures de chinois par semaine dans l'établissement (3 fois 3 heures par niveau).

Les heures sont assurées par un enseignant de chinois au lycée à Dijon et sont retransmises par visioconférence. Un tableau numérique permet de projeter directement des images et éléments aux élèves à Chatillon, les élèves peuvent interagir avec l'enseignant via des tablettes numériques. Un assistant pédagogique assiste aux heures de chinois et fait la liaison avec l'enseignante de chinois (il transmet notamment les devoirs des élèves).

L'enseignante de chinois se déplace deux fois par an pour rencontrer « physiquement » ses élèves : une fois pour les portes ouvertes du lycée, une fois pour une journée spécifique organisée par l'établissement pour laquelle tous les élèves sont regroupés autour d'activités (cuisine chinoise, jeux chinois). Ce contact « réel » avec l'enseignante est très utile pour faire le lien avec les élèves, tout le monde s'y retrouve.

L'expérience est jugée comme une vraie réussite. La première génération d'élèves ayant suivi l'option de LV3 chinois pendant tout le lycée a passé son bac en juin 2011 avec succès : tous les élèves ont eu la moyenne à l'option chinois. Mais cette expérience n'a été rendue possible que parce que les moyens techniques sont à la hauteur : l'agglomération de Chatillon a équipé le lycée d'un espace informatique performant. Ainsi aucune défaillance technique n'est permise : le moindre décalage entre le son et l'image serait très dommageable pour l'apprentissage d'une langue vivante, et notamment d'une langue dont la prononciation est si complexe.

Cette initiative a été mise en place grâce à une opportunité : l'ancien adjoint du lycée Nisard a été nommé au lycée Hyppolyte Fontaine et a permis la mise en place de cet enseignement par visioconférence.

Le développement d'autres enseignements par visioconférence n'est pas prévu principalement parce que la mise en place d'option coûte cher en termes de moyens, mais l'idée serait envisagée avec enthousiasme.

La visioconférence va notamment être utilisée dans le cadre des cordées de la réussite. Le lycée Nisard a un échange avec le lycée Gustave Eiffel de Dijon qui offre des classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs : les visioconférences permettent ainsi aux élèves de terminale de suivre des débats ou conférences organisées par le lycée Eiffel.

Cependant, la collaboration avec le lycée Fontaine s'arrête là ; il n'y a que peu d'échanges entre les équipes de direction : il est difficile de parler réellement de « réseau d'établissements », il s'agit plutôt d'un travail commun ou d'une collaboration.

*Entretien avec Véronique Couvreur, proviseuse adjointe
Lycée Denis Nisard, Chatillon sur Seine*

Plusieurs académies ont cité la piste des enseignements par visioconférence comme une possibilité envisagée pour répondre aux difficultés à maintenir des options à faible effectifs : Toulouse, Reims, Nice et Clermont-Ferrand l'entreviennent favorablement. A Clermont-Ferrand notamment, l'académie entend s'appuyer sur son expérience en matière d'ENT pour développer à terme des enseignements par visioconférences.

Ces expériences de visioconférences sous-entendent cependant des investissements techniques relativement lourds et la participation des collectivités locales à leur financement. Dans les cas de Dijon, Nantes et Clermont-Ferrand, il faut effectivement souligner un engagement fort des collectivités qui ont doté les établissements d'équipements performants.

Plusieurs freins techniques ont en revanche été soulevés par les correspondants académiques. Des essais menés à Reims et Créteil n'ont pas abouti ou n'ont pas été pérennisés pour cause de défaillance du matériel. Les correspondants soulignent que de telles péripéties peuvent susciter un véritable découragement chez des personnels volontaires et qu'il est nécessaire que les installations soient sans faille pour développer de telles initiatives.

Focus sur une expérience avortée : les enseignements par visioconférences dans l'académie de Créteil

« Ce qu'on a essayé aussi, ce sont les formations à distance. C'est une expérience qui n'a pas très bien marché, on a été extrêmement pénalisé par la technique, c'est-à-dire que les moyens techniques existent en théorie, on avait des systèmes qui permettaient une prise de commande à distance, donc le professeur pouvait avoir des groupes d'élèves dans plusieurs établissements, et c'était intéressant parce qu'on ne faisait théoriquement se déplacer personne ! Le professeur pouvait communiquer par téléphone, par écrit avec sa tablette : il pouvait faire en théorie apparaître ce qu'il écrivait sur un document sur la tablette de l'élève. Mais si en théorie, ça fonctionnait bien, dans la pratique, il faut vraiment que les moyens informatiques soient à la hauteur en termes de débit. On se heurte encore à des problèmes, on le voit bien avec les visios qu'on fait avec la salle Jules Ferry au 107 rue de Grenelle, ce n'est pas toujours extraordinaire et ça énerve parce qu'on se dit que tout est là, mais d'un seul coup on a un effondrement du débit, on perd le son ou l'image et donc ça, ça a un peu capoté. Et là, je pense qu'il va falloir attendre encore un petit peu, soit que les problèmes techniques soient résolus, soit que les débits soient plus fiables. »

*Extrait de l'entretien avec Patrick Lepivert, IA-IPR,
Directeur du pôle pédagogique, Créteil*

Les expériences d'enseignements partagés, si elles sont effectivement au cœur de la problématique de la mise en réseau des établissements, semblent donc devoir être envisagées dans des conditions bien particulières et ne peuvent être généralisées à l'ensemble des réseaux de façon immédiate.

3.3.2 Les stages passerelles et les dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté

Le dernier type de réseau recensé dans notre étude concerne un dispositif éducatif cité par la circulaire de février 2011 comme relevant de la mise en réseau des lycées, les stages passerelles.

La [circulaire n° 2010-010 du 29 janvier 2010](#) précise les modalités de mise en œuvre des stages de remise à niveau et des stages passerelles mis en place par la réforme des lycées à compter de la rentrée 2010⁶ ;

« Ces stages [passerelles] s'adressent aux lycéens des voies générale, technologique et professionnelle désirant changer d'orientation, en cours ou en fin d'année.

⁶ BO spécial n° 1 du 4 février 2010

Sont concernés en priorité les élèves en classe de première générale ou technologique souhaitant changer de série, ou souhaitant passer dans la voie professionnelle ou inversement.

De façon exceptionnelle, peuvent être concernés les élèves des classes terminales de l'enseignement général et technologique : dans ce cas, les stages devront avoir lieu dès les vacances de Toussaint pour un changement d'orientation le plus tôt possible dans l'année.

Les stages passerelles ont pour objectif d'apporter les compléments d'enseignement indispensables à un changement d'orientation. »

Le stage passerelle est destiné à donner aux élèves spécialement motivés les compléments nécessaires aux changements d'orientation. Il peut être proposé aux élèves volontaires, sur recommandation du conseil de classe. D'une durée équivalente à deux semaines, il est organisé pendant l'année scolaire ou les vacances. Il porte notamment sur les contenus et les méthodes spécifiques à la série que l'élève souhaite rejoindre.

Or le stage passerelle, s'il entre bien dans la démarche de mise en réseau des lycées, reste encore pour certaines académies un dispositif pour lequel on privilégie l'accompagnement personnalisé de l'élève. Lorsqu'il y a mise en réseau, le fonctionnement des stages est différent selon l'objectif poursuivi. Pour rejoindre un enseignement général, le stage pourra être offert à des groupes d'élèves d'établissements d'origine différents. En revanche, l'intégration dans un cursus professionnalisant se fera plutôt par un stage offert dans l'établissement d'accueil à ses futurs élèves.

Académies	commentaires
Amiens	
Bordeaux	
Clermont-Ferrand	
Créteil	
Dijon	La réforme des lycées a renforcé des dispositifs de « mise en réseau » existants et permis le développement de dispositifs inter-établissements (passerelles, stages de remise à niveau). Les stages sont menés en réseau puisqu'ils impliquent souvent plusieurs établissements mais l'académie a surtout fait le choix d'individualiser les parcours des élèves dans le cadre des stages passerelles.
Limoges	Actuellement il n'y a pas de stages passerelles dans l'académie de Limoges. S'ils le sont ce sera dans le cadre d'une mutualisation.
Lyon	Dans les perspectives de travail de l'académie, les stages passerelle ont vocation à apparaître comme un vrai levier de réussite, qu'ils soient denses et structurés.
Nantes	Les stages passerelle sont mis en place notamment dans le bassin de l'estuaire, le regroupement se fait sur une matière. Mais l'éparpillement des sites constitue un véritable frein.
Nice	Les lycées professionnels devront prévoir des séquences individualisées de mise à niveau permettant aux élèves positionnés accueillis d'être formés dans les matières techniques et professionnelles afin de faciliter leur intégration dans la classe d'accueil. Autant que possible, les LGT d'origine et les LP d'accueil prévoient, de manière concertée, ces aménagements en amont (3 ^{ème} trimestre de la classe de 2 nd e) et en aval (1 ^{er} trimestre de LP).
Orléans-Tours	2011 est la 1 ^{ère} année d'expérimentation d'un « micro-lycées »
Paris	Concernant les stages passerelles, la tendance n'est pas à la mutualisation entre établissements. Le point de vue de l'académie est de cibler cet accompagnement sur la relation entre un élève et une équipe.
Poitiers	
Reims	Les SAS bilan (Session d'Accueil Scolaire) fonctionnent depuis un an et les résultats sont encourageants (voir focus ci-dessous). Un déploiement dans toute l'académie sera effectué à la rentrée 2012.
Strasbourg	
Toulouse	
Versailles	Le réseau est aussi utile pour les jeunes qui échouent dans leur parcours. Il permet de proposer une autre formation au sein d'un lycée du réseau du bassin. Il doit assurer une continuité même dans des formations technologiques ou professionnelles au sein du bassin, une fluidité des parcours. Il permet de traiter les cas particuliers.

■ La reprise d'un cursus dans un lycée d'enseignement général ou la réorientation dans un lycée d'enseignement professionnel

Dans le cas du passage d'un cursus en LP à une reprise d'études dans un LEGT, les stages peuvent être mis en place au niveau du bassin, le regroupement s'effectuant alors sur une matière. Dans ce cadre, la mise en réseau permet de couvrir plus de disciplines et de disposer de plus de personnels enseignants.

La réorientation d'un élève vers l'enseignement professionnel suppose une formation dans une discipline spécifique qu'il n'a pas abordée jusqu'alors. Dans ce cadre, si l'on peut parler de partenariat entre établissements pour l'organisation des périodes de stages, leurs contenus et les prévisions des formations, en revanche le stage s'effectue encore souvent dans le cadre de l'établissement d'accueil et avec ses élèves ou futurs élèves dans une relation individualisée avec l'équipe de l'établissement.

Ainsi les établissements peuvent s'entendre sur les périodes de mise en place des formations en entreprises, sur les formations nécessaires, communiquer sur le nombre d'élèves à former et à accueillir sans pour autant mutualiser les enseignements.

« On mène un travail avec les lycées professionnels pour éviter le redoublement en seconde pro aux élèves qu'on réoriente, de façon à ce qu'ils puissent entrer directement en 1^{ère} pro... Pour assurer une fluidité des parcours. Cette année, on va mettre des stages passerelles entre la seconde générale et la première professionnelle et c'est quelque chose qui se fait naturellement au sein des réseaux. Avec les lycées professionnels, l'enjeu, c'est principalement de fluidifier les parcours dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs, aussi pour l'accès des terminales bac pro en BTS, où l'on a aussi des passerelles depuis maintenant bien trois ans... »

*Patrick Lepivert, IA-IPR,
directeur du pôle pédagogique, Créteil*

Identifier la formation qui convient à l'élève et ne pas lui faire perdre de temps dans son parcours est l'objectif poursuivi par la mise en place des stages passerelles pour les élèves de seconde, première et terminale dans les académies.

En conclusion l'objectif du réseau est de : « Fluidifier les parcours des élèves, faire en sorte qu'ils ne perdent pas de temps et soient toujours au bon endroit dans leur progression. »

*Michel Pinçon, Conseiller technique du recteur
pour la formation professionnelle initiale et continue,
Versailles*

La façon dont les stages passerelles sont organisés au lycée Voltaire à Orléans illustre bien la multiplicité des formes qu'ils peuvent revêtir selon les besoins des élèves.

Focus sur les stages passerelles Lycée Voltaire, Orléans

Parcours des élèves, fluidification et sécurisation des parcours.

Le lycée Voltaire était auparavant intégré à une cité scolaire, il est très proche d'un LP et un travail est effectué sur la perméabilité entre les parcours.

Des stages passerelles sont mis en place. Il s'agit de stages d'observation pour des élèves qui se sont engagés dans un cursus général et qui veulent aller en lycée pro ou inversement, d'élèves de LP qui pourraient prétendre à autre chose

Les élèves de seconde techno viennent en stages d'observation au lycée et éventuellement une suite est donnée par l'organisation d'un stage passerelle sur le temps scolaire.

*Entretien avec M. Triquet,
Proviseur du lycée Voltaire Orléans Tours*

Une habitude de collaboration et de travail en commun entre établissements peut également conduire les lycées à mettre en place des dispositifs de plus en plus formalisés pour répondre aux besoins de réorientation des élèves. C'est notamment le cas à Molsheim, dans l'académie de Strasbourg.

Focus sur des initiatives de travail en commun au niveau du district pour l'accompagnement des élèves en difficulté Académie de Strasbourg

Le lycée Henri Meck mène un travail partenarial relativement approfondi avec ses voisins. Les liens se sont principalement noués dans le cadre des GAD (groupe d'animation de district) et les réunions de districts.

De façon informelle un travail est mené depuis trois ans sur l'orientation des élèves de 2nde en cours d'année, au cours du second trimestre. Les élèves perçus comme étant en potentielle difficulté se voient proposé un stage d'immersion d'une demi-journée généralement, plus s'il est besoin, avec visite des ateliers et rencontre avec les élèves pour découvrir un autre établissement et une formation qui lui semblerait plus adaptée. Ce travail est mené en collaboration avec quatre autres lycées :

A Molsheim :

- lycée Marchal (lycée polyvalent offrant des formations technologiques et professionnelles)
- lycée Camille Schneider (lycée professionnel orienté formations tertiaires)

A Obernai :

- lycée agricole
- lycée professionnel Paul-Emile Victor

Ces échanges permettent une première information des élèves avant qu'ils n'envisagent éventuellement une réorientation pouvant déboucher sur un stage passerelle.

Au niveau du GAD, à l'animation duquel participe Mme Scheller, une réflexion est également conduite sur la mutualisation de la carte des formations et l'orientation. Ainsi ont été proposées des formations aux professeurs principaux des classes de 4^{ème} et 3^{ème} sur l'ensemble des formations offertes sur Molsheim à destination des collèges de secteurs. La collaboration s'illustre de nombreuses manières : ainsi un enseignant de Marchal est venu présenter les sections STIDD au lycée Henri Meck dans l'ensemble des classes de seconde.

*Entretien avec Mme Scheller,
proviseur adjointe du lycée Henri Meck à Molsheim*

Ce dispositif des stages passerelles peut faire l'objet d'adaptations et d'élargissements (micro-lycée, session d'accueil scolaire...) qui concourent à des finalités identiques.

■ Des stages passerelles aux classes relais voire aux micro lycées

La frontière est ténue entre les stages passerelle et les dispositifs de lutte contre le décrochage. Le travail effectué semble évoluer vers une organisation plus structurée qui transcende le stage hors temps scolaire et s'oriente vers une plus grande mise en commun des ressources.

Les établissements sont amenés à travailler ensemble pour l'information et l'orientation des élèves – découverte des cursus, des débouchés... Ils échangent leurs élèves, prévoient des places d'accueil, des classes relais.

Ainsi, un établissement peut accueillir à l'essai des élèves d'autres établissements en passant des conventions avec le lycée d'inscription initiale puis, si la nouvelle formation convient, le lycée d'accueil passe alors un « contrat » avec l'élève « acteur » qui s'engage à suivre la formation. Dans la mise en place de ces dispositifs une mise en réseau des établissements à l'échelle des bassins semble la plus pertinente. L'expérience originale menée à Reims autour des sessions d'accueil scolaire l'illustre bien.

Focus sur les Sessions d'Accueil Scolaire (SAS) à Reims

Les SAS bilan (Session d'Accueil Scolaire)

Les SAS concernent 19 lycées professionnels. Chacun des établissements organise des périodes d'accueil pour des élèves identifiés comme susceptibles de sortir du système scolaire – niveau précédant l'identification sur la plate forme de décrochage. Le dispositif est piloté par la MGI (mission générale d'insertion) dont les formateurs travaillent à former les enseignants des SAS bilan. Les CIO assurent le suivi des élèves.

Une session d'accueil existe dans chaque établissement et les élèves sont inscrits dans un établissement mais pas dans une formation précise. L'objectif est de réinsérer les élèves dans une formation classique. Les sessions peuvent durer plusieurs mois. A l'issue de la session, les élèves intègrent une formation-en LP : le décrochage est évité.

Les SAS fonctionnent depuis un an et les résultats sont encourageants. Un déploiement dans toute l'académie sera effectué à la rentrée 2012.

*Entretien avec Catherine Vieillard,
Secrétaire générale, Reims*

La logique d'accompagnement personnalisé des élèves pour renouer avec une formation qui leur convienne conduit à des initiatives comme les classes relais ou les micro lycées.

Un micro lycée à Orléans Tours

Les classes relais sont prévues pour les élèves des collèges mais ils existent aussi des besoins dans les lycées professionnels où il y a nécessité pour certains élèves d'être accompagnés pour une période qui peut être courte. Cette expérimentation n'a pu voir le jour que parce qu'il existait des liens privilégiés entre les chefs d'établissement, la DRJSCS et la ville. 2011 est la 1^{ère} année d'expérimentation

Une petite cellule accueille dans un lycée quelques élèves qui bénéficient d'un enseignement individualisé avec pour objectif une réintégration dans un LP, un raccrochage à un cursus normal. Le nombre d'élèves est restreint pour un accompagnement plus efficace. Des places leur sont réservées dans les LP. Cette mise « entre parenthèse » ne doit pas être un premier pas vers l'exclusion mais au contraire vers un retour à la scolarité dans une filière diplômante.

*Entretien Sarah Roux-Perinet,
IA-IPR Orléans-Tours*

Les stages passerelle illustrent la nécessité du travail en réseau des lycées entre eux. Si leur fonctionnement demeure perfectible, ils sont une condition de la réussite des changements d'orientation des élèves.

*

La présentation des différents types de réseaux recensés dans les académies nous a permis de dresser un panorama large des thématiques que peuvent aborder les initiatives de collaboration entre établissements.

Aux côtés de ces réseaux, les correspondants académiques ont parfois cité des expériences que nous n'avons pas retenues pour l'étude parce qu'elles n'entraient pas dans le champ de la circulaire. Il convient néanmoins de les évoquer brièvement car elles témoignent du dynamisme du champ des coopérations entre EPLE.

Ainsi plusieurs académies ont présenté les expériences de GRETA qui sont bien avancées ou les projets de mutualisation d'agences comptables qui, si elles ne relèvent pas du domaine pédagogique, sont aussi un levier pour faire travailler ensemble les équipes et peuvent s'intégrer aux projets de mise en réseau.

Dans plusieurs académies, les réseaux d'établissements dépassent le cadre des réseaux de lycées : on dénombre des réseaux écoles / collège, réseaux de collèges, réseaux collèges / lycée. Plusieurs correspondants ont ainsi insisté sur la nécessité de réfléchir à l'articulation entre les premier et second degrés, notamment autour de projet « d'écoles du socle » ; d'autres enfin ont présenté en quoi le travail en réseau pouvait gagner à s'articuler autour d'une collaboration collèges / lycée, notamment pour mettre en place un travail concerté sur l'orientation des élèves et la fluidité des parcours scolaires.

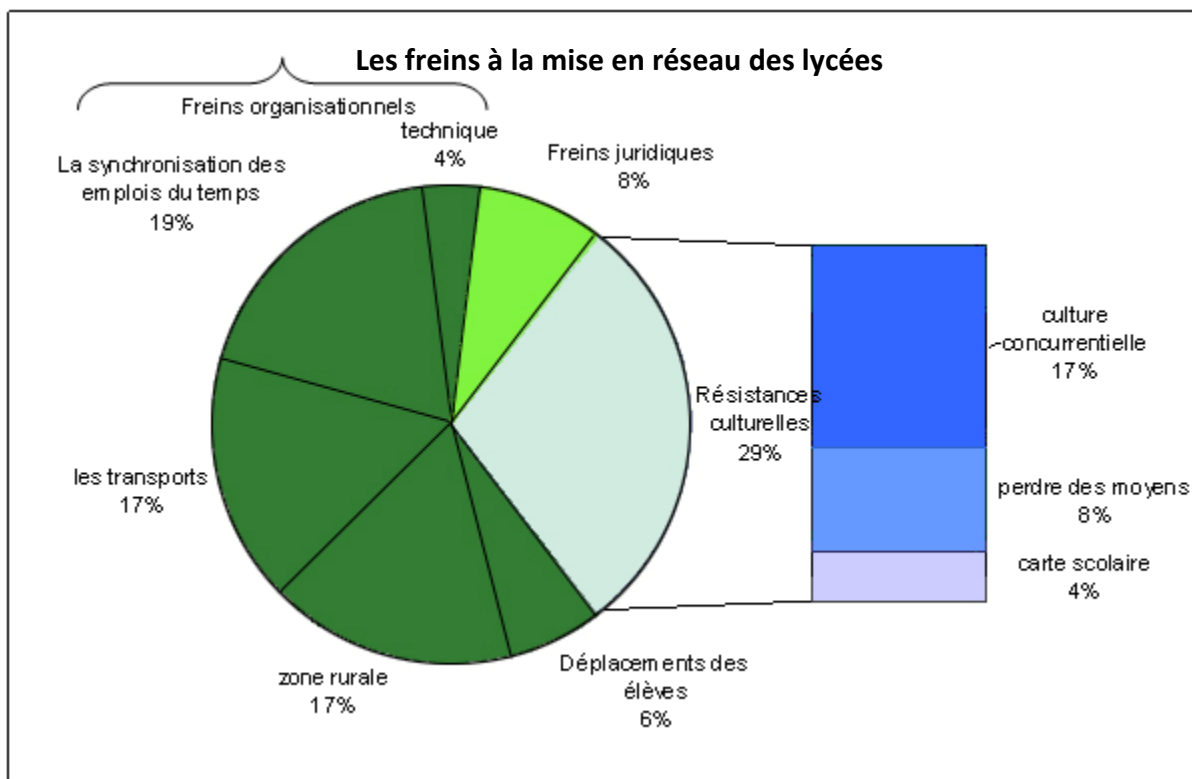
Enfin, plusieurs académies voient dans les réseaux de lycées une occasion de repenser la question de la taille critique des établissements scolaires et d'envisager de nouvelles fusions de lycées, voire la constitution de cités scolaires ou de lycées polyvalents regroupant un lycée professionnel et un lycée général. Ces options ont souvent des motivations budgétaires et permettent des économies en personnels, mais elles sont aussi des implications pédagogiques fortes, en faisant dialoguer des équipes pédagogiques aux cultures professionnelles différentes et permettant un meilleur suivi des élèves.

La question des plateformes de lutte contre le décrochage a aussi souvent été abordée par les correspondants : de fait, ces plateformes fonctionnent souvent parallèlement aux établissements scolaires et font travailler en réseau, dans une structuration forte, des partenaires allant bien au-delà de l'Éducation nationale. C'est la raison pour laquelle nous ne les avons pas retenus dans cette présentation.

4 Freins et leviers

Outre des initiatives préexistantes à la circulaire de février 2011, les académies envisagent la mise en réseau des lycées comme une démarche d'avenir. Cependant, leur expérience et leur travail de prospective ont mis en évidence les difficultés que soulève cette ambition.

4.1 Les freins



Les freins et les résistances que soulève la mise en réseau peuvent être regroupés en trois points : les freins structurels et organisationnels, les résistances culturelles et les freins juridiques.

Les problématiques sont différentes entre les grandes villes comme Paris et Lyon, les villes moyennes et les zones rurales.

« Évidemment, les fonctionnements en zone rurale et urbaine n'offrent pas les mêmes possibilités de mise en réseau. Lyon ne peut pas être traité comme l'Ain. »

Luc Maerten, CSAIO, Lyon

4.1.1 Les freins organisationnels

Les freins au développement des réseaux cités par les académies et les établissements sont essentiellement d'ordre matériel et organisationnel. Ils concernent principalement les enseignements partagés ou le développement des stages : ce sont d'abord les déplacements d'élèves et l'organisation des transports qui suscitent réticences et interrogations. Les freins avancés touchent également à la synchronisation des emplois du temps entre les établissements pour permettre des enseignements partagés. Enfin la question de l'ouverture des établissements pendant les vacances scolaires pour la tenue des stages n'est pas présentée comme évidente.

■ Le déplacement des élèves et le temps de transport

Souvent déplacements d'élèves et transports sont cités comme un obstacle par les académies sans les différencier. Cependant, pour cinq correspondants académiques, le déplacement des élèves est cité comme un frein en soi.

[La circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996](#) précise les conditions de surveillance et de déplacements des élèves : « *Les recommandations relatives aux déplacements des élèves concernent les lycéens de la classe de Seconde à la Terminale. 1. Le règlement intérieur peut prévoir que les élèves accompliront seuls les déplacements de courte distance entre l'établissement et le lieu d'une activité scolaire, même si ceux-ci ont lieu au cours du temps scolaire. Ces déplacements pourront être effectués selon le mode habituel de transport des élèves. ...2. Les sorties d'élèves hors de l'établissement, pendant le temps scolaire, individuellement ou par petits groupes, pour les besoins d'une activité liée à l'enseignement, ...doivent être approuvées par le chef d'établissement. Celui-ci doit veiller à ce que soient prises toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des élèves, notamment du point de vue de l'organisation matérielle. A cet effet, il agrée le plan de sortie qui prévoit notamment les moyens de déplacement, les horaires et les itinéraires. Il convient en outre de souligner que la mise en œuvre des règles retenues requiert la vigilance de tout le personnel et que la responsabilité individuelle peut être engagée. En effet, si en application de l'art. L 911-4 du Code de l'éducation, la responsabilité de l'État se substitue à celle des personnels devant les juridictions civiles, il est à rappeler que sur le plan pénal, la responsabilité des personnels peut être engagée comme celle de tout citoyen. »*

➤ Des déplacements trop longs et coûteux

Parmi les freins aux déplacements des élèves, les correspondants académiques ont cité :

- le coût du déplacement : « *actuellement, déplacer une classe coûte en moyenne 400€.* » Luc Launay IA-DSDEN Clermont-Ferrand
- le temps du déplacement : il faut prendre en compte les temps de déplacements qui peuvent aller jusqu'à banaliser l'heure avant et l'heure d'après l'heure de cours : « *pour une heure d'option, vous banalisez trois heures d'emploi du temps.* » Luc Launay IA-DSDEN Clermont-Ferrand
- la fréquence du déplacement : « *On ne peut pas faire se déplacer les élèves trois fois par semaine parce que c'est trop lourd.* » Jérôme Chappa directeur de cabinet du recteur, Strasbourg

Ainsi, outre le coût financier, les déplacements d'élèves apparaissent trop longs. De plus la fréquence des déplacements doit être limitée, elle ne doit pas générer le sentiment qu'une partie importante

de l'emploi du temps est mobilisée par le temps de transport. Sur l'aspect pédagogique, le déplacement doit justifier une réelle valeur ajoutée. C'est la raison pour laquelle certains plaident pour que ces enseignements partagés qui nécessitent des déplacements d'élèves ne concernent que des enseignements centraux dans la formation : *« En tant qu'ancien chef d'établissement, ce que je pense, c'est que ça ne pourra marcher que sur des plages horaires fortes c'est-à-dire d'au moins quatre heures, que certains problèmes matériels sont réglés et surtout que ce sont des enseignements qui engagent l'élève, qui sont au cœur de sa formation. Ce sera plus facile de faire se déplacer un élève d'un établissement à un autre pour faire quatre heures de biotechnologie sur des équipements performants que pour faire des heures de latin dans un lycée général »* Jérôme Chappa directeur de cabinet du recteur, Strasbourg.

➤ Des résistances des élèves et des parents

Les familles peuvent aussi exprimer leur désaccord. Ainsi dans l'académie de Nantes, à Cholet ont été proposés des échanges d'élèves pour une option entre les lycées Europe et Renaudeau. Les parents d'élèves ont été très hostiles à ce regroupement et ont reçu l'appui des élus locaux.

Focus sur une expérience avortée d'enseignements partagés Le partage d'EDO, Cholet, académie de Nantes

A la rentrée 2011, certains élèves se sont vus refuser leur affectation au sein du lycée Renaudeau de Cholet où ils avaient demandé à suivre un enseignement d'exploration STIDD. La proviseur du lycée Robert Schuman, dans lequel ils se sont vus finalement affectés, a proposé comme solution de dégager des heures dans l'emploi du temps des élèves pour leur permettre de suivre cet enseignement au sein du lycée Renaudeau.

La proposition a suscité une véritable levée de boucliers de la part des parents d'élèves des deux établissements concernés. Les parents d'élèves refusaient cette solution au vu de deux motifs : la fatigue que les déplacements engendreraient chez les élèves et les coûts de transports, puisqu'il faut prendre un bus pour aller d'un établissement à l'autre.

Pour Mme Vial, les raisons de cet échec sont multiples.

Elles sont d'abord conjoncturelles : la proposition a été faite dans le cadre d'un conflit entre l'Inspection académique chargée des affectations et les parents d'élèves. Elle ne réglait pas complètement le problème des affectations et heurtait des interlocuteurs crispés sur leurs positions. Enfin la communication sur les enseignements d'exploration n'avait pas été très claire et les parents d'élèves n'avaient pas compris qu'il ne s'agissait ni d'une option, ni d'un enseignement d'exploration.

De façon plus structurelle, il existe une forte tradition de concurrence entre les établissements qui est exacerbée dans le contexte budgétaire tendu dans lequel toute baisse d'effectifs se traduit par une perte de postes d'enseignant : *« le réflexe c'est d'abord je garde mes postes, mes professeurs... »* Cela tient sans doute également à des différences de positionnements pédagogiques : le lycée Schuman est vu comme un lycée général et n'a pas de difficulté de recrutement, ce qui peut expliquer la position de crispation du lycée Renaudeau. Notre interlocutrice considère que la communication avec le collègue en question n'est pas toujours aisée. Il a notamment également refusé de mettre en commun les stages de langues organisés pendant les vacances qui sont organisés par les deux établissements.

D'autres pistes pourraient être envisagées : la mise en commun des horaires de latin, la production d'un discours uniforme sur l'orientation et l'offre de formation au niveau de la ville, un travail plus fin sur la liaison 3^{ème} / 2^{nde}. Faut-il aller vers les ENT pour pallier les difficultés de transports ? Si beaucoup de choses sont possibles, Mme Vial souligne que la dématérialisation de la relation pédagogique n'est pas toujours souhaitable.

Mais des expériences de travail en commun existent et font avancer progressivement les choses.

Ainsi un élève de Robert Schuman suit un atelier d'initiation au vol à voile au sein du lycée Renaudeau le mercredi après-midi, il ne s'agit pas d'un enseignement obligatoire mais c'est un premier pas vers un travail en commun : « *c'est avec les petits ruisseaux que l'on fait les grandes rivières...* »

Le travail entre les établissements se noue également pour l'orientation après la seconde.

Une expérience originale conduit ces établissements à travailler ensemble : le « concours général des métiers ELEC » (électrotechnique) organisé par l'académie de Nantes sur les lycées Renaudeau à Cholet (49) et Jean Monnet aux Herbiers (85). Les élèves de la section ARCU (accueil relation clients usagers) du lycée Schuman vont participer à l'organisation matérielle du concours en travaillant à l'accueil des enseignants et candidats venus des autres académies à l'occasion du concours.

C'est cependant principalement au niveau du bassin que se noue actuellement le travail en commun.

Concernant les réseaux, Mme Vial note que « *tout est possible sur le papier mais pour aller au-delà, il faut venir à bout des résistances des enseignants et des parents, se poser concrètement la question des transports et de l'éventuelle fatigue pour les élèves* ».

*Entretien avec Mme Vial, proviseur du lycée Europe « Robert Schuman »,
Cholet, Académie de Nantes*

L'expérience démontre que la proximité joue beaucoup. Dès que l'établissement offrant les stages est trop loin, il y a moins d'élèves qui se déplacent. L'essentiel du public est composé des élèves qui sont scolarisés dans l'établissement ou qui peuvent venir à pied. L'académie de Nice fait également face à une forte demande des parents pour que ce soit organisé partout. « *Si les lycées ne sont pas proches, le partage d'enseignement n'est pas possible, on ne peut être que sur des mises en réseau de type stages parce que là, c'est groupé sur une période donnée.* » (Patrick Alt IA-IPR Nice)

Dans l'académie de Reims, quatre établissements portent le label « Métiers de l'industrie ». Ces établissements ne parviennent que très rarement à fonctionner en réseau en raison de leur éloignement les uns des autres, la mobilité des jeunes n'étant pas toujours de mise.

➤ Des interrogations en suspens

Nos interlocuteurs nous ont fait part d'interrogations concernant certains points précis que soulèvent les déplacements des élèves dans un autre établissement :

- Qui est responsable en cas d'accident de l'élève lors des déplacements ?
- La demi-pension : les élèves en « visite » dans un autre établissement doivent-ils utiliser des tickets de commensaux ? Comment est décompté le repas dans leur établissement d'origine ?
- Est ce égalitaire ? La question du temps et de la mobilité des élèves est fortement liée au contexte géographique.

■ L'organisation des transports

Le département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports des élèves du premier au second degré depuis les premières lois de décentralisation :

Article L213-11 du code de l'éducation « Le département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces transports. Il consulte à leur sujet le conseil départemental de l'éducation nationale. Un décret en Conseil d'État fixe les règles techniques auxquelles doivent

répondre les transports scolaires. Le département est consulté par l'autorité compétente de l'État, dans des conditions fixées par décret, avant toute décision susceptible d'entraîner une modification substantielle des besoins en matière de transport scolaire. »

Les contrats de transport sont conclus par le conseil général, responsable des transports scolaires. A ce titre il doit être informé des prévisions du nombre d'élèves et des évolutions des emplois du temps. Une convention par période entière peut correspondre à une ou plusieurs années scolaires (art. R 213.3 du code de l'éducation). Elle est conclue par le département avec le transporteur. Il s'agit donc d'une procédure lourde. Tout avenant au contrat représente un coût financier important.

➤ Dans les zones rurales et montagneuses

Les lycées sont isolés et la mise en place de réseau de lycées pour les enseignements pendant le temps scolaire peut supposer la mise en place de navettes régulières plusieurs fois par semaine pour des groupes d'élèves se déplaçant d'un établissement à l'autre. Le temps des déplacements, pour une durée d'enseignement fixée en fonction d'emplois du temps dont l'unité de base est l'heure, n'apparaît pas satisfaisant.

« Même si regrouper tout l'enseignement d'une discipline en un bloc hebdomadaire de trois heures ne soulève pas un consensus pédagogique, cela reste actuellement la meilleure piste »

Jérôme Chappa
Directeur de cabinet du recteur, Strasbourg

Par ailleurs, les transports scolaires sont souvent suspendus pendant les vacances et lorsque des stages ont néanmoins lieu pendant les vacances scolaires, il y a un risque d'évincer du dispositif des élèves trop éloignés et ne disposant pas de moyens de transport personnel. *« Dans l'académie, beaucoup de lycées sont isolés. Le gros souci reste les transports : pour les stages pendant les vacances scolaires se posent des questions de logistique, les transports scolaires sont suspendus pendant les vacances et évincent de fait du dispositif les élèves qui habitent loin. Les réseaux ne paraissent donc réellement possibles que dans les villes. »* (Martine Pohl SGA adjointe Dijon)

➤ Echanges interurbains

Même entre les zones urbaines, il ne paraît pas facile de faire se déplacer des élèves d'une ville à l'autre. Pour gagner leur établissement, les élèves utilisent habituellement les transports en commun de leur ville et il n'existe pas de cars réguliers desservant les autres villes. *« Dans la culture locale, les transports en commun sont peu développés entre villes et il serait difficile de faire venir des élèves de villes voisines dans un établissement du réseau, les gens ne prenant pas le car. Les bassins ne vont peut-être pas rester l'unité la plus pertinente (pour développer du réseau) : la question de transport se pose, les transports peuvent être quotidiens, il faut tenir compte de l'offre de transport en commun. »* (Patrick Alt IA-IPR Nice).

Les difficultés rencontrées pour les déplacements d'élèves et l'organisation des transports conduisent à s'interroger sur le périmètre pertinent pour la mise en réseau des lycées, sur la manière de considérer de façon différente – sans nuire à l'égalité de traitement des élèves, les zones urbaines et les zones rurales.

■ Les emplois du temps

La mise en réseau des lycées pour certains enseignements suppose que deux ou plusieurs établissements fixent une plage commune pour ces enseignements dans leurs emplois du temps. De nombreux interlocuteurs ont cité la synchronisation des emplois du temps comme un obstacle majeur à la mise en réseau des lycées.

« Les arguments avancés par les chefs d'établissement sont souvent organisationnels : la mise en réseau serait trop compliquée, induirait des problèmes de calage d'emplois du temps, d'options, de service des enseignants... »

Jean-Claude Pujol, CSAIO, Limoges

➤ La synchronisation des emplois du temps complexifiée par la mise en place de la réforme des lycées

La réforme des lycées, par la mise en place des enseignements d'exploration, de l'accompagnement personnalisé et des stages, a introduit de nombreuses contraintes dans les emplois du temps et réduit les marges de manœuvres. A cela s'ajoute la contrainte des groupes de compétences pour l'enseignement des langues voire des enseignements facultatifs. Difficile à mettre en place même au sein de l'établissement, le partage d'emploi du temps paraît donc d'autant plus complexe.

Par ailleurs, les logiciels de gestion des emplois du temps ne semblent pas tous adaptés aux exigences du système. « La mise en place de la réforme du lycée a révélé des insuffisances techniques au niveau de l'organisation scolaire de l'emploi du temps. Il est difficile de s'affranchir de l'unité d'heure et les logiciels ne sont pas toujours adaptés » (Mme Catherine Vieillard, secrétaire générale, Reims)

➤ Les postes partagés : une difficulté supplémentaire

L'enseignant du second degré qui ne peut se voir confier la totalité de son service dans l'établissement où il est affecté peut être tenu de le compléter dans sa discipline, dans un ou deux autres établissements publics d'enseignement situés dans la même commune ou dans une autre commune. Dans les territoires majoritairement ruraux, il existe beaucoup de postes partagés qui nécessitent une synchronisation très importante qui rendent encore plus complexe la recherche de plages communes d'enseignements.

« Si ce sont des formations qui sont partagées, bien sûr il y a nécessité de mettre en cohérence l'emploi du temps au moins de la classe qui est concernée par le partage, ce n'est pas la grande majorité, ce sont quelques divisions de ci, de là,. Ca peut aller jusqu'au partage de professeurs : un professeur qui a des compétences particulières, un professeur qui peut être amené à enseigner cette option dans un autre établissement. »

*Patrick Lepivert, IA-IPR,
directeur du pôle pédagogique, Créteil*

■ L'ouverture des établissements pendant les vacances

Pour les stages hors temps scolaire, surtout les stages de langues qui fonctionnaient avant la circulaire, le partenariat entre établissements est souvent de mise. Cependant le conseil régional, qui est responsable de l'entretien et du fonctionnement des lycées, peut être réticent à l'ouverture de l'établissement hors temps scolaire en raison des surcoûts engendrés tant au niveau des charges matérielles qu'au niveau des rémunérations des personnels TOS mobilisés. *«Ainsi, les stages de remise à niveau qui impliquent la réouverture des établissements hors temps scolaire sont confrontés à un blocage de la région et des parents d'élèves.»* (Sarah Roux-Perinet IA-IPR Orléans-Tours)

4.1.2 Les résistances culturelles

■ La culture concurrentielle des lycées

Une culture concurrentielle encore vivace et exacerbée par la médiatisation des résultats et des conditions budgétaires difficiles subsiste et constitue un obstacle effectif à la démarche de mise en réseau des lycées.

➤ La tradition et l'image

Bien qu'une évolution soit perceptible, il existe encore un fort climat de concurrence entre les établissements surtout en zone urbaine. *« Les lycées de l'académie n'ont pas de tradition de concertation et fonctionnent plutôt sur un mode concurrentiel surtout d'un département à l'autre. »* (Jean-Claude Pujol CSAIO Limoges)

La question de l'image de l'établissement joue beaucoup. C'est notamment le cas des établissements « traditionnels » qui ne veulent pas perdre leur image d'établissements classiques de centre ville. Si un lycée général de centre ville n'a pas d'offre de formation STG ou STI, il a tendance à considérer que nouer des liens avec d'autres établissements sur ces formations hypothèque cette image de « lycée de centre ville ». Les établissements professionnels et technologiques en revanche, sont plutôt prêts à la mise en réseau, ayant davantage l'habitude de travailler ensemble.

« Paradoxalement pourtant, la concurrence exacerbe les différences entre établissements, car le public ne voit plus leur richesse commune, mais ne voit que leur conflit et cela les dessert collectivement. »

Luc Maerten, CSAIO, Lyon

➤ Les indicateurs et le classement des lycées

Chaque année, le ministère de l'Éducation publie les indicateurs de résultats des lycées. Les indicateurs sont au nombre de trois et ont pour objectif de permettre d'évaluer l'action propre de chaque lycée. Ils sont établis à partir des résultats des élèves au baccalauréat et de leur parcours scolaire dans l'établissement. Les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels, publics et privés sous contrat, sont concernés.

Baptisés « palmarès des lycées » par la presse, ces indicateurs font l'objet après chaque publication de commentaires et de titres accrocheurs dans les quotidiens ou les hebdomadaires qui mettent en exergue les bons lycées et distribuent les mauvais points. Ils participent en cela à la mise en concurrence des établissements. Certains chefs d'établissement peuvent être amenés à définir une stratégie de management en fonction du diagnostic ainsi porté sur l'établissement.

« Mais la mise en place des indicateurs de valeur ajoutée et la mesure de la performance des établissements, qui sont mises à la disposition des familles n'aident pas les chefs d'établissements à relativiser ce phénomène, encore renforcé par l'assouplissement de la carte scolaire. »

Patrick Alt, IA-IPR, Nice

■ Le contexte démographique et économique

La culture concurrentielle des établissements est particulièrement renforcée dans le contexte économique de restriction budgétaire qui n'incite pas les gens à s'ouvrir. La mise en réseau est vue par beaucoup comme une menace, les établissements ayant peur de perdre des postes et des moyens d'action. Cette crainte est très largement partagée par les enseignants. Souvent les établissements sont en situation de concurrence notamment parce qu'ils ont peur de perdre des élèves et donc des enseignements et des postes. Les chefs d'établissement sont rendus suspicieux et les établissements ont tendance à se replier sur eux-mêmes pour garder leurs élèves, notamment dans un contexte de démographie déclinante.

■ Le contexte politique dans les relations avec les collectivités locales

La région, les académies et les établissements ont souvent de bonnes relations de travail mais les conseils régionaux, s'ils accompagnent volontiers les projets éducatifs des établissements, peuvent aussi voir la mise en réseau des établissements comme une menace, une voie susceptible de conduire à des fermetures d'établissements. L'enjeu électoral du maintien de classes, d'établissements est important.

■ Les déplacements des élèves : quelle plus-value pédagogique ?

La mobilité des élèves ne va pas de soi et leurs choix d'orientation n'obéissent pas toujours à des motivations en termes de cursus. Des élèves attachés à leur établissement, à leur quartier et à leurs copains, qui ne changent pas facilement d'établissement, peuvent aussi constituer un obstacle au bon fonctionnement de la mise en réseau des lycées et à leur réussite pédagogique.

« Le peu de mouvement post seconde peut laisser présumer que l'offre est satisfaisante. Cependant, les jeunes choisissent un lycée où ils pensent rester jusqu'à la terminale et adaptent leur parcours aux offres du lycée. » Michel Pinçon, Conseiller technique du recteur pour la formation professionnelle initiale et continue, Versailles

*« ...les élèves peuvent se déplacer d'un établissement à l'autre s'ils n'ont pas d'autre choix et qu'ils ont un projet très fort, mais généralement les élèves qui sont bien dans un établissement préfèrent rester là où ils sont. C'est très difficile de convaincre un élève de Fontainebleau d'aller à Champagne sur Seine, même si ça correspond à l'orientation qu'il souhaite, généralement, c'est un grand lycée classique, mais ils ne font pas de choix d'orientation, pour rester où ils sont. »
Patrick Lepivert, IA-IPR, directeur du pôle pédagogique, Créteil*

En matière d'enseignements partagés ou de stages, le fait de sortir de la classe, de l'établissement, de quitter ses repères peut aussi susciter des rejets et parfois faire échouer les dispositifs mis en place.

Les expériences qui n'ont pas fonctionné sont souvent celles qui concernent les options facultatives.

« Soit les élèves laissent tomber, le gamin a dû changer d'établissement, ne plus être avec ses copains pendant la récré pendant deux mois, au bout d'un moment il va dire à ses parents 'je préfère laisser tomber'. On se retrouve avec des chefs d'établissements qui proposent des dispositifs qui se vident d'eux-mêmes.» Jérôme Chappa, directeur de cabinet du recteur, Strasbourg

« Parce qu'il suffit de pas grand-chose, il suffit que ceux qui étaient dans le dispositif aient trouvé que c'était trop contraignant pour eux d'aller suivre un enseignement à Coubertin et ils l'ont peut-être communiqué à leurs camarades et on a des effets comme ça... on ne peut pas contrôler. Moi j'en ai eu quelques uns à la maison des jeunes et je vois comment ils ont choisi leurs options d'une année sur l'autre, c'était pas faute de pas avoir d'informations à la maison, mais bien souvent ils choisissaient d'aller là où étaient leurs copains ! Et ils ont tous faits ça... Alors après, il peut y avoir des modulations fortes mais dans le pré-bac pas tant que ça... » Patrick Lepivert, IA-IPR, directeur du pôle pédagogique, Créteil

4.1.3 Les freins juridiques

La volonté de mise en réseau des établissements peut aussi se trouver confrontée aux contraintes liées aux statuts des personnels, qu'il s'agisse de celui des personnels de direction ou des personnels enseignants.

■ Le statut des personnels de direction

Les chefs d'établissements sont la clé de voûte du fonctionnement des réseaux. Ils donnent l'impulsion nécessaire pour répondre aux besoins identifiés ou aux problèmes rencontrés. Ils s'organisent entre eux, portent le projet de l'établissement. Outre la question de leur positionnement au sein d'un réseau, leur statut particulier ne prévoit pas la reconnaissance de cet investissement, ni dans leur évaluation ni dans leur rémunération.

« Le pivot de la mise en place des réseaux reste bien la volonté du chef d'établissement : rien ne se passe si le chef d'établissement n'est pas acquis à la cause de la mise en réseau »

**Jérôme Chappa,
Directeur de cabinet du Recteur, Strasbourg**

Le recteur de l'académie de Reims a organisé depuis la circulaire deux réunions de deux départements. Lors de chaque réunion, un atelier a été consacré à la mise en réseau des lycées soit deux fois deux ateliers sur le thème "Le réseau comme une nouvelle réponse à l'exigence de qualité de l'institution".

A l'occasion de ces ateliers, les chefs d'établissements ont pu exprimer leurs inquiétudes et leurs interrogations. Les questions qui ont été posées concernent à la fois l'organisation et le statut du chef d'établissement.

Ils ont mis en évidence deux difficultés :

- . Que recouvre précisément la mise en réseau ? Sa définition est à approfondir.
- . Quel est le nouveau rôle des chefs d'établissement dans le contexte de mise en réseau ?

Doit-il y avoir un niveau intermédiaire entre l'IA-DSDEN et le recteur ? » (Comité de réseau, conseil, dans ce cas, qui le pilote ?) Qui désigne l'établissement chef de file ?

Outre la nécessité d'une définition précise de la mise en réseau des lycées, ce sont les conséquences sur leur statut et leur positionnement au sein de l'académie qui inquiètent les chefs d'établissement.

➤ **Le nouveau rôle des chefs d'établissement dans le contexte de mise en réseau**

« La lettre de mission constitue un instrument essentiel de gestion des ressources humaines. Outil de formalisation du lien entre un personnel de direction et l'autorité académique, la lettre de mission détermine le cadre et les objectifs d'action des personnels de direction. Elle est de ce fait la pierre angulaire du dispositif d'entretien professionnel des personnels de direction »⁷

Cependant, la lettre de mission n'intègre pas ou peu le rôle du chef d'établissement au sein d'un réseau de lycées. Cet aspect devrait sans doute être davantage pris en compte dans les objectifs qui lui sont assignés.

Corollaire de la lettre de mission, pour l'évaluation des chefs d'établissements l'animation et la participation à un réseau ne sont pas encore incluses comme thème dans l'entretien professionnel.

Questions et propositions qui ont émergé des ateliers à Reims

La mise en place de réseaux d'établissements passe par la question de la place des personnels d'encadrement, or comment se positionne t-on ? Quelles nouvelles orientations des missions des personnels d'encadrement ? Quel positionnement du chef d'établissement au sein des réseaux ? Qui pilote le réseau et avec quelle autorité ?

Proposition - répartir les compétences et les missions partenariales au sein d'un bassin entre les chefs d'établissements (X référent culturel, Y référent langues ...)

⁷ [Note de service n° 2011-201 du 20-10-2011](#) MEN - DGRH E2-3

> Actuellement la lettre de mission est orientée par rapport au lieu d'exercice et non par rapport au territoire. Notre culture ne freine-t-elle pas ce changement de fonctionnement ? Notre mode de management est calé sur le diagnostic de notre établissement. L'évolution de notre institution passe par les cadres et les lettres de mission vont changer. Serons-nous acteurs ? Force de proposition ou attentistes ?

> Qu'est-ce que cela implique en termes de culture professionnelle, de management et d'accompagnement du changement dans les établissements ?

*Extrait de la synthèse des ateliers consacrés à la mise en réseaux des lycées
Ateliers organisés lors des réunions départementales de rentrée des chefs d'établissement*

➤ **Comment prendre en compte l'animation d'un réseau dans la carrière ?**

Les personnels de direction perçoivent en plus de leur rémunération, une bonification indiciaire dont le montant est fixé en fonction de la catégorie dans laquelle est classé l'établissement qu'ils dirigent.

Le [décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001](#) portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, dispose en son article 24 : « *Pour l'attribution de bonifications indiciaires soumises à retenues pour pension civile, les établissements d'enseignement ou de formation sont classés par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, après consultation des recteurs, en catégories déterminées en fonction de leurs caractéristiques propres...* »

Le décret de 2001 est complété par le [décret n°88-342 du 11 avril 1988](#) fixant le régime de rémunération applicable à certains emplois de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale. Article 1 : « *Les personnels de direction régis par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, nommés dans l'un des emplois de direction ou l'une des fonctions mentionnés à l'article 2 dudit décret, perçoivent la rémunération afférente au grade et à l'échelon qu'ils ont atteint dans leur corps et, en outre, ... une bonification indiciaire soumise à retenue pour pension. Cette bonification est fonction de la catégorie dans laquelle est classé l'établissement.* »

Les établissements sont classés dans des catégories allant de 1 à 4 en fonction du nombre d'élèves de l'établissement et ensuite surclassés d'une catégorie par la prise en compte de critères tels que : situation en ZEP, enseignement professionnel et technologique industriel et hôtellerie, enseignement spécialisé, internat, STS ou CPGE, apprentissage public.

La reconnaissance de l'investissement du chef d'établissement dans la participation à un réseau n'est pas prévue comme pouvant donner lieu à une majoration indemnitaire.

« Si l'on prend l'exemple des catégories d'établissement : s'il y a fusion de 2 établissements, le chef d'établissement retenu a une mission de pilotage pédagogique plus lourde sans reconnaissance possible réelle. La marge de manœuvre à l'intérieur de l'enveloppe indemnitaire est très limitée »

Catherine Vieillard, secrétaire générale, Reims

■ Le statut et l'affectation des enseignants

Les obligations de service des personnels enseignants sont définies par les dispositions des décrets n 50-581, 50-582 et 50-583 du 25 mai 1950.

Les enseignants sont nommés sur un poste fixe. Pour assurer un service complet, ils peuvent être amenés à enseigner dans deux établissements situés dans deux communes non limitrophes ou dans trois établissements situés dans la même commune ou dans trois établissements situés dans deux communes limitrophes, dans ce cas le service est diminué d'une heure. Le service des enseignants amenés, pour assurer leur service complet, à enseigner dans trois établissements situés dans deux communes non limitrophes est diminué de deux heures. Ils peuvent également être affectés sur une «Zone de Remplacement» et non sur un établissement. Les zones varient selon les académies et les disciplines ; elles peuvent correspondre à des groupements de communes, aux départements entiers voire à toute l'académie.

La nomination dans un bassin, dans un réseau, dans une ville pourrait être une mesure susceptible de faciliter la mise en réseau.

Cette solution a souvent été abordée par nos correspondants comme une alternative aux déplacements des élèves.

*« Une piste pour le développement des réseaux peut être **de nommer un enseignant non plus dans un établissement mais dans un réseau ou un bassin.** Cette affectation serait une vraie simplification de gestion surtout pour les secteurs ruraux dans les langues vivantes, options et enseignements d'exploration, notamment ceux nécessitant du matériel spécifique. »*

Bernard Leroux IA-IPR Nantes

« La culture de l'enseignant ne favorise pas son engagement dans ce fonctionnement. Les professeurs sont souvent affectés sur poste fixe après plusieurs années de précarité (TZR, attente de mutation favorable...) et ils souhaitent alors se fixer dans l'établissement. Ils ont été formés pour enseigner une discipline et sont contraints par leur emploi du temps, ce qui pose problème dans la mise en place de projets ou la gestion des remplacements de courte durée. L'enseignant pourrait être nommé dans un bassin. La question de la bivalence est peut-être à reconsidérer.

L'affectation des personnels dans les établissements pourrait se voir liée à cette logique de réseau en permettant la mobilité des enseignants dans le réseau d'établissements.

> Un travail en réseau doit pouvoir permettre de rationaliser les partages de service des enseignants. Beaucoup d'enseignants voient leurs services fractionnés. »

Extrait de la synthèse des ateliers consacrés à la mise en réseaux
des lycées organisés lors des réunions départementales
de rentrée des chefs d'établissement
(Reims)

« Un projet de dispenser dans tous les établissements de Bourges un enseignement « création et innovation technologique » grâce à un professeur volontaire mais qui a du changer de fonction n'a pas abouti cette année mais il est envisagé le recrutement pour l'année prochaine d'un professeur « volant » qui serait affecté au niveau de la ville de Bourges. Dans cette ville il existe une très bonne entente des chefs d'établissement entre eux. Ce projet illustre l'importance des personnes et de l'entente entre chefs d'établissement dans ces initiatives. »

Mme Sarah Roux-Perinet IA-IPR Orléans-Tours

Ce sujet reste un domaine sensible. Les enseignants qui après plusieurs années de service partagé trouvent enfin un poste fixe ne sont pas toujours partants pour des déplacements. Cependant, il semble plus facile d'envisager ces déplacements plutôt que ceux des élèves (Cf. point 1 les freins organisationnels).

Pour tous les freins, multiples, à la mise en réseau des lycées identifiés par les interlocuteurs lors des entretiens ; à chaque fois des pistes étaient évoquées pour remédier à ces blocages. Cependant il en est un qui semble sans remède, l'indifférence :

« Le principal frein intervient lorsqu'un établissement s' imagine qu'il n'a pas besoin des autres. « Il s'agit de l'établissement qui sur le bulletin de l'élève mentionne : « Orientation vie active ». Si un établissement raisonne comme cela il n'a pas besoin de réseau....Pour qu'il y ait constitution de réseaux il faut se sentir responsable du parcours du jeune. »

*Michel Pinçon, Conseiller technique du Recteur
pour la formation professionnelle initiale et continue,
Versailles*

4.2 Les leviers à développer

4.2.1 Leviers organisationnels

Plusieurs correspondants académiques sont revenus sur le contexte matériel dans lequel évoluent les établissements et qui peut constituer selon eux, un facteur favorable à la mise en réseau des lycées.

■ Un contexte de restrictions budgétaires visant à favoriser les économies d'échelle

Les correspondants académiques insistent généralement sur le fait que les réseaux de lycées ne pourront être mis en place si le seul moteur de leur construction est budgétaire et consiste à favoriser des économies de postes. En revanche, ils notent que le contexte de restriction budgétaire peut favoriser la mise en réseau : ce contexte est bien intériorisé par les chefs d'établissement qui anticipent les suppressions de postes et ont conscience qu'ils ne peuvent maintenir des options ou des enseignements à effectifs trop réduits. En permettant des économies d'échelle, la mise en réseau est une solution pour maintenir des options ou développer de nouveaux enseignements, qui peut alors s'offrir aux chefs d'établissement.

«La culture concurrentielle des établissements peut être désamorcée dans la mise en réseau si l'on fait du donnant-donnant et que le chef d'établissement ne se sent pas lésé : si on ouvre une plateforme technologique, il faut une mesure complémentaire dans le lycée partenaire. Au fond, la mise en réseau permet

de garder des élèves, elle ne déshabille pas les uns pour habiller les autres. »

**Jérôme Chappa,
directeur de cabinet du Recteur, Strasbourg**

Cependant il faut prendre garde à ce que les établissements soient tous gagnants dans la mise en réseau et compenser les pertes d'options, dans la mesure du possible, par d'autres avantages pour l'établissement. C'est, semble-t-il, à cette seule condition que les chefs d'établissement peuvent adhérer à la démarche, sans crainte d'être lésés.

■ Tirer parti de locaux contraints et de la proximité des établissements

Dans certaines académies urbaines, la pression immobilière peut être un frein au développement des lycées et à l'acquisition ou la construction de bâtiments adaptés à de nouveaux besoins pédagogiques. C'est notamment le cas dans l'académie de Paris où l'histoire scolaire a doté la ville de nombreux petits établissements, logés dans des bâtiments anciens, qui sont souvent aujourd'hui inadaptés et trop petits pour la population scolaire qu'ils accueillent. Les locaux contraints peuvent alors devenir un levier à la mise en réseau soit pour des enseignements partagés, soit pour mutualiser des locaux, notamment pour des plateformes technologiques ou des laboratoires. Ceci est d'autant plus possible que, en milieu urbain, des lycées sont souvent très proches et qu'une annexe d'un établissement pourrait être plus éloignée qu'un établissement voisin.

4.2.2 Rôle de la dynamique académique

La mise en place de réseaux de lycées semble largement redevable de la dynamique académique. Il paraît à la fois important que les réseaux soient portés par l'équipe de direction au niveau de l'académie, mais aussi que ces réseaux s'appuient sur les initiatives existantes et sur les besoins que font émerger les chefs d'établissement. Enfin, partir des structures de collaboration et de travail en commun, notamment les bassins de formation, permet de capitaliser sur les expériences acquises.

■ Importance du portage politique académique

L'un des premiers constats issus de notre enquête est que l'état de la mise en réseau des lycées est largement dépendant du portage politique du dossier. Créteil et Bordeaux constituent de fait les deux exemples emblématiques et opposés de ce constat.

L'académie de Bordeaux a résolument fait le choix de ne pas se saisir du dossier et ne relève aujourd'hui aucune initiative ni n'encourage à la construction de réseau voire à la réflexion sur les modalités potentielles de construction des réseaux. A contrario, l'académie de Créteil a été initiatrice de la mise en réseau des lycées et a choisi de structurer l'ensemble de l'académie en un maillage de réseaux de lycées. Elle est de fait la plus avancée aujourd'hui en matière de réseaux d'établissements. Mais de façon plus générale, on observe que la façon dont le dossier a été saisi par le recteur influe directement sur la conduite du dossier.

Ainsi l'académie de Versailles a choisi d'investir ce dossier et de faire de la notion de "réseau" une notion prégnante à chaque initiative : les réseaux s'y sont multipliés sous de multiples formes. L'académie de Lyon, quant à elle, a d'ores et déjà choisi d'investir la logique des réseaux et identifié quatre axes pour leur construction: l'implantation des enseignements d'exploration en classe de

seconde, le développement des stages passerelle ou stages de remise à niveau, le développement des lycées des métiers multi-établissements, les internats d'excellence. Cette définition des priorités permet d'envisager un rapide essor des réseaux de lycées pour la rentrée 2012.

« Dès que l'on peut citer le réseau comme étant un outil pour faciliter le parcours de l'élève, on met en commun cette notion de réseau et on l'adapte après : l'offre de formation dans le bassin, l'enseignement supérieur, dans le département. »

***Michel Pinçon, Conseiller technique du Recteur
pour la formation professionnelle initiale et continue,
Versailles***

Il semble en effet que c'est en lançant une réflexion sur les réseaux au niveau académique que peut être amorcée une dynamique de développement des réseaux de lycées. L'exemple du dispositif de Nice est intéressant :

- un premier atelier s'est tenu en avril 2011 dont le compte-rendu, validé par le Recteur, sert de feuille de route au correspondant académique,
- un groupe de réflexion associant personnels d'inspection et de direction est constitué pour l'année 2011-2012 afin de suivre les pistes envisagées, d'approfondir la réflexion et de préparer la rentrée de 2012.

Ce mode de travail permet une appropriation plus efficace de la notion de réseau. Effectivement, les établissements devraient avoir d'autant plus de facilité à s'approprier la notion de réseau que celle-ci a été discutée et traduite dans des propositions concrètes.

Pour l'académie de Poitiers, la mise en réseau des établissements est un axe de la politique académique. Lors des réunions de bassins, la mise en réseau des lycées a été inscrite à l'ordre du jour, et un relevé de conclusions a été établi à la suite de la réunion des animateurs de bassins.

Les projets de l'académie vont assez loin dans la formalisation puisque cette démarche aboutit à la définition d'un réseau type.

Le réseau type comporte 1 LEGT, 1 LP, les collèges de recrutement et les écoles de secteurs.

- Il favorise les échanges pédagogiques et la mise en réseau des ressources humaines : pour le fonctionnement, le réseau est envisagé comme une entité unique, comme un EPLE. C'est une **unité pédagogique de site** (UPS). Cette organisation doit permettre d'éviter l'isolement pédagogique et de rationaliser les besoins. Les moyens sont pré-notifiés aux chefs d'établissement qui se réunissent pour étudier les mutualisations possibles comme s'il ne s'agissait que d'un seul établissement avec une seule direction. Dans ce cadre, la DGH est également fusionnée.
- Il met en commun des structures : conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), conseil de la vie lycéenne (CVL)...

Les résultats attendus sont la fluidification des parcours et des affectations des enseignants et une rationalisation des besoins. De plus cela pourrait permettre d'éviter la fermeture de certains établissements.

Ce projet a été approuvé par le comité technique académique. Cependant des obstacles juridiques sont encore à lever. Il faut que les conventions entre établissements soient approuvées par les

conseils d'administration. Par ailleurs la globalisation de la DGH nécessite que l'UPS ait un statut juridique.

■ S'appuyer sur les besoins des établissements et partir des initiatives des établissements

Si le portage politique du dossier est primordial, les correspondants académiques soulignent tous cependant que rien dans ce domaine ne peut se faire sans l'appui des chefs d'établissement. Ce sont donc principalement les personnels de direction que les chefs de projet académique ont à convaincre et à "enrôler" dans la démarche de mise en réseau des lycées.

« Rien ne se passe si le chef d'établissement n'est pas acquis à la cause de la mise en réseau ».

*Jérôme Chappa, Directeur de cabinet du Recteur,
Strasbourg*

Parmi les observations réalisées dans les académies du panel, il ressort qu'une des conditions de réussite de la dynamique de la mise en réseau des lycées est notamment de tenir compte des initiatives des établissements.

Les dynamiques de mise en place de réseaux de lycées ne sont en effet pas toujours le produit d'un projet académique. Ainsi Lyon se caractérise par une forte volonté de faire travailler ensemble les établissements et de nombreuses initiatives de réseaux y sont à dénombrer. Or, le correspondant académique souligne que ce résultat n'est pas le fruit d'une stratégie académique pleinement consciente, mais plutôt « *un effet des circonstances* ». A Orléans-Tours, la mise en réseau des lycées s'est inscrite sur le terrain progressivement et n'est pas non plus le résultat d'une stratégie académique raisonnée et construite en amont.

De fait, beaucoup de correspondants académiques considèrent qu'il est difficile de plaquer un schéma d'organisation académique sur des contextes variés. La correspondante d'Orléans-Tours le développe pour son académie : « *L'académie est composée de six départements très divers et couvre une grande superficie qui ne rend pas possible d'imposer un modèle unique. Tours ne peut être comparée au sud de l'Indre. Il ne peut y avoir que des réponses locales.* » C'est une idée que reprend le correspondant de Nantes : « *Il faut rechercher ce qui fonctionne le mieux par rapport à la réalité de l'académie* ».

Les académies ont souvent fait le choix de partir de l'expérience des chefs d'établissement et de l'expression des besoins locaux pour développer des solutions ad hoc – ce qui n'exclut pas un portage politique fort du dossier. Ainsi le correspondant de Strasbourg considère que la mise en réseau « *répond généralement à des situations spécifiques. Certains établissements en difficulté ont essayé de continuer à enseigner du latin ou du grec grâce à la mise en réseau : la mise en réseau est pertinente et portée par les acteurs parce qu'elle répond justement à un besoin des établissements.* »

C'est un constat partagé par le correspondant académique de Lyon qui insiste sur une autre dimension : la mise en réseau doit avoir pour fondement la recherche d'une plus-value pour l'élève et son parcours : « *La mise en réseau ne peut marcher que si elle répond clairement à un **besoin des élèves**. Il faut s'appuyer sur la réalité de l'élève, son intérêt et son parcours. Il faut que cela facilite la pratique de chacun. Ceci est particulièrement visible avec l'expérience de travail en commun des enseignants de BTS et de bac pro que nous avons citée : réfléchir ensemble à des solutions d'accompagnement des élèves les a enrichis mutuellement, même si c'est un travail difficile, il est toujours porteur de sens. On ne peut réussir sans que les personnels soient impliqués.* »

La plupart des académies ont donc fait le choix de mener une démarche incitative qui respecte justement l'autonomie des chefs d'établissement, tout en traçant les contours d'une politique académique. A Reims, la circulaire est apparue comme une opportunité de formaliser les initiatives existantes qui étaient parfois mal connues et de mettre en place un réel pilotage des actions.

La circulaire légitime l'action académique et permet de la structurer. A Strasbourg, la plupart des expériences ont été mises en place à l'initiative des chefs d'établissements, notamment le suivi des élèves de bac pro, mais aussi les langues rares. Le directeur de cabinet du Recteur note que « *le recteur n'a donc jamais rien imposé, toutes les initiatives académiques se sont faites dans le dialogue.* » Pour l'IA-DSDEN du Puy de Dôme, à Clermont-Ferrand, les Inspecteurs d'académie et le Recteur interviennent plus comme facilitateurs que dans une logique de contrainte, et leur rôle est d'accompagner les établissements dans leur projet.

« Au regard de l'autonomie du chef d'établissement le seul moyen d'infléchir son comportement est l'incitation. »

Catherine Vieillard, secrétaire générale, Reims

■ **Consolider les traditions de collaboration et les cadres de travail en commun, notamment le périmètre des bassins de formation**

Il est enfin à noter que les académies qui ont une forte tradition de structuration des relations des chefs d'établissement sont souvent celles dans lesquelles la construction de réseau de lycées apparaît la plus simple à développer. Le travail en réseau devient en effet un approfondissement logique des réflexions communes, collaborations et partenariats noués dans le cadre des réunions de bassins ou de districts. Il semble donc important de partir des cadres de travail en commun et de consolider les habitudes de collaboration entre chefs d'établissement.

L'exemple d'Amiens est révélateur. Le correspondant académique y note que la culture concurrentielle entre établissements existe mais qu'elle peut être facilement dépassée dès lors que les chefs d'établissement nouent des relations de collaboration. Ainsi, il explique que « *dans une ville comme Saint-Quentin, une équipe de 3 chefs d'établissement qui travaillent ensemble depuis quelques temps ont largement dépassé cette concurrence. Ils ont réussi à bien montrer qu'il n'y avait pas trois établissements en concurrence mais simplement une offre de l'Education nationale. De manière générale, cela se passe beaucoup mieux quand les chefs d'établissement sont partie prenante, le fait d'avoir réfléchi à la mise en commun des sections STS a permis beaucoup de dialogue.* » Le travail mené autour de la réforme du lycée apparaît également comme un terreau fertile pour approfondir des coopérations entre établissements.

Le cadre favorisant pour entreprendre de développer du réseau ou pour capitaliser sur des initiatives existantes semble les réunions de bassins. Il ressort des entretiens avec la quasi-totalité des académies que les bassins sont vraiment le lieu de dialogue entre chefs d'établissement et que s'y sont nouées depuis longtemps des relations de bonne entente et de collaboration.

Ainsi à Bourges, les chefs d'établissement se réunissent régulièrement par bassin, ils ont créé un site dédié qui leur permet de partager les informations communes, que ce soit dans les lycées ou les collèges. Ils décident en commun des périodes de stages de 3^{ème} pour éviter que les enfants soient tous en concurrence au même moment. Ils s'informent sur les calendriers pour les portes ouvertes des lycées. De ce fait, à Bourges, la mise en réseau apparaît plus aisée du fait de ces habitudes de travail en commun prises en bassin.

A Lyon et depuis vingt ans, les établissements fonctionnent en collaboration et concertation dans le cadre des bassins de formation, qui sont un lieu de réflexion autour de la carte scolaire. Même s'ils ne peuvent être considérés comme des « réseaux de lycées », ils pourront servir de secteurs de base pour monter des réseaux.

Il existe dans l'académie de Dijon une tradition de dialogue entre les établissements dans le cadre des réunions de bassin. Les secteurs où les réseaux se mettent en place de façon intéressante concernent, comme dans le cas de Chalon sur Saône, des chefs d'établissements qui ont l'habitude de travailler ensemble, notamment dans le cadre de ces bassins de formation. **Les exemples peuvent être multipliés, mais il ressort vraiment de notre étude que les bassins de formation paraissent un secteur géographique pertinent pour inciter à la réflexion sur les réseaux.**

Le bassin (ou, plus rarement, selon les académies, le district) sert ainsi souvent de point d'entrée pour construire les réseaux dans les académies. C'est le choix qu'ont fait des académies comme Nice ou Versailles qui lancent une réflexion sur les réseaux au niveau des bassins de formation. A Amiens, les responsables académiques veillent à une forte implication des chefs d'établissement, notamment via les réunions de bassin. A Strasbourg, la tradition collaborative s'est traditionnellement développée au niveau du district. En ce qui concerne le pilotage académique des réseaux, les réunions de districts jouent un rôle clé au travers des GAD (groupe d'animation de district) où se rencontrent et échangent les chefs d'établissement d'un même district. C'est généralement dans ces GAD qu'émergent les besoins et les propositions et solutions qui vont servir de bases au développement de réseau.

“La manière de travailler du réseau : lorsqu'un bassin se constitue en réseau pour réfléchir sur l'offre de formation d'une filière, les solutions peuvent se mettre en place rapidement. Si cela vient d'un établissement sans qu'il y ait un réseau en appui, cela est plus difficile. Le travail est impulsé par les chefs d'établissement pour répondre à un besoin ou résoudre un problème.”

*Michel Pinçon, Conseiller technique du recteur
pour la formation professionnelle initiale et continue,
Versailles*

Certaines académies en viennent d'ailleurs à demander des clarifications sur le périmètre du réseau et la façon dont il doit s'articuler avec les bassins de formation.

La Secrétaire générale de Reims le souligne : « Pour un bassin bien organisé, comment peut se situer la mise en réseau ? Des réunions régulières sont organisées, certains fonctionnent avec une convention de groupement de service pour la mutualisation de la gestion financière dans le cadre du bassin et un règlement intérieur. Par ailleurs, comment intégrer la géométrie variable des mises en réseau et son articulation par rapport au fonctionnement des bassins ? »

A Créteil, c'est le choix contraire qui a cependant été fait : abandon des bassins au profit d'un nouveau découpage par réseaux, parfois interdépartemental, fondé sur les lignes de transport et l'étude des déplacements des élèves.

D'autres cadres de discussions préalables constituent également un terrain favorable au développement d'une dynamique de réseau, notamment les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). A Toulouse, les établissements travaillent également en réseaux pour les CESC et ces pratiques existantes du « travail ensemble » peuvent constituer un levier pour d'autres mises en réseaux. A Poitiers, il est signalé que toutes les initiatives qui induisent un travail en commun peuvent être considérées comme des leviers, notamment les CESC qui enclenchent une dynamique de travail en réseau.

4.2.3 Arguments à développer

Les entretiens avec les correspondants académiques nous ont permis de relever plusieurs arguments qui paraissent porteurs pour le développement des réseaux.

■ Renforcer l'attractivité du travail collectif en insistant sur la complémentarité des établissements

Si la mise en réseau peut correspondre à un objectif budgétaire, en permettant de réaliser des gains de personnels et des économies d'échelle, il importe surtout de souligner qu'elle présente un véritable intérêt pédagogique, en terme d'offre de formation.

Elle permet d'abord d'organiser une cohérence territoriale des formations à l'échelle de l'académie, mais aussi de donner plus de cohérence aux formations sur le territoire d'un réseau. Ainsi les établissements peuvent se coordonner pour construire à plusieurs une offre d'enseignement qui soit la plus complète possible et évite les doublons.

Alors que de manière générale les établissements nourrissent des craintes relatives à la perte d'élèves en cas de mutualisation de l'offre de formation, ce n'est pas ce qui ressort prioritairement des expériences menées. Lorsque les établissements travaillent réellement ensemble pour articuler leur offre de formation, ils mettent chacun en avant leurs spécificités. Chaque établissement progresse donc, mais surtout ils progressent ensemble et non les uns contre les autres.

Roanne ou quand le réseau fait reculer le privé...

Dans la ville de Roanne (académie de Lyon) où existait une tradition de concurrence entre les trois lycées publics, les établissements ont travaillé ensemble pour construire une offre de formation en 1^{ère} technologique articulée entre les trois établissements.

Contre toute attente, les établissements retirent un sentiment très positif de s'être coordonnés. Ils ont vu leur recrutement global augmenter et bénéficier à tous les établissements. Il semble notamment que les demandes des élèves issus du privé aient contribué à cette hausse. L'hypothèse reste à vérifier plus précisément mais l'impression forte que partagent les chefs d'établissement et qui constitue d'ores et déjà une conviction à partir de laquelle ils continuent à travailler, est en soi un résultat extrêmement valorisant.

Entretien avec Luc Maerten, CSAIO, Lyon

Cependant ce schéma ne fonctionne que si l'ensemble des établissements retire quelque chose du réseau et si aucun établissement n'accapare les mises en commun.

■ Un levier pour la fluidification des parcours scolaires

La mise en réseau permet de mieux adapter l'organisation de l'offre aux besoins des familles et des élèves et peut ainsi être un levier efficace pour fluidifier les parcours scolaires.

Si la mise en réseau est synonyme de coordination de l'offre de formation et de communication vis à vis des familles de l'ensemble des possibilités qui s'offrent aux élèves, elle permet de mettre en évidence de véritables parcours de formation qui intègrent pleinement la question de la poursuite d'études. C'est ce que souligne le correspondant de Lyon pour qui la mise en réseau doit permettre, à terme, que les élèves ne se trouvent pas dans des « culs de sacs de formation » parce qu'ils n'ont plus dans leur secteur ou district de quoi poursuivre les enseignements qu'ils ont commencés.

« Je peux vous donner l'exemple de lycées polyvalents qui proposent des enseignements d'explorations en économie et gestion mais n'offrent pas la filière ES : il faut dès le départ que les lycées de proximité aient une offre de formation en ES suffisante pour absorber tout le monde.

On ne peut pas ouvrir toutes les filières technologiques STIDD dans chaque EPLE, il faut réfléchir à une mise en réseau cohérente pour offrir toutes les filières STIDD dans un périmètre géographique qui soit acceptable pour les familles. »

Avoir des établissements clairement identifiés comme support d'une formation est aussi très rassurant pour l'élève. S'il voit que les établissements vivent en réseau, qu'il est facile d'envisager l'orientation qu'il souhaite dans un lycée autre que le sien mais qu'il identifie bien, il peut avancer dans son projet de formation. C'est une entrée intéressante que celle de la mise en réseau pour l'élève, par une recherche de gain en termes de lisibilité des parcours scolaires, **de véritable complémentarité des établissements.**

La mise en réseau a donc fondamentalement des implications pédagogiques importantes. C'est bien en ce sens qu'elle contribue à développer, au sein de l'Education nationale, une « démarche qualité au service de l'élève » selon les termes du correspondant lyonnais.

■ De meilleures conditions de travail pour les élèves et les enseignants

La mise en réseau peut représenter également une vraie plus-value pédagogique pour les élèves. Quand les réseaux proposent de mettre en commun leur offre de formation, via des enseignements partagés ou via la mise en commun de locaux ou de matériel, il est important de rappeler les implications pédagogiques fortes d'une telle démarche.

« Faire se déplacer des élèves pour aller sur des plateformes complémentaires implique automatiquement que des équipes pédagogiques aient pu mettre en réseau leurs séquences pédagogiques, l'accueil des élèves, les compétences qui doivent être évaluées, surtout que, dans l'enseignement professionnel, il y a souvent de l'évaluation en cours de formation, il fallait donc cadrer les choses. Il s'agit bien de matériel, d'équipements, de locaux avec un fondement pédagogique fort. » (Strasbourg)

La mise en réseau a donc un impact fort pour les personnels, en représentant une opportunité de se spécialiser. Lorsque la mise en réseau repose sur des enseignements partagés ou des mutualisations de moyens spécifiques, elle doit sa réussite à l'engagement des équipes pédagogiques mais aussi aux compétences spécifiques des enseignants volontaires.

« Quand vous mettez en réseau des équipements, ils correspondent aux enseignements d'une discipline. A partir du moment où vous faites déplacer les élèves sur une plateforme technologique, qu'elle est pilotée par une équipe pédagogique, vous aurez des équipements performants, des équipes impliquées qui ont préparé de vraies séquences pédagogiques adaptées plutôt que d'avoir dans leur propre établissement un enseignement qui va être dispensé par un enseignant dont ce n'est pas la spécialité et sans matériel adapté. Parce que dans l'enseignement professionnel, les enseignants sont plus polyvalents que dans les disciplines générales, et un professeur de productique va faire de la productique, de la mécanique, de la magnétique. Ils seront plus à l'aise avec des enseignants spécialisés qui maîtrisent l'équipement. La mise en réseau des

établissements, sur ce type de projet, implique une mise en réseau des compétences des enseignants. Ce qui permet que les compétences soient plus approfondies donc c'est une plus-value pédagogique. »

De surcroît, la mise en réseau peut procurer aux personnels un **sentiment de réussite valorisant** : c'est une démarche qualité qui permet un travail structuré et piloté. Elle peut améliorer la perception par l'enseignant de son efficacité professionnelle et d'une meilleure réussite des élèves qui sont plus impliqués dans leur parcours. Une démarche qualité qui permet aux personnels d'être plus efficaces, plus efficaces et donc plus heureux : *« C'est toujours valorisant pour soi que de voir des élèves réussir ! »*

Le réseau ainsi compris conduit les enseignants à se sentir mieux dans leur pratique en face d'élèves qui réussissent. *« Quand les élèves sont responsabilisés dans leur parcours, on induit une meilleure osmose entre l'élève et l'enseignant. »*

Le réseau peut aussi représenter une **amélioration des conditions d'études pour les élèves** : *« A partir du moment où les enseignants ont des équipements performants, ils ont de meilleures conditions de travail ».*

Ces mises en commun se font avec l'objectif de permettre à chaque élève de bénéficier d'un enseignement spécialisé avec des enseignants compétents et motivés dans un environnement de travail généralement plus adapté (notamment dans le cas des plateformes technologiques). Le correspondant de Strasbourg poursuit cette idée : dès lors que l'enseignement a lieu dans des locaux adaptés avec des enseignants spécialisés, les élèves ne peuvent que tirer bénéfice de cette amélioration des conditions d'enseignement et voir renforcée leur motivation.

5 Conclusion : quelques pistes

Il ressort de notre étude plusieurs constats : les collaborations entre lycées existent, elles sont protéiformes mais un fourmillement d'initiatives est à observer sur le terrain. Ce travail collectif repose sur une tradition de coopération et de réflexion en commun, certes pas uniformément partagée quoique largement développée, qui est un encouragement à la mise en place des réseaux d'établissements.

En revanche, les « réseaux » recensés sont généralement peu formalisés et relèvent plus d'échanges ponctuels entre deux voire trois lycées que de réels dispositifs structurés. La circulaire de février 2011 a incité les académies à formaliser l'ensemble de ces initiatives et à mener une réflexion pour consolider ces expériences ; cette période de consultation devrait déboucher sur des mises en place à la rentrée 2012 voire 2013. De nombreuses académies restent malgré tout en attente d'un cahier des charges national, voire simplement de la possibilité de mutualiser les bonnes pratiques dans le cadre du séminaire annoncé dans la circulaire.

Nous proposons en complément à cette analyse deux pistes pour le développement des réseaux de lycées, en préalable de la journée nationale consacrée aux réseaux :

- 1) clarifier ce que la DGESCO entend proposer comme définition du réseau de lycées ;
- 2) inciter les établissements à collaborer et sortir de la logique de concurrence entre lycées.

■ Clarifier la notion de “réseau de lycées”

L'un des premiers constats de notre étude est le flou de la notion de réseau, que nous avons signalé plus haut. Sur le terrain peuvent en effet être nommés « réseau de lycées » des initiatives allant de la simple collaboration ponctuelle entre deux établissements, au maillage de l'ensemble du territoire académique en réseaux de lycées, substitut des bassins, comme à Créteil. Plusieurs correspondants ont souligné cette difficulté à définir précisément ce qui relève ou non d'une démarche de « mise en réseau des lycées ». De fait, la circulaire de février 2011 n'apporte pas de réponse tranchée en proposant un « référentiel national indicatif ». Celui-ci liste dans son point 2.1 les « principaux dispositifs éducatifs » et une « offre de stage hors temps scolaire » puis évoque dans son point 2.2 les « cordées de la réussite ». Les académies ont donc eu tendance à considérer qu'elles faisaient du réseau, dès lors qu'elle avait des places labellisées « internat d'excellence » ou qu'existaient sur leur territoire des cordées de la réussite.

Il semble donc nécessaire de bien clarifier ce que la DGESCO attend comme réseaux de lycées :

- S'agit-il d'encourager et multiplier les collaborations existantes sans nécessairement les approfondir ?
- S'agit-il de structurer la carte des lycées en réseaux sur le territoire académique? Le cas échéant ces réseaux recouvrent-ils le périmètre des bassins de formation ? Les remplacent-ils ?
- Le réseau de lycées a-t-il pour visée de développer une offre de formation commune à base d'enseignements partagés avec déplacement des élèves ou s'agit-il principalement de mettre en cohérence l'offre de formation et de rendre lisible les parcours de formation au niveau d'un territoire ?

Enfin, la circulaire envisage les réseaux comme un niveau supra-établissement qui structure l'ensemble des relations des lycées avec l'extérieur (enseignement supérieur, entreprises, partenaires culturels). De fait, c'est une situation que nous n'avons rencontrée nulle part, pas même dans l'académie de Créteil où, s'il existe des relations avec les partenaires extérieurs à l'échelon du réseau (enseignement supérieur notamment), les lycées conservent une certaine autonomie pour les partenariats avec les entreprises et les associations culturelles.

Cette hypothèse de fonctionnement proposé par la circulaire entraînerait une modification profonde de la nature et de l'autonomie des établissements, comme du statut de chef d'établissement. Si c'est cette piste qui est privilégiée par la DGESCO, il faudrait qu'elle se donne les moyens à la fois de l'exposer plus précisément mais aussi de mettre en adéquation le droit actuel avec ces objectifs ambitieux.

Parallèlement, la clarification de la notion de réseau permettra de mieux mesurer combien de réseaux existent actuellement sur le territoire. Le flou actuel de la notion et sa définition extensive proposée par les académies rendent aujourd'hui impossible un décompte fiable, comme nous l'avons rappelé en introduction. Cette définition permettrait aussi d'envisager de développer des indicateurs de mesure du développement et de la réussite des réseaux, ce qui, en l'état, ne peut être envisagé.

■ Sortir de la contradiction entre “concurrence” et “collaboration” ?

La mise en place des réseaux de lycées s'inscrit dans une démarche de collaboration et de travail en commun des établissements. Or il ressort des entretiens menés, tant au niveau académique qu'au niveau des établissements, que les lycées font face à une véritable injonction contradictoire entre concurrence et coopération. Les deux attitudes ont une philosophie bien différente et il convient de préciser nettement aux établissements laquelle de ces options est privilégiée. La mise en place d'indicateurs de performance des établissements, le contexte d'assouplissement de la carte scolaire et de réductions de postes, la généralisation des contrats d'objectifs sont autant d'éléments qui contribuent, de fait, à ce que les établissements se pensent en concurrence avec leurs voisins.

Les indicateurs de valeur ajoutée (IVAL) des lycées mis en place par la DEPP mesurent la capacité d'un établissement à faire réussir tous les élèves et à les conserver au sein de l'établissement de la seconde au baccalauréat. Construits avec énormément de précautions méthodologiques, ils sont néanmoins souvent repris par la presse sous la forme de simples « palmarès » et ont sur le terrain des effets de renforcement des réputations. Plusieurs correspondants académiques ont émis l'idée qu'une des conditions de réussite du développement des réseaux pourrait être de développer à la place des IVAL par lycées, ou en complément, des indicateurs de valeur ajoutée construits sur le territoire du réseau.

Le contexte d'assouplissement de la carte scolaire a également été cité à de nombreuses reprises comme renforçant la concurrence entre établissements : si les élèves choisissent leur lycée, les établissements multiplient les initiatives pour attirer les meilleurs éléments. Cette situation de concurrence est d'autant plus vraie dans un contexte de restriction budgétaire et de réduction des postes d'enseignants. Cependant l'option choisie par de nombreuses académies pour développer les réseaux, qui consiste à répartir les implantations d'options et enseignements entre les différents lycées afin de permettre une orientation lisible et pertinente des élèves, suppose une capacité des familles à choisir leur établissement. Mais cette organisation est aussi en elle-même une réponse à la

concurrence entre lycées : le choix des élèves doit s'effectuer en fonction d'une stratégie d'orientation et non de simples effets de réputation.

La généralisation des contrats d'objectifs entre les établissements et l'académie n'incite pas de façon évidente les lycées à s'associer entre eux. Plusieurs interlocuteurs ont souligné que la généralisation ou le développement des réseaux pouvaient passer par l'inscription du travail en réseau dans la lettre de mission du chef d'établissement voire par la mise en place de contrats d'objectifs non plus au niveau du lycée mais au niveau du réseau. La réforme récente de la gouvernance académique peut être l'occasion de renouveler le dialogue de gestion entre l'autorité académique et les lycées.⁸

⁸ Décret du 5 janvier 2012

6 Annexes

6.1 Grille d'entretien

Cette trame d'entretien a vocation à servir de guide pour l'entretien téléphonique avec les correspondants académiques chargés de la mise en place de réseaux des lycées. Avant cet entretien, il leur est demandé de nous faire parvenir la liste des réseaux de lycées et des établissements y participant.

I- Comment le(s) réseau(x) de lycées a (ont) été mis en place

- Existait-il déjà des initiatives dans l'académie de réseau de lycées avant la circulaire de fev 2011 ?
- Comment a été lancé le projet de mise en place des réseaux : initiative académique, initiative des établissements, volontariat des établissements, sollicitation des collectivités ?
- Quand ont été lancés les réseaux ?
- Comment ont été choisis les établissements / les zones géographiques ?
- Comment ont été choisies les thématiques ?
- Quelle a été la réaction des établissements / chefs d'établissement sollicités : qui a adhéré au projet et pourquoi ? Quelles ont été les réticences ?

II- État des lieux de la mise en réseau des lycées

Organisation géographique des réseaux :

Sur quel périmètre géographique est organisé le réseau ? (bassins, pôles, transports, territoire, interdépartementaux etc.)

Y-a-t-il un lien avec la sectorisation scolaire, le bassin d'emploi ?

Thématique des réseaux :

Sur quelle thématique est fondé le réseau ? Pour les élèves ? (parcours scolaire, stages, lutte contre le décrochage, internats d'excellence, lien avec l'enseignement sup, etc...). Pour les personnels ? (formations...).

Mise en commun de l'offre de formation : quelle discipline ? quels enseignements ?

Le réseau concerne-t-il le hors-temps scolaire ou non ? (école ouverte, stages de remise à niveau, stages passerelle, stages de langue...)

Partenariats

Y a-t-il des partenariats internes à l'Education nationale (réseau horizontaux entre lycées ou réseaux verticaux : collèges / lycées – lycées / université)

Y a-t-il des partenariats externes à l'éducation nationale ? (réseaux transversaux : entre EN et agriculture / avec des associations / avec des entreprises / avec les collectivités locales)

Mode de pilotage et fonctionnement du réseau

Comment sont organisés les réseaux ?

Y a-t-il un établissement chef de file ? Comment a-t-il été nommé ?

Quels sont les acteurs du réseau ?

Comment fonctionnent les réseaux ? Y a-t-il des réunions régulières ?

Ont-ils un site web ? Une publication ? Une labellisation ?

Impact sur le fonctionnement des établissements

Quel impact sur le fonctionnement des établissements ? (salles, personnels, relations avec CT, relations avec les universités, budget)

Mutualisation des moyens humains et matériels ?

Réseaux exemplaires

Y a-t-il un (ou des) réseau(x) qui fonctionne(nt) particulièrement bien sur l'académie ou un établissement vers lequel vous pourriez nous renvoyer pour approfondir notre étude ?

III- Bilan et perspectives

- Quelques mois après le démarrage, quel ressenti global ?

- Qu'est-ce qui fonctionne dans les réseaux ? Quels sont les leviers du succès ?

- Quels ont été les freins au développement ou à la mise en œuvre de réseaux ?

La géographie de l'académie (rurale / urbaine), l'offre de transport pèse-t-elle sur le développement des réseaux ?

- La culture concurrentielle des établissements est-elle un frein au développement des réseaux ou est elle dépassée ?

- Quelles remontées des établissements / chefs d'établissement ?

- Quelle paraît être la plus-value pour les établissements ?

- Y a-t-il des retours des élèves et parents d'élèves ?

- Mesure-t-on un impact sur la réussite des élèves ? (amélioration des résultats (ex : bac), nombre d'entrées à l'université ou en BTS, insertion en entreprises.....)

- Quelles perspectives : développement de nouveaux réseaux ? Approfondissement ? Pérennisation ?

6.2 Liste des personnes interrogées

Nous tenons particulièrement à remercier l'ensemble des personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions et nous ont accordé de leur temps.

6.2.1 Liste des correspondants académiques sollicités

Académies	Nom	prénom	qualité
Amiens	AGUER	Bernard	IA-IPR de Mathématiques
Bordeaux	DUPRAT	Patrick	IA-IPR de sciences physiques
Clermont-Ferrand	Launay	Luc	IA - DSDEN du Puy de dome
Créteil	LEPIVERT	Patrick	Directeur du Pôle pédagogique
Dijon	POHL	Martine	Secrétaire générale adjointe
Limoges	PUJOL	Jean-Claude	CSAIO
Lyon	MAERTEN	Luc	Chef du SAIO
Nantes	LEROUX	Bernard	IA-IPR
Nice	ALT	Patrick	IA-IPR
Orléans-Tours	ROUX-PERINET	Sarah	IA-IPR
Paris	FATRAS	Philippe	IA chargé du second degré
Poitiers	FLIOU	Mostefa	Secrétaire général adjoint
Reims	Vieillard	Catherine	SGA
Strasbourg	CHAPPA	Jérôme	Directeur de cabinet
Toulouse	FAU	Joël	IA-IPR EVS
Versailles	PINCON	Michel	Conseiller technique du recteur pour la formation professionnelle initiale et continue

6.2.2 Liste des chefs d'établissement interrogés

- 1) Mme Isabelle Hombert, proviseure, Lycée Cassini, Clermont de l'Oise, Amiens
- 2) M. Michel Djarian, proviseur, lycée Henri Moissan, Meaux, Créteil
- 3) M. Blanquet, lycée Joachim du Bellay, Angers, Nantes
- 4) M. Jean-Louis Mendès, lycée Henri Bergson, Angers, Nantes
- 5) M. Jean-Marie Boucher, Lycée David, Angers, Nantes
- 6) M. Guy Galeyrand, lycée Pierre Caraminot, Egleton, Limoges
- 7) Mme Véronique Couvreur, proviseure adjointe, lycée Denis Nisard, Chatillon sur Seine, Dijon
- 8) Mme Scheller, proviseure adjointe, lycée Henri Meck, Molsheim, Strasbourg
- 9) Mme Vial, proviseure lycée Europe Robert Schuman, Nantes
- 10) M. Philippe Thirion, proviseur lycée Flora Tristan, Noisy le Grand, Créteil
- 11) M. Guy Le Blanche, proviseur lycée Louis Thuilliet ; Amiens
- 12) M. Olivier Vandard, ancien proviseur du lycée Jean Jaurès, Montreuil, Créteil
- 13) M. Jean-Luc Héraud, proviseur du lycée Jacques Brel, La Courneuve, Créteil
- 14) M. Triquet, proviseur du lycée Voltaire, Orléans, Orléans-Tours
- 15) Mme Pélissier, proviseure du lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration de Chamalières, Clermont-Ferrand

6.3 Monographies : académies d'Amiens et de Créteil

6.3.1 Académie d'Amiens

Entretien avec M. Bernard AGUER,
IA-IPR mathématiques
Chargé de mission « Réseaux des lycées » pour l'académie d'Amiens

5 octobre 2011

1) Réseaux existants :

Avant la circulaire

Dès septembre 2010, un premier réseau s'était mis en place : mise en réseau de certains enseignements d'exploration. Ces trois lycées sont situés sur un même « campus » où les élèves peuvent circuler à pied : 3 lycées

- un lycée général avec des classes préparatoires
- un lycée général et technologique avec un lycée professionnel industriel
- un lycée général et technologique avec un lycée professionnel tertiaire

Contact : Proviseur du lycée Louis Thuillet, M. Leblanche : 03.22.53.41.00

Sous l'impulsion du Recteur dans le sillage de la circulaire

○ Mise en place de pôle d'excellence des étudiants de STS

L'idée est que dans une ville où il existe une offre de BTS variée, il est possible de créer des ponts entre BTS et faire en sorte que les étudiants aient une formation « généraliste ». Par exemple, un étudiant en BTS industriel peut suivre une formation commerciale ou en comptabilité. L'avantage est que ces étudiants qui suivent une formation souvent très spécialisée puissent développer une approche globale, sans être spécialiste de la comptabilité par exemple. Chaque entreprise accueille des stagiaires de BTS en binôme industriel / tertiaire afin de permettre plus d'échanges et une meilleure interconnaissance.

Ville de Saint-Quentin dans l'Aisne : le réseau a été inauguré par le ministre Laurent Wauquiez : la réunion d'information a drainé 360 étudiants, ce qui semble indiquer que le dispositif correspond à une véritable attente

Contact : proviseur du lycée Henri Martin, M. Guy Meitinger, 03.23.06.38.38 (Saint Quentin)

Ville de Beauvais dans l'Oise

Cette initiative a été préparée dans l'année 2010-2011 et mise en place à la rentrée de septembre 2011.

○ Stages de langue et remise à niveau

L'académie ne cite pas spontanément l'expérience parmi les réseaux de l'académie. Cependant l'initiative existe : ces stages sont offerts dans un lycée de la ville qui ouvre alors ses portes aux autres élèves des lycées de la ville. « *Je ne dis pas que ça marche forcément.* » « *Sur ce point là, nous avons peut-être à revitaliser nos ambitions. Mais nous avons un moyen, c'est que nos bassins de formation fonctionnent bien. Je suis persuadé que d'ici trois ans, cela fonctionnera très bien* ».

Exemple : ville de Compiègne, un lycée offre des stages de langues à tous les élèves.

Contact : IA-IPR anglais, Marc Roussel qui coordonne les stages de langues.

○ **Stages passerelles**

L'académie ne cite pas spontanément le dispositif.

A Clermont de l'Oise, le lycée général Cassini et à Breuil le Vert le lycée professionnel Roberval. Les établissements ont contractualisé sur cet objectif : faciliter l'accès des élèves de filières pro au BTS, notamment dans des filières tertiaires. Le réseau se traduit par des ateliers voire des stages de remises à niveau.

Initiatives hors champ de la circulaire

Réseaux REVE « réseau d'établissement à vocation européenne » : l'académie a décidé de travailler sur la continuité de la formation aux langues vivantes en créant un lien fort entre les établissements de formation successivement fréquentés par un élève. L'idée repose sur un travail commun entre le primaire, le collège et le lycée qui sont susceptibles d'accueillir cet élève. Ces réseaux, organisés autour d'un lycée, constitueront des pôles associant étroitement plusieurs collèges et écoles élémentaires autour d'un projet « langues vivantes ». Les établissements labellisés le sont pour une durée de trois ans et s'engagent à respecter la charte du label REVE. Ils feront l'objet d'une expertise dès la première année. Il y a actuellement une dizaine de réseaux REVE.

Contact : Madame Claudine Decoqman IA IPR allemand

Réseaux ROLL « Réseaux des observatoires locaux de la lecture » : ces réseaux sont intégrés dans un dispositif national, piloté par Alain Bentolila, professeur de linguistique à l'université de Paris V. Le réseau va de l'école au collège jusqu'au lycée professionnel. Initié d'abord en collège, cette initiative s'est élargie et organisée dans une continuité inter-degrés s'articulant avec l'ensemble des compétences du pilier 1 du Socle commun.

Contact : Madame Florence Cognard IA IPR lettres mission maîtrise de la langue.

Cordées de la réussite

Il existe 9 cordées de la réussite sur l'académie d'Amiens mais elles fonctionnent plutôt sur un mode vertical. Elles impliquent l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de l'Académie et s'adressent à l'ensemble des 44 lycées de l'académie.

Les lycées reçoivent des visites de l'UPJV des étudiants « ambassadeurs » qui présentent les filières et les façons dont s'organisent les études (modes de vie etc.).

220 pour 220 : système de tutorat à destination des lycéens qui sont encore suivis durant leur première année d'études supérieures (intégré au plan réussite en licence).

Le lien que peuvent avoir les lycées entre eux dans ces cordées est principalement matériel : lorsque la tête de cordée se déplace, elle se rend dans un lycée qui accueille également des élèves d'autres lycées. La mutualisation concerne donc le regroupement ponctuel d'élèves pour des manifestations particulières.

Nouvelle initiative avec le lycée Louis Thuillier d'Amiens qui est un établissement accueillant plus de 700 élèves en classes préparatoires : ce lycée est devenu tête de cordée de la réussite en s'adressant principalement aux collèges classés en éducation prioritaire de l'agglomération amiénoise pour installer une continuité entre collège, lycée et classe préparatoire. Il s'agit de repérer les élèves les plus méritants dès la 3^{ème} : « la prépa, pourquoi pas moi ? ». Est également intégré l'internat d'excellence Guy Maréchal : les élèves de 3^{ème} accéderaient pour certains d'entre eux au lycée Louis Thuillier qui a aussi des places labellisées « internat d'excellence » : « Voyez un peu le parcours vertical que pourrait faire un de ces élèves de 3^{ème} ! »

2) Modalités de mise en œuvre :

Une réunion mensuelle des IA-IPR avec le Recteur a lieu, c'est à cette occasion qu'a émergé la réflexion sur les réseaux. Les responsables académiques veillent à une forte implication des chefs d'établissement, notamment via les réunions de bassin.

3) Réflexion en cours et pistes pour la mise en place des réseaux :

○ Mutualisation de l'offre de formation

L'académie a la volonté de proposer aux lycées proches dans une même ville de mutualiser une partie de l'offre d'enseignement d'exploration.

Le point de départ est le constat qu'un élève inscrit dans un lycée y poursuit sa scolarité, même si l'offre de formation ne lui convient pas (exemple : un élève qui est dans un lycée qui propose une filière STG va faire une filière STG même si ça ne lui plaît pas alors que STI lui aurait plu). Il n'ira pas spontanément faire une formation plus adaptée. Il s'agit de proposer, au moins aux élèves scolarisés dans les lycées généraux, une option industrielle proposée dans un lycée proche et ainsi de revaloriser la série STIDD. De même, offrir un enseignement « littérature et société » aux lycées industriels, pour les élèves qui choisissaient un enseignement industriel parce que le lycée avait cette spécialité sans y avoir goût.

Tout ceci suppose un travail en amont. D'un point de vue technique, ce n'est pas si compliqué : il suffit d'harmoniser les emplois du temps sur une demi-journée, mais la question du déplacement des élèves se pose toujours.

Deux lycées l'ont inscrit dans leur contrat d'objectif : Château-Thierry et Compiègne.

○ Réseau de lycées avec classe préparatoire :

L'idée pourrait être de mutualiser certaines options qui sont dispensées en classe préparatoire avec de très faibles effectifs d'élèves. Le Recteur a donné l'exemple en donnant une conférence en tant qu'économiste à l'ensemble des élèves de classe préparatoire.

Mais ces lycées sont marqués par une forte culture concurrentielle : chaque lycée « *prêche pour sa chapelle* », mais l'académie a vraiment la « *volonté de faire bouger les lignes* ».

4) Leviers et freins :

○ Culture concurrentielle entre établissements

La culture concurrentielle existe mais elle peut être facilement dépassée dès lors que les chefs d'établissement travaillent ensemble. Ainsi, dans une ville comme Saint-Quentin, une équipe de 3 chefs d'établissement qui travaillent ensemble depuis quelques temps a largement dépassé cette

concurrence. Ils ont réussi à bien montrer qu'il n'y avait pas trois établissements en concurrence mais simplement une offre de l'Education nationale.

De manière générale, cela se passe beaucoup mieux quand les chefs d'établissement sont partie prenante, le fait d'avoir réfléchi à la mise en commun des sections STS a permis beaucoup de dialogue.

○ **Déplacements et distances**

La recherche de mise en commun est possible quand il y a une proximité géographique, or l'académie a une forte composante rurale.

Il n'est pas rare qu'un lycée soit isolé, sans autre lycée à proximité. C'est une des raisons pour lesquelles les réseaux verticaux paraissent dans l'ensemble plus pertinents que les réseaux de lycées stricto-sensu. C'est aussi une nécessité pour favoriser la continuité des apprentissages et passer d'un cycle à l'autre sans rupture.

6.3.2 Académie de Créteil

Entretien avec M. Patrick Le Pivert,
IA-IPR, directeur du pôle pédagogique
Chargé de mission « Réseaux des lycées » pour l'académie de Créteil

novembre 2011

1) Mise en place des réseaux de lycées

Les réseaux de lycées ont été mis en place sur l'académie de Créteil durant l'année 2009, sous l'impulsion du recteur. Initialement le dossier a été confié au proviseur vie scolaire, Mme Benoit puis son successeur. Le nouveau PVS devrait reprendre le dossier.

La mise en place des réseaux sur l'académie de Créteil a été principalement motivée par deux objectifs :

- mettre en cohérence l'offre de formation des établissements
- favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et mener une communication cohérente vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

Initialement 11 réseaux avaient été dessinés, ils ne sont plus que 10 : « *ce qui nous paraissait évident en terme de territoire ne l'était pas forcément du point de vue des familles* »

Le schéma initial des réseaux de lycées (voir carte des réseaux de l'académie configuration 2009-2011) a été modifié : dans le courant de l'année 2011, les collèges de secteurs ont été ajoutés aux réseaux de lycées (voir liste des réseaux actuels de l'académie de Créteil). Les réseaux de lycées avaient initialement des noms de musiciens. Ils ont finalement été rebaptisés durant l'année 2011 selon des critères géographiques pour simplifier la communication sur les réseaux, notamment vis-à-vis des personnels : la mobilité étant grande dans l'académie, il était plus compliqué pour les personnels de s'identifier aux réseaux.

Organisation territoriale : le rôle du réseau de transports

L'ensemble des lycées sont inscrits dans des réseaux qui ont remplacé les bassins de formation. Le maillage du territoire a été réfléchi en fonction des réseaux de transports existants, RER, trains de banlieue et bus principalement.

« Concernant la carte des formations des établissements, on s'est appuyé dans un premier temps sur les moyens de transport à disposition des élèves, facilement identifiables dans l'académie et c'est en fin de compte la question la plus forte qui nous a été posée, celle de comment se répartissaient les élèves le long de lignes de transports qui bien sûr, en Ile de France, traversent les lignes départementales. En particulier, il y a deux réseaux « Rives de Marne Est » et « Rives de Marne Ouest » qui sont interdépartementaux et il s'agissait pour nous de fluidifier l'affectation des élèves entre départements. De façon complètement évidente, il y a la ligne de RER A pour le réseau « Rives de Marne Ouest » les élèves se déplacent de Bussy Saint Georges jusqu'à Paris, s'ils ne trouvent pas d'établissement sur la ligne de transport, généralement ils poursuivent jusqu'à Paris et tentent de se faire scolariser dans les établissements parisiens...

Si on prend un élève qui habite Noisy le Grand en Seine Saint Denis, il est beaucoup plus facile d'aller soit à Noisiel, soit à Paris que de se voir affecté dans un établissement d'Epinay sur Seine qui se trouve pourtant, lui aussi en Seine-Saint-Denis. C'est un constat assez direct, ce n'est pas la peine de lutter contre ce que font les familles naturellement, on ne peut pas convaincre une famille d'accepter un établissement qui est peu accessible dans les transports en commun. (...) Il y a des lignes de bus qui complètent. Et il suffit qu'une nouvelle ligne de bus rapide apparaisse, pour que les familles modifient la façon dont elles souhaitent se déplacer. Cela a été simple pour certains réseaux, mais pour d'autres, c'était assez trivial : RER A, RER B, on a aussi la ligne SNCF qui permet de définir le réseau « Nord Seine et Marne » qui se trouve entre Meaux et Chelles : la ligne passe à Coulommiers, La Ferté sous Jouarre, donc les élèves se déplacent assez facilement, enfin entre Coulommiers, La Ferté sous Jouarre et Chelles, c'est moins évident. Si l'on prend l'établissement de Longperrier, si vous voulez aller de Meaux à Longperrier, c'est une ligne du bus et ça prend une petite heure. En fin de compte, pour certains établissements, il paraît évident qu'il faut travailler ensemble. , C'est notamment le cas des établissements qui sont dans une même ville, par exemple à Meaux, Pierre de Coubertin, Henri Moisan et Jean Vilar peuvent s'échanger les élèves, pour un élève passer d'un établissement à l'autre cela prend quelques minutes, ce n'est pas compliqué.. On a pu faire ce travail initial sur quelques établissements de l'académie. On a pu créer ce réseau qui est le long de la ligne de RER, à cheval sur la Seine Saint Denis et le 77, qui va grosso modo de Noisy le Grand, Neuilly sur Marne à Bussy Saint Georges, manifestement les élèves utilisent très naturellement la ligne de transport. Et puis à un moment donné, il a été décidé qu'il fallait que tous les établissements fassent partie d'un réseau et c'est à ce moment que certains réseaux ont pu paraître moins évidents, notamment en termes de transports, dans le Sud de la Seine et Marne et au centre de la Seine et Marne.

Même si les élèves peuvent se déplacer d'un établissement à l'autre s'ils n'ont pas d'autre choix et qu'ils ont un projet très fort, généralement les élèves qui sont bien préfèrent rester là où ils sont. C'est très difficile de convaincre un élève de Fontainebleau d'aller à Champagne sur Seine, même si ça correspond à l'orientation qu'ils souhaitent. Généralement, c'est un grand classique, ils ne font pas de choix d'orientation, pour rester où ils sont.

Le Sud de la Seine et Marne est quasiment dans une situation de province avec un réseau de transport très fragile. Dans le centre de la Seine et Marne, on voit des villes comme Melun dans la Seine et Marne dense et dans le même réseau on a des villes comme Provins. Pour aller de Provins à Melun en transports en commun, c'est quand même un exercice particulier. Le passage de l'une à l'autre ne peut se faire finalement que par l'internat, contrairement à ce qui se passe en Seine Saint Denis... L'on a vraiment deux logiques... Cela est lié à la structure de la Seine et Marne, à l'Ouest, cela se rapproche de l'habitat dense comme en Seine Saint Denis, à l'est, l'habitat est plus dispersé, ce qui fait que les options des familles sont complètement différentes. »

2) Axes thématiques des réseaux de lycées

Sur l'organisation de liens avec l'enseignement supérieur

Tous les réseaux de l'académie mènent un travail sur l'enseignement supérieur. Il s'agit d'abord de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et d'améliorer la fluidité post-bac. Il s'agit également d'encourager les élèves à poursuivre leurs études au sein de l'académie et donc à travailler en partenariat avec l'UPEC (université Paris-Est Créteil). Les élèves ont en effet tendance à se déplacer facilement en dehors de l'académie, soit vers les universités parisiennes, soient vers les universités situées sur le parcours de la ligne A du RER.

« On essaie de favoriser nos universités. Nous avons des élèves et nous avons des universités qui ne font pas le plein. Et nous avons des élèves qui utilisent les transports en direction de Paris pour aller dans des universités qui sont parfois très chargées. (...)

Il faut admettre que dans la région parisienne, les élèves ont tendance à bouger au-delà des réseaux pour l'enseignement supérieur. L'attractivité de Paris intra muros est très forte. Les contacts que j'ai avec les universités le montrent. On a l'université de Paris-Est Créteil qui est implantée à la fois à Créteil et le long de la ligne A de RER. Si un bachelier qui habite Créteil doit rejoindre Marne la Vallée pour suivre une filière qui l'intéresse, il doit repasser par Paris et donc il ne va pas jusqu'à Marne la Vallée, il s'arrête à Paris et il essaie de rentrer dans une université parisienne.

Même s'il y a une ligne de bus directe sans arrêt qui utilise l'autoroute, entre le campus de Créteil et le campus de Chalon sur Marne,, il y a quasiment ¾ d'heures de trajet pour rejoindre les cités universitaires qui sont sur le campus de Chalon sur Marne. Mais une heure et quart, une heure et demi de transport, c'est à peu près la même chose pour aller dans une université parisienne, donc les étudiants ont naturellement tendance à faire un tout droit vers Paris. »

Certains élèves se détournent aussi vers Troyes ou Reims :

« On a une caractéristique de province assez forte en Seine et Marne où l'accès en l'enseignement supérieur est plus faible qu'ailleurs dans l'académie. Cela est directement lié au temps de transport. Si l'on prend l'exemple d'un élève de Provins qui vient de passer son bac, il a le choix entre préparer un BTS sur place, ou d'aller à Paris. Mais le temps de transport est tel, qu'il faut qu'il se trouve un logement et il se retrouve dans la situation d'un élève de province. Beaucoup se tournent alors vers Reims ou Troyes. De toutes façons, cela nécessite pour lui de se loger et de quitter son environnement familial. Ce n'est généralement pas un problème pour un jeune de 18 ans, mais il y a de forts freins financiers. Même pour aller dans une université de Créteil quand on vient de Provins, c'est un sacré trajet ! »

Un groupe de travail commun avec l'UPEC, mené par un professeur de l'université réfléchit à ces relations :

Il y a un professeur de l'université Paris-Est Créteil qui est chargé d'animer une mission en lien avec les réseaux de l'académie : M. Fauconnier. Il est chargé d'animer un groupe avec trois inspecteurs et bientôt quatre, de sciences physiques et mathématiques notamment, pour faire le lien avec les sciences. Pour chacun des réseaux, les contacts avec l'enseignement supérieur sont identifiés et il y a deux réunions par an où les proviseurs des établissements de chacun des réseaux rencontrent les contacts des universités pour améliorer la communication avec les élèves sur les filières d'enseignement supérieur.

Les **cordées de la réussite**, si elles sont présentes et développées dans l'académie, ne sont pas considérées comme relevant exactement du même dossier : un autre chargé de mission les pilote et les deux cartes ne se recoupent pas.

Et les cordées de la réussite justement, sont-elles mises en concordance avec les réseaux ?

Je n'ai jamais fait attention ! On ne s'est jamais posé cette question-là ! Je pense qu'il y a quand même un lien assez naturel, mais c'est fou, on travaille ensemble et on ne s'est jamais posé cette question là ! Attendez, je regarde... L'année dernière, est parue la liste des cordées que nous avons et il y avait beaucoup de cordées à Paris et très peu à Créteil. Mais c'est parce que la tête de cordée « enseignement supérieur » est souvent implantée à Paris. Nous avons énormément d'établissements dans les cordées... Alors effectivement, les cordées ne recourent pas la carte des réseaux, elles s'adressent indifféremment à des établissements. Parfois cela concorde ! Par exemple, Meaux, Chelles et Coulommiers avec HEC. Mais ce n'est pas toujours le cas. »

Sur les liens entre établissements au niveau enseignement scolaire

Les thèmes sur lesquels sont fondés les réseaux sont variés et sont différents d'un réseau à l'autre.

L'expérience la plus intéressante paraît les **mutualisations de stages pendant les vacances scolaires ou hors temps scolaire.**

« Et vous nous parliez des échanges pour les stages de remise à niveau ?

Oui alors par contre, cela marche bien ! En particulier pour les établissements proches où il n'y a pas de difficulté. En général l'établissement le plus accessible s'il a les ressources nécessaires monte les stages de langues ou de remise à niveau. Ces derniers évoluent de plus en plus dans le courant de l'année pour devenir du « prépa bac » de remise en confiance des jeunes pour l'examen. Soit des stages juste avant la rentrée scolaire. Et cela se fait bien dans le cadre des réseaux. Si je prends l'exemple de Meaux, l'essentiel des stages se faisaient à Jean Vilar, les élèves de Moissan, de Coubertin, allaient au lycée Jean Vilar, mais aussi les enseignants des autres établissements qui intervenaient dans le dispositif. A Pâques, j'ai fait la visite pendant les vacances, l'on avait 250 élèves !

Mais cela dépend étroitement des transports, par exemple de Longperrier, certains élèves venaient en bus à Meaux.

Mais ce réseau est particulier, c'est un réseau qui pourrait bien fonctionner mais il n'existe que la ligne de train qui va de Meaux à Chelles, les autres sites sont éloignés et mal desservis.

C'est intéressant de réfléchir à la façon de s'adresser à ces établissements, sinon la notion de réseaux va se réduire aux établissements proches les uns des autres en centre ville. Parce que l'on peut considérer, si je prends les grosses villes comme Créteil, Melun, que les établissements jusqu'à récemment avaient tendance à se faire un peu la guerre les uns les autres, mais on arrive à les faire travailler ensemble, ce n'est pas si difficile. Mais que des établissements plus éloignés puissent travailler et bénéficier de l'offre qu'il y a dans ces villes, c'est encore mieux... »

Les visioconférences ont été une expérience prématurée, en raison de défaillance technique.

« Ce que l'on a essayé aussi, ce sont les formations à distance. C'est une expérience qui n'a pas très bien marché. L'on a été extrêmement pénalisé par la technique, les moyens techniques existent en théorie, on avait des systèmes qui permettaient une prise de commande à distance, le professeur pouvait avoir des groupes d'élèves dans plusieurs établissements et s'était intéressant parce que l'on ne faisait théoriquement se déplacer personne !

Le professeur pouvait communiquer par téléphone, par écrit avec sa tablette : il pouvait faire en théorie apparaître ce qu'il écrivait sur un document sur la tablette de l'élève. Mais en théorie, cela fonctionnait bien, dans la pratique, il faut vraiment que les moyens informatiques soient à la hauteur en terme de débits. On se heurte encore avec des problèmes, les visios que l'on fait avec la salle Jules Ferry au 107 rue de Grenelle, l'illustrent bien. Ce n'est pas toujours extraordinaire et cela contrarie parce qu'on se dit que tout est là, mais d'un seul coup on a un effondrement du débit, on perd le son

ou l'image. Donc l'expérience a un peu capoté. Je pense qu'il va falloir attendre encore un petit peu, soit que les problèmes techniques soient résolus, soit que les débits soient plus fiables. »

Les **enseignements partagés** entre établissements restent des expériences assez rares et complexes, notamment en raison de la mise en cohérence des emplois du temps :

« Si ce sont des formations qui sont partagées, bien sûr il y a nécessité de mettre en cohérence l'emploi du temps, au moins de la classe qui est concernée par le partage mais ce n'est pas la grande majorité, ce sont quelques divisions de ci, de là, qui sont concernées par le partage. Cela peut aller jusqu'au partage de professeur : un professeur qui a des compétences particulières, un professeur qui souhaite partager cette option ou ces modalités là avec ses élèves. Ce professeur peut être amené à enseigner cette option dans un autre établissement.

« C'est souvent le cas qu'il y ait des options partagées ?

Non, ce n'est pas souvent le cas. On l'a particulièrement expérimenté sur le réseau Nord Seine et Marne, sur la ville de Meaux. C'est une expérimentation qui a fonctionné pendant deux ans, là on a un petit souci, sur 3 établissements, deux chefs d'établissements sont partis. C'étaient Pierre Coubertin, Moissan et Vilar et ils avaient aussi des relations avec le lycée Gaston Bachelard à Chelles pour les stages d'anglais... et pour les stages de remise à niveau, c'est un des sujets que l'on n'a pas évoqué. Nous avons deux nouveaux chefs d'établissements et il faut que la dynamique reprenne. (...) Cette année, le lycée Jean Vilar qui avait une option sciences de l'ingénieur avec Pierre de Coubertin mais il n'a pas d'élèves et je ne sais pas si c'est parce qu'il ne l'a pas proposé. Parce qu'il suffit de pas grand-chose, il suffit que ceux qui étaient dans le dispositif aient trouvé que c'était trop contraignant pour eux d'aller suivre un enseignement à Coubertin, qu'ils l'aient peut-être communiqué à leurs camarades, on a des effets comme ça... incontrôlables, bien souvent ils choisissent d'aller là où sont leurs copains ! Et ils font tous ça... Après, il peut y avoir des modulations fortes mais dans le pré-bac pas tant que ça... »

Les **échanges de personnels** sont peu développés mais semblent une piste intéressante pour le développement des réseaux, comme les échanges de **plateformes technologiques**.

« Est-ce que les échanges de personnels, cela se fait beaucoup ?

Des échanges de professeurs ? Cela ne pose aucun problème, nous l'avons déjà fait.. ; Disons que le souci ne vient pas des chefs d'établissement, il est plutôt lié aux professeurs qui ne le souhaitent pas.... Dans un premier temps, ils sont complètement opposés à l'idée d'avoir un service entre deux établissements, ensuite, ils y deviennent très favorables dès lors que le poste est menacé ! Ce qui est une réaction humaine compréhensible.

L'on trouve assez facilement des volontaires lorsque l'on a des enseignants qui n'ont pas un service complet dans un établissement et qu'ils peuvent le compléter dans l'établissement d'à côté... Là la notion de réseaux, ils trouvent cela très très bien, si l'établissement est plus loin, ils trouvent cela moins bien... Mais généralement les enseignants n'aiment pas bouger de leur établissement. Est-ce que ça peut évoluer ? Je dirais que tout dépend du temps de transport nécessaire pour aller d'un établissement à l'autre... Parce que l'on peut échanger les professeurs ou les élèves, si l'on peut échanger les professeurs, c'est presque mieux, en termes de coûts de transport globaux. Ce qui est plus intéressant, c'est lorsque l'on peut mutualiser des plateaux techniques : par exemple, si il y a un laboratoire dans un établissement qui n'est pas chargé, ce serait aberrant, d'un point de vue économique d'aller développer un deuxième laboratoire pas très chargé, mieux vaut mutualiser. L'exemple typique, c'était à Meaux que l'on a pu le faire. C'est notamment une piste que l'on suit pour les CPGE... »

Concernant les **lycées professionnels**, ils sont intégrés aux réseaux de lycées. Un travail spécifique est mené sur la fluidité des parcours scolaires, les passerelles entre 2^{nde} générale et 1^{ère} pro et les liens Bac pro / BTS.

« Ils sont bien sûr intégrés dans les réseaux de lycées, le travail particulier qui est mené avec eux, ce sont les stages passerelles. L'académie de Créteil a une particularité, c'est que l'on a un taux d'orientation en filières GT bien plus fort que la moyenne nationale en fin de troisième. La conséquence est que puisque les élèves ne sont pas différents, nous avons un taux de réussite en fin de seconde GT qui est plus faible que la moyenne nationale... Et donc soit les taux de redoublement en seconde, soit les taux de réorientation sont plus forts. Nous menons donc un travail avec les lycées professionnels pour éviter le redoublement en seconde pro aux élèves qui sont ré-orientés, de façon à ce qu'ils puissent entrer directement en 1^{ère} pro... pour assurer une fluidité des parcours.

Cette année, nous allons mettre des stages passerelles entre la seconde générale et la première professionnelle, c'est quelque chose qui se fait naturellement au sein des réseaux. J'ai un collègue qui est chargé spécifiquement de ces passerelles notamment celles de seconde / première. Avec les lycées professionnels, l'enjeu est principalement de fluidifier les parcours dans un sens ou dans l'autre. C'est vrai aussi pour l'accès des terminales bac pro en BTS, où l'on a des passerelles depuis maintenant trois ans... »

3) Fonctionnement des réseaux

Chaque réseau est animé par un **proviseur animateur du réseau**, accompagné d'un principal de collège. Ces deux animateurs sont en lien avec un ou plusieurs inspecteurs qui sont les correspondants du réseau au niveau des instances académiques.

« (Le réseau a) deux animateurs en général qui sont un proviseur et un principal de collège, mais ce n'est pas le cadre du réseau de lycée. Les collèges sont représentés dans certaines réunions avec les réseaux de lycées, il y a ainsi un principal pour coordonner en lien avec les proviseurs. Cela permet de créer le lien entre le niveau collège et le niveau lycée. Nous avons essayé d'avoir des opérations avec les collèges, mais dans ce cas nous remplissons un petit amphi et l'on ne peut plus parler de réunion de travail, la dimension du réseau est plutôt une entité de communication. Cela reste presque convivial, permet d'avoir des temps d'échanges sur des sujets qui intéressent des personnes qui sont sur la même zone géographique, c'est important... Mais c'est plutôt un niveau de communication du Recteur envers les établissements. Il n'y a que trois réunions dans l'année. »

Les réseaux ont des fonctionnements variés, mais le **facteur de la taille du réseau** paraît un élément déterminant de sa réussite potentielle. Trop d'établissements réunis dans un réseau semblent un frein au développement d'un réseau dynamique :

« Le fonctionnement peut varier d'un réseau à l'autre et l'on s'aperçoit que cela dépend de la taille du réseau : il y a plus de 20 lycées dans certains réseaux ! C'est un élément sur lequel nous allons essayer de réfléchir cette année. Je ne parle pas des collèges, si l'on prend les collèges en compte, certains réseaux, notamment dans l'ouest du Val de Marne comprennent plus de 60 établissements. Or, au-delà d'une certaine taille, il est très difficile de fonctionner. C'est-à-dire que les temps d'échanges sont différents. Alors certes il y a un animateur, mais ce n'est pas un chef de file. Il réunit ses collègues. Généralement les réunions ont lieu 2 ou 3 fois par an. Les réseaux les plus gros ont constitué un comité de pilotage qui organise la vie au sein du réseau. Les réseaux plus petits se réunissent sur l'ensemble du réseau. Il semble bien que plus le réseau est important, plus le taux « d'absentéisme » lors des réunions de réseaux est important. Quand le temps d'échanges est faible, les chefs d'établissement s'engagent moins dans le réseau. J'ai rencontré tous les réseaux... et cela m'a été particulièrement exprimé sur le gros réseau du Val de Marne Ouest. Là, il y a de grandes différences.

Dans le réseau Nord Seine et Marne, celui qui est autour de Meaux, il y a 10 chefs d'établissements : là, les réunions sont normales, on s'assied autour d'une table, on discute généralement autour des effectifs, de la carte des formations, de l'offre globale du réseau en direction des familles, de la communication du réseau envers les familles de façon à ce qu'elle soit cohérente. Ce n'est pas une communication qui met en évidence un réseau par rapport à un autre. Ils font attention lorsqu'ils proposent des formations de proposer aussi celles des autres établissements, c'est une forme d'assainissement des relations entre établissements. Mais si le réseau est trop grand, cela ne marche plus ! »

Les réseaux n'ont pas toujours de **site web**, la question renvoie aux difficultés d'impliquer les acteurs notamment quand le réseau ajoute des tâches supplémentaires au travail quotidien :

« Et sur le fonctionnement des réseaux, est-ce que vous avez des sites web ?

Non, pas pour le moment, non parce que cela veut dire trouver un webmaster, donc non je ne crois pas. Les réunions se font dans les établissements du réseau, souvent dans le même, celui où il y a un beau parking, c'est un peu le nerf de la guerre ! »

Sur la question de l'**identité des réseaux**, le bilan est variable. Certains réseaux, notamment quand les établissements sont proches, ont débouché sur un vrai sentiment d'appartenance. Cela semble moins net dans les réseaux plus ruraux du Sud de la Seine et Marne.

« Ca dépend... il y a quelques réseaux où manifestement les établissements ont le sentiment d'être dans le même réseau parce qu'ils échangent leurs élèves. Je pense à ceux qui étaient le long du RER. Ils travaillaient déjà ensemble avant, donc leur dire « vous êtes dans un même réseau », pour eux c'est la continuité. Le réseau existait déjà avant dans leur fonctionnement usuel. Cela pose encore quelques soucis dans les procédures d'affectations interdépartementales après la 3^{ème} : les opérations sont pas si évidentes que ça, il faut re-paramétrer les logiciels et a priori, c'est compliqué... C'est l'entité « réseau » qui ne doit pas exister dans les logiciels...

Donc il y a des réseaux où le réseau existait déjà... En revanche, il y a d'autres réseaux où c'est un peu plus difficile. Je vous le disais en début d'entretien, nous avons des réseaux qui ont été construits de façon complètement évidente et d'autres moins... l'on a dit que tous les établissements devaient être incorporés à un réseau. Je ne sais pas si c'est une position si simple que ça... certains ont alors une existence plus théorique que réelle. L'autre position aurait pu être de dire « y'a des établissements en réseaux et puis d'autres qui n'appartiennent à aucun réseau parce que l'on n'identifie aucun réseau de pertinence » Pour le réseau de Melun, il y a une partie évidente, les établissements de Rozay en Brie, Provins et Nangis, c'est moins évident... je ne faisais pas partie du groupe de travail, mais j'imagine qu'on a du dire « on n'abandonne personne ! ». On n'a pas osé le faire, mais Provins est beaucoup plus près de Romilly sur Seine dans l'académie de Reims, peut-être que le réseau était plus évident ? Peut-être que Nemours est plus proche de l'Yonne ? Parce que les élèves le font... certains doivent aller dans des sections post bac dans l'Yonne ! Mais au moins, tous les réseaux sont sous l'autorité d'un seul et même recteur. Cela simplifie le pilotage. »

4) Leviers et freins aux développements des réseaux de lycées

« Il y a eu une forte impulsion du recteur, mais pour les réseaux « complètement évidents » que j'évoquais tout à l'heure, pour eux, cela n'a pas été compliqué d'adopter le principe du réseau : la géographie s'y prêtait bien. Pour tout vous dire, la mise en place des réseaux dans l'académie n'a pas posé de problème, dès l'instant que les établissements n'étaient pas dans une situation de concurrence exacerbée par des problèmes d'effectifs. On s'est heurté dans certains cas à des chefs d'établissements qui avaient peur de perdre des élèves. C'est très variable, dans un réseau où un chef d'établissement a peur de perdre des élèves... cela ne s'est pas toujours vérifié. Je reprends l'exemple

de Meaux : on avait deux lycées publics de centre ville, Henri Moissan et Jean Vilar, mais Jean Vilar était implanté au milieu d'une zone urbaine sensible, les élèves faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour ne pas y être affecté et quand ils étaient certains de ne pas pouvoir aller à Moissan, finalement se détournaient vers Pierre de Coubertin. Il y a eu une crainte de la part du lycée de Pierre de Coubertin, de perdre une partie des élèves qui fuyaient Jean Vilar. Finalement, cela ne s'est pas vérifié : on a pu offrir à Jean Vilar des formations qui existaient à Pierre de Coubertin et les élèves allaient pour certains enseignements à Pierre de Coubertin, et il y avait une vraie dynamique de réseaux puisque les établissements partageaient certaines options. Cela a été fait pour des options de sciences de l'ingénieur par exemple où le lycée Pierre de Coubertin avait les laboratoires et les enseignants, Jean Vilar ne les avaient pas, il a pu offrir ces enseignements sur sa carte de formation et les élèves allaient passer une journée à Pierre de Coubertin. Et cela n'est possible que parce qu'il n'y avait pas de temps de transport significatif d'un établissement à l'autre.

Ces questions de population se posent plus particulièrement au niveau de la petite couronne où la population est vieillissante. Il y a eu un besoin de beaucoup de lycées et il y a aujourd'hui une diminution des effectifs, par exemple à Thorcy. C'est le réseau Rives de Marne Est.

Bussy Saint Georges a été une ville en forte croissance puisque nous y avons un lycée construit il y a une quinzaine d'années, plus quatre ou cinq collèges construits au même moment. Or la ville de Torcy a vu son lycée se vider au profit de Martin Luther King à Bussy Saint Georges. Cela a généré quelques tensions et interrogations. Mais le chef d'établissement, dès que la convention est claire, veille à ce qu'elle soit appliquée. Parfois, cependant, cela est mal ressenti par les corps enseignants qui voient des postes et des divisions disparaître. Il y a un exemple qui a été très difficile dans le Sud de Seine et Marne. Mais cela concernait à la fois les réseaux et les personnes... Il suffit que sur un groupe de 10 ou 15 personnes, il y est quelqu'un qui pose problème, qui provoque des tensions... il suffit qu'il soit dans un lycée attractif et qu'il rende l'établissement encore plus attractif et cela déséquilibre complètement pour les autres le pilotage au niveau local et même académique.

Il y a un grand nombre de dérogations, et il est préférable que les familles se répartissent où il y a de la place plutôt que de se concentrer à un seul endroit... Nous avons eu cette situation dans le Sud Seine et Marne, mais ça a l'air d'aller mieux... »

6.3.3 Documentation sur les réseaux de l'académie de Créteil

■ Liste des réseaux actuels dans l'académie de Créteil

RESEAU D'ETABLISSEMENTS SEINE ET MARNE NORD		64 ETABLISSEMENTS <i>ex Philippe de Vitry</i>		
Correspondants	Samuel VIOLLIN	IA-IPR	Catherine FERRIER Anne PEYRAT	IA-IPR
	Patrick LE BIHAN	IEN ET-EG	Olivier BENOIT-JANNIN	IEN ET-EG
Animateurs	Patrice COLLONGEON Henri IV - MEAUX	Principal	Christophe CARTON LGT P DE COUBERTIN - MEAUX	Provisieur
District 01 (D7701)		COLLEGES	LYCEES	17
BROU SUR CHANTEREINE	JEAN JAURES	1		
CHELLES	CAMILLE COROT	2	LGT G. BACHELARD	1
CHELLES	PIERRE WECZERKA	3	LPO JEHAN DE CHELLES	2
CHELLES	DE L'EUROPE	4	LP L. LUMIERE	3
CHELLES	BEAU SOLEIL	5		
COURTRY	MARIA CALLAS	6		
VAIRES SUR MARNE	RENE GOSCINNY	7		
District 02 (D7702)				
CLAYE SOUILLY	PARC DES TOURELLES	1	LP LE CHAMP DE CLAYE	1
CLAYE SOUILLY	LES TILLEULS	2		
DAMMARTIN EN GOELE	DE L'EUROPE	3	LPO C. DE GAULLE LONGPERRIER	2
MITRY MORY	PAUL LANGEVIN	4	LPO H. DE BALZAC	3
MITRY MORY	ERIK SATIE	5		
OTHIS	JJ ROUSSEAU	6		
ST MARD	GEORGES BRASSENS	7		
VILLEPARISIS	GERARD PHILIPPE	8		
VILLEPARISIS	JACQUES MONOD	9		
District 03 (D7703)				
CONGIS			LPO GUE A TRESMES	1
CRECY LA CHAPELLE	MON PLAISIR	1		
CREGY LES MEAUX	GEORGE SAND	2		
CROUY SUR OURCQ	LE CHAMPIVERT	3		
ESBLY	LOUIS BRAILLE	4		
LA FERTE SS JOUARRE	LA ROCHEFOUCAULD	5	LPO S. BECKETT	2
LA FERTE SS JOUARRE	LA PLAINE DES GLACIS	6		
LIZY SUR OURCQ	CAMILLE SAINT SAENS	7		

MEAUX	PARC FROT	8	LP BAUDELAIRE	3
MEAUX	HENRI DUNANT	9	LGT H. MOISSAN	4
MEAUX	ALBERT CAMUS	10	LGT J. VILAR	5
MEAUX	HENRI IV	11	LGT P DE COUBERTIN	6
MEAUX	BEAUMARCHAIS	12		
NANTEUIL LES MEAUX	DE LA DHUIS	13		
OISSERY	JEAN DES BARRES	14		
ST GERMAIN SUR MORIN	clg	15		
ST SOUPPLETS	NICOLAS TRONCHON	16		
TRILPORT	LE BOIS DE L'ENCLUME	17		
VILLENEUVE SUR BELLOT	LES CREUSOTTES	18		
District 05(D7705)				
BAILLY ROMAINVILLIERS	LES BLES D'OR	1		
CHESSY	LE VIEUX CHENE	2		
LAGNY SUR MARNE	MARCEL RIVIERE	3	LGT VAN DONGEN	1
LAGNY SUR MARNE	LES 4 ARPENTS	4		
MAGNY LE HONGRE	J DE ROMILLY	5		
ST THIBAUT	LEONARD DE VINCI	6		
SERRIS	MADELEINE RENAUD	7	LPO E. DU CHATELET	2
THORIGNY SUR MARNE	LE MOULIN A VENT	8	LP A. PERDONNET	3
District 06 (D7706)				
COULOMMIERS	HIPPOLYTE REMY	1	LGT J. FERRY	1
COULOMMIERS	LA FAYETTE	2	LPO G. CORMIER	2
LA FERTE GAUCHER	JEAN CAMPIN	3		
MOUROUX	GEORGE SAND	4		
REBAIS	JACQUES PREVERT	5		

RESEAU D'ETABLISSEMENTS SEINE ET MARNE CENTRE		71 ETABLISSEMENTS <i>ex Didier Lockwood</i>			
Correspondants	Jean-Jacques DUMERY	IA-IPR	Philippe AMPILHAC Anne PEYRAT	IA-IPR - EVS	
	Françoise BREMER	IEN ET-EG	Frédéric LAIGLE	IEN ET-EG	
Animateurs	Martine MEUNIER	Princip al	Guy FERET	Provisieur	
	HUTINEL - GRETZ		LPO S. DELAUNAY - CESSON		
District 04 (D7704)		COLLEGES	48	LYCEES	23
GRETZ ARMAINVILLIERS	HUTINEL	1			
OZOIR LA FERRIERE	GERARD PHILIPPE	2			
OZOIR LA FERRIERE	MARIE LAURENCIN	3	LP LINO VENTURA	1	
PONTAULT COMBAULT	CONDORCET	4	LGT C.CLAUDEL	2	
PONTAULT COMBAULT	JEAN MOULIN	5			
PONTAULT COMBAULT	MONTHETY	6			
ROSSY EN BRIE	EUGENE DELACROIX	7	LGT CHARLES LE CHAUVE	3	
ROSSY EN BRIE	ANCEAU DE GARLANDE	8			

TOURNAN EN BRIE	JB VERNAY	9	LPO C. ADER	4
District 06 (D7706)				
FAREMOUTIERS	LOUISE MICHEL	1		
FONTENAY TRESIGNY	STEPHANE MALLARME	2		
ROZAY EN BRIE	DES REMPARTS	3	LPO LA TOUR DES DAMES	1
District 08 (D7708)				
DAMMARIE LES LYS	ROBERT DOISNEAU	1	LPO JOLIOT CURIE	1
DAMMARIE LES LYS	GEORGES POLITZER	2		
LE CHATELET EN BRIE	ROSA BONHEUR	3		
LE MEE SUR SEINE	ELSA TRIOLET	4		
LE MEE SUR SEINE	JEAN DE LA FONTAINE	5	LGT G. SAND	2
MELUN	LES CAPUCINS	6		
MELUN	FREDERIC CHOPIN	7	LGT J. AMYOT	3
MELUN	PIERRE BROSSOLETTE	8	LPO LEONARD DE VINCI	4
MELUN	JACQUES AMYOT	9	LP B. FRANKLIN LA ROCHETTE	5
PERTHES	CHRISTINE DE PISAN	10		
ST FARGEAU PONTHIERRY	FRANCOIS VILLON	11		
VAUX LE PENIL	LA MARE AUX CHAMPS	12	LPO S. SIGNORET	6
VERNEUIL L ETANG	CHARLES PEGUY	13		
District 09 (D7709)				
BRAY SUR SEINE	JEAN ROSTAND	1		
DONNEMARIE DONTILLY	DU MONTOIS	2		
MORMANT	NICOLAS FOUQUET	3		
NANGIS	RENE BARTHELEMY	4	LPO H. BECQUEREL	1
PROVINS	JULES VERNE	5	LPO LES PANNEVELLES	2
PROVINS	LELORGNE DE SAVIGNY	6	LPO T. DE CHAMPAGNE	3
PROVINS	MARIE CURIE	7	INTERNAT EXCELLENCE SOURDUN	4
VILLIERS ST GEORGES	LES TOURNELLES	8		
District 10 (D7710)				
BRIE COMTE ROBERT	ARTHUR CHAUSSY	1	LPO B. PASCAL	1
BRIE COMTE ROBERT	GEORGES BRASSENS	2	LT BOUGAINVILLE	2
CESSON	LE GRAND PARC	3	LPO S. DELAUNAY	3
COMBS LA VILLE	LES AULNES	4	LGT GALILEE	4
COMBS LA VILLE	LES CITES UNIES	5	LP J. PREVERT	5
LESIGNY	LES HYVERNEAUX	6		
LIEUSAIN	SAINT LOUIS	7		
LIEUSAIN	DE LA PYRAMIDE	8		
MOISSY CRAMAYEL	LES MAILLETES	9	LPO LA MARE CARREE	6
MOISSY CRAMAYEL	LA BOETIE	10		
NANDY	ROBERT BURON	11		
SAVIGNY LE TEMPLE	LOUIS ARMAND	12	LP A. CAREME	7
SAVIGNY LE TEMPLE	HENRI WALLON	13	LGT P. Mendes France	8
SAVIGNY LE TEMPLE	LA GRANGE DU BOIS	14		
VERT ST DENIS	JEAN VILAR	15		

RESEAU D'ETABLISSEMENTS SEINE ET MARNE SUD	27 ETABLISSEMENTS			
	<i>ex Nadia Boulanger</i>			
Correspondants	Denis LEJAY	IA-IPR	Dominique ROURE Anne PEYRAT	IA-IPR - EVS
	Francis BOUGAULT	IEN ET- EG	Gérard MURA	IEN ET- EG
Animateurs	Denis CHERRIER	Principal	Danièle BUTET	Provisieur
	FERNAND GREGH - CHAMPAGNE		LPO ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	
District 11 (D7711)	COLLEGES	18	LYCEES	9
MONTEREAU	PIERRE DE MONTEREAU	1	LPO FLORA TRISTAN	1
MONTEREAU	PAUL ELUARD	2	LPO ANDRE MALRAUX	2
MONTEREAU	ANDRE MALRAUX	3		
VARENNES SUR SEINE	ELSA TRIOLET	4	LP G. EIFFEL	3
District 12 (D7712)				
AVON	DE LA VALLEE	1	LGT URUGUAY France	1
BOIS LE ROI	DENECOURT	2		
CHAMPAGNE SUR SEINE	FERNAND GREGH	3	LPO G. CLEMENCEAU	2
CHAMPAGNE SUR SEINE			LPO LA FAYETTE	3
CHATEAU LANDON	PIERRE ROUX	4		
FONTAINEBLEAU	INTERNATIONAL	5	LG FRANCOIS 1ER	4
FONTAINEBLEAU	LUCIEN CEZARD	6	LGT F. COUPERIN	5
FONTAINEBLEAU	FRANCOIS COUPERIN	7		
LA CHAPELLE LA REINE	BLANCHE DE CASTILLE	8		
LORREZ LE BOCAGE	JACQUES PREVERT	9		
MORET SUR LOING	ALFRED SISLEY	10		
NEMOURS	ARTHUR RIMBAUD	11	LPO E. BEZOUT	6
NEMOURS	HONORE DE BALZAC	12		
ST PIERRE LES NEMOURS	VASCO DE GAMA	13		
SOUPPES SUR LOING	EMILE CHEVALLIER	14		

RESEAU D'ETABLISSEMENTS SEINE SAINT DENIS EST	42 ETABLISSEMENTS			
	<i>ex Django Reinhardt</i>			
Correspondants	Pascal François	IA-IPR	Marc Daydie Catherine Ferrier	IA-IPR - EVS
	Alain BRELIVET	IEN ET-EG		
Animateurs	Olivier CATAYEE	Principal	Fernand NASARI	Provisieur
	GUSTAVE COURBET - ROMAINVILLE		LGT J. RENOIR - BONDY	
District 06 (D9306)	COLLEGES	27	LYCEES	15
NOISY LE SEC	JACQUES PREVERT	1	LGT O. DE GOUGES	1
NOISY LE SEC	OLYMPE DE GOUGES	2	LP T. MONOD	2

NOISY LE SEC	RENE CASSIN	3		
ROMAINVILLE	GUSTAVE COURBET	4		
ROMAINVILLE	PIERRE-ANDRE HOUEL	5		
District 07 (D9307)				
BONDY	PIERRE CURIE	1	LGT J. RENOIR	1
BONDY	JEAN ZAY	2	LPO L. LAGRANGE	2
BONDY	JEAN RENOIR	3	LP M. PAGNOL	3
BONDY	HENRI SELLIER	4		
BONDY	BROSSOLETTE	5		
CLICHY SOUS BOIS	ROMAIN ROLLAND	6	LPO A. NOBEL	4
CLICHY SOUS BOIS	LOUISE MICHEL	7		
CLICHY SOUS BOIS	ROBERT DOISNEAU	8		
LE RAINCY	JEAN-BAPTISTE COROT	9	LGT A. SCHEITWZER	5
			LPO R. CASSIN	6
LES PAVILLONS SOUS BOIS	ANATOLE-FRANCE	10	LP CN. LEDOUX	7
LES PAVILLONS SOUS BOIS	ERIC TABARLY	11		
LIVRY GARGAN	EDOUARD HERRIOT	12	LGT A. BOULLOCHE	8
LIVRY GARGAN	LEON JOUHAUX	13	LPO H. SELLIER	9
LIVRY GARGAN	LUCIE AUBRAC	14		
MONTFERMEIL	JEAN JAURES	15		
MONTFERMEIL	PABLO PICASSO	16		
VAUJOURS	HENRI IV	17		
District 08 (D9308)				
GAGNY	PABLO NERUDA	1	LGT G. EIFFEL	1
GAGNY	MADAME DE SEVIGNE	2	LPO JB. CLEMENT	2
GAGNY	THEODORE MONOD	3		
VILLEMOMBLE	JEAN DE BEAUMONT	4	LPO B. PASCAL	3
VILLEMOMBLE	PASTEUR	5	LGT G. CLEMENCEAU	4

RESEAU D'ETABLISSEMENTS		54 ETABLISSEMENTS		
SEINE ST DENIS CENTRE/NORD		ex Mehul		
Correspondants	Christine Gaubert-Macon	IA-IPR	Florence De Puylaroque Jérôme Clément	IA-IPR - EVS
	Pierre FREYSSENGEAS	IEN ET-EG	Alain GARNIER Jena-Louis PENOT	IEN ET-EG
Animateurs	Stéphane LARRIEU	Principal	Vincent PHILIPPE	Provisieur
	PAUL BERT - DRANCY		LPO J. MOULIN - LE BLANC MESNIL	
District 03 (D9303)		COLLEGES	LYCEES	
		35		19
DRANCY	ANATOLE FRANCE	1	LPO E. DELACROIX	1
DRANCY	PAUL LANGEVIN	2	LPO P. LE ROLLAND	2
DRANCY	PIERRE SEMARD	3		
DRANCY	PAUL BERT	4		
DRANCY	LIBERTE	5		
DRANCY	JORISSEN	6		
LE BLANC MESNIL	NELSON MANDELA	7	LP A. BRIAND	3

LE BLANC MESNIL	COTTON	8	LPO J. MOULIN	4
LE BLANC MESNIL	MARCEL CACHIN	9	LGT MOZART	5
LE BLANC MESNIL	DESCARTES	10		
District 05 (D9305)				
BOBIGNY	JEAN-PIERRE TIMBAUD	1	LP A. COSTES	1
BOBIGNY	REPUBLIQUE	2	LPO A. SABATIER	2
BOBIGNY	AUGUSTE DELAUNE	3	LGT L. MICHEL	3
BOBIGNY	PIERRE SEMARD	4		
PANTIN	JEAN JAURES	5	LPO L. AUBRAC	4
PANTIN	JOLIOT CURIE	6	LP S. WEIL	5
PANTIN	JEAN LOLIVE	7	LGT M. BERTHELOT	6
PANTIN	LAVOISIER	8		
District 04 (D9304)				
AULNAY SOUS BOIS	GERARD PHILIPPE	1	LPO J. ZAY	1
AULNAY SOUS BOIS	VICTOR HUGO	2	LGT VOILLAUME	2
AULNAY SOUS BOIS	LE PARC	3	LP VOILLAUME	3
AULNAY SOUS BOIS	PABLO NERUDA	4		
AULNAY SOUS BOIS	CLAUDE DEBUSSY	5		
AULNAY SOUS BOIS	CHRISTINE DE PISAN	6		
SEVRAN	PAUL PAINLEVE	7	LPO B. CENDRARS	4
SEVRAN	EVARISTE GALOIS	8		
SEVRAN	GEORGES BRASSENS	9		
SEVRAN	DE LA PLEIADE	10		
TREMBLAY EN FRANCE	PIERRE RONSARD	11	LP H. BOUCHER	5
TREMBLAY EN FRANCE	ROMAIN ROLLAND	12	LPO L. EONARD DE VINCI	6
TREMBLAY EN FRANCE	RENE DESCARTES	13		
VILLEPINTE	LES MOUSSEAUX	14	LPO G. BRASSENS	7
VILLEPINTE	JEAN JAURES	15	LPO J. ROSTAND	8
VILLEPINTE	FRANCOISE DOLTO	16		
VILLEPINTE	CAMILLE CLAUDEL	17		

RESEAU ETABLISSEMENTS		50 ETABLISSEMENTS		
SEINE SAINT DENIS OUEST		ex Pleyel		
Correspondants	Evelyne BALLANFAT	IA-IPR	Claude François-Saint-Cyr Marie-Claude Fanthou	IA-IPR - EVS
	Christiane DUPONT	IEN ET-EG	Sandrine PHILIPPE Michèle DELOMEL	IEN ET-EG
Animateurs	Sylvie CAROT	Principal	Jean-Luc HERAUD	Proviseur
	JOSEPHINE BAKER - ST OUEN		LGT J. BREL	
District 01 (D9301)	COLLEGES	33	LYCEES	17
EPINAY SUR SEINE	R MARTIN DU GARD	1	LGT J. FEYDER	1
EPINAY SUR SEINE	ROBESPIERRE	2	LP L. MICHEL	2
EPINAY SUR SEINE	EVARISTE GALOIS	3		
EPINAY SUR SEINE	JEAN VIGO	4		
L ILE ST DENIS	ALFRED SISLEY	5		

ST DENIS	JEAN LURCAT	6	LGT P. ELUARD	3
ST DENIS	FABIEN	7	LPO SUGER	4
ST DENIS	ELSA TRIOLET	8	LP BARTHOLDI	5
ST DENIS	PIERRE DE GEYTER	9	LPO APPLICATION ENNA	6
ST DENIS	HENRI BARBUSSE	10		
ST DENIS	F.GARCIA LORCA	11		
ST DENIS	LA COURTILLE	12		
ST DENIS	IQBAL MASIH	13		
ST OUEN	JEAN JAURES	14	LPO A. BLANQUI	7
ST OUEN	MICHELET	15	LPO M. CACHIN	8
ST OUEN	JOSEPHINE BAKER	16		
VILLETANEUSE	JEAN VILAR	17		
VILLETANEUSE	LUCIE AUBRAC	18		
District 02 (D9302)				
AUBERVILLIERS	JEAN MOULIN	1	LPO D' ALEMBERT	1
AUBERVILLIERS	GABRIEL PERI	2	LGT H. WALLON	2
AUBERVILLIERS	DIDEROT	3	LP JP. TIMBAUD	3
AUBERVILLIERS	HENRI WALLON	4	LGT LE CORBUSIER	4
AUBERVILLIERS	ROSA LUXEMBURG	5		
DUGNY	JB. CLEMENT	6	LPO RABELAIS	5
LA COURNEUVE	GEORGES POLITZER	7	LP A. RIMBAUD	6
LA COURNEUVE	RAYMOND POINCARÉ	8	LP D. PAPIN	7
LA COURNEUVE	JEAN VILAR	9	LGT J. BREL	8
LE BOURGET	DIDIER DAURAT	10		
PIERREFITTE SUR SEINE	GUSTAVE COURBET	11		
PIERREFITTE SUR SEINE	PABLO NERUDA	12		
STAINS	MAURICE THOREZ	13	LPO UTRILLO	9
STAINS	JOLIOT CURIE	14		
STAINS	PABLO NERUDA	15		

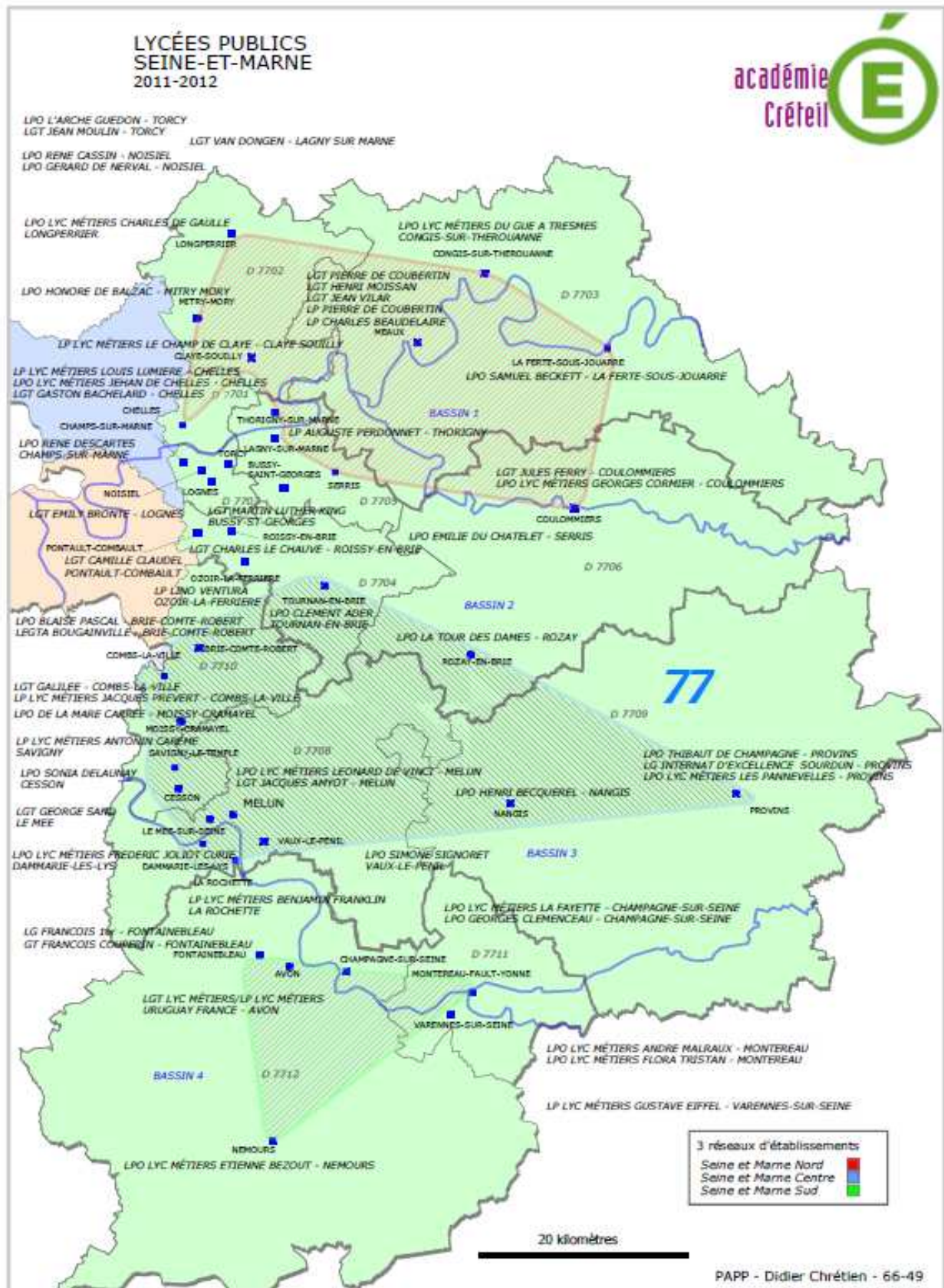
RESEAU D'ETABLISSEMENTS			69 ETABLISSEMENTS	
VAL DE MARNE EST			ex Olivier Messiaen	
Correspondants	Jean-Max GIRAULT	IA-IPR	Emmanuelle POUYE Béatrice de LAVALLETTE Frédéric GANTE	IA-IPR - EVS
	Laurence ULMANN	IEN ET-EG	Martine CORBEAU Joseph FESTA	IEN ET-EG
Animateurs	Christine SIGNORET	Principal	Paul MORIN	Proviseur
	PIERRE ET MARIE CURIE - VILLIERS SUR MARNE		LGT D'ARSONVAL - ST MAUR	
District 02 (D9402)	COLLEGES	47	LYCEES	22
CHAMPIGNY S/ MARNE	LUCIE AUBRAC	1	LPO LANGEVIN WALLON	1
CHAMPIGNY S/ MARNE	WILLY RONIS	2	LPO L. MICHEL	2
CHAMPIGNY S/ MARNE	ELSA TRIOLET	3	LPO MARX DORMOY	3
CHAMPIGNY S/ MARNE	P VAILLANT-COUTURIER	4	LPO G. PERI	4
CHAMPIGNY S/ MARNE	HENRI ROL-TANGUY	5		

CHENNEVIERES	NICOLAS BOILEAU	6	LGT S. CHAMPLAIN	5
CHENNEVIERES	MOLIERE	7	LP S. CHAMPLAIN	6
LA QUEUE EN BRIE	JEAN MOULIN	8		
LE PLESSIS TREVISE	ALBERT CAMUS	9		
ORMESSON SUR MARNE	SAINT-EXUPERY	10		
VILLIERS SUR MARNE	PIERRE ET MARIE CURIE	11		
VILLIERS SUR MARNE	LES PRUNAIS	12		
District 03 (D9403)				
JOINVILLE LE PONT	JULES FERRY	1		
JOINVILLE LE PONT	JEAN CHARCOT	2		
ST MAUR DES FOSSES	LE PARC	3	LPO CONDORCET	1
ST MAUR DES FOSSES	PIERRE DE RONSARD	4	LGT D'ARSONVAL	2
ST MAUR DES FOSSES	CAMILLE PISSARRO	5	LPO F. MANSART	3
ST MAUR DES FOSSES	FRANCOIS RABELAIS	6	LP GOURDOU LESSEURRE	4
ST MAUR DES FOSSES	LOUIS BLANC	7	LGT M. BERTHELOT	5
District 04 (D9404)				
BONNEUIL SUR MARNE	PAUL ELUARD	1		
CRETEIL	AMEDE LAPLACE	2	LPO SAINT EXUPERY	1
CRETEIL	ALBERT SCHWEITZER	3	LPO E. BRANLY	2
CRETEIL	VICTOR HUGO	4	LPO GUTENBERG	3
CRETEIL	PLAISANCE	5	LPO L. BLUM	4
CRETEIL	LOUIS PASTEUR	6		
CRETEIL	CLEMENT GUYARD	7		
CRETEIL	LOUIS ISSAURAT	8		
CRETEIL	SIMONE DE BEAUVOIR	9		
District 05 (D9405)				
ALFORTVILLE	HENRI BARBUSSE	1	LPO M. PERRET	1
ALFORTVILLE	PAUL LANGEVIN	2		
ALFORTVILLE	LEON BLUM	3		
CHARENTON LE PONT	LA CERISAIE	4	LPO R. SCHUMANN	2
MAISONS ALFORT	CONDORCET	5	LGT E. DELACROIX	3
MAISONS ALFORT	JULES FERRY	6	LP P. BERT	4
MAISONS ALFORT	EDOUARD HERRIOT	7		
MAISONS ALFORT	NICOLAS DE STAEL	8		
ST MAURICE	EDMOND NOCARD	9		
District 10 (D9410)				
BOISSY ST LEGER	AMEDEE DUNOIS	1		
BOISSY ST LEGER	BLAISE CENDRARS	2		
LIMEIL BREVANNES	JANUSZ KORCZAK	3	LPO G. BUDE	1
LIMEIL BREVANNES	DANIEL FERY	4		
MANDRES LES ROSES	SIMONE VEIL	5		
SANTENY	GEORGES BRASSENS	6		
SUCY EN BRIE	DU FORT	7	LPO C. COLOMB	2
SUCY EN BRIE	DU PARC	8	LPO MONTALEAU	3
VALENTON	FERNANDE FLAGON	9		
VILLECRESNES	LA GUINETTE	10		

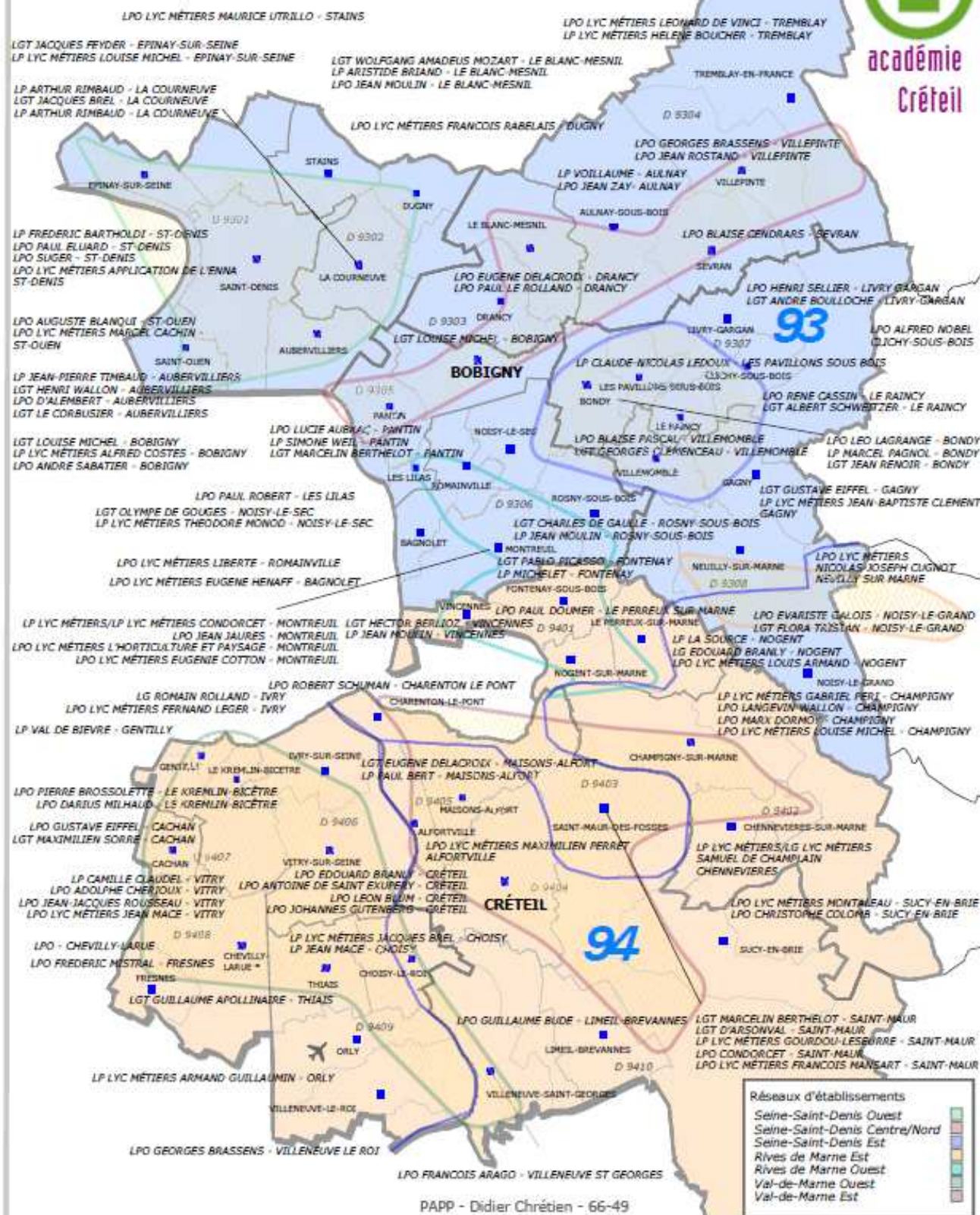
RESEAU D'ETABLISSEMENTS INTERDEPARTEMENTAL			33 ETABLISSEMENTS	
RIVES DE MARNE EST	ex Gershwin (RER A)			
Correspondants	Patrick DUMONT	IA-IPR	Marc DAYDIE Pierre-François GACHET	IA-IPR - EVS
	Corinne GLAYMANN	IEN ET-EG	Francis LEGRAND	IEN ET- EG
Animateurs	Philippe THIRION	Proviseur	Régine PAILLARD	Proviseur
	LPO F. TRISTAN - NOISY LE GRAND		LPO ARCHE GUEDON - TORCY	
	COLLEGES	23	LYCEES	10
District 05 (D7705)	SEINE ET MARNE	13		7
BUSSY ST GEORGES	JY COUSTEAU	1	LGT MARTIN LUTHER KING	1
BUSSY ST GEORGES	ANNE FRANK	2		
BUSSY ST GEORGES	CLAUDE MONET	3		
District 07 (D7707)	SEINE ET MARNE			
CHAMPS SUR MARNE	ARMAND LANOUX	1	LPO R. DESCARTES	1
CHAMPS SUR MARNE	JEAN WIENER	2		
CHAMPS SUR MARNE	PABLO PICASSO	3		
EMERAINVILLE	VAN GOGH	4		
LOGNES	LA MAILLIERE	5	LGT E. BRONTE	2
LOGNES	LE SEGRAIS	6		
NOISIEL	LE LUZARD	7	LPO GERARD DE NERVAL	3
			LPO R. CASSIN	4
TORCY	L'ARCHE GUEDON	8	LGT J. MOULIN	5
TORCY	LOUIS ARAGON	9	LPO ARCHE GUEDON	6
TORCY	VICTOR SCHOELCHER	10		
District 8 (D9308)	SEINE SAINT DENIS	10		3
GOURNAY S/MARNE	EUGENE CARRIERE	1		
NEUILLY PLAISANCE	JEAN MOULIN	2		
NEUILLY SUR MARNE	HONORE DE BALZAC	3	LPO N. CUGNOT	1
NEUILLY SUR MARNE	ALBERT CAMUS	4		
NEUILLY SUR MARNE	GEORGES BRAQUE	5		
NOISY LE GRAND	SAINT EXUPERY	6	LPO E. GALOIS	2
NOISY LE GRAND	CLOS SAINT VINCENT	7	LGT F. TRISTAN	3
NOISY LE GRAND	JACQUES PREVERT	8		
NOISY LE GRAND	VICTOR HUGO	9		
NOISY LE GRAND	F.MITERRAND	10		

RESEAU D'ETABLISSEMENTS INTERDEPARTEMENTAL RIVES DE MARNE OUEST	48 ETABLISSEMENTS			
	ex Offenbach			
Correspondants	Gisèle COUPERT	IA-IPR	Marie-Claude FANTHOU Jérôme CLEMENT	IA-IPR - EVS
	Jean-Pierre BERGHEAUD	IEN ET-EG	Martine GUERCHON	IEN ET- EG
Animateurs	Claire CHOQUET	Principal	Martine DUVAL	Provisieur
	A SAINT-EXUPERY - VINCENNES		LYC P. BERT - LES LILAS	
	COLLEGES	30	LYCEES	18
District 01 (D9401)	VAL DE MARNE	13		8
BRY SUR MARNE	HENRI CAHN	1		
FONTENAY SOUS BOIS	F. et I. JOLIOT CURIE	2	LGT PICASSO	1
FONTENAY SOUS BOIS	VICTOR DURUY	3	LP MICHELET	2
FONTENAY SOUS BOIS	JEAN MACE	4		
LE PERREUX SUR MARNE	PIERRE BROSSOLETTE	5	LPO P. DOUMER	3
LE PERREUX SUR MARNE	DE LATTRE	6		
NOGENT SUR MARNE	EDOUARD BRANLY	7	LG E. BRANLY	4
NOGENT SUR MARNE	WATTEAU	8	LP LA SOURCE	5
NOGENT SUR MARNE			LPO L. ARMAND	6
ST MANDE	ECOLE DECROLY	9		
ST MANDE	JACQUES OFFENBACH	10		
VINCENNES	A SAINT-EXUPERY	11	LGT H. BERLIOZ	7
VINCENNES	HECTOR BERLIOZ	12	LP J. MOULIN	8
VINCENNES	FRANCOISE GIROUD	13		
District 06 (D9306)	SEINE SAINT DENIS	17		10
BAGNOLET	GEORGES POLITZER	1	LPO E. HENAFF	1
BAGNOLET	TRAVAIL LANGEVIN	2		
MONTREUIL	JEAN MOULIN	3	LGT CONDORCET	2
MONTREUIL	GEORGES POLITZER	4	LP CONDORCET	3
MONTREUIL	MARCELIN BERTHELOT	5	LPO E. COTTON	4
MONTREUIL	MARAIS DE VILLIERS	6	LPO J. JAURES	5
MONTREUIL	LENAIN DE TILLEMONT	7	LPO HORTICULTURE ET PAYSAGE	6
MONTREUIL	COLONEL FABIEN	8		
MONTREUIL	PAUL ELUARD	9		
MONTREUIL	JEAN JAURES	10		
ROMAINVILLE	G. COURBET	11	LPO LIBERTE	7
ROMAINVILLE	P-A HOUEL	12		
ROSNY SOUS BOIS	ALBERT CAMUS	13	LPO C. DE GAULLE	8
ROSNY SOUS BOIS	SAINT EXUPERY	14	LP J. MOULIN	9
ROSNY SOUS BOIS	LANGEVIN WALLON	15		
District 05 (D9305)	SEINE SAINT DENIS			
LE PRE SAINT GERVAIS	JJ ROUSSEAU	1		
LES LILAS	MARIE CURIE	2	LYC P. ROBERT	1

■ Carte des réseaux actuels de l'académie de Créteil



**LYCÉES PUBLICS
SEINE-SAINT-DENIS ET VAL-DE-MARNE
2011-2012**



■ Carte des réseaux de l'académie de Créteil – configuration 2009-2011

Réseaux

de l'Académie

www.ac-creteil.fr

Jacques Offenbach Seine Saint-Denis/Val-de-Marne/Seine-et-Marne

- Eugène Hénaff - Bagnolet
- Paul Doumer - Le Perreux-sur-Marne
- Paul Robert - Les Lilas
- Condorcet - Montreuil
- Eugénie Cotton - Montreuil
- Jean Jaures - Montreuil
- Horticulture - Montreuil
- Edouard Branly - Nogent-sur-Marne
- La Source - Nogent-sur-Marne
- Louis Armand - Nogent-sur-Marne
- Lino Ventura - Ozoir-la-Ferrière
- Camille Claudel - Pontault-Combault
- Charles le Chauve - Roissy-en-Brie
- Liberté - Romainville
- Charles de Gaulle - Roissy-sous-Bois
- Jean Moulin - Roissy-sous-Bois
- Clément Ader - Tourna-en-Brie

Dulcie Liebowitz Centre Seine-et-Marne

- Blaise Pascal - Brie-Camte-Robert
- Bougivalle - Brie-Camte-Robert
- Sonia Delaunay - Cesson
- Gallée - Combs-la-Ville
- Jacques Prévert - Combs-la-Ville
- Frédéric Joliot-Curie - Dammarie-les-Lys
- Benjamin Franklin - La Rochette
- George Sand - Le Mes-sur-Seine
- Jacques Amyot - Melun
- Léonard de Vinci - Melun
- De la Mare Carée - Moissy-Cramayel
- Henri Becquerel - Nangis
- Les Pannevelles - Provins
- Thibaut de Champagne - Provins
- La Tour des Dames - Roissy-en-Brie
- Antoine Carême - Saigy-le-Temple
- Pierre Mendès-France - Saugny-le-Temple
- Internat d'Excellence - Soanin
- Simone Signoret - Vaux-le-Pénil

Djanga Reinhardt Est Seine-Saint-Denis

- Jean Renoir - Bondy
- Léo Lagrange - Bondy
- Marcel Pagnol - Bondy
- Alfred Nobel - Clichy-sous-Bois
- Gustave Eiffel - Gagny
- Jean-Baptiste Clément - Gagny
- Albert Schweitzer - Le Raincy
- René Cassin - Le Raincy
- Claude-Nicolas Ledoux - Les Pavillons-sous-Bois
- André Baudouche - Livry-Gargan
- Henri Sellier - Livry-Gargan
- Honoré de Balzac - Mitry-Mory
- Clysse de Cougny - Noisy-le-Sec
- Théodore Monod - Noisy-le-Sec
- Blaise Pascal - Villemonble
- Georges Clémenceau - Villemonble

Olivio Meslinen Val-de-Marne

- Maximilien Perret - Aillerville
- Gabriel Péri - Champigny-sur-Marne
- Langlein-Wallon - Champigny-sur-Marne
- Louise Michel - Champigny-sur-Marne
- Max Dormoy - Champigny-sur-Marne
- Jean Jaures - Charenton-le-Pont
- Samiel de Champlatt - Charenton-le-Pont
- Antoine de Saint-Exupéry - Créteil
- Edouard Branly - Créteil
- Johannes Gutenberg - Créteil
- Léon Blum - Créteil
- Guillaume Budé - Limeil-Brevannes
- Eugène Delacroix - Maisons-Alfort
- Paul Bert - Maisons-Alfort
- Condorcet - Saint-Maur-des-Fossés
- Aronovitch - Saint-Maur-des-Fossés
- François Mansart - Saint-Maur-des-Fossés
- Gourdaux-Lesneux - Saint-Maur-des-Fossés
- Marcelin Berthelot - Saint-Maur-des-Fossés
- Christophe Colomb - Sucy-en-Brie
- Montaleau - Sucy-en-Brie
- François Arago - Villeneuve-Saint-Georges

Nadine Boulanger Sud Seine-et-Marne

- Uguisay Franck - Avon
- Georges Clémenceau - Champagne-sur-Seine
- La Fayette - Champagne-sur-Seine
- François Couperin - Fontainebleau
- François I^{er} - Fontainebleau
- André Malraux - Montereau-Fault-Yonne
- Flora Tristan - Montereau-Fault-Yonne
- Etienne Bézout - Nemours
- Gustave Eiffel - Varennes-sur-Seine

Georges Cochenon Val-de-Marne/Seine-Saint-Denis/Seine-et-Marne

- Martin Luther King - Bussy-Saint-Georges
- René Descartes - Champs-sur-Marne
- Michellet - Fontenay-sous-Bois
- Pablo Picasso - Fontenay-sous-Bois
- Van Dongen - Lagry-sur-Marne
- Emily Brontë - Lognes
- Nicolas-Joseph Cugnot - Neuilly-sur-Marne
- Gérard de Nerval - Noisiel
- René Cassin - Noisiel
- Evariste Galois - Noisy-le-Grand
- Flora Tristan - Noisy-le-Grand
- L'Arche Gaudin - Torcy
- Jean Moulin - Torcy
- Hector Berlioz - Vincennes
- Jean Moulin - Vincennes

Etienne-Nicolas Melchior Centre Seine-Saint-Denis

- Jean Zay - Aubray-sous-Bois
- Voltaire - Aubray-sous-Bois
- Alfred Coste - Bobigny
- André Sabatier - Bobigny
- Louise Michel - Bobigny
- Eugène Delacroix - Drancy
- Paul de Roland - Drancy
- Aristide Briand - Le Blanc-Mesnil
- Jean Moulin - Le Blanc-Mesnil
- Wolfgang Amadeus Mozart - Le Blanc-Mesnil
- Lucien Aubrac - Pantin
- Marcelin Berthelot - Pantin
- Simone Weil - Pantin
- Blaise Cendrars - Sevran
- Hélène Boucher - Tremblay-en-France
- Léonard de Vinci - Tremblay-en-France
- Georges Brassens - Villepinte
- Jean Rozand - Villepinte

Philippe de Vitry Nord Seine-et-Marne

- Gaston Bachelard - Chelles
- Louis Lumière - Chelles
- Jehan de Chelles - Chelles
- Le Champ de Claye - Claye-Souilly
- Du gué à Tressmes - Combs-sur-Thouanne
- Jules Ferry - Coulommiers
- Samuel Beckett - La Ferté-sous-Jouarre
- Charles de Gaulle - Longperrier
- Charles Baudelaire - Meaux
- Henri Matisse - Meaux
- Jean Vilar - Meaux
- Pierre de Coubertin - Meaux
- Emile de Châtelet - Senlis
- Auguste Perdonnet - Thorigny-sur-Marne

Pleyel Ouest Seine-Saint-Denis

- D'Alembert - Aubervilliers
- Henri Wallon - Aubervilliers
- Jean-Pierre Timbaud - Aubervilliers
- Le Coteuxier - Aubervilliers
- François Rabelais - Dugry
- Jacques Feyder - Epinay-sur-Seine
- Louise Michel - Epinay-sur-Seine
- Arthur Rimbaud - La Courneuve
- Denis Papin - La Courneuve
- Jacques Brét - La Courneuve
- Application de l'Enna - Saint-Denis
- Frédéric Bartholdi - Saint-Denis
- Paul Baud - Saint-Denis
- Suger - Saint-Denis
- Auguste Blanqui - Saint-Ouen
- Marcel Cachin - Saint-Ouen
- Maurice Utrillo - Stains

Rouget de Lisle Ouest Val-de-Marne

- Gustave Eiffel - Cachan
- Maximilien Sorre - Cachan
- Jacques Brét - Châteaufort
- Jean Macé - Châteaufort
- Frédéric Mistral - Fresnes
- Val de Bievre - Genilly
- Renaud Léger - Ivry-sur-Seine
- Romain Rolland - Ivry-sur-Seine
- Durka Milhaud - Le Kremlin-Bicêtre
- Pierre Brossolette - Le Kremlin-Bicêtre
- Armand Guillaumin - Orly
- Guillaume Apollinaire - Thiais
- Georges Brassens - Villeneuve-le-Roi
- Adolphe Chéroux - Vitry-sur-Seine
- Camille Claudel - Vitry-sur-Seine
- Jean-Jacques Rousseau - Vitry-sur-Seine
- Jean Macé - Vitry-sur-Seine



académie
Créteil

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Les

de Lycées

de Créteil

Recevoir de Créteil - 4, rue Georges Enesco - 94010 Créteil Cedex - www.ac-creteil.fr

www.ac-creteil.fr

www.ac-creteil.fr

La réussite pour tous grâce aux réseaux de lycées

Les réseaux de lycées

Réussite - Équité Solidarité

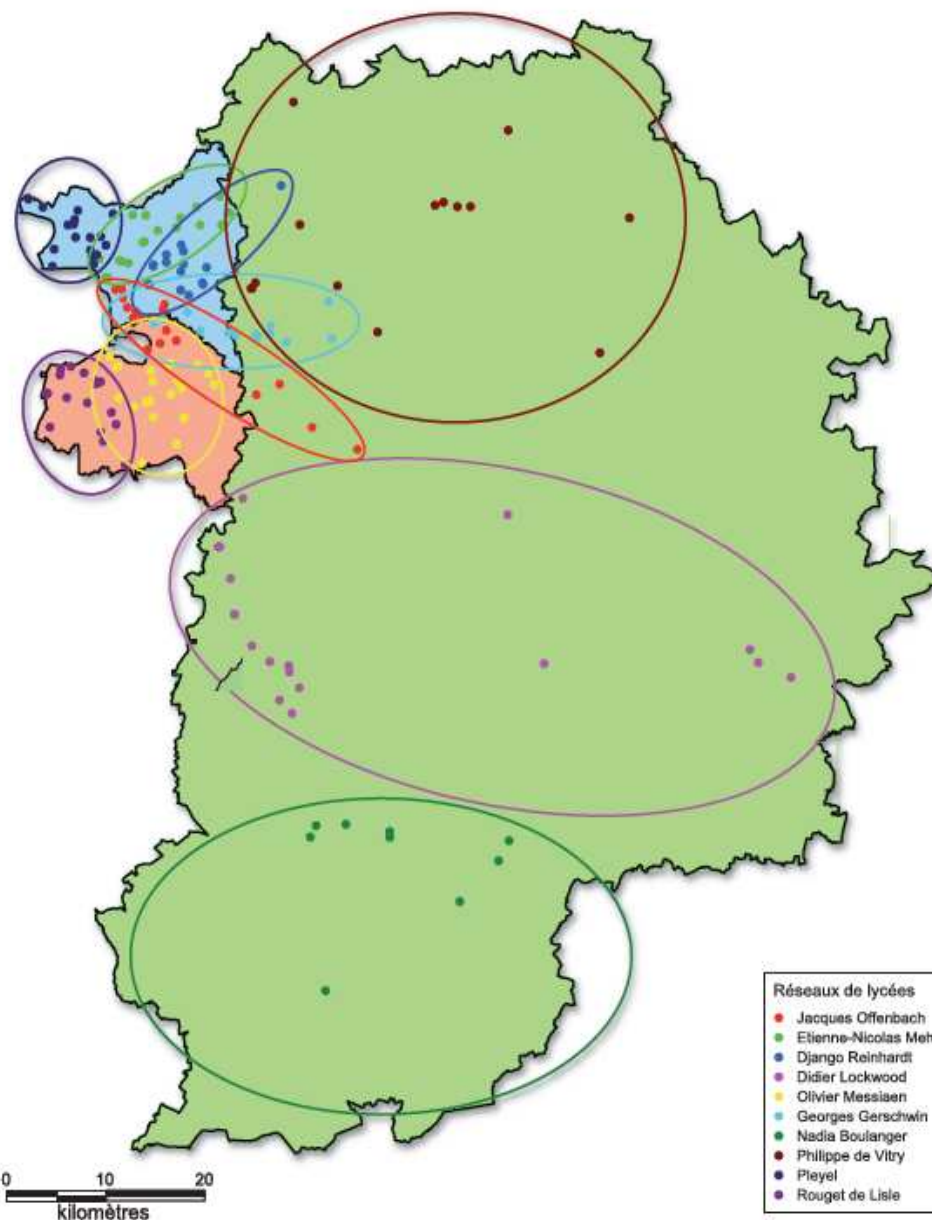
L'extension des **réseaux de lycées** à l'ensemble de l'académie vise, grâce aux dispositifs mis en œuvre et à la mutualisation des bonnes pratiques, à la **réussite de tous**.

Elle doit permettre de donner aux élèves et aux familles une meilleure visibilité sur les formations possibles de l'académie, de la seconde au doctorat. Le lien des lycées entre eux et avec les établissements d'enseignement supérieur correspond à l'objectif d'ascension sociale et intellectuelle qui est au cœur des missions de l'École de la République.

Jean-Michel Blanquer
Recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des Universités

Fédération des établissements

Le premier Réseau a été constitué en juillet dernier avec 9 lycées de la partie nord de la Seine-et-Maine ; ce dispositif, qui couvre désormais les trois départements de l'académie, fédère désormais les 175 lycées en 10 réseaux, pour favoriser un meilleur accès à l'enseignement supérieur, offrir un accompagnement éducatif personnalisé à tous les élèves, développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TICE) au service des élèves, améliorer l'information des élèves et de leurs familles pour faciliter l'orientation, élargir l'ouverture culturelle, artistique et internationale.



Mutualisation des expériences

Ce dispositif s'inscrit fidèlement dans l'esprit projet académique et décline divers aspects ses trois axes : RÉUSSITE-ÉQUITÉ-SOLIDARITÉ

Pour une orientation scolaire plus lisible de la 2nde au doctorat :

- ▶ Améliorer l'information des élèves et de leurs familles pour faciliter l'orientation par le biais de brochures présentant les options et spécialités des lycées du réseau et par l'organisation conjointe de journées d'information sur les lycées du réseau et leurs partenaires de l'enseignement supérieur.
- ▶ Offrir un accompagnement éducatif personnalisé à tous les élèves grâce à la mise en réseau de lycées, de lycées d'accompagnement éducatif dans certains lycées, de sites d'anglais pour tous, de "prépac" pour les élèves de Terminale.
- ▶ Favoriser un meilleur accès à l'enseignement supérieur pour tous les élèves par le renforcement des liens et le développement des partenariats avec les universités et les grandes écoles, la valorisation et l'accès aux classes préparatoires du réseau, l'entrée et la réussite des bacheliers professionnels en BTS. Chaque réseau de lycées est donc articulé avec un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur et l'université du territoire joue d'ailleurs un rôle central de cet ensemble. Tous les réseaux correspondent à une "Cordée de la réussite".

Pour une ouverture technologique et culturelle accrue :

- ▶ Développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TICE) au service des élèves par la mise en place d'un site internet du réseau pour une meilleure diffusion de l'information et également par l'utilisation de la visio-conférence, et de tableaux interactifs, pour faciliter la formation à distance.
- ▶ Élargir l'ouverture culturelle, artistique et internationale pour tous les élèves en mutualisant les options artistiques, linguistiques, et les proposer aux élèves des lycées d'un réseau ; en créant un partenariat avec des filières artistiques, linguistiques et internationales ; en développant des partenariats avec des entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des élèves des lycées du réseau.

■ Plaquette des formations du réseau « Seine Saint Denis Ouest »

La lecture de ce document peut être rendue complexe : il s'agit d'un bon à tirer et les pages du haut et du bas ne se suivent pas. Il faut se fier aux numéros de page.



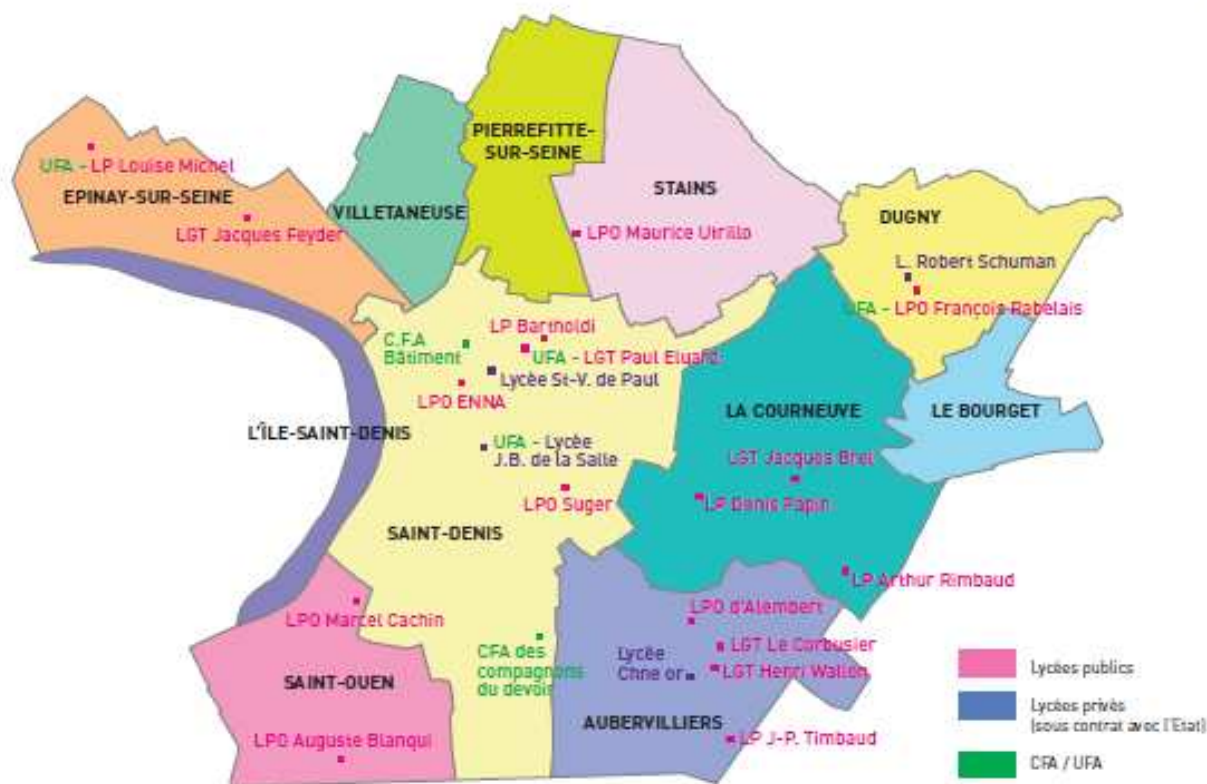
**LES FORMATIONS
dans les lycées**
du territoire de Plaine Commune,
de Saint-Ouen, Dugny et Le Bourget

RENTRÉE 2011

**Plaine
Commune**
AUGERVILLIERS / ÉPINAL-SUR-SEINE
LA COURNOUVE / L'ILE-SAINT-DENIS
FROSTY-SUR-SEINE / SAINT-DENIS
STAINS / VILLETANOUS

**académie
Créteil**
Document édité par l'Éducation Nationale, le Réseau des Lycées Nord-Ouest de Seine-Saint-Denis et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune - Avril 2011
Imprimé sur papier recyclé.

FORMATIONS DU RÉSEAU DES LYCÉES NORD-OUEST SEINE-SAINT-DENIS



LES CFA / UFA

CFA DU BÂTIMENT

21, rue Prairial
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 49 71 30 30
Fax : 01 49 71 30 39
Contact : M. CAYLAR
Tél. : 01 49 71 30 36
<http://www.afobatrp.com>

CFA DES COMPAGNONS DU DEVOIR

15-17, rue du Landy
La Plaine Saint-Denis
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 48 87 39 69
Fax : 01 49 17 08 79

UFA - LYCÉE DES MÉTIERS JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

6-8, Place de la Résistance
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 55 87 45 00
Fax : 01 55 87 45 45
www.jeanbaptistedelasalle.com

UFA - LYCÉE LOUISE-MICHEL

77, rue St Gratien
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Tél. : 01 48 41 35 04
Fax : 01 48 41 19 82
Chef d'établissement :
M. Laurent NIMESKERN

UFA - LYCÉE PAUL-ELUARD

15-17, avenue Jean-Moulin
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 49 71 70 00
Fax : 01 49 40 03 09
Chef d'établissement :
M. Gérard WILLEME
www.ac-creteil.fr/lycees/93/peluard/

UFA - LYCÉE FRANÇOIS-RABELAIS

rue François-Rabelais
93440 DUGNY
Tél. : 01 49 92 90 90
Fax : 01 49 92 90 99
Chef d'établissement :
M. Fabrice ROUSSEAU

LES CIO

Centre d'information
et d'orientation

CIO D'EPINAY

7 bis, avenue de la République
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Tél. : 01 42 35 40 82
Fax : 01 42 35 99 08
Directeur :
Mme Madeleine GUITTARD

CIO SAINT-DENIS

110, rue Gabriel-Péri
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 48 22 29 28
Fax : 01 48 22 22 54
Directeur :
M. Pierre DUMOULIN

CIO SAINT-OUEN

5, rue Alfred-Ottino
93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 40 11 06 92
Fax : 01 40 12 12 16
Directeur :
M. Pierre DUMOULIN

CIO AUBERVILLIERS

80, rue Henri-Barbusse
93200 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 48 33 46 07
Fax : 01 48 33 49 93
Directrice :
Mme Léonie ASSOR SUISSA

CIO STAINS

30, rue de Saalfeld
93240 STAINS
Tél. : 01 48 26 34 70
Fax : 01 48 26 50 90
Directrice :
Mme Corinne ZAGZOULE

LES CFA DU RÉSEAU - LES CIO DU RÉSEAU

LES LYCÉES PUBLICS DU RÉSEAU

LGT JACQUES-FEYDER

BP 100 - 10, rue Henri-Wallon
93801 EPINAY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : 01 49 71 72 00
Fax : 01 48 21 36 40
Chef d'établissement :
M. Brice LETHIER
www.feyder.fr
email : lycee.feyder@ac-creteil.fr

LP LOUISE-MICHEL

77, rue de Saint-Gratien
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Tél. : 01 48 41 35 04
Fax : 01 48 41 19 82
Chef d'établissement :
M. Laurent NIMESKERN

LGT PAUL-ELUARD

15-17, avenue Jean-Moulin
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 49 71 70 00
Fax : 01 49 40 03 09
Chef d'établissement :
M. Gérard WILLEME
www.ac-creteil.fr/lycees/93/
pelaud/

LPO ENNA

Place du 8 mai 45
93203 SAINT-DENIS
Tél. : 01 49 71 87 00
Fax : 01 48 22 68 54
Chef d'établissement :
M. Yves BOGLINO

LPO SUGER

6, avenue Le-Roy-des-Barres
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 48 13 37 60
Fax : 01 48 13 00 32
Chef d'établissement :
Mme Marceline ZEMORI
www.suger.fr

LP BARTHOLDI

12, rue de la Liberté
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 49 71 32 00
Fax : 01 48 21 46 86
Chef d'établissement :
M. Gilles TABARD
www.lpbartholdi.ac-creteil.fr/

LPO AUGUSTE-BLANQUI

54, rue Charles-Schmidt - BP19
93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 49 18 16 80
Fax : 01 49 18 16 84
Chef d'établissement :
Mme Aïcha AMGHAR
www.ac-creteil.fr/lycees/93/
ablanquistouen

LPO MARCEL-CACHIN

11-13, rue Marcel-Cachin
93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 49 18 97 50
Fax : 01 49 18 97 67
Chef d'établissement :
M. Jacques LEVY
www.ac-creteil.fr/lycees/93/
mcachinstouen/

LGT HENRI-WALLON

146, rue des cités
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 48 11 18 20
Fax : 01 48 39 00 92
Chef d'établissement :
Mme Fabienne BERTOT
www.lycee-henriwallon.fr

LGT LE CORBUSIER

44, rue Léopold-Réchossière
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 48 33 74 57
Fax : 01 48 33 73 09
Chef d'établissement :
M. Bruno BOBKIEWICZ
www.lyceecorbusier.org

LPO D'ALEMBERT

7, rue du commandant-l'Herminier
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 48 33 15 43
Fax : 01 48 33 62 25
Chef d'établissement :
M. Jean-Pol BERTRAND
www.ac-creteil.fr/lycees/93/
dalembertaubervilliers/

LP J-P. TIMBAUD

103, avenue de la République
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 48 33 87 88
Fax : 01 48 33 03 11
Chef d'établissement :
M. Guy HAMONIC
www.ac-creteil.fr/lycees/93/
jptimbaudaubervilliers/

LPO FRANÇOIS-RABELAIS

rue François-Rabelais
93440 DUGNY
Tél. : 01 49 92 90 90
Fax : 01 49 92 90 99
Chef d'établissement :
M. Fabrice ROUSSEAU
www.rabelais.ac-creteil.fr

LGT JACQUES-BREL

4-6, rue Dulcie-September
93120 LA COURNEUVE
Tél. : 01 43 11 36 00
Fax : 01 43 11 36 18
Chef d'établissement :
M. Jean-Luc HERAUD
www.jacquesbrel-lacourneuve.fr

LP DENIS-PAPIN

34, avenue Michelet
93120 LA COURNEUVE
Tél. : 01 49 92 16 00
Fax : 01 49 92 15 99
Chef d'établissement :
M. Bernard SOLMY

LP ARTHUR-RIMBAUD

112-114, avenue Jean-Jaurès
93120 LA COURNEUVE
Tél. : 01 48 36 31 77
Fax : 01 48 36 00 27
Chef d'établissement :
M. Olivier WAMBECKE
www.lp-rimbaud.ac-creteil.fr

LPO MAURICE-UTRILLO

152, rue Jean-Durand
93240 STAINS
Tél. : 01 49 71 40 00
Fax : 01 42 35 08 55
Chef d'établissement :
M. Philippe ALCHOURRON
www.lyceeutrilla.fr

LGT : Lycée d'enseignement Général et Technologique / LPO : Lycée Polyvalent / LP : Lycée Professionnel

Avis aux utilisateurs de cette brochure

Les professeurs et les directeurs de CIO (Centre d'Information et d'Orientation) du bassin de formation 1 de Seine Saint Denis (voir carte ci-jointe) ont souhaité mettre à la disposition des familles et des élèves de 3^{ème} et de 2^{ème}, un document récapitulatif de l'ensemble des formations qui leur sont proposées. Dans leur démarche, ils ont reçu le soutien des autorités de Plaine Commune.

Ce document vient compléter les brochures régionales éditées par l'ONISEP et distribuées dans les classes ("Que faire après la 3^{ème}", "Que faire après la 2^{ème}", "Que faire après la CAP/BEP", "Que faire après le bac"). Il a été réalisé par les chefs d'établissements du réseau des lycées Nord-Ouest de Seine-Saint-Denis.

Vous y trouverez :

- l'ensemble des filières, des Baccalauréats, des formations post-baccalauréat préparées dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)
- l'ensemble des CAP, BEP, BAC PRO (en 3 ans, Mentions Complémentaires, Formations Complémentaires d'Initiative Locale préparées dans les Lycées Professionnels (LP) ou dans les Sections d'Enseignement Professionnelles (SEP) des Lycées Polyvalents (LPO)
- les LPI pour les élèves présentant un handicap

Ainsi que :

- les formations d'apprentis (CFA - UFA)
- les formations dans les lycées privés

Concernant la classe de seconde générale et technologique, nous vous proposons un document original qui vous indique pour chaque lycée, les enseignements d'exploration et facultatifs (page 8).

Certains de ces enseignements sont à recrutement départemental ou à capacité restreinte (nombre de places limité) : dans ce cas, il faut impérativement être sur un deuxième vote sur le lycée de proximité.

Enfin, quelques précisions sur les inscriptions :

- pour les établissements publics : affectation par le dossier d'orientation et inscription obligatoire auprès de l'établissement d'affectation
- pour les Centres de Formation d'Apprentis : inscription directe auprès des CFA et recherche d'un employeur
- pour les établissements privés : inscription directe auprès des lycées

ATOUTS FORMATION

Ce guide des formations dresse un tableau synthétique des formations secondaires proposées dans les lycées du territoire de Plaine Commune ainsi que de Saint-Ouen, de Dugny et Le Bourget (Bassin de formation n°1) de Seine-Saint-Denis.

Ce guide est le fruit d'un travail partenarial entre les services de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Recteur de l'Académie de Créteil représenté par les Chefs d'Etablissement du réseau.

Il présente les offres de formations des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, dans leur richesse et leur diversité. A chaque rentrée scolaire cet outil est réactualisé afin de mieux prendre en compte l'évolution de la carte des formations proposées aux élèves de 3ème.

Ainsi, la présente édition propose la liste complète des baccalauréats professionnels et compris le bac professionnel Accompagnement, Soins et Services à la personne qui remplace à la rentrée 2017 le BEP Carrières Sanitaires et Sociales.

Ce document précise également pour chaque lycée les différentes classes de premières qui, pour la plupart, font l'objet d'une réforme à la prochaine rentrée. Comme les années précédentes, vous trouverez également l'ensemble des langues vivantes proposées aux élèves (langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3 grand débutant) et pour les classes de secondes générales ou technologiques, l'ensemble très riche et varié des enseignements d'exploration et facultatifs.

En présentant les formations post-bac préparées dans nos lycées (classes préparatoires, BTS...) il permet à nos jeunes de réfléchir à leur avenir.

Face aux difficultés actuelles d'insertion dans la vie professionnelle rencontrées par la jeunesse, dans un contexte d'accès au travail difficile, nous souhaitons que ce guide offre des clés de lecture et de décision pour que les élèves de nos collèges et lycées puissent imaginer et construire sereinement leur parcours professionnel.

Philippe BRAQUEZEC
Président de Plaine Commune

William MARDIS
Recteur de l'Académie
Chancelier des Universités

SOMMAIRE

LES VOIES D'ORIENTATION APRÈS LA TROISIÈME	P 5
FORMATION GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	P 6
Carte des langues en lycées d'enseignement général et technologique	P 7
Liste des enseignements d'exploration en classe de seconde	P 8
La seconde générale et technologique	P 9
Les baccalauréats préparés dans les lycées d'enseignement général et technologique	P 10-11
Les formations post-baccalauréat dans les lycées d'enseignement général	P 12
Les CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles	P 13
FORMATION PROFESSIONNELLE	P 14
Carte des langues en lycées et sections professionnelles	P 15
CAP préparés en lycées et sections professionnelles	P 16
Les baccalauréats professionnels préparés en lycées et sections professionnelles	P 17-18
Les formations complémentaires après un BEP ou un BAC et les accueils spécifiques	P 19
LES FORMATIONS EN CFA - Centre de Formation d'Apprentis	P 20
LES LYCÉES PRIVÉS DU RÉSEAU (sous contrat avec l'Etat)	P 21
ADRESSES DES LYCÉES PUBLICS DU RÉSEAU	P 22
ADRESSES DES CFA ET DES CIO DU RÉSEAU	P 23

	IL SORDAN	J.-B. DE LA SALLE	ST-VINCENT DE PAUL	CHNE DR	
BREVETS PROFESSIONNELS DE :					
CAP CERTIFICAT D'APTITUDES PROFESSIONNELLES					
Employé vente spécialisée (option BI)					
Préparation et réalisation d'énergie électrique (PVE ELEC)					
BAC PRO EN 3 ANS					
Electrotechnique, Energie, Equipements communicants (ELEC)					
Maintenance des Equipements Industriels (MEI)					
SEN Systèmes Equipements Numériques (option réseaux et télécom)					
Technicien d'entretien					
Bureautique (option Comptabilité)					
Bureautique (option Secrétariat)					
Commerce					
Services (accueil, assistance, conseil)					
Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)					
Coiffure, Cosmétique et Parfums					
BACS GÉNÉRALIS ET TECHNIQUES					
ES (Sciences Economiques et Sociales)					
S (Scientifique)					
STI Génie Electrique					
STI Génie Electrotechnique					
STI Génie Mécanique (Productique Mécanique)					
STG Comptabilité et Finances des Entreprises					
STG Mercatique (Marketing)					
MENTION COMPLÉMENTAIRE, Technicien(ne) associé(e) (Bac +1)					
BTS (BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR)					
Electrotechnique (isolé et apprentissage)					
Maintenance Industrielle					

LYCÉE ROBERT SCHUMAN
5, avenue du Général De Gaulle
93640 DUGNY
Tél : 01 48 37 74 26
Fax : 01 48 35 48 14
Chef d'Établissement : M. Philippe SCHUMSKY
www.lyceerobertschuman.com

LYCÉE DES METIERS, LYCÉE GÉNÉRAL JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
1/8, place de la Résistance
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01 55 87 45 00
Fax : 01 55 87 45 45
Chef d'Établissement : Mme Marie-Claude TRIBOUT
www.jeanbaptistedelasalle.com

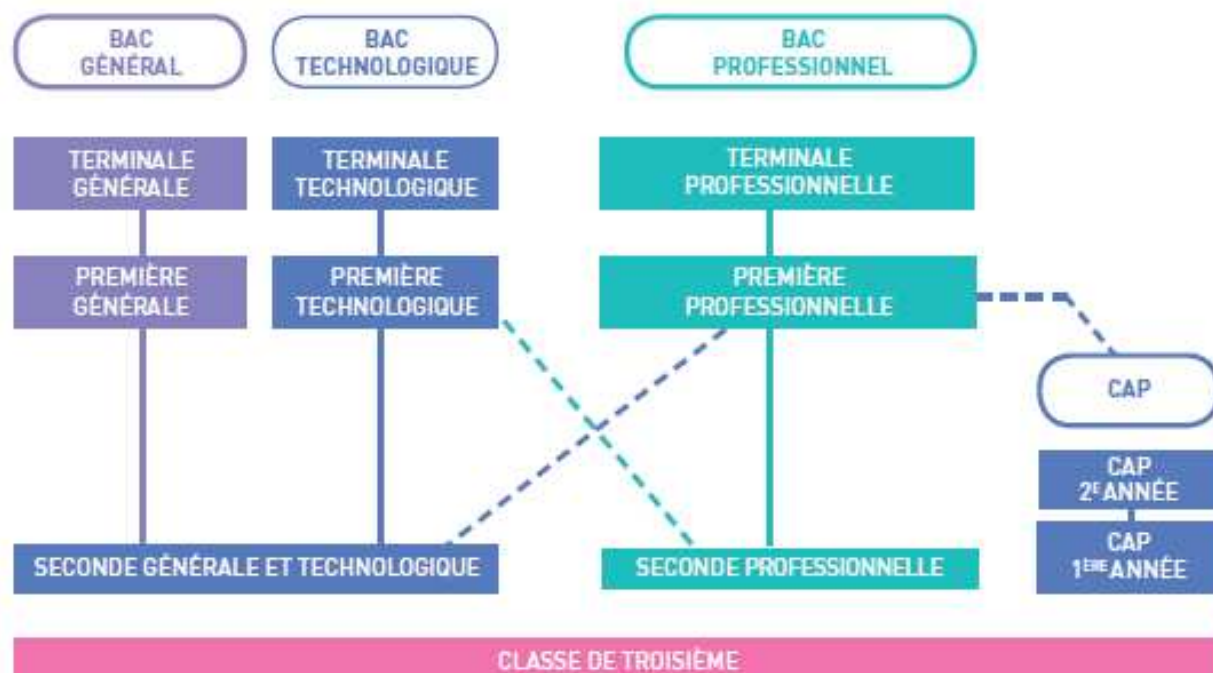
LYCÉE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
18, boulevard Félix-Faure
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01 48 22 34 54
Fax : 01 48 26 14 44
Chef d'Établissement : Mme CHAMARD

LYCÉE CHNE DR
17, rue du Clos Renard
93300 AUBERVILLIERS
Tél : 01 43 52 54 30
Chef d'Établissement : M. DAHAN

LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)

CFA : Centre de Formation d'Apprentis UFA : Unité de Formation en Alternance	LES LYCÉES D'ARTS ET D'INDUSTRIE DES MÉTALLIERS	CFA DES COMPAGNONS DU DEVOIR	UFA - LYCÉE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	UFA - LYCÉE FRANÇOIS- MURIEL	UFA - LYCÉE FRANÇOIS- MURIEL
	Saint-Denis	Saint-Denis	Saint-Denis	Saint-Denis	Dugny
CAP INDUSTRIELS					
Carreleur mosaïste					
Charpenter bois					
Constructeur en béton armé du bâtiment					
Installateur sanitaire					
Installateur thermique					
Maçon					
Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement					
Peintre-applicateur de revêtements					
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (PRO ELEC)					
Serrurier métallier					
BAC PRO INDUSTRIELS					
Carrosserie option Construction					
Electrotechnique, énergie, équipements communicants (ELEC)					
Maintenance des équipements industriels (MEI)					
Réparation des carrosseries					
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques					
Technicien en chaudronnerie industrielle					
BAC PRO SERVICE RECEPTION					
Receptionniste					
BP BREVET PROFESSIONNEL					
Carreleur mosaïste					
Constructeur en maçonnerie et béton armé					
Équipement sanitaire					
Métallier					
BTS					
Electrotechnique					
Négociation Relation Clientèle					
Management des Unités Commerciales					
AUTRES FORMATIONS					
CFR Classe de Préapprentissage					
Mention complémentaire Accueil Réception					

ÉTUDES SUPÉRIEURES
(universités, écoles, BTS, OUT, ...)



LES VOIES D'ORIENTATION APRÈS LA TROISIÈME

FORMATION GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Lycée des métiers	L. MICHEL Cordeliers Paris 13	INSTITUT DES MÉTIER DE LA CUISSINE ET DU PÂTISSIER	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	A. BLANCHI Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13	LE CLAUDE LORAIN Paris 13
	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay	Estivay
MC MENTION COMPLÉMENTAIRE POST CAP/BEP													
Aide à domicile													
Employé traiteur													
Employé barman													
Désinfectant en desserts de restaurant													
Essaiage retouche veste													
MC MENTION COMPLÉMENTAIRE POST BAC													
Accueil et réception (tout bacheliers)													
Organisateur de réception													
FCIL FORMATION COMPLÉMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE													
Aide Soignante													
Auxiliaire de puériculture													
Formation intensive en cuisine													
Préparation concours cadet de la police													
Secrétariat de l'audiovisuel et de l'écritementiel													
UNITÉ LOCALE D'INSERTION SCOLAIRE													
COURS DE LANGUES													

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES APRÈS UN BEP OU UN BAC PRO
ET LES ACCUEILS SPÉCIFIQUES

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS PRÉPARÉS EN LYCÉES ET SECTIONS PROFESSIONNELLES (SUITE)

	L. MICHEL Commerce et vente	R. ARTHOLD	ENMA Si vous êtes indiqués	SUGER	A. BLANQUI	M. CAORH Métiers de l'automobile	D. ALLEMBERT	TIMBAUD	RABEAIS Librairie et restauration	UTRILLO	D. PAPIN	A. NIMBAUD	Section européenne
													X
	Saint-Denis												Possibilité d'option commercialisation des produits textiles
	Saint-Ouen												Y
	Aubervilliers												Z
	Dugny												
	La Courmaison												
BAC PRO EN 3 ANS TERTIAIRE ET SERVICES													
MÉTIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS (MSA)													
option comptabilité					X								
option secrétariat													
MÉTIERS RELATION CLIENTS ET USAGERS (MRCU)													
option commerce							Y/Z						
option accueil relation client et usagers							Z						
option vente													
RESTAURATION													
option cuisine													
option commercialisation et services en restauration													
SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE													
ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE													
option dentaire													
option structure													

Si je suis affecté(e) au lycée Barthold de Saint-Denis en 2^{ème} MRCU et si l'année suivante je veux faire de la vente, je changerai, sous réserve de places, d'établissement en septembre 2011, pour aller au lycée SUGER par exemple.

Si je suis affecté(e) au lycée ENMA de St Denis en 3^{ème} SEN et si l'année suivante je veux faire de l'accompagnement, je changerai, sous réserve de places, d'établissement en septembre 2011, pour aller au lycée Denis PAPIN par exemple.

Pour les lycées privés, se référer à la page 21

	Lycée des métiers	FEYDER	P. ELLIARD	ENMA Si vous êtes indiqués	SUGER	A. BLANQUI	M. CAORH Métiers de l'automobile	K. WALLON	LE CORBESHER	RABEAIS Librairie et restauration	J. BRÉL	UTRILLO	Section européenne
													X
	Saint-Denis												
	Saint-Ouen												
	Aubervilliers												
	Dugny												
	La Courmaison												
	Saints												
LV1	Anglais	**							**		**		
	Allemand	**	**										
	Italien				**								
LV2	Espagnol												
	Allemand		**										
	Anglais												
	Italien												
	Arabe				*								
Portugais													
LV3	Italien												
	Portugais												
	Arabe												
	Chinois												
	Créole												
Japonais													

CARTE DES LANGUES EN LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

COMBINAISON D'ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION EN CLASSE DE SECONDE

Lycée des métiers		F. FERRER	P. BILLOUD	E. NNA Structures métalliques	S. BER	A. BLANCHI	M. CACHIN Métiers de la santé	H. MALLON	LE COMBESIER	J. JEBEL	U. TRILLO	M. BILBAIS Métiers de la santé
* sous réserve d'effectifs ** Bto + santé social, affectation départementale		Daguy	Saint-Denis	Saint-Denis	Assas-Diers	La Courmoulin	Saint-Denis	Assas-Diers	La Courmoulin	Saint-Denis	Daguy	Saint-Denis
ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION	PFEG											
	SES											
	Bto	**					**			**		
	CAA	Arts (cinéma audiovisuel)										
	CAA	Arts (musique)										
	CAA	Arts (théâtre)										
	CAA	Arts (arts plastiques)										
	CAA	Patrimoines-Histoire des arts										
	CIT											
	LCAL	Latin			*							
	LCAG	Grec			*							
	LS											
	LV3	(cf page 7)										
	MPS											
	SI											
	SL											
SS		**										
Dérivation de cursus	EPS Enc. d'exploration											
	Arts plastiques											
	Educ. musicale											
	Cinéma audiovisuel											
	Théâtre exp. dramatique											
	Histoire des arts											
Option facultative	EPS											
Seconde spécifique Hétéroclite												

Pour les lycées privés, se référer à la page 21

Lycée des métiers		L. MICHEL Commerce et vente	M. TRIGLI	E. NNA Structures métalliques	S. BER	A. BLANCHI	M. CACHIN Métiers de la santé	P. ALLEBERT	T. MOKLO	M. BILBAIS Métiers de la santé	U. TRILLO	D. PAPAN	A. BILBAIS
1 ^{re} année commune en 2 ^e professionnelle		Daguy	Saint-Denis	Saint-Denis	Assas-Diers	La Courmoulin	Saint-Denis	Assas-Diers	Assas-Diers	Daguy	Saint-Denis	La Courmoulin	Saint-Denis
2 ^e année en 1 ^{re} professionnelle		Daguy	Saint-Denis	Saint-Denis	Assas-Diers	La Courmoulin	Saint-Denis	Assas-Diers	Assas-Diers	Daguy	Saint-Denis	La Courmoulin	Saint-Denis
BAC PRO EN 3 ANS INDUSTRIES													
Réparation en carrosserie													
Electrotechnique Energie Equipements Communicants													
Etude et définition de produits industriels													
Maintenance des Equipements Industriels													
Maintenance des véhicules automobiles : motocycle													
Maintenance des véhicules automobiles : voitures particulières													
Métiers de la Mode Vêtements (MM)													
Métiers du cuir option maroquinerie													
Structures Métalliques													
Carrage du bâtiment : option Métallerie													
Carrage du bâtiment : option Aluminium, Verre et Matériaux de Synthèse													
SEN Systèmes Electroniques et Numériques													
option Audiovisuel Multimédia (WM)													
option Audiovisuel professionnel (WP)													
option Electroformatique (EI)													
option Electronique Industrielle Embarquée (EIE)													
Technicien d'atelage													
Technicien de maintenance des systèmes énergétique et climatique													
Technicien du froid et conditionnement d'air													
Technicien en chaudronnerie industrielle													
Technicien manutentionnaire													

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS
PRÉPARÉS EN LYCÉES ET SECTIONS PROFESSIONNELLES

LES CAP PRÉPARÉS EN LYCÉES ET SECTIONS PROFESSIONNELLES

Lycée des métiers	L. MICHEL Commerce extérieur	BARTHOLDI	DE MA Généraliste mécanique	SUGÈRE	A. BLANCHI	M. CALHUN Métiers de l'électricité	DALEMBERT	TIMBAUD	RABELAIS Métiers de l'audiovisuel	UTRILLO	D. PÉPIN	A. HÉLÉBAUD
	Prépa	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale	2 ^{ème} Générale
CAP INDUSTRIELS												
Carronerie et réparation												
Construction d'ouvrages de bâtiment : métal, alu, verre												
Ébénisterie												
Fabricant de menuiserie mobilier et agencement												
Mécanicien en maintenance (véhicules particuliers)												
Mécanicien en maintenance (parcs et jardins)												
Menuiserie - Installateur												
Mécanicien serrurier												
Opérateur des industries de recyclage												
Peinture en carrosserie												
Photographie												
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques												
Traitement de l'écrit												
CAP TERTIAIRE ET SERVICES												
Agent Polyvalent de Restauration												
Employé de commerce multisectoriel												
Cuisine												
Restaurant												

Pour les lycées privés, se référer à la page 21

La grille horaire de la nouvelle classe de seconde

ENSEIGNEMENTS COMMUNS À TOUS LES ÉLÈVES	HORAIRE ÉLÈVE
Français	4h
Histoire - Géographie	3h
Langue Vivante 1	5h30
Langue Vivante 2	5h30
Mathématiques	4h
Physique - Chimie	3h
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	1h30
Éducation Physique et Sportive	2h
Éducation civique, juridique et sociale	0h30
Accompagnement personnalisé	2h
Enseignements d'exploration	2x1h30
HORAIRE TOTAL ÉLÈVE	28h30
Horaires pour les groupes à effectif réduit	18h30

En outre, les lycéens peuvent bénéficier d'un enseignement facultatif de 2 heures ainsi que d'un atelier artistique.

La seconde devient une vraie classe de détermination

grâce à deux enseignements d'exploration au choix

2 x 1 h 30 hebdomadaire (ou 2 x 54 h annuelles)

Un premier enseignement choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie

1h30
hebdomadaire
au choix

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEQ)
- Sciences économiques et sociales (SES)

Un second enseignement choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en choix 1

1h30
hebdomadaire
au choix

- Enseignements d'économie non pris en choix 1
- Création et activités artistiques (CAA)
- Création et innovation technologiques (CIT)
- Santé et social (SS)
- Biotechnologies (BIOT)
- Sciences en laboratoire (SL)
- Littérature et société (LS)
- Sciences de l'ingénieur (SI)
- Méthodes et pratiques scientifiques (MPS)
- IVS (2h)

Exemple 1 : Sciences économiques et sociales + Sciences de l'ingénieur
Exemple 2 : Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion + Sciences économiques et sociales

Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir deux enseignements technologiques en plus de l'enseignement d'économie.

ATTENTION, le Bac Technologique Hôtellerie (Lycée Rabelais à Dugny) se prépare obligatoirement après une 2^{ème} préparée dans ce lycée (entretien d'information préalable obligatoire).

LES BACCALAURÉATS PRÉPARÉS DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

		<div style="display: flex; align-items: center; gap: 5px;"> lycée des métiers * Mention européenne possible Feyder : anglais Paul Eluard : allemand Suger : italien Jacques Brél : anglais Utrillo : allemand </div>										
		F. FEYDER	P. ELUARD	ENNA <small>Secteurs professionnels en langues</small>	SUGER	A. BLANQUI	M. CACHIN <small>Professeurs de la salle</small>	N. WALLON	L.E. CORBUGER	M. BELAIS <small>Chimie Baccalauréat</small>	J. BRÉL	UTRILLO
		Epinay	Saint-Basle			Saint-Omer		Autheville		Dugny	La Courneuve	Stains
BACCALAURÉATS GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES CLASSES DE PREMIÈRE												
ECONOMIQUE ET SOCIAL		*	*		*						*	
HÔTELLERIE												
LITTÉRAIRE												
Arts (arts plastiques)					*							
Arts (cinéma audiovisuel)					*							
Arts (Histoire des Arts)		*										
Arts (musique)			*									
Arts (théâtre)												
Langues et civilisations anciennes												
LV renforcée		*	*		*						*	
LV3			*		*						*	
Mathématiques												
SCIENTIFIQUE												
Sciences de l'ingénieur			*						*			
Sciences de la vie et de la terre		*	*		*				*		*	

Pour les lycées privés, se référer à la page 21

		<div style="display: flex; align-items: center; gap: 5px;"> lycée des métiers </div>											
		L. MICHEL <small>Chimie et arts</small>	BARTHOLOI	ENNA <small>Secteurs professionnels</small>	SUGER	A. BLANQUI	M. CACHIN <small>Professeurs de la salle</small>	DALEMBERT	J.-P. TIMBAUD	DA BELAIS <small>Chimie Baccalauréat</small>	UTRILLO	D. PAPIN	A. RIMBAUD
		Epinay	Saint-Basle			Saint-Omer		Autheville		Dugny	Stains	La Courneuve	
LV1	Anglais												
	Allemand												
	Portugais												
LV2	Espagnol												
	Allemand												
	Anglais												
	Italien												
	Portugais												

CARTE DES LANGUES EN LYCÉES ET SECTIONS PROFESSIONNELLES



FORMATION PROFESSIONNELLE

	FEYDER	P. ELUARD	EMMA Sciences Techniques	SUGER	A. BLANQUI	M. GAUCHIN Marie et de la Santé	H. WALLON	LE CORRELLIÈRE	REBELAIS Arts et Techniques	J. SREI	UTRILLO
	Eurey	Stains-Denis	Stains-Ouest	Aubermailles	Dugny	La Couronne	Stains				
ST2D SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE											
Architecture et construction											
Energies et environnement											
Innovation technologique et éco-construction											
Systèmes d'information et numérique											
STB SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION											
Communication	*	*									
Gestion	*	*									
ST2S SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL											
STL SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE											
Biotechnologies		*									
Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire		*									
CONVENTIONS GRANDES ÉCOLES											
Convention Sciences Po											
Convention IFSI											
Convention Supméca											
"Réussir aujourd'hui" et "Fratelli" (POST BAC) - Arts					TRENOLIN						
Convention École Normale Supérieure (ENS) Ulm Lyon											
Conventions Négocia École de Commerce (CCIPI)											
Convention Université Pierre et Marie Curie											
Convention Université Paris Nord											
Conventions Paris Dauphine											

LES BACCALAURÉATS PRÉPARÉS
DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

LES FORMATIONS POST-BACCALAURÉAT DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Lycée des métiers	FEYDER	P. ELIARD	L. MICHEL	LYCEE SAINTE-GENEVIEVE	SOGER	A. BLANQUET	H. CACHIN SAINT-DENIS	H. WALLON	LE CORBUSIER	WAGELIN SAINT-DENIS	J. BRES	OTTELLI
	Entre	Saint-Denis	Saint-Denis	Saint-Denis	Saint-Denis	Saint-Denis	Aubervilliers	Saint-Denis	Saint-Denis	Saint-Denis	Est Cachan	Saint-Denis
BTS - TERTIAIRE ET SERVICES												
Assistant manager												
Assistant de gestion TME/TMI												
Communication											*	
Comptabilité et gestion des organisations												
Economie sociale et familiale												
Hôtellerie restauration (option mercatique et gestion hôtelière)												
Hôtellerie restauration (option arts culinaires - arts de la table et du service)												
Hôtellerie restauration (option arts culinaires - arts de la table et du service)										Allemaux		
Négociation et Relation Client		Allemaux	Allemaux									
Management des unités commerciales												
Ventes et production touristique												
Accueil et gestion touristique locale												
BTS - INDUSTRIEL												
Analyse de biologie médicale												
Auditeur (métiers du son)												
Auditeur (Image)												
Auditeur (montage et post-production)												
Auditeur (gestion de production)												
Dactylographe												
Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques												
Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries												
Producteur mécanique												
Systèmes Electroniques												
Technico-commercial (option génie électrique et mécanique)												
FORMATION EN 1 AN POST BAC												
Préparation aux concours paramédicaux												
Mise à niveau Hôtellerie Restauration												
Conseiller FSI (Institut de Formation aux soins infirmiers) - Préparation concours ADND												
CLASSE POST BTS												
Trépasse ATS - Année préparatoire spéciale pour Technicien Supérieur												
Diplôme de Coopération en Economie Sociale et Familiale												
DIPLÔME PROFESSIONNEL												
Hôtellerie et Tourisme - Management des produits de la restauration												
Journaliste Reporter d'Image												

Pour les lycées privés, se référer à la page 21

LES CLASSES PRÉPARATOIRES A AUX GRANDES ECOLES (CPGE)

Implantées dans les Lycées, d'une durée de 2 ans après le Bac, elles préparent au concours d'entrée dans les grandes écoles. Elles permettent de développer un rythme et des méthodes de travail précieuses quel que soit le parcours envisagé. Plusieurs spécialités de classes préparatoires : "prépas littéraires"/ "prépas scientifiques"/ "prépas économiques et commerciales"

LES "PRÉPAS LITTÉRAIRES"

Elles s'adressent à tous les bacheliers passionnés de littérature, de langues, de philosophie, d'histoire ou d'art.
Elles préparent aux concours des ENS, Ecoles Normales Supérieures : elles mènent essentiellement à l'enseignement, aux écoles de management et aux IEP (Instituts d'Etudes Politiques), mais d'autres parcours sont possibles.
La 1^{re} année est appelée "hypokhâgne", la 2^e année "khâgne".

SUR LE BASSIN 1, UN ÉTABLISSEMENT PROPOSE CETTE FORMATION : LE LYCÉE BLANQUIN À SAINT-DENIS

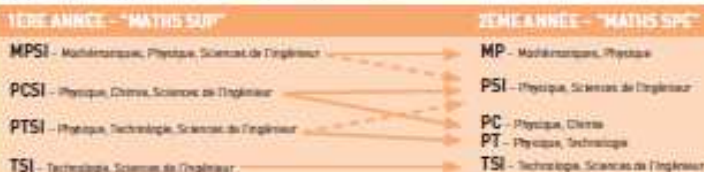
LES "PRÉPAS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES"

On distingue 4 voies :
Option scientifique pour les bacheliers S
Option économique pour les bacheliers ES
Option technologique pour les bacheliers STG
Prépas ENS Cachan pour les bacheliers ES et S
Au programme : mathématiques, économie, culture générale, sciences humaines et langues vivantes.
Elles préparent aux concours des écoles de commerce et de gestion.
À NOTER : la possibilité, pour les élèves de Terminale STG, d'accéder à une classe préparatoire à l'École Normale Supérieure de Cachan (Economie Gestion) / Lycée Louis Michel de Biogny.

PAS DE "PRÉPAS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES" SUR LE RÉSEAU

LES "PRÉPAS SCIENTIFIQUES"

Elles s'adressent aux bacheliers S. Elles préparent essentiellement aux concours des écoles d'ingénieurs. On distingue, en 1^{re} année, 3 voies :



SUR LE BASSIN 1

	ELIARD Saint-Denis	LE CORBUSIER Aubervilliers	FEYDER* Epinay/Sainte	À NOTER AUCI :
1^{re} année				il existe d'autres classes préparatoires dans les domaines agronomiques, vétérinaires et SVT. *CPES - Classe Préparatoire aux Études Supérieures - Une CPES PCSI-PSI qui, en partenariat avec l'Université Galilée de l'Université Paris 13 (Villetaneuse) et l'école d'ingénieurs Supérieure Paris Saint-Denis, propose des parcours diversifiés vers les écoles d'ingénieurs. **ATS - Année préparatoire spéciale pour Technicien Supérieur (année école d'ingénieurs)
MPSI				
PCSI				
PTSI				
TSI		BAC S		
2^e année				
MP				
PSI				
PT				
TSI		BAC STI		
CPES*				
1^{re} et 2^e années				
Classe Post BTS				
ATS**				

LES CPGE - CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

6.4 Ateliers de mise en place des réseaux

6.4.1 Ateliers « réseaux » au sein de l'académie de Reims

Étude : mise en réseau des lycées

synthèse des CR des ateliers consacrés à la mise en réseau des lycées
ateliers organisés lors des réunions départementales de rentrée des chefs d'établissement
Le réseau comme une nouvelle réponse à l'exigence de qualité de l'institution

l'état des lieux

les différents types de réseaux existants

- 1965 : création des districts
- 1973 : GRETA
- 1983 : Bassins de formation
- 2007 : réflexion sur les réseaux d'EPL
- 2011 : Réseau des lycées, programme Eclair
- sur les territoires : district, secteur scolaire, circonscription IEN, réseau d'éducation prioritaire

exemples concrets privilégiant le fonctionnement en réseau : le bilan est jugé positif (résultats des élèves, organisation, mobilisation de personnes ressources) dès lors que sont clairement définis les objectifs, les modalités, les contenus et les moyens.

- stages d'anglais pendant les vacances scolaires : partage des élèves et des professeurs
- mise en place d'une préparation médecine en lycée où les élèves viennent en dehors des cours
- conduite de projets culturels en commun avec partage des moyens financiers
- mutualisation de l'enseignement des champs professionnels entre SEGPA, avec transport des élèves
- mise en place de formations de bassin à l'attention des personnels dans le cadre du BEF

des difficultés, des questions

- difficultés inhérentes aux fonctions de personnels de direction et à l'autonomie de l'établissement par rapport à la mise en réseau
 - > Quelles nouvelles orientations des missions des personnels d'encadrement ? La mise en place de réseaux d'établissements passe par la question de la place des personnels d'encadrement, or comment se positionne t-on ?
 - > Comment l'EPL est-il connecté à tel ou tel réseau ? Quels risques ? Quels avantages pour chacun ? Quel positionnement pour le chef d'établissement ?
 - > Question de l'existence réelle des réseaux et non pas une simple existence institutionnelle
 - > Un échelon inter-établissements est-il un espace d'échange où chacun est à égalité ? Qui pilote le réseau et avec quelle autorité ? Ces questions démontrent qu'une organisation en réseau interroge l'identité forte de l'établissement. L'identité du personnel d'encadrement doit intégrer cette capacité à tisser des réseaux avec les différents échelons du système éducatif et les partenaires.
- quels sont les freins : l'effet chef d'établissement, l'effet établissement, l'appartenance à un territoire ? Faut-il passer de l'attachement à l'établissement à l'attachement à un territoire ou à la nouvelle entité réseau ?
- certaines organisations posent problème au plan juridique : la mise en place de conventions est une réponse satisfaisante dans certains cas uniquement, même si elle demeure lourde (réunion des CA, délai de contrôle de la légalité...). Le problème est posé par exemple lorsque des élèves fréquentent plusieurs établissements. Par ailleurs, les bassins ont une difficulté de positionnement hiérarchique.
 - > Les bassins fonctionnent déjà en réseau, notamment pour les stages de formation continue, mais ils n'ont pas d'identité juridique. Il serait envisageable de donner un véritable statut aux bassins qui seraient alors pilotés par un chef d'établissement nommé. A titre d'exemple, il est rappelé que les GRETA, qui ont fonctionné jusqu'à présent grâce à la personnalité juridique de l'établissement support, vont évoluer vers des GIF dotés eux de la personnalité juridique. Cette dimension apparaît donc comme essentielle au fonctionnement efficace d'une structure.
- risque de superposition des couches
 - > Quelles nouvelles formes d'organisation sur le territoire ? Jusqu'où aller dans la mise en réseau ?
 - > Comment peut-il favoriser la personnalisation du parcours de l'élève ? Est-ce que nos fonctionnements actuels sont devenus désuets au regard de la personnalisation du parcours des élèves ?

- > Est-ce égalitaire (tous les élèves ne peuvent pas gérer ces mobilités) ? La question du temps et de la mobilité des élèves et des personnels est essentielle.
- > Comment rendre ces réseaux actifs et existants tout en érodant la crainte de la concurrence et en ayant pour objectif la réussite de tous les élèves ?
- > problème de la communication au sein des réseaux
- Comment rendre plus lisibles les différents réseaux ?
 - > Dans un fonctionnement en réseau, certaines actions d'information sur l'offre éducative doivent être optimisées.
 - > Fait-on vraiment du réseau, n'est-ce pas plutôt du projet commun, du partenariat, de la convention ?
 - > Quelle définition du réseau : est-ce une carte des formations ou une nouvelle forme d'organisation du territoire ?
- Le bassin, actuellement autonome, est-il le niveau pertinent ou non ? Le bassin est-il un réseau pour l'académie ?
 - > Quelle relation entre le bassin et l'autorité (le rectorat et l'IA) ?
 - > Quel est le rôle des bassins dans l'existence et l'émergence de réseaux ?
 - > Face aux besoins communs des EPLE : le bassin de formation peut jouer un rôle pour rationaliser les demandes et mettre en place des procédures.
- Quels partenariats avec les collectivités, les autres partenaires possibles (santé, social, justice) ? Au delà du réseau entre EPLE (réseau interne – mission d'éducation, d'enseignement) promouvoir aussi le réseau avec ces entités mais également les entreprises qui pourraient intervenir dans l'EPLE (réseau externe).
 - > Les collectivités territoriales ne s'engagent pas toujours financièrement. Des projets n'aboutissent pas car les collectivités ne prennent pas en charge les frais de transport.
 - > Il apparaît nécessaire de mieux communiquer, d'explicitier nos fonctionnements aux élus.
 - > La problématique de mobilité de l'élève est fortement liée au contexte géographique et la mobilité a un coût. Les nouvelles technologies peuvent apporter une réponse (visioconférence).
 - > Comment réaliser un diagnostic des besoins communs avec les collectivités ?

Comment la mise en réseau permettra-t-elle de rationaliser le service public d'éducation tout en ne cassant pas le maillage territorial et tout en y associant les collectivités de rattachement et autres partenaires ?

propositions

P1 - répartir les compétences et les missions partenariales au sein d'un bassin entre les chefs d'établissements (X référent culturel, Y référent langues ...)

> Actuellement la lettre de mission est orientée par rapport au lieu d'exercice et non par rapport au territoire. Notre culture ne freine t-elle pas ce changement de fonctionnement ? Notre mode de management est calé sur le diagnostic de notre établissement. L'évolution de notre institution passe par les cadres et les lettres de mission vont changer. Seront nous acteurs ? Force de proposition ou attentistes ?

> Qu'est-ce que cela implique en termes de culture professionnelle, de management et d'accompagnement du changement dans les établissements.

P2 - rôle des différentes instances : rectorat, IA-DSDEN, IA-IPR dans le maillage et dans la gestion afin de mettre en place des procédures et sortir de l'investissement individuel.

> Pour sortir de la concurrence, offrir des établissements avec des identités fortes.

> Les structures et leur organisation sont peut-être à interroger. Dans l'académie, on compte trop d'établissements par rapport au nombre d'élèves. Dans une structure trop petite, les professeurs se sentent menacés. La structure classe ne permet pas d'optimiser les réponses aux besoins personnalisés.

P3 - gestion des ressources humaines : fédérer les enseignants autour de projets commun à plusieurs EPLE.

> L'évaluation des établissements en terme d'objectifs, la lettre de mission des chefs d'établissement et leur catégorie doivent prendre en compte cette mise en réseau.

> La culture de l'enseignant ne favorise pas son engagement dans ce fonctionnement. Les PLC sont souvent affectés sur poste fixe après plusieurs années de précarité (TZR, attente de mutation favorable...) et ils souhaitent alors se fixer dans l'établissement. Ils ont été formés pour enseigner une

discipline et sont contraints par leur emploi du temps, ce qui pose problème dans la mise en place de projets ou la gestion des remplacements de courte durée. L'enseignant pourrait être nommé sur un bassin. La question de la bivalence est peut-être à reconsidérer.

> L'affectation des personnels sur les établissements pourrait se voir liée à cette logique de réseau en permettant la mobilité des enseignants sur le réseau d'établissements.

> Un travail en réseau doit pouvoir permettre de rationaliser les partages de service des enseignants. Beaucoup d'enseignants voient leurs services fractionnés.

> Pour les enseignants, le réseau rejoint la compétence de mise en oeuvre de projets. La reconnaissance institutionnelle de cette dimension du métier d'enseignant apparaît faible et elle limiterait l'engagement des personnels. Une valorisation des partenariats et des actions en réseau semble nécessaire.

P4 - distinguer secteur rural et secteur urbain. Le secteur rural doit organiser différemment le travail en réseau en prenant en compte l'éloignement géographique des sites.

> Le travail en réseau concerne le lycée dans la circulaire de rentrée, la proximité entre établissements et l'âge des élèves permet le déplacement d'élèves ou de professeurs d'un site à l'autre. Le matériel numérique peut faciliter le travail en réseau en collège et dans le premier degré (visioconférence, FOAD), même si le recours à la vidéo-conférence, déjà largement utilisée dans la formation des adultes, n'apparaît pas encore comme pleinement efficace face à des élèves. Chaque réseau prendra inévitablement des formes différentes.

P5 - L'adhésion des parents doit être recherchée.

> Il est indispensable d'informer les parents du fonctionnement en réseau. L'information des familles doit se faire sur l'offre de formation du réseau et non plus sur l'offre de l'établissement.

> Utiliser les différents réseaux pour accompagner les familles dans la mobilité : pilotage académique ou départemental pour l'aide à la mobilité en lien avec les autorités de rattachement (Conseil Régional pour les transports SNCF, Conseil Général pour les transports scolaires).

> Mettre en place de réseaux territoriaux locaux complets pour donner une réponse de qualité aux familles et à leurs enfants. L'entité réseau pourrait être définie par le croisement de l'éloignement géographique, du nombre d'établissements et du nombre d'élèves.

la définition du réseau

finalité : personnaliser le parcours de l'élève, favoriser l'accompagnement du parcours de l'élève

démarche

Identifier les difficultés rencontrées par les établissements d'un bassin, qui ne peuvent pas se régler au sein de l'établissement

Définir ce que le bassin peut apporter en associant les services du rectorat, les corps d'inspection, les collectivités territoriales

Faire des propositions concertées découlant d'avis partagés entre les différents acteurs

actions

Optimiser l'offre de formation

> mieux identifier les formations et l'ensemble des options (carte des langues) et renforcer la continuité sur le parcours de l'élève par une offre éducative en réseau

> dans l'enseignement professionnel, il s'agit aussi de renforcer la continuité des parcours de formation, dans ce contexte, l'attractivité des pôles de compétences est un élément important à prendre en compte.

Mutualiser les moyens de remplacement

Mutualiser les moyens matériels : salle multimédia...

S'appuyer sur l'expertise et les compétences particulières de chaque établissement

Regrouper les élèves selon leurs langues vivantes, leurs options...

effets

Une réactivité en terme de réponse permettant de faire des propositions aux élèves en cours d'année scolaire

Un renforcement des liens entre enseignants de différents établissements favorisant les groupes de travail et formations inter-établissements, les mutations et les mutualisations pédagogiques.

conclusions

L'éducation à l'orientation doit être le fil conducteur du réseau (forum, admission post bac, partenaires économiques, entreprises, collectivités locales) au profit des élèves et de leur famille.

L'échelon inter-établissement doit conduire à faire évoluer le cadre juridique actuel afin de mieux répondre aux besoins des usagers du service public d'éducation. Les établissements privés doivent aussi être inclus dans cette réflexion autour des réseaux.

La question de la mise en réseau soulève trois discussions :

- celle de la carte des formations : au collège, langues vivantes et/ou les langues anciennes qui peuvent être révisées, en lycée et en LP, cartes des langues, cartes des formations, enseignements d'exploration en seconde générale et technologique ;
- celle de la gestion des personnels et du partage des enseignants ;
- la notion de réseau inter-établissements (réseau de mutualisation) mais aussi de réseau avec les acteurs externes.

6.4.2 Atelier « réseau » au sein de l'académie de Nice



REFORME DES LYCEES – SEMINAIRE ACADEMIQUE – 11 AVRIL 2011

Intitulé de l'atelier 4	MISE EN RESEAU DES ETABLISSEMENTS (LGT)
Animateurs	ALT Patrick, BURG Laurence HIVER Jean-Alain

Objectif : en liaison avec le thème de l'atelier, les participants doivent identifier les stratégies d'organisation à mettre en oeuvre pour améliorer l'efficacité collective.

1. Rappel des problématiques formulées par l'assistance (réaction aux interventions de la matinée).

Une complémentarité entre établissements qui n'existe pas : mise en réseau à développer : sur quel territoire ? avec quelle impulsion académique ?

Statut différent du réseau en fonction de la nature des deux objectifs prioritaires:

- Définir une offre de formation lisible et cohérente d'EE, d'options ce qui entraîne une nécessaire complémentarité des établissements
- Mutualiser compétences et moyens pour les stages

Questions ayant émergées au cours de l'atelier complétant et précisant celle du matin :

Comment avoir une communication et une lisibilité claire pour les 3^{ème} ?

Comment élargir l'offre de formation des enseignements artistiques ?

Comment mutualiser les bonnes pratiques ?

Le bassin est il toujours la structure adaptée (problème d'établissements ruraux éloignés les uns des autres)

L'articulation entre lycées pour ce qui concerne une orientation ou réorientation après la 2^{de} est elle possible ?

Comment mutualiser des ressources (matérielles : déplacement d'élèves..., humaines : service complémentaire d'un enseignant ...) entre établissements ?

Comment mettre en place une « éducatibilité au réseau » : transformer les représentations des élèves afin qu'ils acceptent une scolarité « multi-sites »

2. Identification des besoins		
Les thématiques de la mise en réseau concernent :		
<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignements d'exploration et leur cohérence • Les différents stages et la mutualisation possible • Les informations et optimisation des orientations en fin de 3^{ème} et fin de 2^{nde} • Le partage des différentes ressources 		
3. Eléments de réponse proposés		
Problématiques	Propositions	Idées fortes
Casser une logique d'appartenance à l'établissement	Transfert d'élèves d'un établissement à un autre Transfert d'enseignant qui va offrir un enseignement dans un autre établissement Proposer un enseignement d'exploration n'appartenant pas à l'établissement	Trouver d'autres types « d'identité d'établissement » que la performance : identité culturelle ou sportive Travailler en complémentarité et pas en concurrence entre établissement
Problématique de transport	Etudier les réseaux de transport mais aussi Développer les nouvelles technologies : visio conférence	Notamment pour des établissements ruraux
Territoire de mise en réseau	Définir les territoires en fonction de l'objectif de mise en réseau Organisation du temps scolaire : s'entendre entre établissements pour une cohérence en termes de ressources possibles Partir de l'information et de la détermination des objectifs du réseau par le bassin et en définir une nouvelle découpe en fonction des objectifs (mutualisation, information)	Conventionner le réseau Etre attentif à la spécificité de chaque bassin Etudier dans chaque bassin le territoire pertinent pour tel ou tel objet de mise en réseau: le faire dès la prochaine réunion de bassin ou la suivante, et ce, en relation avec l'IA-DSDEN.
Travailler ensemble : lien à créer entre les enseignants, entre les élèves	Stage de PE en collège ;stage dans les lycées Regrouper les élèves d'une même filière Formation interdisciplinaires de bassin (type « formation socle »)	Les acteurs doivent se connaître, travailler ensemble
Partage des ressources	Identifier dans chaque bassin les capacités d'accueil pour certaines filières (STI2D) Autres modalités pédagogiques Annualisation des horaires Mutualisation de moyens pour coordonner Formation interdisciplinaire dans les bassins Harmonisation des pratiques d'évaluation Connaissance des demandes d'orientation des élèves Compétences pédagogiques spécifiques de certains enseignants non connus d'un établissement à un autre	Créer un « bureau des partenariats » : relation avec les entreprises
Orientation affectation	Rendre le passage possible entre établissement pour les EE et les orientations 1 ^{ère} Calibrage des EE d'exploration Diagnostic à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs	<i>Organisation des affectations avec et sans connaissances des EE, analyse des flux et besoins</i>
Stage remise à niveau	Modification des pratiques pédagogiques : évaluer sur des compétences et pas sur des connaissances , travailler sur le « apprendre à apprendre »	Formation à la pédagogie différenciée et à l'évaluation par compétence Etre vigilant sur les décisions d'orientations post stage
Mise en réseau avec l'enseignement supérieur	Partage de la ressource "contacts avec les établissements d'enseignement supérieur"	Exemple: cordées de la réussite

6.4.3 Ateliers « réseaux » au sein de l'académie de Poitiers



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat de
l'académie de
Poitiers
Inspection
académique de la
Vienne**

**Secrétariat Général
Direction des
moyens**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie de Poitiers
chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les personnels
d'encadrement de l'académie de Poitiers

Poitiers, le 30 novembre 2011

Objet : Mise en réseau des établissements

N°352-11
MF/EC

Affaire suivie par
Mostefa Fliou
Téléphone
05.16.52.63.77
Télécopie
05.16.52.63.78
Courriel
sgadm@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII
le Troubadour
BP 625
86022 Poitiers cedex

Dans le prolongement des réunions annuelles de bassins, les animateurs de bassins réunis le 23 novembre dernier ont échangé et mis en commun les initiatives et les actions développées entre les établissements de l'académie.

Je souhaite à travers la diffusion du relevé de conclusions de cette réunion, souligner l'importance et la richesse des actions menées dans les domaines de la pédagogie, de la vie de l'élève et de la formation des enseignants.

Enfin, je souhaite que la mise en réseau soit la matrice des interventions et des initiatives développées par l'ensemble des acteurs responsables et des personnels d'encadrement de l'académie.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans l'intérêt de nos élèves.

Martine DAOUST

**Réunion rectorale des animateurs de bassins
du 23 novembre 2001
« La mise en réseau des établissements »**

Relevé de conclusions

I) CADRAGE ET ORIENTATIONS

Madame le Recteur remercie les participants de leur présence et de leur implication dans ce dossier. Elle situe l'objet de la réunion dans le prolongement des échanges initiés en réunions de bassin. Elle réaffirme les objectifs essentiels de la démarche de la mise en réseau à savoir :

- la mise en réseau ne signifie pas la disparition des EPLE.
- la mise en avant et la valorisation des multiples démarches, initiatives et actions menées dans le cadre des bassins.
- mettre en avant la réelle plus-value des actions entreprises et leurs effets bénéfiques tant sur le plan pédagogique que sur le fonctionnement des établissements.
- Le projet de contractualisation Autorité académique/établissements.

La formalisation de la mise en réseau revêt, de façon expérimentale à la rentrée 2012, trois formes menées en concertation avec les établissements intéressés :

- Mise en réseau lycées/collèges Confolens, Jonzac, Melle, Civray et Loudun
- Regroupement LP sur Châtelleraut et Bressuire
- Régulation des flux d'élèves en complémentarité entre les établissements collèges et lycées singulièrement dans les villes chefs lieux de département.

L'axe inter-académique sera également exploré, dans un premier temps, avec Limoges et Tours-Orléans sur les CIO, l'offre de formation etc. ... Les IA-DSDEN, les CASAIO et DAFPIC sont missionnés sur ce dossier.

II ILLUSTRATION DES THEMATIQUES ET DES ACTIONS MISES RESEAUX

Quelques unes des actions entreprises en réseau sont décrites par les animateurs de bassin :

Premier & second degrés : actions de sensibilisation sur les réseaux sociaux et sur les dangers d'Internet

CESC : les projets communs inter-établissements, la prévention contre les nouvelles addictions, échanges de professionnels pour les séances d'éducation et de sensibilisation à la santé et à la sexualité notamment.

Déplacement de collégiens vers les lycées avec une nuitée à l'internat du lycée d'accueil.

Projet d'établissement : rédaction de projet d'établissement commun avec une déclinaison par établissement.

L'international : projet construit autour de la citoyenneté avec des échanges de pratiques pédagogiques entre les enseignants et ouvert en inter-académie (Limoges)

Actions culturelles : festivals de musique, événements autour de l'audio-visuel...

Sports : partage des temps UNSS des enseignants entre plusieurs établissements, organisation en complémentarité des activités proposées...

La formation des enseignants : à chaque fois que cela s'avère pertinent le niveau de proximité (bassin) devra être privilégié compte tenu de son efficacité et de son efficience.

Information/Orientation : « Rue » et forums des métiers, salon de l'orientation : mise en place d'une charte associant les enseignants, les professionnels avec des mises en scène des métiers ainsi que les diplômés anciennement scolarisés dans l'établissement.

Liaison avec l'enseignement supérieur en faisant intervenir des enseignants chercheurs pour des conférences en lycée.

La généralisation de l'application « CAP/Sup » : Organisation des journées portes ouvertes dans le post bac dans les lycées et les universités.

III LIMITES, PROBLEMATIQUES

Les échanges et débats ont permis de mettre en lumière les limites auxquelles sont confrontés les chefs d'établissement :

- Le cadre législatif et réglementaire
- La faiblesse des moyens financiers accentuée par des facteurs liés à la ruralité et au niveau social des publics accueillis,
- La lourdeur de certaines formalités administratives (dossier COSA etc...),
- « La culture professionnelle » actuelle des chefs d'établissements : apprendre à concevoir, mettre en place et évaluer une pédagogie continuée inter cycles,
- Le rôle et le positionnement des animateurs de bassin à l'égard de leurs pairs,
- L'évolution des missions et des positionnements des partenaires (ARS, Jeunesse et cohésion sociales etc...)

IV CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Madame le Recteur souligne avec satisfaction l'intérêt de toutes les initiatives et les actions réalisées et invite les chefs d'établissements à les poursuivre et à les prolonger dans l'intérêt de la pédagogie et donc de la réussite des élèves.

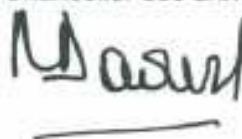
Les actions entreprises devront être valorisées et davantage mises en valeur : les chefs d'établissement seront contactés, à cet effet, par le service communication du Rectorat/Inspection académique de la Vienne.

L'autorité académique œuvrera, dans le respect de l'autonomie des établissements, à accompagner, faciliter les actions de mise en réseau pour davantage d'efficacité et d'efficience.

La dynamique suscitée et enclenchée de manière significative dans certains établissements à travers les conseils pédagogiques devra être préservée et inscrite dans une logique de mise en réseau et de mutualisation au bénéfice de toutes les parties prenantes.

Dans cette même perspective, tous les leviers devront être ciblés et activés : les entrées peuvent paraître, a priori, périphériques mais elles induisent un mouvement de fond nécessaire à l'évolution et à la performance des établissements de l'académie.

Recteur de l'Académie de Poitiers,
Chancelier des universités,



Martine Daoust

6.5 Documents produits par les académies

6.5.1 Extrait du projet de l'académie de Paris



AXE 6

« Piloter des établissements autonomes investis d'une mission de service public au cœur d'un environnement local »

L'établissement est le lieu où se construisent l'élève et sa réussite sociale, où il se forme en tant que citoyen et prépare son intégration sociale et professionnelle. Pour réussir, l'établissement doit disposer d'une autonomie qui permette aux équipes éducatives d'apporter les réponses les mieux adaptées aux particularités du contexte et des élèves. L'autonomie dont l'établissement bénéficie s'inscrit dans la déclinaison des priorités nationales, académiques et s'insère dans un environnement local dont il constitue un élément structurant.

L'académie de Paris se caractérise par une forte proximité des établissements, le plus souvent de petite taille, créant ainsi une concurrence qui peut s'avérer préjudiciable à la réussite de tous - alors même qu'elle accueille, à côté d'enfants issus de catégories sociales très privilégiées, des populations particulièrement fragiles au plan socio-économique ou culturel.

Le projet académique veut développer le pilotage de l'autonomie en s'appuyant sur les leviers que constituent les démarches de projets, les dynamiques de réseau et les politiques territoriales au niveau de l'établissement, de la circonscription, du bassin, de l'académie et de la région. Le sixième axe de ce projet a l'ambition de constituer de manière transversale un mode privilégié de mise en œuvre de l'ensemble des axes du présent projet académique.

Il doit d'abord permettre aux écoles et aux établissements de mieux articuler leurs actions avec les orientations définies au plan académique, par une relance des projets d'école et d'établissement. Les services académiques doivent mieux les accompagner, dans une logique d'autonomie et de responsabilisation des équipes locales. Il faut ainsi passer d'une politique de service et de contrôle a priori, à une démarche de globalisation des moyens et de contrôle a posteriori. C'est à cette condition que les résultats des politiques éducatives engagées pourront être évalués, conformément aux principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Le projet académique doit également favoriser la dynamique de réseaux d'écoles et d'établissements, et renforcer les partenariats constitués avec la ville, le département de Paris, et la Région Ile-de-France, dans le cadre des politiques d'éducation prioritaire, de réussite éducative ou scolaire, d'accompagnement éducatif ou personnalisé, des lycées des métiers...

Enfin il est important de replacer ces marges d'autonomie et de responsabilité au cœur des conditions de vie actuelles dans les établissements, avec la sensibilisation des élèves au goût de l'effort dans la sérénité, la sensibilisation aux pratiques du développement durable et à la prévention des phénomènes de violence.

Objectif 1
Renforcer les conditions de l'autonomie des établissements et du pilotage par la performance de l'Académie

Action 1 : accompagner la mise en œuvre de la contractualisation et la relance des projets d'établissements et d'écoles :

- Inscrire les projets des établissements et les écoles dans le cadre du projet académique ;
- simplifier la procédure de contrat d'objectifs.

Action 2 : organiser la répartition des moyens pour favoriser l'autonomie des établissements et les accompagner dans leur démarche :

- clarifier et simplifier autant que possible la répartition des moyens attribués aux établissements sur la base de critères généraux et transparents permettant leur globalisation ;
- accompagner les équipes de direction des établissements sur le plan budgétaire, administratif et juridique.

Les Indicateurs :

- Pourcentage de projets d'école et d'établissements validés par le rectorat.
- Pourcentage de contrats d'objectifs validés par le rectorat dans le cadre de cette nouvelle procédure.
- Volume de crédits fléchés.

Objectif 2
Organiser la mise en réseau des écoles et des établissements et le développement des partenariats de proximité

Action 1 : développer la complémentarité et la cohérence de l'action des établissements de proximité par leur mise en réseau :

- renforcer les nombreuses initiatives qui existent déjà dans ce domaine, qu'il s'agisse des réseaux de réussite scolaire, du dispositif des langues inter-établissement récemment élargi aux options ;
 - entreprendre un travail en bassin de formation pour systématiser les collaborations, mais il s'agira également de favoriser des solidarités entre établissements plus ou moins attractifs.

Action 2 : organiser des partenariats avec les collectivités territoriales ou des acteurs institutionnels et associatifs :

- renforcer les dispositifs déjà existants qui témoignent déjà de l'implication de plus en plus grande des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels ou associatifs dans le système éducatif ;
- mieux associer ces acteurs aux axes du projet académique, leur faire partager ses objectifs.

Les Indicateurs :

- Nombre d'actions engagées par chaque établissement avec des partenaires.
- Nombre de réseaux.
- Nombre de formations mutualisées.
- Nombre d'actions communes menées par des établissements de l'académie scolarisant des publics diversifiés.

Objectif 3

Engager la communauté scolaire dans la détermination de ses conditions de vie dans son école ou son établissement

Action 1 : Inviter les équipes à s'approprier la dimension du « bien-être » dans l'établissement scolaire :

- développer la responsabilité chez les élèves à partir de la diffusion de l'enquête DIESE (Dispositif Informationnel sur les environnements de santé des élèves), élaborée dans l'académie ou d'autres instruments de mesure (enquête de satisfaction...);
- sensibiliser les équipes au concept de bien-être et à la réalisation et au suivi de l'indice du climat scolaire (ICS);
- engager une action de sensibilisation et de formation auprès des chefs d'établissement pour développer ce concept en termes de gestion des ressources humaines, en particulier par le développement des entretiens professionnels des équipes éducatives et de gestion;
- intégrer la mise en œuvre du « Référentiel Marianne » d'amélioration continue de la qualité de l'accueil et du service rendu à l'usager du Service public d'Education, et ce, du rectorat aux EPLE en passant par les GRETA et les CIO, à échéance 2010-2011, comme dans l'ensemble des Services publics.

Action 2 : encourager les démarches de développement durable dans les écoles et les établissements :

- développer la démarche dans le cadre du groupe EDD (Education au développement durable), par des séminaires d'information et des appels à projets.

Action 3 : développer la dimension sécurité-prévention dans le pilotage des établissements en impliquant tous les partenaires :

- établir un diagnostic de l'établissement en concertation avec les partenaires concernés et en intégrant les parents dans cette démarche;
- présenter dans les projets d'établissement, sur proposition du CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), des actions de prévention du décrochage, de la violence et d'éducation à la santé et à la responsabilité.

Les Indicateurs :

- Pourcentage d'établissements qui ont réalisé l'enquête DIESE.
- Nombre d'associations des CVL (Conseils de la vie lycéenne) à la démarche DIESE.
- Bilan annuel des engagements du « Référentiel Marianne »
- Nombre d'actions EDD mises en œuvre.
- Pourcentage d'écoles et d'établissements concernés par la démarche EDD.
- Pourcentage d'abandons de scolarité.
- Nombre d'incidents de violence et de signalements.

Pilote : Eric PEYRE Secrétaire général adjoint / depuis 03/2010 : Marie-France Mathieu

6.5.2 Liste des réseaux de l'académie de Reims

secrétariat général – académie de Reims – 14/12/2011

réseaux d'établissement constitués dans l'académie de Reims

22 lycées des métiers - académie de Reims

7 dans les Ardennes
4 dans l'Aube
10 dans la Marne
1 en Haute-Marne

19 LP en réseau SAS-Bilan

5 dans les Ardennes
4 dans l'Aube
7 dans la Marne
3 en Haute-Marne

9 cordées (39 EPLE) de la réussite dans l'académie de Reims : 27 lycées et 12 collèges

6 lycées > Ardennes
4 lycées > Aube
11 lycées et 12 collèges > Marne
6 lycées > Haute-Marne

42 EPLE (lycées / LP) organisateurs de stages d'anglais

11 lycées dan les Ardennes
9 dans l'Aube
15 dans la Marne
7 en Haute-Marne

23 collèges inscrits au réseau École ouverte

7 Ardennes
4 Aube
10 Marne
2 en Haute-Marne

17 thématiques de formation identifiées dans le cadre des FEB

à noter : pas de mutualisation inter-établissements pour des partenariats à l'étranger

(incitation DAREIC depuis cette rentrée)

6.5.3 Document relatif aux réseaux de l'académie d'Orléans-Tours



Orléans, le 20 octobre 2011

Rectorat
Pôle action pédagogique et
éducative

Sarah Roux-Périnet
Coordinatrice académique

T 02 38 79 39 74
F 02 38 79 39 07
Sarah.roux-perinet
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Sarah ROUX-PERINET
Coordinatrice académique action pédagogique et
éducative
IA-IPR Sciences économiques et sociales

Objet : éléments de réponse enquête mise en réseaux des établissements

1. Comment les réseaux d'établissement ont-ils été mis en place ?

La mise en place des réseaux résulte d'une démarche pragmatique. Ils répondent à un besoin local ressenti par les établissements. Ils se sont construits sans architecture globale pensée préalablement. Ils reposent sur une logique thématique. Seule la mise en commun des enseignements d'exploration latin a fait l'objet d'une demande académique et a été accompagnée par l'IA-DSDEN sur Tours.

2. Etat des lieux de la mise en réseau des lycées

✚ Des réseaux à géométrie variable.

Selon la thématique structurant le réseau, la taille de ce dernier est variable. Le plus souvent, néanmoins son périmètre géographique ne dépasse pas la commune, voire le quartier.

Réseaux infra bassin :

- Stages de remise à niveau en classe de seconde (2 établissements de Bourges Alain Fournier et PE Martin)
- Mise en commun de l'enseignement de SVT entre le Lycées Pierre Emile Martin et le Lycée Jacques Cœur à Bourges
- Internats (sur Tours, Orléans et Châteauroux, notamment)
- Classes relais (Dispositif d'accueil organisé avec municipalité pour un quartier d'Orléans)

Réseaux à l'échelle du bassin :

- Stages d'anglais sur Bourges (4 établissements : Marguerite de Navarre, Alain Fournier, Jacques Cœur et Pierre Emile Martin rotation sur les locaux utilisés aux différentes vacances)
- Projet reporté à la rentrée prochaine : mobilisation d'un professeur pour délivrer l'enseignement d'exploration création et innovation technologiques sur l'ensemble des lycées de la même ville Bourges. (professeur pressenti appelé aux fonctions de chef d'établissement à la rentrée)
- Accueil d'élèves de collège en LP dans cadre du PDMF

Réseaux supra-bassin :

- Les cordées de la réussite : 12 cordées réparties sur 5 départements
- Organisation des salons de l'orientation
- Organisation de formations spécifiques (STI2D : 7 plate formes)

✚ Thématiques de réseaux :

- Stages d'anglais
- Enseignement d'exploration (latin)
- Orientation : stages 3^{ème}, salons et cordées de la réussite
- Prévention de l'absentéisme lutte contre le décrochage : classes relais, dispositifs MGI
- Formation



2/2

📌 Partenariats

- Cordées de la réussite : partenariats Enseignement supérieur, Universités et écoles d'ingénieurs et de commerce
- Prévention du décrochage dans l'enseignement supérieur : liens lycées et universités, mise en place de modules d'accueil en STS d'élèves en échec en licence Lycée GRANDMONT (Tours) et lycée VOLTAIRE (Orléans) : capacités d'accueil Lycée GRANDMONT 18 places et sur Voltaire 2 x 12 places.
- Lutte contre le décrochage, prévention de l'absentéisme, liens collèges ECLAIR Orléans et dispositif municipal étendu dans le cadre de la mise en œuvre d'un micro-lycée implanté à Voltaire (Orléans)
- Liens DRJSCS et Acsé pour tous les dispositifs relevant de la politique de la ville.

📌 Mode de pilotage et fonctionnement des réseaux

- Stages d'anglais : organisation du réseau sur Bourges à l'initiative des proviseurs, pilotage du dispositif stages d'anglais IA-IPR à l'échelle académique (recrutement du vivier des intervenants, validation des projets)
- Enseignement d'exploration latin : organisation du réseau sur Tours à l'initiative du Rectorat et de l'IA-DSDEN de l'Indre et Loire
- Orientation :
 - o stages 3^{ème} en LP à l'initiative des chefs d'établissement
 - o salons et cordées de la réussite à l'initiative du CSAIO, pilotage par un référent académique. Mise en œuvre de réunions académiques et départementales pour une mise en cohérence des actions avec l'enseignement supérieur.
- Prévention de l'absentéisme lutte contre le décrochage : classes relais, dispositifs MGI, organisation conjointe proviseur vie scolaire, chef d'établissement coordonnateur
- Formation : mise en réseau pour la formation des professeurs STI2D à l'initiative groupe pilotage académique DRH, IA-IPR STI, DAPPEN

📌 Impact sur le fonctionnement des établissements

Pour les enseignements d'exploration communs, entente sur les emplois du temps, plages communes

Pour les cordées de la réussite, transports communs des élèves de différents établissements. Mise en place de modalités communes des élèves bénéficiaires sur les établissements de TOURS

Rotation sur l'utilisation des locaux pendant les vacances pour stages d'anglais

3. Bilan et perspectives

La logique de fonctionnement se développe pas à pas et n'en est qu'à ses débuts. Elle ne fonctionne que si les chefs d'établissement en mesure les avantages immédiats.

La géographie de l'académie : 8 départements diversifiés et dont la densité est assez faible, ne permet pas une extension rapide de la mise en réseau, lesquels se développent plus aisément au sein d'une même ville entre établissements proches.

Paradoxalement cette même géographie nécessiterait une mise en réseau plus systématique de certains enseignements pour maintenir une diversité de choix aux élèves équivalente quel que soit le lieu où ils sont scolarisés. Le caractère rural de certains départements comme le Cher et l'Indre supposerait de mutualiser les ressources notamment pour les enseignements d'exploration.

C'est pour ce motif que dans le cadre des réunions de bassins, les établissements vont être invités à formuler des propositions sur les mises en réseau possibles.

Sarah Roux-Périnet

Coordnatrice académique action pédagogique et éducative

6.6 Documents relatifs au lycée des métiers en label multi-établissements

6.6.1 Charte académique d'organisation des lycées en réseau (académie de Clermont-Ferrand)



DAFFPIC-GIP
Pôle qualité
3, avenue Vergingetortix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1


CHARTRE ACADEMIQUE D'ORGANISATION DES LYCEES DES METIERS EN RESEAU

version : *
Création en
cours
Date :
17/08/10



SOMMAIRE

	Page
1- OBJET	2
2- DOMAINE D'APPLICATION	2
3- RESPONSABILITES D'EXECUTION	2
4- TEXTES DE REFERENCE	3
4.1- Textes académiques	3
4.2- Textes régionaux	3
5- CONTENU	3
5.1- ORGANISATION GENERALE	3
5.1.1- Identité	3
5.1.2- Etablissement et Chef d'établissement référent du réseau	4
5.1.3- Conseil de réseau	4
5.1.4- Membres associés	4
5.1.5- Promotion des voies de formation	5
5.1.6- Articulation avec les projets d'établissement	5
5.1.7- Evaluation/indicateurs	5
5.2- INSERTION DANS LA POLITIQUE REGIONALE ET PARTENARIAT AVEC LE MONDE ECONOMIQUE	5
5.2.1- Insertion dans la politique régionale	5
5.2.2- Adéquation avec l'environnement socio-économique	5
5.2.3- Veille technologique	6
5.2.4- Relations avec les entreprises	6
5.2.5- Transfert de technologie	6
5.3- FORMATION	6
5.3.1- Accueil des publics	6
5.3.2- Organisation de la pédagogie	6
5.3.3- Dispositif passerelle	7
5.4- CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	7
5.4.1- Politique d'équipement et de maintenance	7
5.4.2- Politique énergétique	7
5.4.3- Prévention Hygiène et Sécurité	7
5.5- VIE LYCEENNE ET OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	8
5.5.1- Organisation de la vie lycéenne et des services associés	8
5.5.2- Ouverture européenne et internationale	8
6- GESTION DOCUMENTAIRE	8
6-1 Définitions	8
6-2 Glossaire	9
6-3 Gestion des modifications de cette charte	9

	Rédacteur :	Visa Approbateur :	Page n°:
	Groupe académique lycée des métiers	A définir	1/9 FO3 v1

1- OBJET

La présente charte définit des modalités suivant lesquelles les « lycée des métiers » peuvent à leur initiative s'organiser en réseau.

La construction d'un réseau a pour objectifs :

- d'identifier et de valoriser des pôles de compétences,
- de mettre en œuvre des projets communs et des politiques de partenariats,
- de mutualiser des ressources pédagogiques et des équipements,
- de poursuivre la promotion des voies technologiques et professionnelles au travers des labels,
- de permettre aux établissements labellisés de s'associer pour optimiser leurs activités.

2- DOMAINE D'APPLICATION

Cette charte est applicable dans l'Académie de Clermont-Ferrand dans le cadre d'une convention contractualisant le partenariat des Lycées des Métiers en Réseau (LMR) avec le Rectorat et le Conseil Régional Auvergne.

Des établissements publics ayant obtenu un label lycée des métiers (mono ou multisite) peuvent faire acte de candidature ensemble pour s'associer en réseau autour d'un métier ou d'un ensemble de métiers communs (pôle de compétences).

3- RESPONSABILITES D'EXECUTION

Les personnes concernées par cette charte pour application sont :

- Au titre d'un engagement par convention à la présente charte :
Le Recteur, le Président du Conseil Régional Auvergne, les Proviseurs des lycées labellisés
- Au titre d'établissement référent du réseau
Un chef d'établissement du LMR désigné par le réseau
- Au titre des représentants au conseil de réseau
Le chef d'établissement et l'agent comptable de l'établissement référent, les autres chefs d'établissements ou leurs représentants dûment mandatés.
- Au titre d'invités de droit au conseil de réseau
Le Recteur, le Président du Conseil régional, le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale ou Continue ou leurs représentants dûment mandatés.
- Au titre de la communication pour la mise en avant du réseau et l'entretien de rapports construits avec l'enseignement supérieur
Un coordonnateur désigné par le réseau
- Au titre de la participation aux instances et réunions locales et régionales
Un ou plusieurs référents désignés par le réseau
- Au titre de la participation aux salons professionnels du pôle de compétences du réseau
Un ou plusieurs référents désignés par le réseau

 <p>CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE</p>	<p>Rédacteur :</p> <p>Groupe académique lycée des métiers</p>	<p>Visa Approbateur :</p> <p>A définir</p>	<p>Page n° :</p> <p>2/9</p> <p>FO3 v1</p>
--	---	--	---

- Au titre d'une veille technologique
Un ou plusieurs référents désignés par le réseau
- Au titre du suivi de conventions et de la gestion de l'alternance en formation
Un référent désigné par le réseau
- Au titre de l'accompagnement pour les publics en risque de rupture de formation
Un coordonnateur est désigné par le réseau
- Au titre de réunions animées par discipline au sein du LMR
Les corps d'inspection (IEN ou IPR)
- Au titre du suivi des relations Internationales.
Un coordonnateur est désigné par le réseau

4- LES TEXTES DE REFERENCE

4.1- Les textes académiques

L'association en réseau est initiée par l'Académie et ne dépend pas de textes nationaux comme c'est le cas pour la labellisation lycée des métiers.

Le pack documentaire académique concernant la labellisation lycée des métiers est disponible à partir du site de l'académie (<http://www3.ac-clermont.fr/lyceedesmetiers/index.php>)

Cette présente charte et le formulaire « convention » associé sont disponibles auprès de la DAFPIC. Ils seront prochainement intégrés à la page Web lycée des métiers du site de l'académie.

4.2- Les textes de la région Auvergne

Le PRDF, les contrats d'objectifs et l'agenda 21 sont consultables sur Internet.

5- CONTENU

5.1- ORGANISATION GENERALE DU LMR

5.1.1 Identité du réseau

Le LMR choisit comme identité un métier ou un ensemble de métiers communs en se rapprochant si possible des pôles de compétences (en cours de définition par le Conseil régional Auvergne).

Les pôles de compétences pourraient être les suivants (en référence aux centres de production définis pour la formation continue de l'académie de Clermont-Ferrand) :

- Aéronautique
- Industrie
- Bâtiment
- Hôtellerie-restauration
- Automobile
- Transport
- Eco gestion
- Métiers d'arts
- Service et soin aux personnes et à la collectivité
- Tertiaire + communication

Le LMR doit offrir des diplômes de niveau II à V dans le pôle de compétences choisi.

	Rédacteur :	Visa Approbateur :	Page n°:
	Groupe académique lycée des métiers	A définir	3/9 FO3 v1

CHARTRE ACADEMIQUE D'ORGANISATION DES LYCEES DES METIERS EN RESEAU



Les lycées du réseau s'engagent à aller vers une offre cohérente de formations et de diplômes dans les filières du « pôle de compétences » excluant toute concurrence.

5.1.2 Etablissement et chef d'établissement référent

Le LMR désigne un établissement référent du réseau. Son chef d'établissement est désigné référent du réseau.

L'établissement référent a pour rôle de :

- centraliser la gestion des activités du réseau
- identifier et suivre l'inventaire des équipements acquis pour le compte du réseau
- définir et suivre le budget du réseau

Le chef d'établissement référent a pour responsabilités de :

- élaborer le budget du réseau
- suivre l'exécution du budget
- constater les recettes, engager les dépenses, les liquider et procéder aux différents mandaterments.
- signer les conventions, les documents financiers annexes et répartir les crédits entre établissements référents et adhérents si nécessaire.

Le chef d'établissement référent du LMR met en place un conseil de réseau.

En cas de changement d'établissement référent, l'ensemble des biens, droits et obligations, est transféré au nouvel établissement référent.

5.1.3 Conseil de réseau

Le LMR met en place un conseil de réseau.

Le Conseil de réseau est composé des chefs d'établissement membres et de l'agent comptable de l'établissement référent.

Le Recteur, Le Président du Conseil Régional, le Délégué Académique à la Formation Initiale et Continue et un membre des corps d'inspection correspondant du LMR sont invités et assistent de droit aux séances du conseil.

Peuvent également assister aux séances du conseil de réseau des représentants des services appelés à collaborer avec le réseau, les chefs d'établissements adjoints, les Chefs de Travaux, les Conseillers en Formation Continue des GRETA associés aux établissements du réseau et, en tant que de besoin, toute personne dont la présence est jugée utile.

Le Conseil de réseau se réunit au moins trois fois par an sur convocation du chef d'établissement support, à la demande d'un tiers de ses membres ou à la demande du Recteur ou du Président du Conseil Régional.

Le conseil de réseau a pour objectif de :

- définir la politique générale du réseau en particulier sur les points suivants : le partenariat avec le Conseil Régional d'Auvergne, l'offre de formation, les partenariats avec les entreprises, la communication externe, les échanges internationaux et la vie lycéenne,
- arrêter le programme annuel d'activité,
- adopter un règlement intérieur,
- examiner et arrêter le projet de budget et fixe le montant des cotisations annuelles des membres,
- arrêter la participation des établissements à l'action du réseau et définit les relations entre les établissements membres du réseau et l'établissement support,
- approuver l'adhésion ou l'association d'autres établissements,
- approuver l'adhésion du réseau à un autre réseau (G.I.P., Pôle de compétitivité, Plateforme de Transfert de Technologie, etc...)

	<p>Rédacteur : Groupe académique lycée des métiers</p>	<p>Visa Approbateur : A définir</p>	<p>Page n°: 49 FD3 v1</p>
---	--	---	-----------------------------------

- etc.

5.1.4 Membres associés

Le LMR peut conclure des accords d'association avec tout organisme dont l'activité concourt à la formation, à la recherche, et au développement de l'enseignement technologique et professionnel dans le domaine défini par le réseau

Un établissement d'enseignement supérieur peut être membre associé.

L'association fait l'objet d'un protocole d'association, signé par le Chef de l'établissement référent, après accord du Conseil de réseau pris dans les formes ordinaires.

Le représentant de l'organisme associé est membre du Conseil de réseau avec voix consultative.

5.1.5 Promotion des voies de formation

Le LMR s'engage à mettre en place une communication interne.

Le LMR s'engage à mettre en place une communication commune pour mettre en avant l'image du réseau plutôt que celle des établissements. Le réseau désigne pour cela un coordonnateur qui pourra intervenir dans les différents salons régionaux, les portes ouvertes des collèges et dans la création de documents publicitaires.

Le LMR s'engage à entretenir des rapports construits avec l'enseignement supérieur. Le coordonnateur sera également désigné à cet effet.

5.1.6 Articulation avec les projets d'établissement

Le projet d'établissement doit clairement exprimer la volonté stratégique de l'établissement à s'associer dans un réseau.

Les membres du LMR s'engagent à intégrer la part d'activité les concernant dans chaque projet d'établissement.

5.1.7 – Evaluation / Indicateurs

Afin de suivre la mise en œuvre de sa politique de réseau, le LMR définit et suit ses propres indicateurs d'évaluation comme par exemple :

- les sorties sans diplôme,
- l'insertion professionnelle,
- les poursuites d'études,
- etc.

 <p>CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE</p>	Rédacteur : Groupe académique lycées des métiers	Visa Approbateur : A définir	Page n°: 5/9 FD3 v1
--	---	-------------------------------------	-------------------------------

5.2 – INSERTION DANS LA POLITIQUE REGIONALE ET PARTENARIAT AVEC LE MONDE ECONOMIQUE

5.2.1- Insertion dans la politique régionale.

Les membres du LMR s'engagent à respecter les orientations du (C)PRDF et celles des contrats d'objectifs quand ils existent.

Rappel de l'action N°8 du PRDF Auvergne de janvier 2007 : « Favoriser le développement de pôles de compétences régionaux de formation ».

5.2.2- Adéquation avec l'environnement socio-économique

Le LMR s'engage à procéder collectivement à l'analyse des besoins de l'environnement économique et social et d'être force de proposition envers le Rectorat et le Conseil Régional Auvergne.

Le LMR s'engage à participer aux différentes instances régionales (CAREF, SPEL, Contrats d'objectifs, etc. .) . Pour cela, il désigne des représentants aux différentes instances et réunions locales et régionales.

Le LMR met en place un dispositif de suivi des anciens élèves et une banque de données socio-économiques des métiers du pôle accessible à tous.

Le LMR s'engage à créer un dispositif de formation à la recherche d'emploi et d'accompagnement à l'emploi en cohérence avec les Instances régionales et locales (Pôle Emploi, etc.).

5.2.3- Veille technologique

Le LMR s'engage à favoriser la formation continue de ses enseignants sur les composantes innovantes des métiers se rattachant au pôle de compétences.

Le LMR désigne un ou plusieurs référents pour participer aux différents salons professionnels du pôle de compétences.

5.2.4- Relations avec les entreprises

Le LMR s'engage à offrir une réponse cohérente et adaptée à la demande de partenariat de la part des entreprises ou des branches professionnelles.

Le LMR signe des conventions avec les entreprises ou les branches professionnelles liées aux lycées du réseau.

Le Recteur et le Président de Région signent les conventions qui engagent le LMR avec les branches professionnelles.

Le LMR désigne un référent pour suivre les conventions et coordonner la gestion de l'alternance en formation en liaison avec les lycées et le CFASM.

Le LMR présente des documents harmonisés pour le suivi en entreprise par diplôme et par formation

Le LMR met ses plateaux techniques à la disposition des entreprises « conventionnées ».

	<p>Rédacteur :</p> <p>Groupe académique lycée des métiers</p>	<p>Visa Approuvé :</p> <p>A. Jaffier</p>	<p>Page n° :</p> <p>6/9</p> <p>FC3 v1</p>
---	--	---	--

5.2.5- Transfert de technologie

Le LMR participe aux plateformes technologiques et propose des prestations de transfert de technologie.

5.3 - FORMATION

5.3.1- Accueil des publics

Pour répondre individuellement à leur label, chaque lycée du LMR organise l'accueil de publics de statuts différents : scolaire, apprenti, formation continue, VAE.

Le LMR connaît et propose une offre de formation diversifiée et répartie sur les différents lycées en fonction des besoins locaux et de la politique régionale.

5.3.2- Organisation de la pédagogie

Le LMR propose une organisation commune de la formation professionnelle ou technologique.

Le LMR à travers d'échanges facilités entre professeurs, doit permettre de renforcer l'interdisciplinarité.

Le LMR doit favoriser les stratégies pédagogiques différenciées et organiser des activités éducatives de nature à promouvoir l'établissement de choix scolaires et professionnels.

Le LMR favorise/participe à la mise en place de formations à distance et à travers les TICE.

Il mobilise les moyens de chaque lycée pour mutualiser les compétences.

Le LMR met en place un accompagnement pour les publics en risque de rupture de formation. Il désigne un coordinateur.

Les outils pédagogiques sont mutualisés.

Les ressources en personnels enseignants sont listées et répertoriées pour favoriser les échanges pédagogiques.

Au sein du LMR, des réunions par discipline sont organisées et animées par les corps d'inspection.

5.3.3 – Dispositif passerelle

Le LMR fait exister les dispositifs passerelles : son suivi fonctionne.

Le LMR assure la mise en œuvre de passerelles entre ses diverses formations, permettant des parcours d'apprentissages actifs, mûrement réfléchis, et préparés par les intéressés et les équipes pédagogiques.

La qualité de l'organisation et de l'innovation pédagogique de ces dispositifs est valorisée.

	Rédacteur : Groupe académique lycées des métiers	Visa Approuvé : A définir	Page n° : 7/9 PO3 v1
---	---	------------------------------	----------------------------

5.4 – CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

5.4.1- Politique d'équipement et de maintenance

Le LMR s'engage à coordonner les demandes d'équipement des différents lycées du réseau. Il établit un programme de renouvellement et de maintenance avec un calendrier pluriannuel.

Le LMR propose un programme de maintenance des locaux établi suivant un échéancier fixe.

Le LMR est garant de l'utilisation et de l'entretien des équipements pédagogiques fournis par la Région pour les plateaux techniques.

Les lycées du LMR s'engagent à mutualiser leurs plateaux techniques.

5.4.2- Politique énergétique

Le LMR s'engage à mettre en œuvre une politique de développement des économies d'énergie.

Le LMR adhère à la convention régionale de gestion de l'énergie (gaz).

Le LMR s'engage dans la démarche de l'agenda 21 régional (programme d'actions orientées vers le développement durable).

5.4.3- Prévention Hygiène et sécurité

Le LMR s'engage à mettre en place une politique commune de prévention d'hygiène et de sécurité des personnes et des biens. Par ailleurs, il contribue, en mutualisant, à une meilleure gestion des déchets.

Les ACMO du LMR sont réunis régulièrement.

5.5 – VIE LYCENNE ET OUVERTURE A L'EXTERIEUR

5.5.1- Organisation de la vie lycéenne et des services associés

Le LMR s'engage à mettre à disposition des publics accueillis des locaux de réunion et des lieux de convivialité et de détente.

Le LMR organise, en accord avec le Conseil Régional, l'hébergement des publics accueillis par les différents lycées.

Le LMR favorise l'accueil des publics handicapés.

Le LMR favorise l'apprentissage de la démocratie au lycée. Les CAVL sont consultés au moins une fois par an sur la politique du LMR.

5.5.2- Ouverture européenne et internationale

Le LMR s'engage à coordonner ses relations extérieures, en particulier pour les échanges internationaux, et d'assurer ainsi collectivement l'information et la promotion de ses formations complémentaires labellisées.

Le LMR peut passer au nom de ses membres des conventions avec les associations culturelles ou sportives locales.

	Rédacteur : Groupe académique lycées des métiers	Visa Approuvéur : A définir	Page n°: 8/9 F03 v1
---	---	--------------------------------	---------------------------

CHARTRE ACADEMIQUE D'ORGANISATION DES LYCEES DES METIERS EN RESEAU

Le LMR mutualise et coordonne les relations internationales. A cette fin, il mutualise les subventions du Conseil Régional pour les déplacements à l'étranger. Il désigne un coordonnateur pour les relations internationales.

Le LMR s'engage à favoriser la mise en place de sections internationales et d'attestations EUROPRO

6- GESTION DOCUMENTAIRE

6.1 Définitions

Périmètre multi site	Il s'agit de 2 ou 3 établissements qui s'associent pour offrir des parcours séparés et individualisés. Ces établissements font acte de candidature ensemble pour une labellisation concernant des métiers avec similitudes ou complémentarités. Les établissements candidats doivent être géographiquement proches.
Périmètre en réseau	Des établissements ayant obtenu un label lycée des métiers peuvent faire acte de candidature ensemble pour une association en réseau autour d'un métier ou d'un ensemble de métiers communs. La recherche de l'excellence est visée au travers de la mutualisation d'équipements et de ressources pédagogiques.
Dispositif passerelle	Un dispositif passerelle est une organisation mise en place pour permettre un changement de voie ou de spécialité professionnelle tout au long de l'année.

6.2 Glossaire

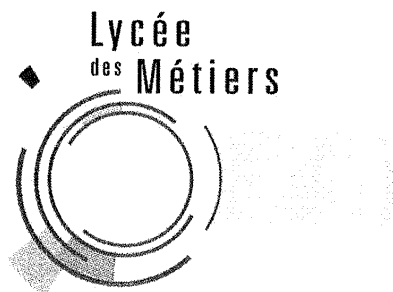
ACMO	Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de Sécurité
CAVL	Conseil Académique de Vie Lycéenne
COTEF	Comité Territorial Emploi Formation
DAFFIC	Délégué (ou Délégation) Académique à la Formation Professionnelle Initiale et continue
EPL	Etablissement public local d'enseignement
LMR	Lycées des métiers en réseau
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations
SPEL	Service Public de l'Emploi Local
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
VAE	Validation des Acquis de l'expérience

6.3 Gestion des modifications de cette charte

Version	Date	Objet des dernières modifications
*	24/04/09 19/06/09	Création en cours : 1 groupe de travail s'est réuni 2 fois
	30/04/10	Chap 6.1 : définition du multi site modifiée. Réflexion du groupe : la charte devra mettre encore plus en avant « les moyens ».
	17/06/10	De 6 exigences à 5 exigences avec une nouvelle répartition. Définition du dispositif passerelle

6.6.2 Convention cadre du réseau de lycées des métiers de l'industrie (Académie de Clermont-Ferrand)

1



DE L'INDUSTRIE EN RESEAU.

CONVENTION CADRE DE FONCTIONNEMENT.

Dans le cadre de la labellisation des Lycée des Métiers arrêtée par le Recteur de l'Académie de Clermont, les établissements publics d'enseignement suivants ont décidé de se regrouper et de collaborer à compter du 01.01.08 :

L.E.G.T. Lycée des Métiers Ingénierie Industrielle LA FAYETTE, 21 Boulevard Schuman, B.P. 57, 63002 Clermont-Fd Cedex

L.P. Lycée des Métiers Productions Industrielles R. CLAUSTRE, 127 rue du Docteur Hospital, 63039 Clermont-Fd Cedex 2

L.P. Lycée des Métiers des Technologies Communicantes VERCINGETORIX, 4 rue de Laubize, 63540 ROMAGNAT

L.P. Lycée des Métiers des Technologies Industrielles Henri Sainte Claire Deville, Chemin des Croizettes, 63500 Issoire

Ce groupement d'établissements prend le nom de : **Lycée des Métiers de l'Industrie en réseau.**



TITRE 1 : OBJECTIFS ET CONSTITUTION

ARTICLE 1 : Objectifs.

Fondé sur les principes de cohérence du service public et de solidarité des établissements, le groupement est constitué, entre les soussignés et tout établissement scolaire public qui ultérieurement peut devenir membre, en vue de mettre en oeuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer, dans le cadre des orientations nationales et de la stratégie académique, des activités complémentaires dans le cadre du label Lycée des Métiers.

La présente convention permet ainsi aux établissements adhérents:

- de procéder collectivement à l'analyse des besoins de l'environnement économique et social ;
- d'offrir une réponse cohérente et adaptée à la demande de partenariat de la part des entreprises, de pôles de compétitivité, d'établissements d'enseignement supérieur,... ;
- de coordonner leurs relations extérieures et assurer ainsi collectivement l'information et la promotion de leurs formations complémentaires labellisées ;
- d'assurer la mise en oeuvre de passerelles entre leurs diverses formations, pour lesquelles ils ont été labellisés, permettant des parcours d'apprentissages actifs, mûrement réfléchis, et préparés par les intéressés et les équipes pédagogiques ;

A cet effet, les établissements peuvent mutualiser leurs moyens financiers et humains, optimiser leur potentiel éducatif autour d'un projet pédagogique, de l'orientation de leurs élèves, d'un plan de développement ou de promotion de leurs formations.

ARTICLE 2 : Etablissement support.

L'établissement support du Lycée des Métiers en réseau de l'Industrie est le :

**LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET LYCEE DES
METIERS INGENIERIE INDUSTRIELLE LA FAYETTE**

**21 Boulevard Schuman B.P. 57
63002 CLERMONT FERRAND Cedex**



ARTICLE 3 : Obligations et modalités de participation des établissements

L'adhésion au groupement implique pour chaque établissement :

- la participation de son chef d'établissement (ou de son représentant dûment mandaté) au Conseil Inter-Etablissements ;
- l'engagement de chaque établissement d'intégrer la part d'activité le concernant dans son projet d'établissement ;
- la participation aux structures et travaux collectifs du groupement ;
- la mise à disposition éventuelle de matériel et de locaux ;
- la participation aux frais éventuels de fonctionnement du groupement et aux cotisations éventuelles de son adhésion à d'autres groupements comme des pôles de compétitivité par exemple.

ARTICLE 4 : Membres associés

Le groupement peut conclure des accords d'association avec tout organisme dont l'activité concourt à la formation, à la recherche, et au développement de l'enseignement technologique et professionnel dans le domaine de l'industrie. Un établissement d'enseignement supérieur peut être membre associé.

L'association fait l'objet d'un protocole d'association, signé par le Chef de l'établissement support, après accord du Conseil Inter-Etablissements pris dans les formes ordinaires.

Le représentant de l'organisme associé est membre du Conseil Inter-Etablissements avec voix consultative.

ARTICLE 5 : Le Conseil Inter-Etablissements

Le Conseil Inter-Etablissements est composé des chefs d'établissement membres ou leur représentant et de l'agent comptable de l'établissement support.

Le Recteur, le Délégué Académique à la Formation Initiale et Continue et l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, sont invités et assistent de droit aux séances du conseil.

Peuvent également assister aux séances du Conseil Inter-Etablissements des représentants des services appelés à collaborer avec le groupement, les chefs d'établissements adjoints, les Chefs de Travaux, les C.F.C. des deux GRETA de Clermont-Fd et du Val d'Allier en charge des formations industrielles et, en tant que de besoin, toute personne dont la présence est jugée utile.

Le Conseil Inter-Etablissements se réunit au moins trois fois par an sur convocation du chef d'établissement support, à la demande d'un tiers de ses membres ou à la demande du Recteur.



Le Conseil Inter-Etablissements :

- arrête le programme annuel d'activité.
- examine et arrête le projet de budget éventuel et fixe le montant des cotisations annuelles éventuelles des membres.
- arrête la participation des établissements à l'action du groupement et définit les relations entre les établissements membres du groupement et l'établissement support,
- approuve l'adhésion ou l'association d'autres établissements,
- approuve l'adhésion du groupement à un autre groupement (G.I.P., Pôle de compétitivité, Plateforme de Transfert de Technologie, etc...)
- adopte son règlement intérieur.

ARTICLE 06 : L'établissement support.

L'établissement support centralise la gestion des activités du groupement.

Les équipements éventuellement acquis pour le compte du groupement sont identifiés dans l'inventaire tenu par l'établissement support.

Le budget du groupement figure en service spécial au budget de l'établissement support.

Le Conseil Inter-Etablissements peut décider du changement d'établissement support en modifiant le présent protocole d'accord suivant la procédure prévue à cet effet dans l'article 15.

En cas de changement d'établissement support, l'ensemble des biens, droits et obligations, est transféré au nouvel établissement support.

ARTICLE 07 : Le chef d'établissement support.

Le chef d'établissement support représente le groupement. Il est également ordonnateur des recettes et des dépenses du groupement.

En cette qualité :

- c'est sous sa responsabilité que le budget du groupement est élaboré.
- il en suit l'exécution
- il constate les recettes, engage les dépenses, les liquide et procède aux différents mandatements.
- il signe les conventions, les documents financiers annexes et la répartition



des crédits entre établissement support et adhérents si nécessaire.

ARTICLE 08 : Durée de la convention.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Elle peut, toutefois, être révisée ou dénoncée pendant sa durée de validité par décision du Conseil Inter-Etablissements, à la majorité absolue des membres ayant voix délibérative qui le composent.

L'adoption, la révision, la dénonciation et le renouvellement de la présente convention n'interviennent qu'avec l'approbation du Recteur, après avis de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education nationale du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 09 : Dissolution du groupement.

En cas de dissolution du groupement, son Conseil Inter-Etablissements propose au conseil d'administration de l'établissement support le destinataire et les modalités de la dévolution des biens et crédits du groupement.

Cette proposition est soumise à l'approbation du Recteur.

ARTICLE 10 : Adhésion.

Tout établissement scolaire public d'enseignement relevant de l'Education Nationale labellisé Lycée des Métiers dans le domaine de l'Industrie peut adhérer au groupement. Le CIE se prononce sur cette demande. L'adhésion fait l'objet d'un avenant soumis à l'approbation du Recteur.

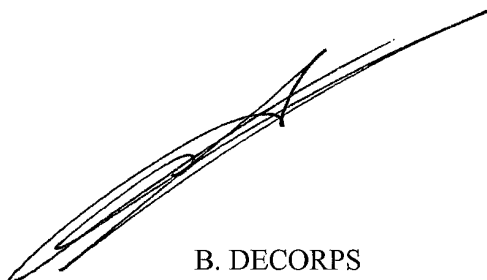
ARTICLE 11 : Retrait d'un établissement.

Tout établissement membre du groupement peut s'en retirer pour un motif légitime. Ce retrait doit faire l'objet d'une décision du conseil d'administration de l'établissement et être notifié au chef d'établissement support trois mois avant la fin de l'exercice budgétaire. Il est soumis au visa du Recteur.

ARTICLE 12 : Date de prise d'effet de la convention.

La présente convention prend effet à compter du **1er janvier 2008**.

Le Proviseur
du Lycée La Fayette,



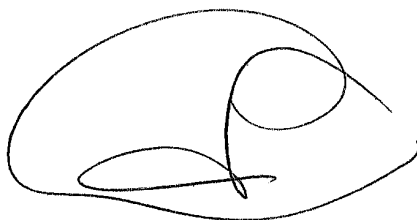
B. DECORPS

Le Proviseur
du Lycée Roger Claustre



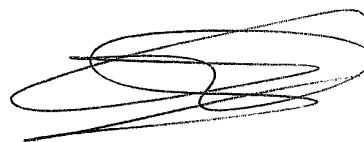
Christian DESSEUX

Le Proviseur
du Lycée Vercingétorix,



Christine VIGNEAU-PELISSIER

Le Proviseur
du Lycée Henri Sainte Claire Deville



René MANSARD

6.6.3 Projet de réseau sur la filière bois (académie de Clermont-Ferrand)

CPRDF Auvergne / Rectorat - DRAAF – AFPA Auvergne

Contribution ACTION Filière forêt-bois: Faire émerger et rendre visible un réseau technologique de compétences organisé en pôle régional de formation forêt – bois

<p>Contexte</p>	<p>La révision du Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) a donné lieu à une large concertation associant les équipes pédagogiques, les branches professionnelles, les usagers et les partenaires institutionnels au cours des années 2010 – 2011. <i>Ces réflexions ont permis d'actualiser les données recueillies lors des travaux précédents associant la filière bois-forêt, l'Éducation nationale, la DRAAF et l'AFPA.</i></p> <p>La filière économique :</p> <p>L'Auvergne comprend 700 000 ha de forêt composée de 1 000 000 parcelles. Parmi les propriétaires, 218 000 sont privés et représentent 86% de la surface boisée. 400 entreprises d'entrepreneurs de travaux forestiers sont recensées, dont 120 sont mécanisées. Elles récoltent 2,8 Mm³ de bois chaque année. Ce volume représente près de 8 % de la récolte nationale.</p> <p>La première transformation représente 200 scieries pour un équivalent de 900 000 m³ de sciage .La deuxième transformation comprend 2 000 entreprises et 7 550 salariés. Dans le cadre du plan de mobilisation des bois, l'objectif d'ici à 2020 est d'augmenter la récolte de 1 M de m³/an.</p> <p>La nécessaire gestion des ressources forestières, les nouvelles réglementations, les nouvelles orientations économiques et environnementales (réglementations, Grenelle), impactent inéluctablement et fortement l'ensemble de la filière bois.</p> <p>Une opportunité pour l'Auvergne est de structurer une filière industrielle. Les évolutions engendreront des besoins d'accroissement des compétences « cœur de métier », elles induiront également le développement de nouvelles compétences pour tous les acteurs de la filière : du sylviculteur au bois énergie en passant par l'exploitant forestier, l'entrepreneur de travaux forestiers, le transporteur, les entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation... Il est nécessaire d'effectuer un rapprochement de toutes ces compétences afin d'une part de limiter le déplacement des matériaux bruts ou ouvrés tout au long de la chaîne d'exploitation – production et d'autre part de créer une véritable valeur ajoutée pour la filière bois auvergnate.</p> <p>L'offre régionale de formation :</p> <p>L'offre de formation permettant de répondre aux besoins de la filière existe en Auvergne. Elle est difficilement identifiable car dispersée et répartie dans des établissements de formation appartenant aux trois ministères de tutelle : Éducation nationale, MAAPRAT, Ministère du Travail.</p> <p>L'appareil de formation auvergnat est réparti sur tout le territoire dans les 4 départements, mais peut manquer de lisibilité et de cohérence. La dimension Massif Central est à prendre en compte.</p> <p>La filière couvre trois grands secteurs d'activité : la sylviculture et exploitation forestière, la 1^{ère} et 2^{ème} transformation. Les formations correspondant à l'amont relèvent du champ de compétences du Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT). Les formations liées à la 1^{ère} et 2^{ème} transformation relèvent du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère du Travail. Les établissements d'enseignement disposent de plateaux techniques, mais on peut constater qu'ils sont de qualité inégale et qu' il n'y a pas toujours de recherche de complémentarité entre eux.</p> <p>Les formations proposées pour l'amont sont attractives au niveau III (BTS), et on constate de faibles effectifs sur les niveaux V et IV. Les flux démontrent une perte d'élèves, les familles semblent rechercher un pôle de formation identifié et reconnu et s'orientent vers des régions limitrophes.</p> <p>Les établissements travaillent en partenariat avec les professionnels, mais un manque d'attractivité des métiers de l'exploitation forestière est constaté.</p>
------------------------	---

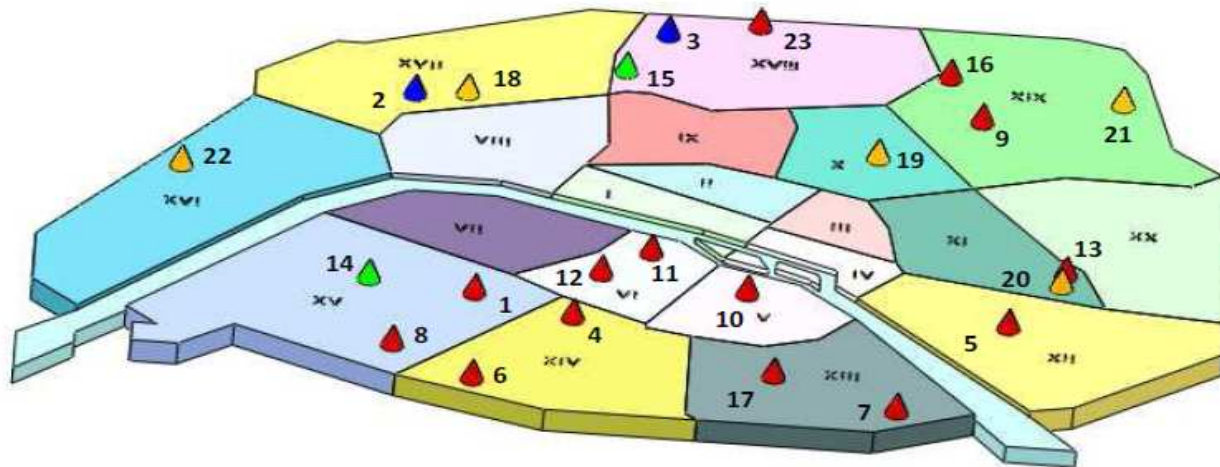
<p>Contexte (suite)</p>	<p>L'AFPA apporte sa contribution à l'offre régionale à travers une offre de formation territoriale complémentaire et en partenariat avec le Rectorat et la DRAAF pour la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation du bois.</p> <p>L'AFPA propose des formations aux métiers connexes : transport de grumes (conducteurs grumiers, TMD), dans les produits transformés (charpentier, menuisier et poseur), réparation et maintenance de machines forestières, formation à l'utilisation du bois-énergie (module développement durable ITS avec le label QUALIBOIS), formations d'études (technicien bâtiment études bois), formations commerciales.</p> <p>La région dispose d'un fort potentiel de travail enseignement – recherche, mais il est à construire avec les écoles d'ingénieurs</p> <p>La formation des enseignants et formateurs est un enjeu à faire partager.</p> <p><i>Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en Auvergne et le Directeur régional de l'AFPA, proposent conjointement la création d'un « Réseau technologique-Filière bois ».</i></p>
<p>Enjeux</p>	<p>Le système éducatif agricole intègre des considérations qui peuvent apparaître parfois contradictoires, mais qui sont complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre à la demande des usagers directs et indirects (branches professionnelles), - conforter des pôles attractifs, tout en assurant un maillage du territoire, - favoriser les pratiques innovantes, respectant le cadre institutionnel. <p>Pour le secteur considéré, les enjeux particuliers retenus sont les suivants.</p> <p>Les assises de la forêt, le rapport Puech et les orientations politiques nationales traduisent le besoin de produire plus, en visant une augmentation de la récolte annuelle de 21 Mm³ d'ici à 2020 (soit 12 Mm³ en bois énergie et 9 Mm³ en bois d'œuvre et d'industrie). Les balances du commerce extérieur, bois et produits dérivés, en 2005 et en 2007 montrent une aggravation d'un déficit déjà très important qui justifie une dynamisation de la filière.</p> <p>Pour l'Auvergne, l'objectif de récolte est de 1Mm³ supplémentaire/ an. Cet objectif induit des emplois et des besoins de recrutement de personnels formés, en exploitation et transport du bois, des emplois supplémentaires qualifiés en travaux forestiers, d'autant que la nécessité de développer les essences ou les variétés adaptées aux conditions climatiques à venir imposeront de recourir davantage à la plantation. Il faudra également développer des emplois supplémentaires pour mobiliser le bois provenant notamment de petites propriétés privées, pour former les propriétaires et gestionnaires de la forêt à la préservation de la biodiversité. Des emplois en formation et conseil sont aussi à créer dans les activités liées à la chimie du bois et surtout dans sa valorisation énergétique. Dans l'industrie du sciage, des besoins de restructuration des entreprises et de professionnalisation des salariés sont avérés.</p> <p>Globalement, la croissance verte devrait induire la création de nouveaux emplois dans la filière forêt bois pour parvenir à mobiliser les 10 millions de m³ supplémentaires de bois prévus dans les 10 prochaines années, tout en prenant en compte l'extrême dispersion et le manque de structuration dans la filière.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Il y a lieu de construire, à partir des sites existants, un pôle régional de formation-transfert (réseau technologique) qui réunisse les compétences des différents ministères, et soit visible de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter la qualification des futurs professionnels ; - apporter des compétences complémentaires pour les professionnels de la filière dans le cadre de la formation tout au long de la vie ; - permettre par effet induit une meilleure mobilisation de la ressource forestière en Auvergne, région pilote pour le plan de mobilisation des bois, et de manière plus large dans le Massif Central ; - impulser un développement de l'industrie de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation. <p>L'objectif de ce réseau est de mettre en relation les professionnels de la filière exprimant des besoins de formation ou de transfert de technologie (Auvergne Promobois et inter-profession de la 2^{ème} transformation) et les structures d'accompagnement (organismes de</p>

<p>Objectifs (suite)</p>	<p>formation, plates-formes technologiques, centres d'étude ou de recherche, centres de ressources, entreprises spécialisées, etc.) pour apporter les meilleures réponses. Le réseau a également pour objectif de contribuer à mettre en relation entre elles les inter-professions intervenant dans la filière afin de favoriser les échanges et de partager leurs compétences.</p> <p><i>Ces objectifs entrent dans le cadre d'une stratégie d'ensemble. Ils sont intégrés dans les documents d'objectifs des trois partenaires du service public de la formation professionnelle.</i></p> <p>Pour le Rectorat, cette stratégie est définie dans l'axe 3 « Valoriser l'offre de formation » du Projet d'Académie 2011-2015.</p> <p>Objectifs cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer une offre de formation équilibrée tenant compte des besoins des élèves et des besoins économiques ; - promouvoir la mise en réseau de lycées et d'établissements de formation proposant une offre éducative et de formation complète, favorisant les parcours de formation tout au long de la vie, et structurant les relations entre les établissements et leur environnement ; - poursuivre le déploiement des lycées des métiers, des pôles de compétences, et des pôles régionaux d'excellence ; - renforcer les partenariats et la communication entre les différents acteurs du système éducatif régional. <p>-</p> <p>Pour la DRAAF, les réflexions menées dans le cadre de la révision du PREA la définissent ainsi :</p> <p>axe 1. Répondre à la demande de formation des usagers et des professionnels, en phase avec les politiques publiques, et au service des territoires.</p> <p>Renforcer la réactivité des établissements.</p> <p>axe 2. Mettre les établissements en réseau pour concilier maillage du territoire et offre de formation articulée autour des pôles de compétences.</p> <p>Maximiser les complémentarités.</p> <p>axe 3. Conforter l'attractivité de l'enseignement agricole et la réussite des apprenants. Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques et éducatives innovantes.</p> <p>axe 4. Développer des pôles dans lesquels les transferts technologiques seront associés aux transferts de compétences, par des liens avec l'enseignement supérieur et la recherche (cf mesure 42 sur le pôle forêt-bois)</p> <p>Pour l'AFPA, l'objectif est de proposer des formations professionnelles pour l'insertion dans les métiers du bois à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes mais aussi pour des personnes en transition professionnelle.</p> <p>Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, l'AFPA propose également des formations courtes pour les salariés de la filière bois.</p>
<p>Plan d'action</p>	<p>État des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins en compétences : <ul style="list-style-type: none"> • confirmer les besoins en compétences à dire d'experts et à partir de données. - Identifier et analyser les référentiels professionnels des diplômes correspondants aux métiers visés. - Identifier et analyser les potentiels des établissements de formation : <ul style="list-style-type: none"> • pôles de compétence de la filière bois et leurs compétences (formations, plates-formes technologiques, plateaux techniques, centres d'étude et de recherche ...) ; • établissements de formation de la filière bois proposant des filières connexes (ex : maintenance, conduite de process), pouvant apporter leurs compétences aux professionnels de la filière bois ; • établissements d'autres filières, potentiellement capables de répondre à des besoins de formation spécifiques. - Identifier les potentiels en recherche et transferts technologiques sur le Massif Central : <ul style="list-style-type: none"> • dispositifs ou moyens d'assistance technologique (plates-formes technologiques, centres d'essais ou de recherche, enseignement supérieur...).

<p>Plan d'action <i>(suite)</i></p>	<p><u>Élaboration du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un avant-projet et présentation au Préfet de Massif, à la DATAR, au Président du Conseil régional d'Auvergne, puis aux acteurs de la filière bois ; - construction du projet final et recherche de ressources mobilisables pour la conduite et l'évaluation du projet. <p><i>En parallèle à son déploiement en Auvergne, l'élargissement au Massif central et la recherche de ressources seront mis à l'étude. L'association de la Région Limousin pourrait être proposée en priorité</i></p>
<p>Partenariats</p>	<p>DRAAF/SRFD, DRAAF/SREFAT – Rectorat – AFPA- DIRECCTE – Conseil Régional, Auvergne-Promobois, Préfet de Massif, DATAR massif Central, CARIF-OREF, OPCA..</p>

6.6.4 Carte des lycées des métiers de l'académie de Paris

LES LYCÉES DES MÉTIERS À PARIS



1. Lycée des métiers de l'optique
(*Lycée Fresnel*)

Réseau des métiers de l'hôtellerie et de la restauration

2. Lycée des métiers de l'hôtellerie
(*Lycée Jean Drouant*)
3. Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la
restauration
(*Lycée Belliard*)
4. Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la
restauration
(*Lycée Tirel*)
5. Lycée des métiers d'art, d'architecture
intérieure et du design
(*École Boullé ESAA*)
6. Lycée des métiers des énergies et de
l'environnement
(*Lycée Raspail*)

7. Lycée des métiers du génie chimique et
des procédés industriels
(*Lycée Nicolas-Louis Vauquelin*)
8. Lycée des métiers du bois
(*Lycée Léonard de Vinci*)
9. Lycée des métiers des sciences et de la
médiation industrielles
(*Lycée Jacquard*)
10. Lycée des métiers du verre, des arts et de
la décoration
(*Lycée Lucas de Nehou*)
11. Lycée des métiers de l'électricité
(*Lycée privé Saint-Nicolas*)
12. Lycée des métiers des activités sanitaires
et sociales et des activités commerciales
(*Lycée privé Carcado-Saisseval*)
13. Lycée des métiers de la mécatronique de
la topographie et de la verrerie
(*Lycée Dorian*)

Réseau des métiers de la photographie et de l'image

14. Lycée des métiers de la photographie et
de l'image
(*Lycée Brassai*)
15. Lycée des métiers de la photographie et
de l'image
(*Lycée Auguste Renoir*)
16. Lycée des métiers du bâtiment de
l'artisanat et du patrimoine bâti
(*Lycée Hector Guimard*)
17. Lycée des métiers des activités
comptables et commerciales
(*Lycée privé Le Rebours*)

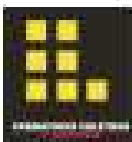
Réseau des métiers de la mode et de l'esthétique

18. Lycée des métiers de la mode et de
l'esthétique
(*Lycée Mariano Fortuny*)
19. Lycée des métiers de la mode et de
l'esthétique
(*Lycée Marie Laurencin*)
20. Lycée des métiers de la mode et de
l'esthétique
(*Lycée Turquetil*)
21. Lycée des métiers de la mode et de
l'esthétique
(*Lycée D'Alembert*)
22. Lycée des métiers de la mode et de
l'esthétique
(*Lycée Octave Feuillet*)
23. Lycée des métiers de la santé et du social
(*Lycée Rabelais*)

6.6.5 Egleton : un réseau de métier au-delà des lycées...

Forum pour l'emploi des Travaux Publics et du Génie Civil

Les 9, 10 et 11 Mars 2011 à Egletons



L'ASSOCIATION F.E.A

www.fea.asso.fr

L'association FEA (Formation-Egletons, l'Ambition), a été créée en 1991 par les Chefs d'Etablissements de formations d'Egletons. Elle se donne pour mission de fédérer les activités des 8 établissements d'Egletons afin de promouvoir leur complémentarité en matière de formation dans les Travaux Publics et le Génie Civil.

La diversité exceptionnelle des formations réunies sur le site d'Egletons permet de proposer des parcours de formation adaptés pour les jeunes, les demandeurs d'emploi ou les salariés, quel que soit leur situation de départ. Le pôle d'Egletons offre un éventail sans équivalent de formations qualifiantes ou diplômantes, du niveau V au niveau I, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Pour les entreprises, le pôle d'Egletons constitue la garantie d'une formation de qualité répondant à leurs attentes. La plate-forme technologique des travaux publics du Limousin leur assure, par ailleurs, de bénéficier des innovations technologiques les plus à même de les accompagner dans leur développement.

La ville d'Egletons peut aussi être considérée comme la Capitale de la formation dans les domaines des Travaux Publics et du Génie Civil.

LES ETABLISSEMENTS



1- Lycée Pierre CARAMINOT

www.lyceecaraminot.fr

Héritier des valeurs de l'Ecole nationale professionnelle fondée en 1930, le lycée Pierre CARAMINOT est un établissement de référence pour les métiers du Génie civil.

Dans un environnement remarquable, au cœur de la Haute-Corrèze, avec un internat ouvert toute l'année, le lycée Pierre Caraminot offre les meilleures conditions de réussite aux élèves et aux étudiants comme l'attestent ses résultats. Il est inscrit au patrimoine architectural du 20^e siècle depuis 2010.

Support du GRETA Haute Corrèze et de la Plate-forme Technologique des Travaux Publics du Limousin, le lycée Pierre CARAMINOT a la volonté d'allier tradition et innovation pour améliorer sans cesse la qualité de ses formations.

Lycée général, technologique et professionnel, il dispose de places labellisées internat d'excellence en classe de seconde et assure le pilotage des cordées de la réussite de Corrèze.

Labellisé Lycée des métiers du Génie civil depuis 2001, le lycée Pierre Caraminot accueille aujourd'hui près de 600 élèves, étudiants et stagiaires dont 300 lycéens internes.

L'internat est ouvert toute l'année, week-end compris, pour permettre aux jeunes qui le souhaitent de venir de toutes les régions.

Depuis de nombreuses années, il bénéficie du label Egalité filles – garçons.

Formations proposées :

- enseignements d'exploration en seconde GT : SES, PFEG, Patrimoines, MPS, SI, CIT, options Arts, latin, grec...
- Baccalauréat Scientifique SI - SVT ;
- Baccalauréat Sciences et technologie de l'industrie – Développement durable (Architecture et construction – Energie et environnement)
- Baccalauréat Professionnel Travaux Publics et Technicien d'études du bâtiment (Option Assistant d'architecte) ;
- BTS Travaux Publics ;
- BTS Etude et économie de la construction (Option Assistant d'architecte) ;
- BTS Géomètre Topographe.



2- EATP d'Egletons

www.eatp19.com

Depuis son ouverture en 1943, l'EATP (Ecole d'Application aux Métiers des Travaux Publics) d'Egletons, école de la FNTP, a toujours formé ses élèves aux métiers des travaux publics.

L'EATP a pour vocation de donner un emploi à chaque jeune formé à l'Ecole.

Ecole privée hors contrat de formation initiale, l'EATP recrute, chaque année et sur un plan national 250 garçons et filles âgés de 15 à 20 ans pour les préparer aux diplômes d'état du CAP au BTS dans le domaine des Travaux Publics. Les élèves de CAP et de Baccalauréat sont recrutés à la sortie des classes de 3^{ème} des collèges ou des lycées professionnels, ceux de BTS sont issus du BAC Travaux Publics, du BAC S ou de BAC STI Génie Civil.

Les travaux publics représentent un mode de vie pour lequel travail en équipe, mobilité, autonomie et responsabilité individuelle et collective sont des valeurs incontournables.

Formations proposées par l'EATP :

- CAP Conduite d'Engins de Travaux Publics et Carrières ;
- Baccalauréat Professionnel Maintenance des Matériels, option TP et Manutention (3ans) ;
- Baccalauréat Professionnel Travaux Publics (3 ans) ;
- BTS Travaux Publics.

L'EATP, c'est aussi 70 enseignants et 60 personnels de service, 500 places d'internat, 1 500 repas par jour, 25 000 m² de salles d'enseignement et d'ateliers, 110 engins de Travaux Publics évoluant sur 80 hectares de terrains de manœuvre, un stade et un gymnase privé, 10 clubs de loisirs, 500 offres d'emplois pour 250 jeunes formés par an, 700 dossiers de candidatures en 2010... et 98 à 100% de réussite aux examens.



3- IUT – Département Génie Civil

www.egletons.unilim.fr

L'IUT d'Egletons a vu le jour en 1969, et est le résultat de la décentralisation du département Génie Civil de l'université de Limoges sur le site d'Egletons. La présence de l'IUT a largement contribué à l'image d'Egletons « Capitale de l'enseignement dans les secteurs des Travaux Publics et du Génie Civil » par l'adjonction d'une nuance universitaire peu identifiée à ce niveau auparavant si ce n'est par le BTS du Lycée.

Aujourd'hui, le Département Génie Civil d'Egletons propose dans le domaine des formations initiales diplômantes les DUT et Licences Professionnelles.

Les formations proposées sont toutes dédiées au Génie Civil. Le Génie Civil, c'est la discipline qui a trait à la construction dans son sens le plus large : bâtiments, ouvrages d'art, routes, production et distribution d'énergie, restauration des monuments et bâtiments anciens... C'est le premier domaine d'activité en France. Cette activité regroupe 3 secteurs identifiés : les Travaux Publics, le Bâtiment et la Maîtrise Energétique et Environnementale.

Le secteur Travaux Publics regroupe les études et les réalisations d'infrastructures routières (routes et autoroute), ouvrages d'art (ponts, tunnels), d'infrastructures urbaines (stades, réservoirs...), des réseaux publics (gaz, électricité).

Le secteur bâtiment regroupe les études et les réalisations d'immeubles à usage d'habitation, administratifs ou industriels, sans oublier les travaux de réhabilitation d'édifices anciens, en gros œuvre et en second œuvre.

Le secteur de la Maîtrise Energétique et Environnementale regroupe les études, la réalisation et la maintenance de l'enveloppe thermique du bâtiment (isolation, chauffage, climatisation, énergie renouvelables...)

Formations proposées :

- DUT Génie Civil option Bâtiment ;
- DUT Génie Civil option Maîtrise Energétique et Environnementale ;
- DUT Génie Civil option Travaux Publics Aménagements ;
- Licence professionnelle Travaux Publics ;
- Licence professionnelle Projecteur Structures ;
- Licence professionnelle Diagnostic, Maintenance et réhabilitation du patrimoine.

Le département Génie Civil d'Egletons, c'est aussi 5000 m² de bâtiments et 8 000 m² de planchers, 3,6 ha de terrains d'exercices, 3 000 DUT délivrés de juin 1971 à juin 2009, 350 étudiants inscrits en première, deuxième année de DUT et licence professionnelle pour l'année 2010-2011.



4- AFPA d'Egletons www.limousin.afpa.fr

Le Centre AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) d'Egletons a vu le jour en avril 1970. Créé pour réaliser des formations aux métiers des Travaux Publics l'établissement est venu compléter un dispositif scolaire et universitaire existant, par des formations professionnelles à l'attention des demandeurs d'emploi. A côté des formations Travaux Publics, l'AFPA d'Egletons propose d'autres types de formations, dans le transport routier, la maintenance et la réparation de véhicules (engins de chantiers, véhicules industriels), et la logistique.

Au-delà de sa fonction de Centre de formation, l'AFPA intervient en diagnostic emploi-formation, ingénierie de formation, évaluation-orientation, évaluation pré-formation, formation ouverte et à distance.

Les stagiaires de l'AFPA sont des demandeurs d'emploi en formation qualifiante, mais aussi des salariés d'entreprises en formation continue ou en CIF.

Formations principales proposées par l'AFPA dans le domaine :

- Conducteurs d'engins (pelle hydraulique, chargeuse-pelleteuse, bouteur, chargeur à chaîne...);
- Techniciens supérieurs géomètres topographes avec options Entreprises de TP et Cabinet de géomètre ;
- Chefs de chantiers Travaux Publics et Routes ;
- Constructeurs en voirie et réseaux ;
- Conducteurs de grues à tour ;
- CACES R377M – R372M – R389;
- Maintenance des engins et matériels ;
- Transport et logistique conducteurs routiers et grands routiers (FIMO, FCO) ;
- Transport de matières dangereuses...

L'AFPA d'Egletons, c'est aussi 3 000 personnes formées dont 1 500 salariés, 90 employés, 100 véhicules et engins de chantier, un centre de formation de 18ha dont 17 000 m² couverts, et un chantier d'application de 97 ha.



5- GRETA Haute Corèze www.greta-haute-correze.fr

Le GRETA Haute Corèze, dont le siège est au lycée Pierre CARAMINOT, regroupe 22 établissements (6 lycées, 1 EREA et 15 collèges) qui mutualisent leurs ressources pour offrir des formations sur mesure aux jeunes de 16 à 25 ans, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Il propose des formations diplômantes ou qualifiantes. Il peut ainsi répondre à tous les besoins exprimés par les entreprises, notamment dans les domaines du bâtiment, des Travaux publics et du Génie Civil.

Son équipe de Conseillers en Formation Continue suit l'évolution des techniques et des emplois, analyse les besoins et propose des solutions adaptées à toute demande de formation, d'ingénierie et de conseil.

Sur le site du lycée Pierre CARAMINOT, le GRETA propose :

- Un BTS Travaux Publics en contrat de professionnalisation ;
- Un BTS en Etude et Economie de la Construction.
- Des formations courtes en lecture de plans, étude de structures de sols...



6- CFC Sylvain Joyeux www.cfcegletons.com

Le Centre de Formation Continue Sylvain Joyeux d'Egletons est une association de la Fédération Nationale de Travaux Publics (FNTP), statutairement destinée aux besoins de formations des salariés des entreprises du secteur. Le CFC né en 1974, est l'héritier de la section des petits cadres de l'EATP (de 1963 à 1973) créée à l'époque pour promouvoir les anciens élèves de l'école vers

des fonctions d'encadrement des chantiers. Partant de cette expérience, le CFC s'est développé au gré de l'accroissement et de la diversité des demandes émanant des entreprises, pour proposer aujourd'hui un éventail de formations en perfectionnement et en qualification, allant « de l'ouvrier à l'ingénieur » pour des durées de 1 jour à 6 mois.

La formulation des demandes des entreprises génère aussi bien des développements de projets vers des formations qualifiantes, que des projets très particuliers de perfectionnement des salariés répondant à un besoin précis. Dans les deux cas, le CFC intervient en ingénierie pédagogique, en assistant les entreprises pour l'expression de leurs besoins, en créant des projets pédagogiques déclinant pour chaque objectif : des contenus, des moyens et des méthodes.

Formations principales proposées par le CFC :

- Conducteurs de travaux – Travaux Publics (formation certifiée niveau III) ;
- Aide Conducteurs de Travaux dans les spécialités Terrassement et VRD, Routes et VRD, Constructions Industrielles et Ouvrages d'art ;
- Chefs de chantiers dans les spécialités Terrassement et VRD, Routes et VRD, Constructions Industrielles et Ouvrages d'art (formations certifiées niveau IV) ;
- Chefs d'équipes dans les spécialités Terrassement et VRD, Routes et VRD, Constructions Industrielles et Ouvrages d'art, Bâtiment gros œuvre, Travaux Souterrains ;
- Certificat de Préposé au Tir de Mine ;
- Ouvriers Mineurs Boiseurs ;
- Ouvriers Coffreurs Bancheurs ;
- Ouvriers Fontainiers ;
- Ouvriers Conducteur d'engins ;
- Ouvriers Maçons VRD ;
- Ouvrier de l'industrie routière (mise en œuvre manuelle d'enrobés) ;
- Formations – Audits sur le lieu de travail auprès d'équipes d'enduits superficiels, d'application d'enrobés, d'assainissement ;
- Tuteurs Travaux Publics et Référents d'entreprises.

Le CFC gère et organise des sessions de CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) pour le compte des Syndicats Professionnels de Travaux Publics :

- Industrie Routière USIRF ;
- Canalisateurs de France ;
- Travaux immergés SNETI ;
- Forages destructifs SYNDUEX.

Outre les formations réalisées sur le site d'Egletons, le CFC intervient sur tout le territoire métropolitain et aussi outre-mer : La Réunion, Les Antilles, La Guyane, La Nouvelle Calédonie. LE CFC est certifié par l'AFAQ selon la norme ISO 9001 version 2000.

Le CFC, c'est environ 2 500 personnes formées chaque année dont la moitié à Egletons, 40 salariés dont 20 formateurs permanents, professionnels confirmés des Travaux Publics, 4 500 m² de bureaux, salles de cours et laboratoires, 70 000 repas servis par an à la cafétéria (150 couverts), une résidence de 120 lits pour 80 chambres de confort **, des terrains d'exercices.



7- Faculté des sciences et des techniques – Département Génie Civil <http://egletons.unilim.fr/IUPGC>

Le département Génie Civil de la faculté de Sciences et Techniques (FST) est situé au centre universitaire de Génie Civil à Egletons. Créé en 2001 sous la forme d'un IUP, l'ensemble des formations a rejoint la Faculté des Sciences et Techniques en 2004 en accord avec la réforme du LMD. Aujourd'hui, le département intègre la troisième année du parcours Génie Civil de la Licence Mention Sciences et Techniques pour l'ingénieur ainsi que le Master mention Génie Civil proposant une spécialité unique en France : Inspection, Maintenance et Réparation des Ouvrages.

L'option historique Ouvrages d'Art, soutenue par le Syndicat des Travaux de réparation et de Renforcement de structure est complétée depuis la rentrée 2008 par une option Bâtiment, et ce, toujours dans les domaines du diagnostic, de la maintenance et de la réparation.

Actuellement, l'ensemble de ces formations représentent plus de 140 étudiants.

Ces formations se caractérisent par des unités d'enseignement d'un haut niveau scientifique, technologique et technique complétées par de grandes périodes de stage appréciées par la profession (49 semaines de stage sur trois années). Les étudiants ont un profil, à la fois, très spécialisé et diversifié leur permettant d'occuper des postes à responsabilité tant sur chantier qu'en bureau d'études. Ceci se traduit par un fort degré d'insertion (100% des diplômés des dernières années). En deuxième année de Master, le stage de fin d'étude peut être proposé au sein de l'équipe Génie Civil & Durabilité du laboratoire GEMH (Groupement d'Etude des Matériaux Hétérogènes) également hébergé par le centre universitaire de Génie Civil. Ce parcours permet une poursuite d'études en Doctorat de Génie Civil pour préparer une thèse dans les domaines des structures routières et des structures bois.

Des projets de transfert de technologie sont proposés durant les deux années de Master qui bénéficient de l'appui des plateformes technologiques travaux publics et Bois-Construction du Limousin.

Le département bénéficie de l'infrastructure du site partagée avec l'IUT. Une plateforme d'essai accueille un grand nombre de dispositifs expérimentaux complétés par les machines d'essais mises à disposition par le laboratoire de recherche GEMH et les Plate-forme Technologique.



8- EfiATP d'Egletons

www.efiatp.com

L'EfiATP (Ecole de Formation Initiale par Alternance – Travaux Publics) a été créée en 2004 pour mieux répondre aux désirs des jeunes et de leurs familles, dans leur projet d'orientation vers les métiers des Travaux Publics, pour satisfaire les besoins des entreprises et pour étendre l'offre de formation initiale dispensée par l'EATP. C'est un établissement intermédiaire entre le CFC et l'EATP : on y pratique comme à l'EATP des formations initiales diplômantes aux métiers des

Travaux Publics, mais les participants sont salariés d'entreprises comme au CFC, sous contrats de professionnalisation ou contrat d'apprentissage. Les formations sont réalisées en alternance selon un séquençage adapté à la vie dans l'entreprise et à la progression pédagogique.

La formation en alternance est ouverte aux jeunes à partir de 16 ans. Le temps de formation et de travail dans l'entreprise les place dans une situation favorable pour leur intégration dans la profession. Le statut de salarié leur garantit rémunération et couverture sociale.

Des tuteurs en entreprises sont formés pour encadrer chaque jeune « alternant ». Ils sont chargés de l'accueil du jeune dans l'entreprise, de l'organisation de son activité en regard de la bonne application des séquences acquises à l'école et du respect de la progression pédagogique. Ils doivent aussi assurer le suivi et l'accompagnement du jeune notamment lors de réunions spécifiques organisées au centre, et participer aux évaluations.

Formations proposées par l'EFIATP :

- CAP Conduite d'engins de Travaux Publics ;
- CAP Constructeurs de routes ;
- CAP Constructeurs en canalisations ;
- CAP Constructeurs en ouvrages d'art ;
- CAP Maintenance de matériels de Travaux Publics ;
- Baccalauréat Professionnel Travaux Publics ;
- BTS Travaux Publics ;
- Titre Professionnel en Voirie et Réseaux (Formation qualifiante non diplômante).

Le site de l'EFIATP est commun avec le CFC Sylvain Joyeux, et les jeunes alternants cohabitent naturellement avec les stagiaires et la formation continue.

L'EFIATP est partie intégrante de l'association EGLEFOR – Ecole privé des métiers des Travaux Publics d'Egletons – établissement de regroupement de moyens et de direction, chargé de coordonner les activités de l'EATP, de l'EFIATP et du CFC.

LES RENCONTRES 2012

« Forum pour l'Emploi des Travaux Publics et du Génie Civil »

Depuis 1991, l'association FEA organise des forums de rencontres entre les entreprises du secteur des Travaux Publics et Génie Civil, les élèves et stagiaires des établissements de formations d'Egletons, et les centres eux-mêmes. Ces rencontres, biennales au début, sont devenues annuelles suite à la demande croissante d'organisation émanant des 3 parties.

Ces rencontres permettent de favoriser les contacts entre les entreprises, les jeunes en formation, les formateurs et les responsables des centres de formation.

Les jeunes trouvent au forum des propositions de stages de formation mais aussi des offres d'emploi à l'issue de leur cursus.

Les rencontres d'Egletons, sont considérées par les professionnels comme l'un des principaux rendez-vous nationaux en matière de recrutement. La 18^{ème} édition, du 28 au 29 mars 2012, permettra de mettre en relation plus de 60 entreprises du secteur des Travaux Publics et du Génie Civil et 2 600 jeunes en formation.

Table des annexes

6.1 GRILLE D'ENTRETIEN	89
6.2 LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES.....	91
6.2.1 Liste des correspondants académiques sollicités.....	91
6.2.2 Liste des chefs d'établissement interrogés	92
6.3 MONOGRAPHIES : ACADEMIES D'AMIENS ET DE CRETEIL.....	93
6.3.1 Académie d'Amiens.....	93
6.3.2 Académie de Créteil	96
6.3.3 Documentation sur les réseaux de l'académie de Créteil	104
6.4 ATELIERS DE MISE EN PLACE DES RESEAUX.....	130
6.4.1 Ateliers « réseaux » au sein de l'académie de Reims.....	130
6.4.2 Atelier « réseau » au sein de l'académie de Nice.....	134
6.4.3 Ateliers « réseaux » au sein de l'académie de Poitiers	136
6.5 DOCUMENTS PRODUITS PAR LES ACADEMIES	139
6.5.1 Extrait du projet de l'académie de Paris	139
6.5.2 Liste des réseaux de l'académie de Reims	142
6.5.3 Document relatif aux réseaux de l'académie d'Orléans-Tours.....	143
6.6 DOCUMENTS RELATIFS AU LYCEE DES METIERS EN LABEL MULTI-ETABLISSEMENTS	145
6.6.1 Charte académique d'organisation des lycées en réseau (académie de Clermont-Ferrand)	145
6.6.2 Convention cadre du réseau de lycées des métiers de l'industrie (Académie de Clermont-Ferrand)	154
6.6.3 Projet de réseau sur la filière bois (académie de Clermont-Ferrand)	160
6.6.4 Carte des lycées des métiers de l'académie de Paris.....	164
6.6.5 Egleton : un réseau de métier au-delà des lycées... ..	165

Table des matières détaillée

1 CONTEXTE ET METHODOLOGIE.....	3
1.1 LE CONTEXTE DE L'ETUDE	3
■ La commande	3
■ Le périmètre	3
1.2 LA METHODE.....	3
■ Recueil de l'information	3
■ La qualité des interlocuteurs : différentes façons d'envisager le réseau	4
■ Les limites	5
2 INTRODUCTION	7
2.1 LA NOTION DE RESEAU DE LYCEES : UN CONCEPT POLYSEMIQUE	7
2.1.1 <i>La définition de la mise en réseau des lycées selon la circulaire du 18 février 2011 : la perspective d'une formalisation en vue d'un maillage territorial ?.....</i>	8
2.1.2 <i>La définition du réseau portée par les acteurs locaux : des réseaux formalisés à toute collaboration ponctuelle.....</i>	9
■ Le périmètre	10
➤ Pédagogique.....	10
➤ Géographique.....	10
■ Le vocabulaire.....	10
■ Les conditions	10
2.1.3 <i>La définition retenue pour cette étude : tout travail « horizontal » entre lycées.....</i>	12
2.2 DES RESEAUX INEGALEMENT DEVELOPPES ET MAJORITAIREMENT INFORMELS.....	12
2.2.1 <i>Une perception variable de l'existence de réseaux des lycées mis en place antérieurement à la circulaire</i>	13
2.2.2 <i>Les académies ont saisi le dossier des réseaux de lycées de façon variée.....</i>	13
2.2.3 <i>Des réseaux majoritairement informels</i>	15
3 LES RESEAUX DE LYCEES AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX	17
3.1 AUX COTES DE RESEAUX QUI FONCTIONNENT OU PROGRESSENT.....	19
3.1.1 <i>Mise en cohérence de la carte des formations</i>	19
■ Etat de l'existant.....	19
■ Des "réseaux" qui permettent une meilleure répartition des élèves.....	21
■ Une volonté de rendre lisibles des parcours de formation	22
3.1.2 <i>Lycées des métiers : vers une labellisation multi-établissements.....</i>	23
■ La nécessité de s'associer	25
■ D'un établissement « professionnel » à un pôle de compétences.....	28
3.1.3 <i>Mise en réseau des formations d'enseignement supérieur et travail sur l'accès à l'enseignement supérieur</i>	29
■ Etat des lieux	29
■ Peu de relations avec l'enseignement supérieur.....	30
■ La construction d'un réseau des formations d'enseignement supérieur.....	32
■ Liaisons bac pro / BTS	33
■ Cordées de la réussite : un travail généralement vertical	34
3.1.4 <i>Stages de langues et de remise à niveau.....</i>	36
■ Une pratique largement répandue de mutualisation des locaux et des enseignants.....	38
■ ...dont la réussite est liée à la géographie.....	39
3.2 ... DES RESEAUX A FORT POTENTIEL... ..	41
3.2.1 <i>Mutualisation de locaux : internats et plateformes technologiques.....</i>	41
■ Etat des lieux	41


■ Internats : des échanges de services entre établissements.....	43
■ Internats d'excellence : une piste pour du travail en réseau.....	44
■ Plateformes technologiques en réseau : rares mais à développer ?	45
3.2.2 Mutualiser les personnels enseignants	46
■ La formation continue des personnels enseignants	47
➢ Les formations transversales	47
➢ Les formations spécifiques des enseignants	48
■ Les échanges d'enseignants.....	49
3.3 ...D'AUTRES RESEAUX SUSCITENT DES INTERROGATIONS	51
3.3.1 Les enseignements partagés.....	51
■ Etat des lieux.....	51
■ Echanger les élèves ne signifie pas construire du réseau	52
■ Des expériences d'enseignement partagé avec réseau ?	53
■ Des expériences d'enseignement par visioconférences	55
3.3.2 Les stages passerelles et les dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté.....	57
■ La reprise d'un cursus dans un lycée d'enseignement général ou la réorientation dans un lycée d'enseignement professionnel.....	59
■ Des stages passerelles aux classes relais voire aux micro lycées.....	61

4 FREINS ET LEVIERS.....63

4.1 LES FREINS	63
4.1.1 Les freins organisationnels.....	64
■ Le déplacement des élèves et le temps de transport.....	64
➢ Des déplacements trop longs et coûteux.....	64
➢ Des résistances des élèves et des parents	65
➢ Des interrogations en suspens.....	66
■ L'organisation des transports	66
➢ Dans les zones rurales et montagneuses	67
➢ Echanges interurbains.....	67
■ Les emplois du temps	68
➢ La synchronisation des emplois du temps complexifiée par la mise en place de la réforme des lycées ..	68
➢ Les postes partagés : une difficulté supplémentaire	68
■ L'ouverture des établissements pendant les vacances.....	69
4.1.2 Les résistances culturelles.....	69
■ La culture concurrentielle des lycées.....	69
➢ La tradition et l'image	69
➢ Les indicateurs et le classement des lycées	69
■ Le contexte démographique et économique.....	70
■ Le contexte politique dans les relations avec les collectivités locales.....	70
■ Les déplacements des élèves : quelle plus-value pédagogique ?	70
4.1.3 Les freins juridiques.....	71
■ Le statut des personnels de direction.....	71
➢ Le nouveau rôle des chefs d'établissement dans le contexte de mise en réseau.....	72
➢ Comment prendre en compte l'animation d'un réseau dans la carrière ?	73
■ Le statut et l'affectation des enseignants.....	74
4.2 LES LEVIERS A DEVELOPPER.....	75
4.2.1 Leviers organisationnels	75
■ Un contexte de restrictions budgétaires visant à favoriser les économies d'échelle.....	75
■ Tirer parti de locaux contraints et de la proximité des établissements.....	76
4.2.2 Rôle de la dynamique académique	76
■ Importance du portage politique académique	76
■ S'appuyer sur les besoins des établissements et partir des initiatives des établissements	78
■ Consolider les traditions de collaboration et les cadres de travail en commun, notamment le périmètre des bassins de formation	79
4.2.3 Arguments à développer.....	81
■ Renforcer l'attractivité du travail collectif en insistant sur la complémentarité des établissements	81

■ Un levier pour la fluidification des parcours scolaires.....	81
■ De meilleures conditions de travail pour les élèves et les enseignants	82
■ Clarifier la notion de “réseau de lycées”	85
■ Sortir de la contradiction entre “concurrence” et “collaboration” ?	86

6 ANNEXES 89



Secrétariat général
Service de l'action administrative et de la modernisation
Mission de la modernisation et des politiques locales

Conception graphique

Délégation à la communication, ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative

Date de parution : février 2012

Impression : MENJVA - 300 exemplaires

